


SEAL OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868

LA CHANSON DE GUILLAUME

PUBLIÉE PAR

DUNCAN McMILLAN

TOME II



PARIS
ÉDITIONS A. & J. PICARD & Cie
82, RUE BONAPARTE (VIe)
MCML



SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

LA CHANSON DE GUILLAUME



LA CHANSON DE GUILLAUME

PUBLIÉE PAR

DUNCAN McMILLAN

TOME II



PARIS
ÉDITIONS A. & J. PICARD & Cie
82, RUE BONAPARTE (VIe)
MCML

Publication proposée à la Société le 21 mars 1939.
Approuvée par le Conseil dans sa séance du 5 mars 1948, sur le rapport d'une Commission composée de MM. M. Roques, G. Gougenheim et F. Lecoy.

Commissaire responsable :
M. F. Lecoy.

Ouvrage publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.



AVANT-PROPOS

Les commentaires qui accompagnent cette édition n'ont pas d'autre prétention que le texte lui-même, celle de fournir aux érudits les instruments de travail indispensables, et qui jusqu'ici leur manquent. Certains chapitres peuvent dépasser le cadre normal des analyses qui accompagnent les éditions de texte ; les circonstances exceptionnelles qui ont présidé aux premiers travaux consacrés à notre poème, les conclusions souvent trop hâtives que l'on a tirées de raisonnements spécieux fondés en grande partie sur le souci d'appuyer des systèmes littéraires, en partie aussi sur la connaissance imparfaite d'un texte mal édité, ont exigé que le terrain de préparation, déjà fort encombré, soit déblayé, et que les nombreuses théories soient examinées, contrôlées, triées. Notre Introduction ne vise pas à dépasser ce but ; elle ne prétend même pas l'avoir atteint en tous points, car il reste encore bien des aspects trop complexes pour que nous en ayons entamé l'étude ici, et dont le plus important est celui des rapports entre la Chanson de Guillaume *et les autres poèmes du cycle. Ces problèmes, nous espérons les examiner dans une prochaine* Étude sur la *Chanson de Guillaume.*

La Chanson de Guillaume *est un poème qui présente trop d'imperfections pour que l'on puisse la considérer*

comme un chef d'œuvre parmi les romans de chevalerie. Mais malgré ses incohérences et ses contradictions flagrantes, malgré sa géographie ridicule, malgré ses paladins qui meurent héroïquement d'une mort atroce pour revivre quelques centaines de vers plus loin, malgré ses chevaliers qui paraissent sur la scène on ne sait pourquoi, venus d'on ne sait où pour disparaître allant on ne sait où et pour une raison que personne ne devine, ce poème n'est pas sans beauté. Que l'on sache donc le prendre pour ce qu'il est — « ... une série d'épisodes réunis par le poète d'une façon telle quelle ». (Salverda de Grave, Neophilologus, *t. I, p. 190). Que l'on sache apprécier à leur valeur intrinsèque les belles scènes de la mort des héros narbonnais, que l'on sache ressentir tout ce qu'il y a de pathétique dans les scènes entre Guillaume et Guibourc, tout ce qu'il y a d'humain et à la fois de bouffon dans les malheurs et les prodiges du bon Rainouart. Que l'on sache surtout lire cette* Chanson de Guillaume *sans la juger d'après une conception trop étroite de la chanson de geste, conception bornée pour n'avoir trop longtemps connu que les interminables combinaisons des manuscrits cycliques de Paris, de Londres, de Boulogne, de Milan ou de Berne.*

C'est dans cet état d'esprit, croyons-nous, qu'il convient d'aborder la lecture et l'étude de ce poème qui a fourni la matière de tant d'hypothèses diverses, et dont la fortune littéraire pourrait se résumer dans ces paroles d'un érudit d'une époque passée : « Il y a beaucoup de personnes qui ont brouillé beaucoup de papier pour trouver la vérité de cette affaire : mais il n'y a personne qui en ait pu jamais trouver une parfaite assurance ou certitude ».

CHAPITRE PREMIER

ANALYSE DU POÈME

Réclamant l'attention de ses auditeurs [1], le poète annonce qu'il va raconter l'histoire de Déramé, et comment Guillaume, après avoir subi la perte de bien de ses hommes et de son neveu Vivien, le tua à l'Archamp ; c'est la *Chanson de Guillaume* (1-11).

Déramé, quittant Cordoue, s'en vient débarquer à l'Archamp ; il dévaste le pays, et emmène prisonniers les chevaliers. Mais l'un d'eux réussit à s'enfuir à Bourges, où il annonce la nouvelle à Tiébaut, qui est là avec son neveu Estourmi, Vivien, et sept cents chevaliers. C'est le soir, et Tiébaut est ivre (12-45). Vivien conseille à Tiébaut de mander ses amis, et surtout Guillaume, le meilleur et le plus fort de tous. Mais Estourmi, dédaignant le secours de celui-ci, pousse Tiébaut à se battre tout de suite. Celui-ci accepte les conseils d'Estourmi, et tous deux se remettent à boire, pendant que Vivien se retire (46-96). Le lendemain Tiébaut fait rassembler ses

1. Pour des analyses plus développées, voir P. Meyer, *Romania*, t. XXXII, pp. 601-618 ; R. Weeks, *The Library*, new series, t. VI, pp. 124-136 ; T. E. Hamilton, *The cyclic Relations of the* Chançun de Willame, pp. 1-7, 12-13, 24-28, 41-45. Et pour les vv. 1-1980, H. Suchier, La Chançun de Guillelme, pp. v-xvi, et Ph.-A. Becker, *Das Werden...* pp. 12-18.

forces, mais il voit tout le pays environnant entièrement couvert de païens. Il n'a aucun souvenir des événements de la veille ; maintenant il est trop tard pour faire venir Guillaume. Il s'arme, et s'en va avec dix mille hommes combattre les Sarrasins à l'Archamp (97-150). Arrivé là, il voit au large 20.000 vaisseaux, et sur la terre 500 tentes. Suivant les conseils de Vivien, Tiébaut, qui s'est rendu compte de la supériorité écrasante des païens, se décide à attendre l'arrivée de renforts avant d'engager la lutte. Mais, lui fait remarquer Vivien, il est déjà trop tard ; les Sarrasins ont dû le voir, et il y va de l'honneur de la chrétienté ; il faut se battre (151-211). Tiébaut et Estourmi, voyant se mettre en marche les 100.000 païens sous les armes, finalement prennent la fuite, malgré les remontrances de Vivien. Celui-ci conseille aux chrétiens de quitter le champ, tandis que lui, ayant fait le vœu de ne jamais reculer, restera. Mais ils resteront avec lui et le considéreront comme leur chef (212-314).

Cependant, Tiébaut et Estourmi fuient vers Bourges ; ils passent devant quatre larrons pendus à un carrefour. Girard, qui les poursuit, est attaqué par Tiébaut à qui il enlève son armure, pendant que Tiébaut continue sa fuite pour arriver à Bourges, la tête d'un mouton prise dans son étrier (315-404). Girard rencontre Estourmi, qu'il abat de son cheval ; il arrive à la bataille, tue deux païens, et finalement rejoint Vivien, à qui il raconte la fuite de Tiébaut (405-472). Les Français retrouvent leurs morts et leurs blessés et recommencent la lutte, mais ils ne sont plus que cent, puis vingt, contre 500.000 ; cependant Vivien ne renoncera pas ; il reste seul avec Girard (473-605). C'est alors que Vivien envoie Girard demander secours à Guillaume (606-695). Les païens sont en si grand nombre que Girard n'arrive

à se frayer un chemin qu'après avoir vu tuer son cheval, et s'en va à pied, s'appuyant sur son épée ; c'est ainsi qu'il se présente devant Guillaume (696-743).

Vivien est resté avec seulement vingt hommes ; peu à peu ils sont tous tués. A lui seul il tue cent païens ; son cheval est tué, lui-même est blessé, mais il continue à se battre avec son épée. Il prie Dieu et la Vierge d'envoyer Guillaume ou Louis pour que les païens soient vaincus. Il va boire à un ruisseau, car il fait chaud ; c'est là que les païens le retrouvent, et là ils le blessent mortellement ; il prie Dieu une dernière fois, et un Sarrasin vient lui écraser la tête. D'autres accourent, l'emportent, et cachent son corps pour que Guillaume ne le trouve pas (744-932).

Guillaume est à Barcelone quand Girard le trouve pour lui raconter les événements de l'Archamp, et lui demander son secours. Bien que trois jours auparavant il ait livré une grande bataille à Bordeaux où il a perdu bien des siens, il partira. Guibourc sert à Girard un énorme repas ; puis il s'en va coucher (933-1064). *Lundi à vêpres.*

Guillaume et Girard, qu'il vient d'adouber, quittent la ville le lendemain soir avec 30.000 chevaliers (1065-1085). Ils voyagent toute la nuit et arrivent le lendemain matin à l'Archamp, où le vent contraire empêche les Sarrasins de mettre à la voile. Les païens s'arment, et la bataille s'engage (1086-1119). Cette bataille dure quatre jours, du lundi au jeudi, et finalement Guillaume n'a plus que deux hommes avec lui — Girard et Guischard, le neveu de Guibourc sa femme. Girard est blessé et meurt (1120-1175). Puis c'est Guischard qui est blessé ; Guillaume essaie trop tard de le secourir. Mortellement blessé, le jeune chevalier renie Dieu ; Guillaume le prend sur son cheval, mais un païen le

tue avec un dard. Le comte s'en va avec le corps de son neveu (1176-1228).

Pendant ce temps Guibourc a assemblé une nouvelle armée de 30.000 hommes. Elle voit venir Guillaume portant le corps de Guischard ; son époux essaie de la réconforter, et ils se lamentent ensemble. Finalement elle lui apprend qu'elle a fait assembler une nouvelle armée ; il est convenu que Guibourc ne dira rien de la défaite subie à l'Archamp. Elle raconte à ces chevaliers qu'ils doivent venger la mort de Vivien, et leur promet en même temps les plus riches récompenses (1229-1400). Guillaume mange, et après le repas son neveu Gui, fils de Beuvon Cornebut, et frère de Vivien, vient lui promettre de tenir ses terres après lui. Guillaume le raille, mais finit par reconnaître son mérite, et le nomme son héritier, bien qu'il n'ait que quinze ans (1401-1483). *Jeudi à vêpres.*

Guillaume se couche, et le lendemain soir il quitte la ville avec ses 30.000 hommes (1484-1507). Gui, par une ruse, réussit à le rejoindre à l'Archamp le lendemain matin, dûment adoubé par Guibourc, qui lui a même fait cadeau de son cheval (1508-1562). Guillaume est donc arrivé à l'Archamp. Il encourage ses hommes avec des promesses de richesses. Gui les a rejoints, en expliquant qu'il a réussi à s'échapper de Guibourc à son insu. Son oncle consent à ce qu'il l'accompagne à la bataille (1563-1671). La bataille s'engage. Les païens ont déjà ramassé leur butin, mais un vent contraire les a empêchés de gagner le large. Surpris à un repas par les chrétiens, ils regagnent leurs vaisseaux pour s'armer (1672-1704). Le petit Gui se plaint, car il a faim, et Guillaume l'envoie manger là où les païens ont été obligés de laisser leur repas (1705-1779). *Lundi à vêpres.*

Gui s'éloigne, et mange un peu de pain, boit du vin.

Les Sarrasins attaquent Guillaume qui à lui seul en tue soixante, mais son cheval Liard est tué sous lui. C'est à ce moment que Gui revient, frappant les ennemis de tous les côtés ; ils s'enfuient (1780-1857). Gui donne à Guillaume son cheval Bauçant, celui que Guibourc lui avait donné. Ils trouvent le roi Déramé couché dans une mare de sang ; il se relève, monte sur son destrier, et la lutte commence entre les deux chefs, bien que le petit Gui eût voulu prendre la place de son oncle. Guillaume blesse son adversaire et le désarçonne, prend son cheval qu'il donne à Gui. Celui-ci, voyant Déramé à terre, lui coupe la tête, et répond aux protestations de son oncle en lui disant que même si le roi païen n'était plus capable de se battre, il aurait pu engendrer d'autres Sarrasins capables à leur tour de lutter contre la chrétienté. Maintenant Guillaume a gagné la bataille (1858-1980). *Ce fut alors mercredi.*

Près d'un ruisseau Guillaume et Gui trouvent Vivien toujours vivant, mais grièvement blessé. Le héros mourant prie Dieu, et Guillaume lui donne les derniers sacrements ; il meurt (1981-2052). Les Sarrasins se lancent contre Guillaume, qui est sur le point d'emporter le corps de Vivien à Orange ; ils saisissent Guiot, Guillaume tue quinze d'entre eux, en blesse bien d'autres. Il reste donc seul à l'Archamp (2053-2094). Le roi Alderufe vient se battre avec lui ; ils sont tous les deux désarçonnés, mais Dieu est avec Guillaume, qui tranche la cuisse de son adversaire avec Joyeuse, l'épée que lui avait donnée Charlemagne, et lui prend son cheval Florescele. Le païen se lamente sur la perte de son bon destrier, et Guillaume lui tranche la tête ; poursuivi de près par l'ennemi, il s'en va à Orange (2095-2213).

Mais le portier, ne le reconnaissant pas, refuse de lui ouvrir. Même Guibourc ne veut pas croire que ce soit

lui, et le prend pour un païen, car, dit-elle, Guillaume serait retourné avec 7.000 hommes dans sa suite. Soudain, elle aperçoit une bande de 7.000 païens qui emmènent cent prisonniers chrétiens. Pour s'assurer que le chevalier qui est devant la porte est bien Guillaume, elle lui ordonne de les libérer. Malgré sa grande fatigue, il combat et met les païens en déroute. Mais avant de faire ouvrir à son époux, Guibourc exige encore qu'il lui montre la bosse qu'il a sur le nez. Finalement il peut entrer (2214-2327). Puis commence une longue lamentation ; Guillaume avoue que Vivien est mort, que Bertram et Guiot ont été faits prisonniers avec Gautier de Termes, Guielin et Renier (2328-2375). Guillaume et Guibourc s'en vont manger tous les deux — à la plus basse table. Puis Guibourc conseille à son époux d'aller à Laon demander secours au roi Louis. Il part le lendemain. Pendant son absence Guibourc elle-même se chargera de la défense de la ville (2376-2453).

Guillaume, accompagné d'un seul écuyer, un garçon de quinze ans, arrive à Laon. Quand les bacheliers de la cour s'aperçoivent qu'il ne leur apporte rien, et que, bien au contraire, il vient leur demander secours, ils l'abandonnent, et regagnent le palais sans lui (2454-2495). Guillaume raconte au roi le désastre de l'Archamp, et réclame son secours. Louis le lui refuse. Guillaume menace de lui rendre son fief ; alors son père Aymeri, ses frères Hernaud, Garin, et Beuvon de Comarchis, et le petit Guibelin, ainsi que son neveu Rainaud de Poitiers, et Baudouin de Flandres, lui promettent leur aide. A la fin Louis lui-même consent à aller à Orange (2496-2589). Mais la reine, sœur de Guillaume, s'oppose avec vigueur à la décision. Guillaume la menace, lui adresse les pires injures, et seule l'intervention d'Aymeri l'empêche de la tuer. Le roi accompagnera Guillaume (2590-2635).

En une semaine, une armée de 20.000 hommes est prête à se mettre en route. C'est alors que Rainouart, un garçon de cuisine, un énorme gaillard mal vêtu, mal chaussé, portant sur l'épaule un tronc d'arbre, se présente à Guillaume en lui disant qu'il veut l'accompagner à l'Archamp. Le comte le raille, mais il finit néanmoins par accepter l'offre de ses services (2636-2668). Le maître cuisinier à son tour se moque de Rainouart, mais celui-ci a tôt fait de l'assommer d'un coup de son terrible « tinel », et lui brûle les moustaches. Ayant rejoint Guillaume, il commence à travailler dans les cuisines ; mais les garçons l'enivrent, et l'un d'eux lui vole son tinel ; Rainouart les malmène (2669-2717). Le lendemain l'armée se met en route, Rainouart avec les autres, mais il est obligé de revenir en arrière chercher son tinel ; un Flamand envoyé par Guillaume à sa place l'a trouvé trop lourd pour le soulever (2718-2789). Les Francs arrivent à Orange, l'empereur n'est pas des leurs. Guillaume introduit Rainouart auprès de Guibourc ; répondant aux questions de cette dernière, le jeune géant révèle qu'il est fils de Déramé et d'Oriabel ; Guibourc avait, lui dit-elle, un frère du même nom que lui. Malgré ses protestations, elle l'adoube, en lui donnant une épée dont il se servira s'il lui arrive de casser son tinel. Mais il ne se doute pas qu'elle est sa sœur (2790-2851). Tandis que les autres mangent, Rainouart va se coucher dans la cuisine. Encore une fois les garçons essaient de lui jouer un mauvais tour, cette fois en lui brûlant la tête et en mettant le feu à ses vêtements pendant qu'il dort. Il en tue plusieurs avant de pouvoir s'installer en tranquillité. Le lendemain c'est Rainouart qui fait assembler les troupes (2852-2928).

L'armée chrétienne arrive à l'Archamp. Aux lâches qui voudraient partir Guillaume accorde leur congé, et ils s'en vont. Mais Rainouart les rencontre et leur

fait rebrousser chemin, non sans en avoir tué une quinzaine d'abord (2929-2983). La bataille est rude, et Rainouart commence à regretter la bonne chère des cuisines du roi. Mais il aperçoit la flotte païenne ; il l'atteint, tue les gardes, et rend la liberté aux chrétiens qui y sont emprisonnés, Bertram, Gautier de Termes, Renier, Guielin et Guischard. Rainouart tue des Sarrasins afin de donner leurs armes et leurs montures aux chevaliers ainsi libérés, mais il est obligé de « bouter » avec son tinel plutôt que de frapper, car autrement ses coups écrasent les chevaux avec les cavaliers (2984-3132). Ils rejoignent tous Guillaume ; la bataille continue. Rainouart tue Gloriant et Tabur, ce dernier alors qu'il était sur le point de tuer Guillaume ; partout il se distingue par ses prouesses étonnantes, abattant tous les rois sarrasins avec son immense tinel. Mais en tuant l'un d'eux, Aildré, son propre oncle, il frappe si fort que son tinel est brisé. Il tire son épée, celle que lui a donnée Guibourc, et le massacre continue. C'est ainsi que, grâce à Rainouart surtout, qui n'en a pas tué moins de deux mille, les païens sont mis en déroute ; il n'en reste plus un seul sur le champ de bataille (3133-3342).

Rapportant avec eux leur riche butin, les chrétiens regagnent Orange, et le festin commence. Mais voici que par malheur Rainouart est oublié. Il en est si chagrin qu'il jure de quitter Guillaume et les Francs, et de retourner dans son pays où il embrassera à nouveau la foi païenne ; puis il reviendra avec une redoutable armée détruire Orange (3343-3379). Quand Guillaume l'apprend, il le fait rechercher en toute hâte. Les barons le rattrapent, mais l'un d'eux, Guinebald, l'insulte et le menace ; Rainouart le tue sur le champ, et les autres s'enfuient (3380-3441). Guillaume se décide à aller lui-même essayer de détourner Rainouart de son néfaste projet ; il amène avec lui sa

femme et ses meilleurs amis. Sur les instances de Guibourc, Rainouart consent à pardonner à Guillaume sa négligence, et, en signe de paix, il abandonne son tinel (3442-3473). Ils rentrent tous à Orange, où recommence le festin interrompu. Rainouart est baptisé, et reçoit de riches cadeaux de tous les Francs, de Guillaume les terres de Vivien, des châteaux et Ermentrude pour épouse (3474-3500). Rainouart explique à Guibourc comment il lui est arrivé d'être garçon de cuisine : un jour, entraîné par le vent, un bateau sur lequel il était heurta des chalands appartenant à des marchands. Ils le saisirent et le vendirent au roi qui l'emmena à Paris, où, grâce à ses origines nobles, il fut mis à travailler dans les cuisines, pour y rester sept ans. Alors Guibourc le reconnaît pour son propre frère (3501-3554). *Lundi à vêpres.*

CHAPITRE II

VERSIFICATION

La laisse.

Dans la forme sous laquelle elle nous est parvenue, la *Chanson de Guillaume* contient 3554 vers répartis en 189 laisses assonancées, dont 53 ne sont pas déterminées par une assonance unique [1], une nouvelle assonance n'étant pas nécessairement introduite par une lettrine [2]. Si l'on peut hésiter à reconnaître comme de véritables laisses certains couplets de deux vers [3], on n'en trouve pas moins des laisses, assurées par le scribe, de trois et de quatre vers seulement [4] ; d'autres par contre, s'étendent sur quatre-vingts et même cent vers assonant en *-é* [5]. La longueur moyenne de la

1. Paul Meyer, *Romania*, t. XXXII, p. 598, laisse entendre que ce fait n'est valable que pour une partie du poème, ce qui n'est pas tout à fait le cas, comme on verra.

2. Le fait que les laisses ne se présentent pas sous une forme monorime ne semble pas être dû à la négligence du scribe du ms Add. 38663, qui, au v. 3247, prend soin d'indiquer en marge le début d'une laisse qui n'est pas autrement marquée.

3. Bédier, comme d'autres critiques, n'hésite pas à les considérer en effet comme des laisses, *Commentaires*, p. 175, cf. Bayot, *Romania*, t. LI, pp. 274-5.

4. Laisses LV, LX, LXI, LXII, LXXXII.

5. Laisses CLXX — 104 vv., CLIX — 82 vv. (suivie des 62 vv. de la laisse CLX, également en *-é*). Les laisses CLXVIII — CLXXI forment un ensemble de 192 vv. consécutifs assonant en *-é*.



laisse, telle que celle-ci se présente dans notre manuscrit, varie considérablement d'une partie du poème à une autre ; en suivant autant que possible la répartition des différents refrains [1], l'on arrive aux chiffres suivants [2] :

laisses	laisses multirimes	vers de moyenne
I-LXXXV	24	12,5
LXXXVI-CIV	6	21,5
CV-CXVII	5	23
CXVIII-CXXX	5	15,5
CXXXI-CLXXXIII	10	33
CLXXXIV-CLXXXIX	3	20

Les procédés techniques du poète en ce qui concerne la structure de la laisse ont fourni l'objet de plusieurs études [3], qui ont permis aux critiques, peu d'accord sur des questions plus générales, de constater que le poète de la *Chanson de Guillaume* est loin de posséder la maîtrise de celui de la *Chanson de Roland.*

A ne s'en tenir qu'aux laisses garanties par une lettrine, on reconnaît qu'il utilise certains des procé-

1. Cf. ci-dessous, pp. 81-2.

2. Si l'on fait le même calcul, en partant de chaque assonance, on obtient les chiffres suivants :

Laisses	vers de moyenne
I-LXXXV	9
LXXXVI-CIV	16
CV-CXVII	14
CXVIII-CXXX	11
CXXXI-CLXXXIII	23
CLXXXIV-CLXXXIX	12

3. Notamment celles de F. M. Warren, *Modern Philology*, t. III, pp. 179-209, 513-539, t. IV, pp. 655-675, M. K. Pope, *Modern Language Review*, t. VIII, pp. 360-367. Cf. aussi W. Mulertt, *Die Laissenverbindungen und Laissenwiederholungen in den chansons de geste*, Halle, *Romanistische Arbeitungen*, VII.

dés que nous retrouvons dans d'autres textes épiques ; il lui arrive ainsi dans un certain nombre de cas de relier deux laisses [1] en reprenant presque littéralement le dernier vers d'une première laisse comme premier vers d'une seconde, par exemple, vv. 397-8, 759-60, ou plus souvent en appliquant le même procédé à deux vers dans chaque laisse, vv. 515-8, 701-4, 1062-6 [2]. La laisse similaire lui est également connue, (bien qu'il s'en serve moins souvent que le poète du *Roland*), par exemple, laisses LII-LVI, LX-LXIII, LXXIX-LXXXII. Ces laisses sont pour la plupart des laisses très courtes, et ce sont des laisses qui ont la même frappe que celles de la *Chanson de Roland* ou encore du *Couronnement de Louis* : comme on le voit, elles sont peu nombreuses. Il en est d'autres où, nous semble-t-il, le poète s'est servi d'un procédé analogue. Les laisses XXVIII (vv. 328-332), LXXIII (vv. 913-916), LXXIV ne semblent guère avoir d'autre utilité que de servir de laisses similaires, non point reprenant les données de la laisse précédente, mais introduisant la matière qui sera développée dans celle qui va suivre. Ce sont également des passages courts.

En dehors de ces quelques cas, le poète ne semble guère s'être préoccupé de la structure strophique ; les laisses se succèdent sans qu'il éprouve le besoin de les lier entre elles, sans même que l'on aperçoive une raison qui lui aurait dicté le changement d'assonance. Toutefois, il utilise un procédé qui lui paraît cher, et que l'on a déjà remarqué [3] ; c'est celui qui consiste à annoncer l'*oratio recta* dans le dernier vers d'une

1. Voir aussi sur cette question de la ligature des laisses l'étude de Warren, *art. cit.*, spécialement pp. 192-3, et le travail précité de Mulertt, pp. 69 *ss.*

2. Conformément à l'usage d'autres critiques, nous adopterons pour ce procédé l'appellation « recommencement ».

3. Par exemple, M. K. Pope, *art. cit.*, p. 360.

laisse pour l'ouvrir par le premier vers d'une nouvelle laisse, procédé qui se présente fréquemment d'un bout à l'autre du poème, et dont le premier exemple est celui des vv. 191-2.

Ces passages mis à part, il est difficile de ne pas souscrire au jugement de Miss Pope : « La structure de la strophe est sans méthode visible ; l'on n'y voit aucune trace d'un but artistique consciemment poursuivi, qui en aurait déterminé soit la longueur soit la forme [1] ».

Devant ce désordre apparent, il nous convient de rechercher si l'agencement quelque peu insolite des assonances correspond à l'intention du poète, ou s'il résulte d'une altération ultérieure. Notons d'abord qu'à l'intérieur des laisses multirimes les assonances masculines voisinent avec les féminines, et que les différentes assonances se succèdent sans qu'on puisse en dégager le moindre système logique. Mais dans certains cas la juxtaposition de deux assonances peut s'expliquer par la présence ou l'introduction de certains traits dialectaux. Lorsque, à trois reprises, on voit un passage en *-é* suivi sans indication d'un autre en *-ié* [2], un passage en *-ié* suivi d'un autre en *-é* [3], un passage en *-ié.e* suivi d'un autre en *-é.e* [4], on est en droit de mettre ces faits sur le compte d'un remanieur anglo-normand qui n'aurait pas toujours su distinguer entre *-é, -ié*. De même, on peut soupçonner que, si un remanieur faisait assoner d'une part *ié : iẽ*, et d'autre part *é : ié*, il pouvait également faire assoner *ẽ : ié*, ce qui expliquerait la présence des deux vv. 553-4 en tête d'une laisse en *-ié* [5]. Et de même, il lui était

1. *loc. cit.*
2. Laisses LXIX, CX, CLXXXVIII.
3. Laisse V.
4. Laisse CLVIII.
5. Cf. *Notes critiques.*

loisible de faire assoner *ben : gent* — excellente assonance visuelle — comme aux vv. 2336-7 ; une confusion tout analogue expliquerait *verité : lealment*, 3506-7. On n'expliquera pas autrement l'enchaînement des deux assonances *-é.e, -è.e* dans la laisse XL, et l'enchaînement *-a.e, -è.e* dans la laisse CXXXV [1]. Toutes les laisses en question ont pu ainsi constituer à l'origine des laisses monorimes.

Un autre fait qui a pu troubler la bonne ordonnance des laisses est la présence du refrain. Nous anticiperons sur notre étude pour indiquer que les refrains se conforment à deux types, un premier qui met le refrain en fin de laisse, suivi d'un vers assonant en *-è.e* [2], un second qui se sert du refrain comme premier vers d'une laisse en *-è.e*. Dans sept cas [3] nous nous trouvons en présence d'un refrain du second type sans qu'il soit introduit par une lettrine : ces sept cas s'expliqueraient facilement par la confusion, de la part d'un copiste non averti, avec le refrain du premier type, qui, par définition, n'avait jamais de grande initiale. Voilà donc à nouveau une série de laisses multirimes qui se laissent ramener sans difficulté à des laisses monorimes, dont l'altération se trouve expliquée par l'ignorance d'un remanieur ou l'inattention d'un copiste.

Partant de ces cas, on comprendra certaines des raisons qui ont pu faire accepter à un copiste le principe de laisses non homorimes. Ce principe, il semble s'en être inspiré dans un but plus conscient, qui est de relier en une seule laisse des passages intimement liés

1. Il est possible, comme le remarque Salverda de Grave, *Neophilologus*, t. I, pp. 11-12, que ces quatre vers soient simplement des assonances en *-è. e*. Pour diverses raisons, nous préférons y voir une laisse multirime, cf. ci-dessous, p. 24.

2. Signalons que dans la grande majorité des cas, la laisse qui suit ces refrains est introduite par une grande initiale.

3. vv. 1164, 1208, 1296, 1919, 2159, 2780, 3152.

entre eux par le sens et par le rythme du poème. Si nous venons de relever une petite série de laisses similaires qui sont marquées chacune par une lettrine, nous en relevons d'autres qui sont réunies en une seule laisse : ce sont nos laisses XII, dont les vv. 140-3 sont repris aux vers suivants, XXVIII, qui ne fait que préparer les vv. 333-8, LXXIII, dont les vv. 913-6 annoncent les vv. 917-21, CVIII, CIX, et CXII, dont les vv. 1661-3 reprennent mot à mot les vv. 1557-9. Signalons aussi la laisse XXVII, dont les premiers vers de l'assonance en *-a.e* sont une reprise du dernier vers de l'assonance en *-ó* ; notons enfin les vv. 3506-7, où la répétition dans deux vers consécutifs de la parenthèse *dist il*, se référant à la même personne, ne s'explique guère que si, à l'origine, il y avait ici un point d'arrêt. De deux choses l'une : ou bien, dans d'autres poèmes comme dans la *Chanson de Guillaume*, les laisses similaires et les recommencements doivent remonter à des compilations à laisses multirimes, hypothèse qui ne trouverait aucun appui ailleurs, ou bien nos laisses multirimes résultent d'un amalgame, peut-être voulu, de laisses originellement distinctes. Nous assistons ainsi à la détérioration progressive, en partie involontaire, en partie peut-être volontaire, de la structure strophique telle que nous la retrouvons habituellement dans les poèmes épiques.

Voici maintenant une autre série de laisses multirimes qui se présentent dans des conditions fort semblables. Nous venons de constater que le poète de la *Chanson de Guillaume* opérait souvent un changement d'assonance pour marquer le passage du récit à l'*oratio recta* ; à l'intérieur des laisses multirimes c'est le cas des laisses XXXIII, XLIX, LXVI, XCVIII (vv. 1281-2), CX, CXXX, alors que dans les laisses XXIII, CXX le changement d'assonance

marque la transition inverse. De même, à l'intérieur d'autres laisses multirimes, le changement d'assonance correspond à un changement d'orateur : ce sont les laisses V (vv. 47-48), XXXVI, L, LI, XCVIII (vv. 1284-5), CXVII (où le refrain est peut-être pour quelque chose dans la confusion), CXXXV [1], CLXIII. Enfin, toujours dans la série des laisses multirimes composées en partie ou entièrement d'*oratio recta*, dans huit laisses [2] il y a changement d'assonance alors que l'orateur reste le même.

On aura remarqué que les laisses dont il vient d'être question sont nombreuses : il s'agit, en effet, de dix-neuf laisses, chiffre trop élevé pour que l'on puisse attribuer au pur hasard les faits invoqués. Pourtant il nous semble qu'il y a une distinction à faire entre certains passages où l'on voit, derrière les strophes actuelles, des laisses bien frappées [3], et telles strophes, par exemple LI et CLXIII, où l'on ne saurait guère rétablir une série de laisses homogènes. Là, à nouveau, un fait se dégage : si on voit, comme point de départ de la plupart de ces laisses multirimes, des laisses monorimes, on voit aussi qu'un arrangeur a dû en créer d'autres qui ne reposent pas sur le système traditionnel, mais qui sont composées de quelques séries de vers assonant ensemble, et ne paraissant avoir connu aucune existence indépendante. Toujours est-il que les laisses actuelles correspondent dans une grande mesure à un certain mouvement de l'action, et pourraient ainsi trahir une tentative de composition consciente.

1. Cf. ci-dessus, p. 22 n. C'est en partie pour cette raison que nous excluons l'hypothèse de Salverda de Grave.

2. IV, V (vv. 49-50), XXII, LXV, LXVIII, LXXVII, CXVI, CLXXIV.

3. Telles, par exemple, les laisses XXXIII, XLIX, LXVI, LXVIII, CXVII.

Dans ce domaine, il est d'autres laisses qui méritent d'arrêter notre attention ; ce sont des passages que nous appellerons des passages de transition entre deux épisodes de notre poème. D'abord relevons la laisse II, qui sert d'introduction [1] ; viennent ensuite : la laisse LXXXIX, où les vv. 1120-28 suffisent à résumer une bataille de quatre jours [2] ; la laisse CXVIII, dont les vv. 1780-84 font passer Gui au premier plan, alors que dans la scène précédente il jouait un rôle secondaire comparé à Guillaume ; la laisse CXL, dont les vv. 2207-14 ramènent brusquement Guillaume devant Orange, sans que le poète se soucie aucunement de préparer ou de justifier ce changement de scène ; la laisse CLXXXVII, dont les vv. 3474-7 ménagent à nouveau un brusque changement de scène, et la laisse CLXXXVIII, où le poète résume en quelques vers le baptême de Rainouart, et son mariage [3] pour en venir, sans grande adresse [4], à la scène finale entre Rainouart et sa sœur Guibourc [5].

1. On est peut-être tenté de voir dans les vv. 38-45 la répétition des vv. 12-19 : mais qui oserait affirmer qu'un poète ou un arrangeur, en quête d'une entrée en matière, n'aurait pas profité d'un passage aussi commodément placé que les vv. 38-45 pour en faire son exposition ?

2. Notons d'abord que c'est précisément au v. 1127 que nous faisons pour la première fois la connaissance du refrain *Joesdi al vespre*. Notons ensuite la formule *Plaist vus oir*, v. 1134, qui souligne bien l'introduction d'une matière nouvelle.

3. Qui est cette Ermentrude dont il est si subitement question ? On a beau interroger la *Chanson de Guillaume*, elle n'en fournit pas la moindre indication.

4. Les vv. 3502-3, répétant mot à mot l'introduction de l'*oratio recta*, fournissent un cas unique dans notre poème. On soupçonne un remaniement d'autant plus maladroit que les vv. 3492-3502 viennent s'intercaler entre deux laisses en *-é*.

5. Les vv. 3263-7 en offrent peut-être un autre exemple. Le copiste rattache ces quelques vers à la laisse précédente. A vrai dire, on n'éprouve aucun besoin de changer l'assonance, et ces cinq vers constituent une des rares laisses courtes qui ne semblent avoir aucune raison d'être. On remarquera pourtant qu'elle fait suite non seulement au début de la laisse CLXXVIII, mais aussi à la laisse précédente qui assone, elle aussi, en *-u*. Cette assonance est relativement peu usitée dans notre poème,

Dans ces laisses on ne devine aucun motif littéraire qui puisse justifier leur présentation sous la forme multirime ; on constate simplement le désir, de la part du poète ou d'un remanieur, de résumer le plus rapidement possible une situation dont, on le sent, il ne se préoccupe pas autrement, et que l'enchaînement du récit lui impose.

Dans l'analyse que nous venons de faire de la structure strophique, il y a un détail qu'il importe de ne pas passer sous silence ; c'est le fait que rien ne prouve que les strophes du manuscrit Add. 38663 correspondent aux intentions de celui qui le premier écrivit la *Chanson de Guillaume* dans sa forme actuelle[1]. Il est évident que, une fois admis le principe de la laisse multirime, un copiste pouvait bien facilement s'y tromper ; le v. 3247 nous en fournit, d'ailleurs, la preuve. Il serait donc téméraire d'essayer de faire rentrer dans un système rigide toutes les inconséquences qui peuvent en résulter ; aussi n'avons-nous essayé que d'esquisser quelques tendances susceptibles d'expliquer le désordre de ce que Paul Meyer appelait les « paragraphes » dont est composée la *Chanson de Guillaume*. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si certaines laisses ont échappé à nos tentatives d'explication : en effet, les laisses XXX et XXXIV forment chacune si bien un « paragraphe » homogène que, n'était le changement d'assonance aux vv. 370, 441, on serait tenté de mettre une ponctuation moins forte devant le *Puis* par lequel, dans les deux cas, débute la nouvelle assonance ; de même les deux laisses LXXXV, CIII — passages parallèles

et l'on s'étonne de la retrouver deux fois à si peu de distance. On peut se demander si les vv. 3247-62 ne constituent pas une élaboration ou un remaniement d'un passage qui aurait, primitivement, assoné en *-u* ?

1. Rien ne prouve que toutes les laisses maintenant monorimes aient toujours existé comme telles.

— résistent à toute tentative d'expliquer logiquement le changement d'assonance.

Chemin faisant, nous avons peut-être trouvé la solution d'un fait auquel on a accordé une importance qu'il ne mérite sans doute pas. Certains érudits se sont inspirés de la présence dans notre poème d'un nombre relativement élevé de laisses courtes pour appuyer la théorie de l'ancienneté du poème [1]. D'abord il convient de faire remarquer que le nombre de ces laisses courtes est fortement diminué si on s'en tient aux laisses multirimes du manuscrit ; en dehors d'un très petit nombre de laisses similaires, nécessairement courtes, toutes celles de moins de sept vers sont comprises dans des laisses multirimes ; et, qui plus est, elles rentrent toutes dans les catégories que nous avons énumérées au cours de ce chapitre. Elles semblent donc trahir l'activité d'un remanieur, activité qui se manifeste plus d'une fois par l'abrègement, plutôt que par l'allongement. On n'est donc pas justifié d'en tirer, *a priori* aucune conclusion quant à l'ancienneté du poème.

Bref, la structure strophique de la *Chanson de Guillaume* semble s'expliquer par une série de tendances, les unes amenées par la confusion, le hasard, peut-être l'ignorance, les autres revêtant plutôt le caractère d'un effort conscient vers une composition littéraire qui s'affranchit de plus en plus de l'art poétique tel que nous le connaissons par d'autres poèmes épiques.

1. Par exemple, T. E. Hamilton, *Cyclic Relations...*, p. 8, M. K. Pope, *art. cit.*, pp. 365 *ss.* ; R. Weeks, *Modern Philology*, t. II, p. 3. Paul Meyer, qui voyait dans la *Chanson de Guillaume* un poème très ancien, reconnaissait pourtant que la structure strophique « n'est pas, assurément, un signe d'antiquité ».

LES ASSONANCES.

Les 3554 vv. de la *Chanson de Guillaume* se répartissent en 189 laisses construites sur dix-neuf assonances différentes [1].

Comme c'est le cas pour la répartition des laisses, la répartition des assonances est fort inégale ; on note sur les 822 premiers vers du poème un total de 218 vers qui assonent en *-i*, soit presque vingt-cinq pour cent de ce passage ; par contre, à partir du v. 1909 on ne trouve que 26 vers seulement en *-i*. De même, à partir du v. 1981 on constate la présence de 866 vers en *-é*, soit un peu plus de la moitié du passage, alors que jusqu'au v. 1980 l'assonance en *-é* ne compte que quelque six cents vers, moins d'un tiers du total. Il est à noter aussi que le poète n'hésite pas à construire sur une même assonance des laisses consécutives, par exemple en *-i*, laisses VI-VII-VIII, XXV-XXVI ; en *-é*, LXVIII (vv. 823-837) - LXIX ; CIV-CV ; CXI-CXII ; CLIX-CLX, CLXV-CLXVI ; CLXVIII - CLXIX - CLXX - CLXXI ; CLXXXI-CLXXXII ; en *-è.e*, CLXXIII (vv. 3152-3156) - CLXXIV ; en *-ó.e*, CLXXIV (vv. 3166-3169) - CLXXV [2].

Les assonances se prêtent aux observations suivantes :

-i, *-i.e*. Les formes nasales ne sont pas rares : *cinc*, 63, *vin*, 89, 94, *matins*, 232, etc. Le produit de *e* + *yod*

1. Voir la *Table des Assonances*. Voir aussi *Notes Critiques*, vv. 631-2. Pour d'autres analyses des assonances, voir notamment H. Suchier, *éd.*, pp. XXV-XXIX, C. Appel, *Zs. f. rom. Phil.*, t. XLII, pp. 452-4, et J. J. Salverda de Grave, *Neophilologus*, t. I, pp. 4-15.

2. Ce sont, naturellement, des laisses garanties par une grande lettrine.

assone en *-i* : *dis* (< *decem*), 283, *merci*, 70, 301, 503, etc., *pris* (< *pretium*), 67, 361, etc. Des formes où la voyelle était primitivement en hiatus se trouvent en *juis*, 1424, *fuir*, etc., 204, 358, 389, etc. On remarque *mil* au singulier, vv. 193, 284, 2572, et au pluriel, vv. 62, 552, 1859, 2564, à côté de *mile*, *mille* au pluriel, vv. 2589, 3341 dans des laisses féminines [1].

Quelques exemples de verbes à prétérit en *-dedi* : *descendit*, 308, *rumpi*, 419, *abati*, 421 [2], à côté de plusieurs cas où ces formes assonent en *-ié*. Au v. 2574, *aïd* assone en *-i*, à côté de la forme *aiut* à l'assonance en *-u*, de même que *aïe*, 687, et *aide*, 997 assonent en *-u.e*.

Les seules formes inattendues sont *cité*, 2561 [3], sans doute une erreur pour *cit*, forme que notre scribe ignore, et la forme tout anglo-normande *remis*, 601, qui normalement assone en *-é* sous la forme continentale *remés*.

Dans les laisses féminines il convient de relever l'absence de formes provenant de la réduction de *-iee* à *-ie*.

-é, *-é.e*. Dans toutes ces laisses, masculines comme féminines, les mots qui constituent l'assonance proviennent presque exclusivement du produit d'un *a* latin tonique libre, non soumis à l'influence de *yod*. Assonent régulièrement en *-é* des mots se terminant par *-ier*, où l'hiatus primitif résulte de la chute d'une intervocalique : *afié*, 1588, *defié*, 111, *guier*, 147, 3126, *fier* (< *fidare*), 173, *oblier*, etc., 189, 574, 1229, etc., *merciez*, 1199, *crier*, 2872.

Sont à remarquer des formes en *-rez*, 2e pers. pl. du futur : *remaindrez*, 1163, *enterez*, 2218, 2242,

1. Dans tous ces cas le scribe a transcrit les numéraux en toutes lettres.
2. Suchier, *éd.*, p. XXVI, en attribue un autre au v. 601, apparemment pour écarter de l'assonance la forme anglo-normande *remis*.
3. Cf. *Notes critiques*.

requerez, 2509, *ferez*, 2674, *averez*, 2676, *girrez*, 2689, 2863, *garderez*, 2690, *porterez*, 2841, *estorterez*, 2885. L'on se rappellera que ces formes du futur assonent ainsi dans le *Couronnement de Louis* [1], comme dans d'autres chansons du cycle de Guillaume, alors que dans la *Chanson de Roland* elles assonent en *-ei*. *Mortel*, 1349, *tels*, 2014, au féminin, sont également à noter, ainsi que la locution *bataille champel*, qui se trouve 22 fois jusqu'au v. 2021 [2]. Par contre, on relève *altreteles* à l'assonance en *-é.e* au v. 493 [3].

Si ces laisses se distinguent nettement de celles qui assonent en *-ié*, *-ié.e* d'une part [4], et en *-è.e* d'autre part [5], on ne s'étonnera point de trouver, dans ce manuscrit anglo-normand du XIIIe siècle, un certain nombre d'infractions à la loi de Bartsch ; en effet, bien que les laisses féminines n'en montrent aucun exemple, nous relevons dans les laisses masculines 21 cas où se trouvent à l'assonance en *-é* des mots qui normalement devraient assoner en *-ié* [6]. Il importe de noter que tous ces vers offrent une leçon parfaitement acceptable quant au sens, et que l'on n'arriverait à reconstituer des assonances plus « régulières » qu'au prix de graves altérations. Suchier et Rechnitz ont tenté l'expérience : dans presque tous les cas cités on ne peut pas ne pas préférer la leçon du scribe, bien que dans un petit nombre de vers — notamment 1065, 1066 qui se retrouvent plus loin sous une

1. Cf. E. Langlois, *Le Couronnement de Louis*, *S. A. T. F.*, p. CLII.
2. Cf. ci-dessous, p. 129.
3. Si, toutefois, on considère ce vers comme le dernier d'une laisse en *-é. e*, ce qui semble bien être le cas.
4. A condition de commencer de nouvelles laisses après les vv. 869, 1568, 2611, 3492.
5. A condition d'ouvrir une nouvelle laisse après le v. 493.
6. Ce sont : *enseignez*, 520, *manger*, etc., 839, 1065, 2492, *colcher*, 1066, *volenters*, 1067, *ciel*, 1149, 1188, *purchacer*, 1323, *moiller*, 1330, 1624, *oliver*, 2012, *chet*, 2075, *espees* (< *speot*), 2076, *liez*, 2077, *piez*, 2090, *lecchers*, 2270, *cunsiler*, 2495, *fichez*, 3064, *chevaler*, 3145, *baigner*, 3492.

forme « régulière », 1484, 1485 — la rectification puisse s'effectuer sans faire trop de violence au texte.

L'on doit noter aussi certains vers qui, pour les besoins de l'assonance, présentent des formes fautives quant à la morphologie : *ber* au cas régime, 1479, 1637, 1977, *bers* au pluriel, 2982 [1], *cler* au féminin, 133 [2], *emperere* au cas régime, 2939 ; c'est le cas des participes passés *abandoné*, 2296, 2491, *aquitez*, 2511, *conreié*, 2853, *mené*, 2941 [3], *acraventés*, 3412, où la forme féminine est exigée, comme au v. 1879, *mustré*, si notre correction est acceptée [4]. Cf. aussi *chiminé*, 1481, à côté de *chiminee*, 2614, qui assone en *-é.e*, et *lecchers*, 2270, qui a perdu sa voyelle d'appui pour venir assoner en *-é* [5].

Quatre infinitifs en *-ir* et en *-eir* se trouvent à l'assonance en *-é* : *dementir*, 1321 (qui n'est qu'une forme anglo-normande de *dementer*), *veer* (< *videre*), 1970, *ferir*, 3300, *saver*, 3307, ainsi que le substantif verbal *aver*, 3399. Le v. 3307 se laisserait facilement ramener à une forme plus normale si on lisait : *ço saveir* (*saver*) *poez*, mais il faut convenir que ces formes ne choquaient nullement une oreille anglo-normande. De légères corrections semblent s'imposer aux vv. 705 (*esfrei* pour *esfreié*), 1068 (*fu* pour *suef* [6]), 1536 (*e de Deu e de mei* pour *e de mei e de Deu*, bien

1. Suchier, afin de conserver à *Vivien* une valeur trisyllabique, se trouve obligé de transformer *Vivien l'alosé*, 1244, en *Vivien le ber* — et constate, *éd.*, p. XXVII, une erreur de déclinaison de la part du poète.

2. Cf. *Notes critiques*.

3. Mais ce vers se retrouve avec *mené*, à la forme masculine au v. 2929, qui assone en *-é. e*, et semble avoir entraîné à sa suite *le pré* du v. 2930. Peut-être un copiste s'est-il trompé, reproduisant deux fois le même vers, peut-être a-t-il simplement profité du fait que *ost* pouvait être soit masculin soit féminin.

4. Cf. *Notes critiques*.

5. La présence dans des laisses féminines de quelques cas où la forme masculine provient de la chute d'un *ə* final, *aurné*, 2400, *conreié*, 2401, *testés*, 2622, est d'intérêt purement graphique.

6. Cf. *Notes critiques*.

qu'au v. 2951 la formule se trouve répétée sous la même forme qu'au v. 1536), et 2776 (*la verai Deu merci* pour *merci le verai Deu*).

La forme anglo-normande du participe passé *remis*, 216, (à côté de la forme continentale *remés*, 1348, 2052, 2497, 2517) semble avoir entraîné *amis* au vers suivant, qui représente peut-être *amez*, forme inconnue à notre texte.

-è, -è.e. Ces laisses semblent constituées par le produit du latin *e* bref entravé, qui, en français continental, n'assonait pas avec le produit d'*e* long entravé. Cette distinction est maintenue dans notre texte, à l'exception de *dresce*, 367, et de *feltre*, 1559, 1663. Or, la confusion de ces deux voyelles est un trait caractéristique de l'anglo-normand [1].

Le poète semble avoir admis à l'assonance de l'unique laisse masculine des diphthongues en *-ai* : *mes*, 882, *ait*, 883, et une forme en *-a*, *darz*, 877. On verra que certaines de ces formes se retrouveront dans des assonances en *-a*.

Dans les laisses féminines un petit nombre de formes à diphthongue sont également admises : *eigues*, 150, *ewe*, 1401 [2], *maistres*, 159, *fere*, 501, *repeire*, 942, à côté d'un certain nombre de cas où ces formes assonent en *-a.e*. Sont aussi à signaler des formes en *-a.e* [3] : *desmaele*, 1831, *desmaillent*, 2128 [4], *blame*, 2122, *obliastes*, 3467. Nous relevons deux cas où des mots en *-é.e* se trouvent à l'assonance : *dese-*

1. Cf. L. E. Menger, *Anglo-Norman Dialect*, p. 53, M. K. Pope, *From Latin to Modern French*, § 1145 ; Bédier, *Le Roman de Tristan*, *S. A. T. F.*, t. II, pp. 12-13.

2. Comme on le verra, le refrain du v. 1400 se présente dans des conditions qui font croire que le v. 1401, comme le v. 1042, dans un passage parallèle, devrait ouvrir la laisse CIII ; *ewe* assonerait alors plus normalement en *-a.e* (cf. vv. 1042, 2390).

3. Cf. ci-dessus, p. 22.

4. Cf. *Notes critiques*, v. 1831.

vrerent, 1174 [1], et *enporterent*, 3473 ne semblent guère pouvoir se laisser corriger.

Les formes nasales sont écartées de cette assonance, et l'unique cas, *Gui li enfes*, 1781, se présente dans un vers évidemment estropié où il y a tout lieu de soupçonner un passage altéré [2]. Sont à noter *veire*, 2304, ainsi que deux exemples de *ancestre*(*s*), 1671, 3165, au pluriel.

Willame n'assone qu'avec *-è.e* : le mot se trouve 32 fois à l'assonance.

-ié, -ié.e. L'on remarquera quelques prétérits du type *-dedi* : *combati*, 556, *respundi*, 1760, *fendit*, 1846, *descendi*, 2329, à côté de quelques exemples de ces même formes qui assonent en *-i* [3]. Sont à noter aussi trois vers où *Vivien* se trouve à l'assonance, 48, 252, 277, tandis que l'on trouvera le même *Vivien* à l'assonance en *-ã*.

Ces assonances sont distinguées de celles en *-é*, comme on l'a constaté plus haut ; les vers qui ne respectent pas la loi de Bartsch sont fort rares : exception faite des vv. 875-6, dus sans doute à une erreur de transcription [4], cinq vers seulement, tous dans les laisses masculines, présentent des formes en *-é* : *ber*, 458, 2382, 3501, *pené*, 2526, *dehez*, 2532 [5]. Il est à remarquer que *Vivien le ber*, 3501, est au cas régime [6]. A noter aussi *drescé*, 1844, *premer*, 2542, *comencé*, 3248, alors que la syntaxe exige la forme féminine, et *niés*, au pluriel (< *nepotes*), 2539.

-ei. Ces deux laisses se répètent à un vers près ;

1. Cf. *Notes critiques*.
2. Cf. *Notes critiques*.
3. Cf. ci-dessus, p. 29. Pour le v. 1809, qui se termine par le participe passé *acuilliz*, voir *Notes critiques*.
4. Cf. *Notes critiques*.
5. *espé*, 270, 3206, *espeez*, 1810, 1815 représentent la forme continentale *espiez* (< *speot*).
6. Pour le v. 3250, qui se termine par *bastun*, voir *Notes critiques*.

les neuf mots différents dont se composent les assonances proviennent tous d'un *e* long latin libre. Nous avons déjà fait remarquer que les 2e pers. pl. du futur assonent non pas en *-ei* mais en *-é*.

-a, -a.e. Le poète ne semble accepter à l'assonance qu'à titre de licence poétique les formes diphthonguées en *-ai, -ai.e.* Parmi les passages à assonance masculine, cinq sont purs : LXXIII (vv. 913-916), LXXXIV, XCI, XCV, XCIX (vv. 1288-1295). Il reste pourtant quelques passages masculins dont l'analyse est fort malaisée. Au v. 768 se trouve *aguait*, mais le vers est manifestement faux quant à la métrique, et la leçon est donc suspecte. La laisse CXV présente un mélange exceptionnel de *-a*, de *-ai*, et de *-ã*. Notons d'abord que les noms propres des vv. 1709-1715 ont pu offrir dans une version primitive des formes légèrement différentes qui auraient pu s'accorder mieux avec une assonance unique ; d'autre part, comme l'a fait remarquer J. Acher [1], les vv. 1720-1729 semblent avoir formé à l'origine une laisse en *-ã*. Suchier, constatant que ces mélanges ne correspondent point à l'usage du poète, supprima le passage entier, et le considéra comme une interpolation anglo-normande [2]. C'est ce qui paraît le plus probable ; sans rechercher les motifs qui ont pu inspirer ou nécessiter une telle interpolation, signalons que l'on n'éprouve aucun besoin d'apprendre les noms des rois sarrasins, surtout lorsqu'on se rappelle que jusqu'au v. 1709 un seul a été nommé, Déramé ; signalons aussi que l'on s'étonne également de rencontrer une liste des comparses de Guillaume, le poète s'étant contenté jusqu'à ce point de nommer les personnages principaux ; l'on s'en étonne d'autant

1. *Revue des langues romanes*, t. LIV, p. 336, n. I.
2. Suchier, *éd.*, pp. XIV-XV, p. 67, n. au v. 1707, cf. *Zs. f. rom. Phil.*, t. XXIX, p. 643 et Rechnitz, *ib.*, t. XXXII, pp. 184, 198, n. I.

plus que sur les cinq, quatre apparaissent pour la première fois dans le récit, alors que le cinquième, Guischard, vient de mourir quelques centaines de vers auparavant. Notons, en dernier lieu, la formule des vv. 1730-1, formule suffisamment rare dans la *Chanson de Guillaume* pour qu'elle éveille nos soupçons sur la composition de ce passage.

Les laisses CLXI, CLXIII présentent moins de difficulté. La laisse CLXI semble admettre à l'assonance en *-a* une série de vers, vv. 2796-2808, en *-ai*, et même en *-è* [1] ; or, on notera que tout ce passage se compose d'un dialogue entre Guillaume et Guibourc, et qu'il n'est même pas certain que les vers en question fassent corps avec le début de la laisse. Nous sommes donc en présence d'une laisse qui pourrait être multirime, ou tout au moins d'une laisse en *-a* dans laquelle le poète ou un remanieur, plus soucieux de la rapidité de l'action et de la vivacité du dialogue que des conventions métriques, a admis des formes apocryphes. Les vv. 2837-2840, formant partie d'une laisse multirime composée également d'*oratio recta*, dont il est impossible de reconstituer des éléments homogènes, se présentent dans des conditions analogues.

De même, il est possible, à première vue, que le poète ait admis quelques mots à terminaison nasale : *champ*, 769, *alferant*, 3133, *Malagant*, 3135. Or, dans les trois cas, la leçon est plus ou moins suspecte ; *champ* devrait peut-être se lire *val* (cf. v. 773), le v. 3133 est estropié, et *Malagant*, nom qui ne revient qu'ici, ne se laisserait que trop facilement remplacer par n'importe quel nom propre plus ou moins fantai-

1. Le v. 2808, offrant à l'assonance *aprés*, a pu être entraîné par d'autres formes dans ce groupe de vers où *ai* est rendu par *e* ; il peut aussi représenter une altération de *vait aprés Renewart*, ou de *aprés Renewart vait* (*vat*). Toujours est-il que c'est l'unique cas dans la *Chanson de Guillaume* où l'on voie *-è* assoner avec *-a*.

siste tiré des pages de la *Table* d'Ernest Langlois. Par contre, on se débarrasserait plus difficilement de *trenchanz* au v. 1805, bien qu'il soit possible d'entrevoir une leçon qui aurait amené *falsarz* à l'assonance.

Dans les laisses féminines la situation se présente d'une façon quelque peu différente ; à cinq reprises reviennent ces formes : *lance*, 317, *hanste*, 318, *langes*, 319, *champaigne*, 473, *cunpaigne*, 474, et on ne saurait guère les remplacer par des formes à voyelle orale. On notera seulement qu'elles sont groupées dans un passage relativement court.

Le poète, pour autant que l'on puisse déceler ses intentions, semble donc avoir maintenu les assonances masculines sans mélange, mais avoir admis, peut-être à titre de licence poétique, des formes en *ai.e* et en *ã.e* dans les laisses féminines.

-ò, -ò.e. Aucune confusion avec les formes en *-ó, -ó.e*, si ce n'est que, comme d'habitude, les formes nasales sont assimilées à l'assonance avec voyelle fermée. La seule forme à retenir est *Tidbald*, 435, (le scribe a abrégé en *tidb'*) qui se prête à la suggestion que *a* vélaire se prononçait suffisamment fermé pour permettre à la diphthongue *au* d'assoner avec *-ò*. Au v. 3442 *bordel* doit être considéré comme une erreur pour *borde*, « cabane », et semble avoir entraîné *avaler* au vers suivant. Au v. 3447 *nostre*, cas régime du pluriel, est à relever pour *noz*.

-ó, -ó.e. Aux vv. 3434, 3436 deux formes irrégulières au point de vue du français continental : *coru*, *espandu*, ce dernier exigeant la forme féminine, et dans les laisses féminines *desmesure*, 372, *mure*, 383, *Ansune*, 2554, 2560. La confusion entre les sons *u* et *ó* en anglo-normand est suffisamment connue, bien qu'elle ne semble se manifester dans les textes d'une façon généralisée qu'à une époque postérieure à celle

de notre manuscrit [1]; *sume*, 3196, pour *sum*, est également une forme anglo-normande.

On constate des infractions aux anciennes règles de la déclinaison dans : *empereur*, 564, *barun*, 1183, *seignur*, 1255, 1271, *nevou*, 1256, *cunte*, 3180, tous au cas sujet du singulier, et dans *hom*, 1305, cas régime.

Les assonances nasales sont naturellement admises mais dans des proportions inégales dans différents passages. Parmi les laisses masculines, seule la première est en *-ó* oral pur, tandis que les deux vv. 46-7 de la laisse V, les quatre de la laisse XXIII, la laisse XXXII et les vv. 615-622 de la laisse XLIX ne connaissent pas de formes orales ; dans les autres laisses masculines les deux terminaisons sont partagées tantôt en nombre plus ou moins égal (XXXIX, XLVI, XC, CXLIV, CLXXXIII), tantôt avec une prépondérance de formes orales (XCVII, C), tantôt avec une prépondérance de formes nasales (XXXVII, XCIII, CXIII). Dans les laisses féminines, cette distinction est accentuée ; sur les onze laisses, quatre sont partagées également entre formes orales et formes nasales (II, vv. 20-27 ; LI, vv. 635-649 ; CVIII, vv. 1541-1544 ; CLXXV), quatre montrent une prépondérance de formes orales (XXVIII, vv. 333-354 ; XXX, vv. 370-383 ; CXX, vv. 1835-1842 ; CLXXIV, vv. 3166-3169), trois montrent exclusivement des formes nasales (XXXIII, vv. 423-427, LXXIV, CLV).

-u, -u.e. Si les mots se terminant par la diphthongue *ui* assonent généralement en *-i*, un certain nombre d'entre eux se trouvent à l'assonance en *-u* : *lui*, 764, 2438, 3221, 3223, 3246, 3263 ; *piu*, 3233 ; *fui* (prétérit du verbe *estre*, et peut-être une erreur pour *sui*), 3225 ; *destruit*, 3242 ; *s'en fui*, 3224, s'oppose aux

1. Cf. M. K. Pope, *op. cit.*, §§ 1142, 1285.

nombreux exemples de *fuir*, *fui* qui assonent en *-i*, comme *aiut*, 2452, *aïe*, 687, *aide*, 997, s'opposent à *aïd*, 2574.

La confusion entre *u* et *ó* se constate à nouveau dans *proux*, 2134, ainsi que dans *tranglutre*, 3176, 3195, pour *trangluter*. Pour le v. 2439, qui se termine par *enveit*, voir la *Note critique*.

-ã, -ẽ, -ã.e, -ẽ.e. Bon nombre des critiques qui ont tenu compte du système des assonances de notre texte ont prétendu que dans la première partie du poème, c'est-à-dire jusqu'au v. 1980, les assonances en *ẽ-* et en *-ã* sont distinctes, alors que, à partir de ce point, les deux voyelles seraient confondues [1] ; c'est trop simplifier la question.

Les vv. 964-968, qui forment une partie de la laisse multirime LXXVII, laisse composée d'*oratio recta*, semblent bien assoner en *-ẽ* sans mélange de *-ã*. Même si on reconnaît les vv. 553-4 comme constituant une véritable laisse, ce qui nous paraît douteux [2], le témoignage de ces deux vers ne saurait guère entrer en ligne de compte. Ils pourraient aussi facilement être considérés comme assonant, même fautivement, avec les vers en *-ié* qui les suivent.

Si, en général, les assonances en *-ã* et en *-ẽ* semblent maintenir leur identité jusqu'au v. 1899 [3], il n'en faut pas moins faire exception des cinq vers de la laisse

1. Par exemple, R. Weeks, *Romania*, t. XXXIV, pp. 243-4, *Modern Language Review*, t. V, p. 67, Suchier, *éd.*, p. xxv, E. S. Tyler, *Romanic Review*, t. IX, p. 417. Salverda de Grave, *art. cit.*, p. 5, réagit à juste titre contre ce système, et contre les « changements violents » que Suchier s'est permis afin de faire accorder son texte avec cette théorie.

2. Voir *Notes critiques*, vv. 553 *ss* ; cf. aussi ci-dessus, pp. 21-2.

3. Le v. 1894 fait exception. Suchier change l'ordre des mots pour remplacer *hardement* par *grant* à l'assonance. Quant aux vv. 328-332, afin de les faire accorder avec sa théorie de la séparation des deux sons, il en fait deux laisses, les deux premiers vers assonant en *-ẽ*, les trois suivants, dont le dernier est réécrit pour présenter *devant* à l'assonance, en *-ã*.

multirime XXVIII, composée de trois vers en *-ẽ* et de deux en *-ã*. Par contre, à partir du v. 1981, les mélanges paraissent admis [1]. Ce qu'il convient de noter en même temps, c'est que ces assonances mixtes admettent des formes que l'on s'attendrait à rencontrer uniquement à l'assonance en *-ié*, à savoir *paens*, 2339, *Vivien(s)*, 2341, 2467 [2], aussi bien que des formes en *-ãĩ* (< *a* tonique libre + nasale) : *mains*, 2353, 3525, *faim*, 3546. Ces deux phénomènes semblent attester l'évolution phonétique de l'anglo-normand, où *ãĩ* [3] et *iẽ* [4] sont passés à *ẽ*.

Dans les laisses en *-ã* sans mélange de *-ẽ*, on trouve un petit nombre de vers qui se terminent par des formes orales : *braz*, 716 [5], *combat*, 1728 [6] ; *amirailz*, 1994, pourrait facilement représenter *amiranz*, mais on voit difficilement comment on pourrait écarter de l'assonance *Oriabel* au v. 3539.

Au point de vue de la syntaxe, relevons au v. 2455 *enfant*, cas sujet du singulier.

Les assonances féminines se présentent d'une façon exceptionnelle, car aucune laisse en *-ã.e*, *-ẽ.e* n'étant introduite par une initiale, cette assonance fait toujours partie d'une laisse multirime. Ces laisses féminines renferment un nombre de vers tellement restreint qu'il est dangereux d'essayer d'en tirer des conclusions quant aux intentions du poète. Les

1. Voici un relevé des formes en *-ã* par rapport à celles en *-ẽ* : laisse CXXXI, *-ã*, 13 — *-ẽ*, 6 ; CXLIII (vv. 2337-2357), 14 — 4 ; CLI, 12 — 4 ; CLXXXIX (vv. 3507-3554), 32 — 12.

talent, *talant*, *maltalant*, 965, 1982, 3480, 3531, pouvaient assoner indifféremment en *-ã* et en *-ẽ*.

2. Comme on sait, *Vivien* assone en *-ié* dans la *Chevalerie Vivien*, ms de Boulogne. Sur ce point cf. A. L. Terracher, *Annales du Midi*, t. XXII, p. 14, n. l., J. J. Salverda de Grave, *art. cit.* p. 4, n. l.

3. Cf. M. K. Pope, *op. cit.*, § 1159.

4. Cf. *ibid.*, § 1155.

5. Cf. *Notes critiques*.

6. Suchier corrige le vers en lisant *le hardi combatant*.

TABLE DES ASSONANCES

LAISSES MASCULINES.

Laisses monorimes.	Laisses multirimes I.	Laisses multirimes II.
	-i : 376 vv.	
20. VI, VII, VIII, XV, XVII, XX, XXV, XXVI, XXIX, XXXI, XLI, XLIV, XLVIII, LVII, LXIV, LXXVIII, CXXII, CXXV, CXXXVII, CLVI.	3. XXXIII, LXVIII, CXVI.	8. XXII, XXXVI, LXVI, LXXXV, LXXXIX, CIII, CXVII, CXVIII.
	-é : 1462 vv.	
41. X, XIV, XVIII, XLII, XLVII, LII, LIX, LXVII, LXXII, LXXVI, LXXX, LXXXIII, LXXXV, LXXXVIII, XCVI, CI, CIV, CV, CVII, CXI, CXIV, CXXIII, CXXVII, CXXIX, CXXXIII, CXXXVIII, CXLII, CXLVIII, CLII, CLIII, CLIX, CLXII, CLXV, CLXVI, CLXVIII, CLXIX, CLXX, CLXXI, CLXXIX, CLXXXI, CLXXXII.	13. XII, LXIX, XCII, XCIV, XCVIII, CX, CXII, CXXVI, CLX, CLXXIII, CLXXXVII, CLXXXVIII, CLXXXIX.	6. V, XII, LXVIII, CXXX, CXL, CLXIII.

	-è : 7 vv.	
1. LXX.		
	-ié : 205 vv.	
7. XXIV, CXIX, CXXI, CXLV, CXLIX, CLIV, CLXXVI.	5. XXII, XXXVI, CXVII, CXLIII, CLXXVIII.	8. V, XLV, LXIX, LXXIII, XCVIII, CVIII, CX, CLXXXVIII.
	-ei : 21 vv.	
2. LIII, LXXIX.		
	-a : 128 vv.	
6. LXXXIV, XCI, XCV, CXV, CLXI, CLXXII.	2. XCIX, CLXIII.	3. LXV, LXXIII, CXVIII.
	-ò : 30 vv.	
1. LXI.	5. XXVII, XXXIV, L, LXVI, LXXIII.	
	-ó : 138 vv.	
12. I, XXXII, XXXVII, XXXIX, XLVI, XC, XCIII, XCVII, C, CXIII, CXLIV, CLXXXIII.	2. V, XXIII.	1. XLIX.

-u : 92 vv.

2. CL, CLXXVII.	3. LI, LXV, CXXXVI.	1. CLXXVIII.

-ā, -ē : 208 vv.

8. XXI, LIV, LX, LXIII, LXXI, CXXIV, CXXXI, CLI.	3. XXVIII, XLV, CIX.	4. LXXVII, CXLIII, CLXXXVII, CLXXXIX.

LAISSES FÉMININES.

-i.e : 37 vv.

2. CLVII, CLXXX.		

-é.e : 76 vv.

5. LV, LXXXII, CXLVII, CLXIV, CLXVII.	1. XL.	1. CLVIII.

-è.e : 373 vv.

18. III, IX, XI, XIII, XIX, XXXV, XLIII, LVIII, LXII, LXXV, LXXXVII, CII, CVI, CXXXII, CXXXIV, CXLI, CLXXXIV, CLXXXVI.	9. XXX, XLIX, LXXVII, LXXXIX, CXVIII, CXX, CXXX, CXL, CLXXIV.	14. XII, XL, LI, LXVI, XCII, XCIV, XCIX, CIX, CXII, CXXVI, CXXXV, CXXXVI, CLX, CLXXIII.

	-ié.e : 9 vv.	
	1. CLVIII.	
	-a.e : 65 vv.	
2. XXXVIII, CXLVI.	3. LXXXV, CIII, CXXXV.	4. XXVII, XXXIV, L, CXVI.
	-ǫ.e : 24 vv.	
2. XVI, CLXXXV.	2. II, IV.	2. LXXVII, XCXVIII.
	-ọ.e : 117 vv.	
3. LXXIV, CLV, CLXXV.	1. CVIII.	7. II, XXVIII, XXX, XXXIII, LI, CXX, CLXXIV.
	-u.e : 26 vv.	
4. LVI, LXXXI, CXXVIII, CXXXIX.		
	-ā.e, -ē.e : 17 vv.	
		5. II, IV, XXIII, CVIII, CLXXXVII.

Nota. — On a rangé sous *Laisses multirimes I* les laisses où l'assonance en cause figure dans les premiers vers de la laisse (donc introduite par une grande initiale), et sous *laisses multirimes II* les laisses où l'assonance en cause figure dans le corps de la laisse (et par conséquent sans être introduite par une grande initiale).

Pour les vv. 631-2, voir *Notes critiques*.

Compte n'est pas tenu du refrain, ni, lorsque celui-ci se trouve en fin de laisse ou d'assonance, du vers dont il est suivi.

vv. 266-269 semblent être en *-ã.e* sans mélange [1], les vv. 16-19 et 42-45 semblent bâtis sur *-ẽ.e,* le poète ayant admis à cette assonance des formes provenant de *e* entravé et de *e* libre + nasale, aussi bien qu'une forme en *-a.e* orale, *damages,* 19. Si l'on admet la correction du v. 1545, *une petite lance* pour *une glaive petite* [2], ces trois vers comme les deux vers de la laisse CLXXXVII présentent un mélange de *-ã.e* et de *-ẽ.e.* Le fait est qu'il est fort difficile de dégager de ces laisses multirimes quelles pouvaient être les intentions du poète ou même du remanieur.

Le compte des syllabes.

Les critiques qui se sont acharnés contre le scribe du manuscrit de Londres trouvent dans l'état de la métrique une certaine justification de leur opprobre [3]. Car sous aucun autre aspect ce texte ne semble plus altéré que dans la structure du vers. Si l'on peut constater avec certitude que le mètre de la *Chanson de Guillaume* repose sur le décasyllabe avec césure à la quatrième, le vers si souvent utilisé dans les poèmes épiques, il n'en faut pas moins constater que sur les 3500 vers [4] plus de quinze cents sont faux,

1. Pour le v. 269, voir les *Notes critiques.*

2. Voir *Notes critiques.*

3. Les observations de Rechnitz, sous la forme de notes à son édition partielle, et de Suchier, *éd.*, pp. XVI-XVIII, sont presque dénuées d'intérêt, car elles reposent en grande partie sur le texte de leurs éditions critiques. Celles de Miss Tyler se trouvent partagées entre l'introduction à son édition, pp. IX-XIV, et son article dans la *Romanic Review*, t. IX, pp. 403 *ss.* Voir aussi J. J. Salverda de Grave, *Neophilologus*, t. I. pp. 15-18, J. Wathelet-Willem, *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XXIV, pp. 62-72.

4. Faisons abstraction des 41 refrains, ainsi que de quelques passages très corrompus où la prudence conseille d'admettre une lacune ou une altération grave.

soit une proportion de 43 pour cent [1]. Ces chiffres sont particulièrement élevés par rapport à d'autres textes de provenance insulaire ; ainsi Bédier ne comptait que 320 vers faux sur les quatre mille du *Roland* d'Oxford [2], plus vieux, il est vrai, d'un siècle que notre manuscrit. Ce qui doit nous intéresser de plus près, c'est le fait que le texte du *Gui de Warewick*, copié apparemment par le même scribe que le nôtre, nous est transmis indemne des altérations prosodiques qui caractérisent la *Chanson de Guillaume* [3].

Le but de l'analyse qui va suivre n'est nullement de chercher à établir un texte dont toute infraction aux règles de la versification la plus stricte serait exclue, texte qui n'a peut-être jamais existé pour la *Chanson de Guillaume*, pas plus que pour tel autre poème épique, si ce n'est dans l'imagination des grammairiens du siècle dernier. Le lecteur curieux de ce jeu est renvoyé au texte établi par Miss Tyler, et aux éditions partielles de Rechnitz et de Suchier, qui contiennent toutes les leçons conjecturales qui sont à la fois l'enjeu et la récompense de l'édition critique. Nous chercherons, au contraire, à dégager les éléments qui sont susceptibles d'apporter un témoignage sur les habitudes prosodiques de celui qui composa la *Chanson de Guillaume*. Pour cela nous nous voyons forcé de supposer l'existence d'un texte

1 . Nous comprenons sous cette définition, pour des raisons que le lecteur comprendra au fur et à mesure de l'analyse qui suit, tout vers qui, tel qu'il est transcrit dans notre manuscrit, fausse les lois de la versification continentale. Pourtant, dans l'impossibilité de savoir au juste comment le copiste comptait les syllabes d'un mot contenant deux voyelles apparemment en hiatus, nous acceptons qu'il les ait considérés à son gré comme formant hiatus ou synérèse. Le chiffre de 43 % ne diffère guère de celui de Mme Wathelet-Willem (*art. cit.*, p. 61), mais dépasse sensiblement celui de Miss Tyler, (*éd.*, p. IX), qui est de 34 % seulement.

2. *Commentaires*, p. 263.

3. Cf. J. Acher, *Revue des langues romanes*, t. LIV, p. 339.

moins inexact que celui dont nous disposons ; en effet, nier, *a priori*, l'existence d'un tel texte, c'est supposer que la *Chanson de Guillaume* n'a connu aucune tradition écrite en dehors de celle de la version du manuscrit Add. 38663, ce qui revient à admettre que les 57 pour cent des vers qui forment d'excellents et impeccables décasyllabes français ne sont qu'autant de coïncidences de la part d'un rimailleur qui aurait écrit indifféremment des vers conformes aux principes du vers épique classique en même temps que des monstres informes allant de sept ou huit jusqu'à quinze syllabes sans rythme et sans harmonie.

Tous les phénomènes bien connus de la versification anglo-normande se retrouvent, certes, dans notre texte [1]. Une grande partie des vers faux laissent deviner sans difficulté des vers plus corrects ; les éditions critiques de notre texte en abondent, et l'on y arrive à relativement peu de frais. Voici, par exemple, que, sur les 827 vers dotés d'une, de deux, de trois ou même de quatre syllabes de trop, un grand nombre d'entre eux deviennent réguliers si l'on supprime dans la scansion un ou plusieurs ə muets [2].

Voici un autre groupe, de quelque quatre-vingts vers, où l'on obtient des vers parfaitement corrects

1. Pour des indications bibliographiques sur cette question nous renvoyons le lecteur au travail de J. Matzke, *Œuvres de Simund de Freisne*, *S. A. T. F.*, p. XLIII *ss.*, à compléter par les études de E. G. R. Waters, *The Anglo-Norman Voyage of St. Brendan*, pp. xxix-lviii, de Bédier, *Commentaires*, pp. 265-9, et de Miss Pope dans *La Seinte Resurreccion*, pp. LXII-XCVI.

2. Il se pourrait, en effet, que des vers tels que les suivants eussent sonné, à une oreille anglo-normande, comme d'impeccables décasyllabes :

235 Par unt qu'il passent tote la terr(e) fremist
655 Sez que dirras a Willam(e) le fedeil
713 Fors l'ev(e) salee qu(e) ert tres lui a la mer

ou encore :

629 Di, dunc, Girard, sent(es) tu alqu(es) ta vertu
852 Si s'enclinad a l'ev(e) sale(e) del gué.

au prix seulement d'une élision que le scribe n'a pas effectuée [1] ; voici un troisième bloc, d'une vingtaine de vers environ, où l'on n'aura recours qu'à une enclise (même si la forme enclitique ainsi réalisée est complètement étrangère aux usages de notre scribe) pour rétablir deux hémistiches réguliers [2]. Ou, autre cas, on admettra l'élision d'une voyelle autre qu'un *ə* muet ; on arrivera ainsi à mettre à la disposition du poète toute une série de doublets [3], dont un certain nombre de noms propres [4], et qui viendront s'ajouter à ceux qui existent déjà dans la série

1. Par exemple, dans les vers suivants : *jo*, 1199, 1353, 2483, 2511, 3034, 3058 ; *me*, 634, 1339, 1647, 3130, 3398 ; *te*, 275 (?), 633, 1934, 1935 ; *ço*, 974, 1288, 2217 ; *que* (conjonction ou pronom), 138, 216, 364, 511, 611, 752, 781, 1060, 1267, 1417, 1836, 1846, 2044, 2275, 2311, 2341, 2663, 2842, 2997, 3271, 3362 ; *si* (*se*), 184, 233, 415, 1245, 1342, 1682, 1819, 1895, 2032, 2970, 3151 ; *de*, 295 (?), 373, 1618, 1709, 2450, 2514, 2597, 2826, 2875 ; *li* (article masculin singulier), 344, 973, 1820, 1853, 2277, 2290, 2555 ; *ma*, 1978, 2845, 3401 (*me*) ; *sa*, 1330, 1500, 1532, 1881, 1884. Cf. *La Seinte Resurreccion*, p. xxv.

2. A vrai dire des formes enclitiques telles que *entrel*, 1884 ; *jot*, 68, 1644 ; *jast*, 690, 2497 ; *jam*, 2238 ; *jon*, 750, 1578 ; *lem*, 1739, 1869, 2706 ; *nem*, 2310, 2509 (cf. *Notes critiques*, v. 2675) ; *net*, 1935 ; *quim*, 2443 ; *sim*, 3510, emportent difficilement la conviction, bien qu'elles aient été proposées par les éditeurs (cf. Suchier, *éd.*, p. xxviii). Non seulement elles sont parfaitement étrangères à notre texte, mais encore elles ne suffisent pas toujours à rétablir la métrique. Ce qui paraît plus pertinent, c'est le fait que l'on constate souvent la présence dans le vers d'un pronom, d'une conjonction qui fausse le mètre, et que dans tous les vers en question on obtiendrait une leçon plus acceptable en supprimant soit le second pronom, soit la conjonction ou le premier pronom auxquels il faudrait autrement le rattacher. Seul le vers 3180, *jal* pour *ja le*, et peut-être le v. 2114, *quil* pour *qui le*, semblent faire exception.

3. Cf. la liste rédigée par Salverda de Grave, *art. cit.*, p. 15.

4. Voici quelques noms propres dont la valeur syllabique ne paraît pas constante : *Aelred*, trisyllabe, 2061, 3023, dissyllabe, 3018 ; *Ansune*, trisyllabe, 2560, dissyllabe, 2554 ; *Burges*, trisyllabe, 21, 400, incertain 23, 339, 352 ; *Loun*, dissyllabe sauf au v. 3036, apparemment monosyllabe ; *Lowis*, généralement trisyllabe, mais apparemment dissyllabe aux vv. 564, 660, 798, 982, 1916, incertain 3, 453, 751, 1255 ; *Vivien*, 47 fois trisyllabe, vingt fois dissyllabe, dix fois incertain, 96, 458, 559, 851, 862, 988, 1289, 1988, 2341, 2483. On se souviendra que c'est à nouveau un trait fort connu en anglo-normand, cf. Miss Pope dans *La Seinte Resurreccion* p. L

des *ore, or, dunques, dunc, sure, sur, desur, itel, tel,* [1] employés dans notre texte les uns pour les autres [2].

Jusqu'ici, nous considérons, somme toute, des détails de graphie : les vers en question étaient pour

1. Il n'est guère possible de savoir si des leçons comme *de devers*, 100, *de devant*, 390, représentent l'emploi voulu de formes « surcomposées » ou de simples dittographies ; nous opterions plutôt pour la seconde explication. Par contre, Miss Tyler (dans son édition) et Mme Wathelet-Willem, (*art. cit.*, p. 62) voudraient lire au v. 267 *Sur sun arçun de devant mist la lance.* Comment comprennent-elles donc la construction de cette phrase ? Le *devant* du manuscrit, s'il doit se corriger, semble devoir se lire *devant lui*, comme le veut Suchier. Cf. d'une part le v. 1248, où il est dit que l'on voit Guillaume qui emporte le corps de Guischard, *devant li aporter*, d'autre part le v. 1885, où il est dit que Guillaume porte son épée nue *sur sun arçun devant* ; or, *devant* semble dans ce dernier vers avoir une valeur adverbiale, avec le sens de *devant lui*, et c'est bien ainsi que Suchier l'a compris quand dans son glossaire il range ce *devant* sous la glose *vorn.*

2. Voici quelques mots sur lesquels il y a lieu d'hésiter quant à la valeur métrique :

avec hiatus	avec synérèse
aate, 626	(*ate*), 1406
aatis, 209	(*atis*), 86
afié, 1588	(*afia*), 1037
beu, 853	864
crestien, 3249	3371, 3395 (?)
crestienté, 205, 1374, 1467, 1489 (?)	1376, 1487 (?)
fui, 2900	(*fuiz*), 2783
leccheur, 2868, 2879, 2881, 2922	2700, 2704, 2968
loez (prés. ind.) 254	252 (?)
manier, 1765	1741
nient, 1004, 2919, 3538	460, 2797, 3512 (?)
oblier, 55, 189	574 (*oblié* : *-é*), 1229 (: *-é*), 1651 (*oblié* : *-é*), 2859 (: *-é*)
poesté, 991	653
peust, 239	255
suef, 1329, 1450, 1475, etc.,	1992, 2680
veez (impératif, *veoir*), 161 (*surveez*), 282, 540, 592, 750, 1632	177, 3240
veist, 520	238
veu, 151, 2160	203, 2155.

L'on remarquera que la graphie peut être sans rapport avec la valeur métrique ; c'est ainsi que la notation semble indiquer la synérèse alors que la mesure exige l'hiatus : *estust*, 511, *lecchur*, 2879, *marchant*, 2462, *nent*, 2919.

une oreille anglo-normande, d'excellents décasyllabes. Mais ce qui est plus grave, c'est que pour bon nombre de vers on n'arrive à un vers régulier qu'au moyen d'une correction plus brutale ; brutale en ceci qu'il ne s'agit plus d'une incertitude graphique ou même d'une souplesse à apporter au système de scansion, mais d'un changement organique à opérer ; c'est ainsi que nous constatons que beaucoup de vers ne se laissent corriger que si l'on en retranche un ou plusieurs mots. Ce seront, pour la plupart, des mots que les éditeurs considèrent comme insignifiants — ici un adverbe, là une conjonction, ailleurs un pronom, si ce n'est pas un article — et à la rigueur on admettrait, malgré leur nombre, qu'un copiste eût pu les introduire par inadvertence dans un texte primitif qui aurait présenté ainsi des leçons plus pures [1].

1. Il est, croyons-nous, superflu de rédiger des listes de vers où la suppression de tel ou tel mot suffirait pour rétablir le mètre. Vu notre incertitude quant à la valeur métrique d'un ə muet, par exemple, d'une voyelle en hiatus, des formes où il peut être question d'enclise ou d'élision, il est très souvent possible de « corriger » un vers de diverses façons. Pour des tentatives d'analyse de ce genre on se rapportera utilement au travail précité de Mme Wathelet-Willem, pp. 62 *ss*. De ces procédés il en est pourtant un qui mérite d'arrêter notre attention. Chacun sait combien est fréquente dans les chansons de geste la formule du type *Falt lui le coer, Ot le Willame, Vait s'en Willame, Veit le Willame*, où le pronom régime, qui, dans sa position normale, se serait trouvé en tête de phrase, est rejeté derrière le verbe. (Pour des exemples de cette construction dans notre texte, voir, par exemple, vv. 885, 1028, 1156, 1396, 1748, 1752, 1753, 1764, 1786, 1810, 2194, etc.). Or, nous trouvons dans notre texte quelques exemples de cette même construction, mais avec cette différence importante que la phrase est affublée d'un *e* ou d'un *si* apocryphe, qui non seulement fausse le vers, mais qui aurait dû faire revenir le pronom devant le verbe :

272 *E mist en* le fer sur l'arçun detrés
324 Colpe le piz, *e trenchad lui* la coraille
777 *E fiert li* en la broine de la senestre part
1281 Il la regarde *e prist lui* a demander
2570 *Si socurst les*, si les vit entrepris.

Nous surprenons ici, nous semble-t-il, la modification infime apportée par un remanieur à qui échappait le sens de l'équilibre délicat du fran-

Mais en dehors de ces changements anodins nous nous trouvons en présence de vers, où, afin d'entrevoir un texte correct, il faut supposer des changements encore plus radicaux : au lieu d'un mot-cheville dont on se passerait fort bien au besoin, nous nous trouvons dans la nécessité de supprimer toute une épithète, toute une proposition dont la présence dans la phrase ne peut plus être tenue pour l'effet du hasard, et dont l'exclusion modifie plus ou moins sérieusement le sens. Voici une liste des exemples qui paraissent les plus frappants [1] :

1 Plaist vus oir de granz (*batailles*) e (*de*) forz esturs,
24 E Esturmi, (*sis niés*), e dan Vivien le cunte,
33 E Esturmi (*sun nevou*) que par le poig l'adestre.
808 Tu me defent, (*sire*), par ta sainte bunté
969 (*Reis*) Deramé est turné de sun païs,
1012 De sun corage l'i volt (*li bers*) espermenter,
1093 E as salandres e as (*granz*) escheis ferrez ;
1284 Sire, (*quons*) Willame, mult as petite force !
1452 Dunc li respunt (*Willame*), mult laidement li dist :
1459 « A la fei, (*sire*) uncle, unques mes n'oi tel ! »
1509 Dunc remist sule Guburc en la (*bone*) cité ;
1561 As esquiers se mist Gui(*ot*) en la (*grant*) presse.
1589 As vavassurs en vait (*dan*) Willam(*e*) parler ;
1722 E Guelin e li vaillant (*quons*) Guischard,
2134 Li Sarazin (*Alderufe*) fu hardiz e prouz
2401 Beneit seit (*la dame*) qui si t'ad conreié.
2419 E tu (*devien*) noneine, si faz tun chef veler.
2914 De la pour (*qu'il unt*) sunt Franceis sus levé.
3052 Ore vus pri, (*pur Deu*), que des altres pensez. —

çais des « Francs de France ». Il va sans dire que la construction régulière du type *Si me unt paiens*, 1339, *Si lur trenchad*, 2351, se rencontre bien plus fréquemment.

1. C'est à ce genre d'addition au texte présumé primitif que le compilateur de la *Chanson de Guillaume* doit d'avoir reçu de Suchier l'épithète de « fanatique de la précision ».

3331 Beneit seit (*l'alme*) qui le me ceinst al lé !
3430 Si me n'esteit pur ma dame, (*dame*) Guiburc [1].

Cette petite liste est loin d'épuiser toutes les possibilités. Or, ce qui est d'importance pour l'étude de la versification de notre texte, c'est qu'ici nous surprenons un arrangeur ou un copiste en train de remanier le décasyllabe français pour en faire un vers qui ne peut en aucune façon compter comme un vers correct. C'est aussi ce que nous constatons dans d'autres vers où il semble qu'on ait glosé le texte original, comme, par exemple, dans les cas suivants [2] :

16 Les marchez gaste, les alués *comence* (= *prent* ?) a prendre (cf. v. 42).
17 Les veirs cor seinz *porte* (= *trait* ?) par force del regne (cf. v. 43).
23 Li *messagers* (= *mes* ?) le trovad veirement a Burges (cf. v. 27).
199 Si *enverrai pur* (= *mand* ?) Willame qui conbatera s'il ose
612 Ne ja n'en isterunt de la *doleruse* (= *dolente* ?) presse
708 A pé s'en est del *dolerus* (= *dolent* ?) champ turné ;
967 *A lur barges* (= *As nefs* ?) les maine coreçus e dolent.
1241 Par *une fenestre* (= *unes estres* ?) prist fors a esgarder, (cf. vv. 99, 939, 2303 ; dans ce dernier *d'unes dé fenestres* semble devoir se lire *d'unes estres*).
1343 Entrez s'en sunt *paens* (= *Sarazins* ?) en lur niefs ;
2072 Puis unt *Sarazins* (= *paiens* ?) Guiot environé,
2088 Turne as *Sarazins* (= *paiens* ?) cum hom qui est irrez ;
3200 Quant l'unt *entendu* (= *oi* ?) li paien e li Hungre
3313 Quil fiert al dos, *sempres* (= *tost* ?) l'i ad esredné.

1. A moins que la répétition de *dame* ne soit due à une simple dittographie. Il n'y a pas lieu de retenir à ce sujet l'étonnante hypothèse émise par Salverda de Grave, *art. cit.*, p. 16, n. 6.
2. Cf. aussi Suchier, *éd.*, p. XX.

A cette tendance, sur laquelle nous aurons à revenir, nous en ajouterons une autre, moins importante, certes, pour la versification en général, mais dont l'importance s'annoncera plus loin. Même plus probante que les tendances que nous venons d'évoquer — et que l'on ne peut guère avancer qu'à titre d'hypothèse — elle leur apportera le poids de son témoignage. Ce n'est pas une des moindres particularités de notre texte que l'indifférence du scribe pour l'homogénéité des temps des verbes [1]; le récit, en effet, passe du présent au prétérit, du prétérit au passé défini et même au plus-que-parfait sans que le copiste semble s'être soucié de ce détail. Nous en prenons à témoin les vv. 1065-71, passage choisi presque au hasard, et où l'on voit, dans l'espace de sept vers, onze verbes répartis sur quatre temps différents :

> Girard *se dresce* e *levad* del manger ;
> Prest *fu* li liz, si *s'est alé* colcher.
> Guiburc la franche le *servi* volenters ;
> Tant *fud* od lui qu'il *endormi fu*. [2]
> Puis le *comande* al cors altisme Deu.
> Tant *dormi* Girard qu'il *fu avespré* ;
> Puis *salt* del lit cume francs naturel.

Dans un passage tout parallèle à celui-ci, vv. 1484-1497, les verbes se conduisent de la même façon désinvolte ; les exemples se laisseraient multiplier presque à volonté. Or, dans ce cadre nous constatons toute une série de vers qui se trouvent allongés d'une syllabe, et dans chaque cas on obtient un hémistiche parfaitement régulier à condition que l'on remplace une syllabe masculine par une syllabe féminine qui ne compte pas dans le vers ; autrement dit, si l'on rem-

1. Cf. Suchier, *éd.*, p. XXVII.
2. Sans doute, erreur pour *endormi suef* ; cf. *Notes critiques*.

place dans un verbe de la première conjugaison un prétérit par un présent, car très souvent ce verbe se trouve à la césure ; ailleurs il s'agira de remplacer le prétérit d'un verbe faible par le présent. La chose est d'autant plus frappante que dans la majorité des cas le contexte semble exiger précisément le présent. Que le lecteur en juge :

190 Aval *devalad* del tertre u il ert munté, (cf. v. 188)
240 Idunc les *mustrat* Vivien a Esturmi. (cf. vv. 234-235)
714 Dunc li *comencerent* ses armes a peser, (cf. v. 704).
1083 Quant il *avesprad* a la bone cité,
1088 Jusqu'al demain que le jur *apparut* cler. (cf. v. 2896, 2919).
1545 Puis li *aportat* une glaive petite, (cf. vv. 1541, 1548, 1553).
1779 Iloec *desevrerent* entre Willame e Gui.
1875 Qui te *comandat* ma muiller encuser ? » (cf. v. 1874).
2304 Dunque *reparlad*, si ad dite parole veire : (cf. v. 2303).
2915 Mil en i *out* qui *perdirent* lur solders, (cf. vv. 2910-2912).
3351 Pur folie *i fud* Reneward oblié. [1] (cf. vv. 3347-50).

Nous comptons aussi quelque 540 vers qui sont trop courts, 194 auxquels il manque une syllabe ou plus au premier hémistiche, 355 auxquels il manque une syllabe ou plus au second. Puisque le critique trouvera toujours plus facile de combler une lacune supposée que de se débarrasser d'une leçon gênante, il est encore moins difficile de ramener à une forme correcte ces vers estropiés que cela l'était pour le cas des vers trop longs : l'addition de la même conjonction que l'on a vu supprimer tout à l'heure, du même

1. Voici d'autres vers qui semblent présenter la même altération : 23, 271, 335, 341, 406, 722, 927, 1045, 1047, 1052. 1122, 1124, 1125, 1404, 1407, 1409, 1410, 1505, 1544, 1552, 1615, 1856, 1898, 3090, 3510.

adverbe, du même pronom, du même article, suffira presque toujours ; ailleurs on rétablira l'hiatus là où le scribe a effectué une élision [1]. Toujours est-il que c'est un des traits les plus communs de la versification anglo-normande que la présence d'hémistiches trop courts [2]. Parmi ces hémistiches estropiés constatons toutefois le phénomène inverse de celui que nous venons de remarquer pour les vers trop longs. Ici, nous trouvons toute une série d'hémistiches se terminant par un verbe au présent alors que, si l'on y substitue le prétérit, remplaçant une syllabe muette par une syllabe qui compte dans le vers, celui-ci devient parfaitement régulier ; la coïncidence veut que dans bien des cas le contexte s'accommode plutôt du prétérit que du présent :

719 Dunc la *lance* Girard en mi le champ. (cf. vv. 722, 726, 730).
1082 Sil *comande* a Deu, le grant paterne. (cf. v. 1080).
1623 Dunc *comence* Guiburc forment a blasmer : (cf. vv. 1621-2, et aussi v. 1027).
2221 E il *munte* les marbrins degrez [3].

Avant d'essayer de tirer de cette analyse rapide des conclusions quant aux principes métriques du poète d'une part, des remanieurs de l'autre, il nous convient de regarder aussi la césure. Si la césure se trouve normalement après la quatrième syllabe,

1. Des hémistiches réguliers se laissent reconstituer en rétablissant l'hiatus dans les cas suivants : *ne* (adverbe), 1529 ; *que* (conjonction), 844, 1378, 1491, 1494, 1653, 2284, 2772, 2943 ; *que* (pronom), 795, 1313, 1333, 1348 (chaque fois dans la locution *qui qu'en peise*), 2286, 2598, 2707 ; *se* (*si*, conjonction), 833, 1917, 2926.

L'on ne constate que deux cas où, en réduisant une enclise, on corrigerait un vers trop court : *ne la* pour *nel*, 841, *si le* pour *sil*, 2502.

2. Cf., par exemple, Stimming, *Der anglonormannische* Boeve de Haumtone, pp. XXXVIII-XL.

3. Voici d'autres exemples de ce même phénomène : vv. 1278, 1280, 2716 (?), 2749, 3203.

nous ne manquons pas de constater qu'il y a bien des vers qui ne correspondent pas à la conception continentale de la césure épique.

Parmi tant de vers qui se trouvent allongés de quelques syllabes, il serait surprenant que l'on n'en rencontrât pas quelques-uns ayant une apparence d'alexandrins. En effet, on en compte au moins une quarantaine [1]. Or, on sait que dans les textes anglo-normands les alexandrins voisinent facilement avec le décasyllabe épique, si bien qu'on est peut-être en droit de se demander si ces alexandrins, ou certains d'entre eux, ne sont pas l'effet du hasard plutôt que l'œuvre d'un remanieur ou du poète [2]. Parmi les vers courts, on constate aussi la présence de quelques rares vers de huit syllabes que l'on hésitera encore plus à considérer comme étant conçus comme d'authentiques octosyllabes [3]. Et, à notre avis, ce n'est pas de façon moins fortuite que l'on tombe sur des vers comme les vers 7, 230, 941 qui semblent être divisés 3/7, ou sur d'autres comme 2193, 3339 (?), divisés 6/4.

Par contre, nous devons signaler plus de soixante vers qui sont d'excellents décasyllabes avec césure à la cinquième : ce sont des vers qui, tels qu'ils se trouvent dans notre manuscrit, sont déjà des vers de deux hémistiches égaux de cinq syllabes. Or, ce chiffre serait sensiblement accru si l'on y ajoutait les vers qui se laisseraient scander ainsi en supposant la réduction d'un hiatus, par exemple, ou l'amuïsse-

1. Ils se répartissent de façon égale d'un bout à l'autre de notre poème ; en voici quelques exemples, choisis au hasard : 106, 539, 783, 967, 1441, 1724, 1820, 2081, 2626, 3011, 3305, 3323, 3539.

2. Miss Tyler note que les vv. 2648-9 sont en effet des alexandrins, détail dont elle s'inspire pour appuyer sa théorie selon laquelle les vv. 2648-3554 auraient primitivement constitué un poème à part (*Romanic Review*, t. IX, pp. 414-5).

3. Par exemple, vv. 669, 797, 1015, 2179, 2229, 3188.

ment d'un *ə* muet [1]. La majorité de ces vers sont très bien frappés, et semblent correspondre à un rythme voulu et imposé par le poète, ou tout au moins par un remanieur :

116 Ore atendrun nus Willame al curb niés.
330 Li couart s'en vont od Tedbald fuiant,
760 Puis qu'il fu remis od un sul escu
1126 Des homes Willame ne remist un vif
1587 E, si bosoinz est, morir en la presse !
1968 Ço respunt Guiot : « Unc mais n'oi tel !
2463 U vient a chastel u a vile errant
2595 Willame ert dunc reis e Guiburc reine (*sc.* reïne).
2862 Reneward sun frere ad cher apelez :
3276 Quatre cenz Franceis nus ad afronté.

Ce sont là autant de vers que l'on ne transformerait que difficilement en des vers de coupe épique, et qui paraissent irréprochables ; dans chacun d'eux, la cinquième syllabe recevant un fort ictus, la pause qui le suit est exigée aussi bien par le sens que par le rythme. Nous comptons plus de soixante vers fabriqués ainsi [2]. Même si ce chiffre ne dépasse pas de beau-

1. Ces décasyllabes avec césure à la cinquième se répartissent eux aussi de façon égale d'un bout à l'autre du texte ; en voici des exemples : 18, 136, 354, 628, 807, 1000, 1312, 1587, 1778, 1966, 2086, 2411, 2578, 2862, 3153, 3234.

2. Salverda de Grave fait l'observation curieuse (*art. cit.*, p. 17, n. 2) : « Dans 86 vers la césure tombe au milieu d'un mot, devant un *ə* muet, dans 35 vers au milieu d'un mot, devant un autre son que *ə* muet, et dans 42 vers au milieu d'un groupe de mots ». Or, c'est là une définition qui révèle une préoccupation plutôt de mathématicien que de critique littéraire, et qui, somme toute, revient à nier la fonction rythmique de la césure. La pensée de Salverda de Grave semble se résumer ainsi : 1° dans 86 vers dont le deuxième hémistiche compte cinq syllabes seulement la césure se place après une syllabe féminine ; or, sur le nombre de vers — 194, avons-nous dit — dont le deuxième hémistiche est raccourci d'une syllabe, il serait étonnant que le premier hémistiche d'un certain nombre d'entre eux ne se terminât pas ainsi ; 2° dans 35 vers la césure tombe après la cinquième syllabe, cas que nous venons de constater à notre tour, et qui fait des décasyllabes 5/5 ; 3° dans

coup celui des alexandrins, sur lesquels nous avons exprimé une certaine réserve, nous accepterions volontiers de voir dans ces décasyllabes une tentative de la part du poète ou d'un remanieur de varier la monotonie du vers épique avec césure toujours à la quatrième.

Malgré ces classements, qui, nous le reconnaissons, sont peut-être arbitraires, il reste un petit nombre de vers qui échappent à tout effort de leur accorder un mouvement rythmique. L'on a beau constater que les vv. 7, 230, 941 se laissent couper par une césure après la troisième syllabe, suivie d'un hémistiche de sept syllabes, ou que les vv. 2193, 3339 reproduisent le décasyllabe 6/4 que nous connaissons par ailleurs, on n'arrive pas à se convaincre que ce ne soient pas là de pures coïncidences, et que ce ne soient pas des vers dénués de césure et de rythme tout comme les vers 220, 299, 579, 1174, 1550, 3239. L'existence même de ces vers, dont on n'entrevoit guère de leçon plus correcte, ou plus acceptable au point de vue de la métrique, doit nous mettre en garde contre une conception arbitraire qui chercherait à justifier et à authentifier tous les accidents métriques que nous offre la *Chanson de Guillaume.*

Bref, la métrique de la *Chanson de Guillaume* révèle toute la gamme des particularités de la prosodie insulaire à une époque où celle-ci s'était en grande partie affranchie des règles de la versification continentale, à une époque où les scribes anglo-normands n'avaient plus guère qu'une idée lointaine du mètre qui est celui de la *Chanson de Roland* comme de la plupart des poèmes du cycle de Guillaume.

42 vers la césure ne se laisse guère placer selon notre conception de vers français ; de ces vers on fera quelquefois des monstres curieux avec césure à la troisième ou à la septième, plus souvent on sera forcé de s'en tenir à constater l'absence totale de la césure.

Au-delà de toutes ces particularités est-il possible de remonter plus loin que la version qui nous est conservée ? Enclise, synérèse, élision, hiatus, autant de phénomènes qui échappent au contrôle exact. Du moment que le scribe n'a plus aucune notion précise de ce qui doit constituer un vers correct, il est oiseux de lui demander un témoignage quelconque sur la valeur prosodique du texte qu'il transcrit. Nous nous voyons ainsi réduit à reléguer l'analyse de ces questions au chapitre qui traitera de la langue du scribe. Manifestement, il sera fort malaisé de reconstituer, derrière les altérations de notre texte, les habitudes linguistiques du poète. Tâche toujours difficile et délicate, elle le devient d'autant plus que l'on se voit dans l'impossibilité d'accorder au texte d'où part l'enquête une valeur métrique précise. Ne possédant qu'un seul manuscrit, et combien imparfait à cet égard, nous ne disposons plus d'aucun instrument de contrôle, une fois le texte de celui-ci écarté. Pourtant, les critiques qui ont entrepris d'examiner la métrique de la *Chanson de Guillaume* — il est vrai que chacun, à l'exception de Salverda de Grave, est parti d'un texte qui n'est pas celui du manuscrit — ont cru pouvoir s'en inspirer pour affirmer certains usages chez le poète, usages qui sont d'une importance capitale pour la datation de notre chanson.

Le premier des problèmes à considérer est celui de la dentale dite caduque, qui se pose pour nous d'une façon différente de celle dont il s'est posé pour Bédier dans son étude du *Roland* [1] ; là, comme on sait, il semble qu'on doive admettre que le poète ait opéré de deux façons différentes, et que le *Roland* contienne des leçons apparemment authentiques où la termi-

1. *Commentaires*, pp. 241-6.

naison verbale de la troisième personne du singulier *-et*, produit du latin *-at*, empêche l'élision de la voyelle finale du verbe, à côté d'autres leçons, non moins authentiques, où l'élision de la voyelle de la terminaison semble assurée. Dans notre texte la question ne se pose pas de la même façon. En effet, dans le manuscrit d'Oxford, le scribe écrivait régulièrement la dentale finale ; le scribe de la *Chanson de Guillaume* ne la reproduit qu'à titre tout à fait exceptionnel.

Nous avons en tout 49 exemples de formes verbales à terminaison *-e*, provenant de *-at*, suivies d'un mot commençant par une voyelle (ailleurs que devant la césure). Sur ces 49 cas, il s'en trouve quinze où l'élision ne fait pas de doute : vv. 64, 343, 794, 809, 902, 911, 1245, 1818, 1825, 1830, 2805, 2960, 3044, 3198, 3206. Examinons donc les 34 cas qui restent [1]. Dans tous ces cas nous sommes, semble-t-il, en présence de leçons qui exigent le maintien de la voyelle, donc de la consonne finale. Et pourtant, plus on examine ces leçons, plus on s'efforce de les justifier, d'écarter toute possibilité que ces vers soient, au contraire, des vers imparfaits comme il y en a tant d'autres dans notre texte, plus on constate qu'elles sont bien peu assurées.

Soit un premier groupe de quatre vers :

18 Les bons chevalers en *meine en* chaenes
79 Mais a la bataille n'*ose il* pas venir
348 Dunc leve la quisse, si la *parbute ultre*
2578 Veez de Willame, cum *plure e* suspire.

1. Sont immédiatement à écarter de la discussion, comme non probants, les cas suivants, soit parce qu'ils paraissent corrompus, vv. 15, 2377, soit parce qu'ils ne laissent pas entrevoir de leçon qui fasse partie d'un vers régulier, vv. 16 (cf. ci-dessus, p. 51), 2829 (*comence* est peut-être une glose pour *prent*), 3186.

En y regardant de près, on est frappé par la coïncidence qui fait que, si l'on supprime l'hiatus, on obtient d'excellents décasyllabes avec césure à la cinquième — comme on en trouve une soixantaine d'autres — alors que si on le maintient on se trouve obligé d'estropier le premier hémistiche afin d'arriver à avoir un vers correct.

Et voici un second groupe de cinq vers où, à première vue, il faudrait admettre l'hiatus :

1142 *Crie e husche* quant la mort l'aprocad
1182 *Crie e husche* le « Aïe ! » de prodom
1395 *Venge a mei* e choisist la plus bele
3174 *Ne porte arme* for le bec e les ungles
3210 *Ne porte arme* fors un flael de fust

La première constatation à faire, c'est qu'en faisant élider la voyelle finale on ne ferait qu'obtenir cinq vers semblables en tout point à 189 autres vers dont le premier hémistiche est trop court d'une syllabe. Notons ensuite que les vv. 1142, 1182, *Crie e husche*, ressemblent curieusement au v. 1818, *Dunc huche e crie*, et au v. 3198, *Cil huche e brait* ; le v. 1395 se lirait facilement *Si venge a mei* ; *Ne porte arme* aux vv. 3174, 3210, évoque *Armes demande* des vv. 132, 1073, 1497 (formule courante dans les poèmes épiques), si bien qu'il ne serait pas difficile de s'imaginer une leçon primitive *Arme*(*s*) *ne porte*, à moins que, pour le v. 3174, on ne préfère lire *Ne ne porte arme*, et pour le v. 3210 *Ne portad armes*, leçons qui seraient très acceptables.

Et voici un troisième groupe de quatre vers, où, selon les critiques, l'hiatus serait à nouveau assuré :

1214 En sa main deste *porte un* trenchant dart
2525 Mais pur Bertram *comence a* plurer
2872 A halte voiz *comence a* crier
3451 A vif diable qui *porte une* feste.

Dans chaque cas, on constate que le contexte exige plutôt le prétérit du verbe que le présent ; au v. 1214 *porte un trenchant dart* doit si bien se lire *portad un trenchant dart* (tout comme le v. 775, d'ailleurs) que le prétérit au v. 1215, *le lançat,* est garanti par l'assonance ; les vv. 2525, 2872 possèdent une particularité en commun en ceci qu'ils introduisent, après un passage où les verbes sont au prétérit (*deignad,* 2524, *sailli,* 2871), l'*oratio recta,* fait qui semble amener le copiste à remplacer souvent le prétérit par le présent : il suffit donc de lire *començad a plurer, començad a crier,* comme aux vv. 1871, 2033, 2543, 2725, pour faire disparaître le problème. La même observation est valable pour le v. 3451, qui offre un présent à côté d'un prétérit (*alames*) au vers immédiatement précédent [1].

Même si l'on écarte de la discussion les treize vers que nous venons d'examiner, il n'en reste pas moins seize dont tout doute légitime semble exclu :

44 Tes chevalers en *meine en* chaenes
150 Tedbald *garde es* haltes eigues
527 Qui n'ad seignur si *done a* sun per
965 Tote la tere *turne a* sun talent
1219 Peisit le cors, si *turne une* part
1309 Qui de bataille n'*ameine home* un sul
1397 Si ben i fert que loez *poisse estre*
1839 Que l'os del col li *bruse e* esmuille
2053 Veit le Willame, *comence a* plurer
2088 *Turne as* Sarazins cum hom qui est irrez
2132 Tut le nasel ne l'en *fierge en* terre
2267 Veit le Guiburc, *comence a* plurer,

1. On remarquera, entre autres, les leçons des vv. 1615, *dunc gardat entr'els,* et 2067, *sil comandad a Deu,* où le verbe au présent aurait à nouveau soulevé la question du *t* caduc ; inversement, au v. 95 *sin donad a Esturmi,* c'est peut-être le présent qu'il convient de substituer au prétérit, en supprimant l'hiatus.

2464 Totes ses armes *rebaille a* l'enfant
2666
2740 Dist Reneward : « Ne *place unques* Deus
2834

Mais à regarder de plus près, on remarque que le v. 44 serait plus probant s'il ne répétait pas le v. 18, qui est, comme nous venons de le voir, un excellent décasyllabe avec césure à la cinquième, et s'il n'était pas suivi immédiatement de la leçon *nes ameinent* qui suggère encore un autre texte primitif qui n'aurait pas plus comporté le maintien d'une dentale caduque que s'il avait eu *en enmeine* à la place de *en meine*. Les vv. 150, 1839 [1] seraient plus probants si le premier ne se laissait pas si facilement corriger en lisant, comme aux vv. 171, 188, *esgarde* [2], le second en lisant *debruse* ou encore *combruse* [3] ; or, on se souviendra que la confusion des préfixes est précisément une des caractéristiques de l'anglo-normand, dont notre texte fournit d'autres exemples [4]. Le v. 527 serait plus probant si au vers précédent on ne lisait pas *en donent as nafrez*, ce qui semble exiger la répétition, au v. 527, de *en*, répétition que les éditeurs critiques admettent puisqu'ils écrivent *sin done* ; mais la forme enclitique n'est nullement obligatoire [5], et on lirait tout aussi bien *si en done a sun per*. Le v. 1309 serait plus probant si, en lisant *Qui de la bataille* comme aux vv. 79, 2312 au lieu de *Qui de bataille* on n'ob-

1. Ce vers est correct si on lit *esmoûlle*, en trois syllabes, comme le veulent Suchier et Miss Tyler.

2. Cf. v. 2882, où la mesure exige *esguarde* pour le *guarde* du manuscrit.

3. Cf. vv. 3009, 3021, 3091, où *bruse* fausse la métrique, alors que *debruse* est attesté aux vv. 3098, 3117, 3149, et *combruse* au v. 3301.

4. Voir ci-dessous, p.

5. Suchier et Miss Tyler rétablissent le *t* final, mais n'ajoutent pas *en* ; Rechnitz se trouve obligé par son système de rédaction d'écrire *sin done*, ce qui l'autorise à dire (*Prolegomena*, App. I, note au v. 15) que le v. 527 est un de ceux qui montrent le maintien de l'hiatus.

tenait pas un autre décasyllabe coupé 5/5, ou encore s'il n'était pas si facile de lire *n'en ameine home un sul.* Le v. 1397 serait plus probant si on connaissait au juste la valeur syllabique de *loez* (cf. *poesté,* 653 et *loez,* présent de l'indicatif, au v. 252, où le *o* ne semble plus faire syllabe) ; or, si *loez* est monosyllabe, le vers est de toute façon faux ; s'il est dissyllabe, quoi de plus facile et de plus courant que de lire *que loez en poisse estre* ? Les vv. 2053, 2267 (où il ne saurait guère être question du prétérit)[1] seraient plus probants si des expressions tout analogues *e comence a ferir, dunc comence a plorer, comence a devaler* ne se retrouvaient pas aux vv. 794, 1245, 3044 respectivement. Le v. 2088 serait plus probant si l'hiatus n'en faisait pas un alexandrin, alors qu'en lisant *Turne as paiens* on rapprocherait ce vers du v. 2072 où le même changement suffit pour corriger le vers. Le v. 2132 serait plus probant si on ne lisait pas aussi facilement soit *ne li en fierge en terre,* soit *ne l'en fierge enz en terre.* Le v. 2464 serait plus probant s'il ne faisait pas pendant au v. 2461, lui-même faux, *ad pris de l'enfant* ; or, s'il est admissible de corriger le v. 2461 en lisant avec Miss Tyler *si ad pris a l'enfant,* il faut nécessairement, afin de maintenir l'équilibre, manifestement voulu, entre les deux phrases, répéter au v. 2464 ce même *si* et lire *Totes ses armes si rebaille a l'enfant* ; si, au contraire, on n'admet pas la nécessité de corriger arbitrairement le v. 2461, on n'admettra pas plus la nécessité de modifier le v. 2464 pour lui accorder une syllabe qu'il ne doit pas alors posséder. Les vv. 2666, 2740, 2834 seraient plus probants s'il ne s'agissait pas d'une formule consacrée qui a même

1. Rechnitz rapproche le v. 2053 du v. 2033, *començat a parler* ; pourtant le prétérit ne semble guère exigé dans ce passage.

induit en erreur le scribe du *Roland* d'Oxford, dont le v. 1089 est boîteux, et si l'on n'en connaissait pas des variantes tout aussi acceptables, comme, par exemple, *Unques ne place Deu, Unques a Deu ne place, Ne place unques a Deu* ; poète ou remanieur, on avait le choix entre ces formules selon les exigences de la rime et de la métrique, et l'on ne s'étonnera pas de trouver ici une forme à cinq syllabes alors que d'autres formules se retrouvent dans notre texte qui manquent également d'une syllabe, des formules telles que *Unc mes n'oi tel, Willame al curb niés, en* ou *de l'Archamp sur mer*.

Faut-il maintenant dire des vv. 965, 1219 que nous avons là enfin deux exemples de leçons qui ne permettent pas d'autre explication que celle du maintien de la dentale caduque ? A vrai dire, on se laisserait plus volontiers convaincre qu'il en est bien ainsi si les éditeurs critiques ne nous avaient pas prévenus que dans tant de vers faux il faut combler une lacune en ayant recours à un *en*, un *si*, un *e*, un *dunc*, et si, en effet, on n'entrevoyait pas d'une part une leçon *si s'en turne une part* qui se rapprocherait ainsi du *s'en est turné* des vv. 338, 708 et de tant d'autres vers où l'on remarque la même construction ; et d'autre part si on ne se sentait pas attiré par une leçon plus correcte au point de vue métrique *si turne a son talent*.

A l'issue de cette analyse qu'en ressort-il qui puisse nous indiquer quel était l'usage du poète ? Ecartons sans autre discussion l'opinion de Suchier d'après laquelle un poète aurait maintenu l'hiatus jusqu'au v. 1980, alors que celui qui aurait composé le reste de notre poème n'aurait connu que les formes élidées ; c'est là un jugement qui ne repose que sur son rétablissement du texte, rétablissement qui n'a avec le manuscrit de Londres que des rapports lointains. Le

témoignage de celui-ci contredit la théorie de Suchier sur ce point comme sur tant d'autres. Est-il vrai, alors, comme le veulent Rechnitz [1] et Miss Tyler [2] que l'auteur admettait à la fois l'hiatus et l'élision ? Notre analyse ne nous permet pas de l'affirmer. En effet, nous venons de voir qu'en dehors d'un certain nombre de cas où l'élision paraît assurée, il y en a d'autres sur lesquels il y a lieu d'hésiter. Pas une seule fois au cours de notre analyse nous n'avons trouvé un vers qui nous ait amené à penser qu'il représentait avec autorité un texte primitif avec maintien de la dentale caduque.

Le témoignage du manuscrit est donc certain sur un point : l'auteur connaissait et employait couramment les formes élidées. Il est moins certain sur la question des formes non-élidées, mais rien ne suggère que la *Chanson de Guillaume* ait jamais connu de leçons où l'ancienne forme se soit maintenue. Pour l'instant contentons-nous de cette constatation : l'étude de la dentale dite caduque ne nous autorise nullement à revendiquer une haute ancienneté pour notre texte. Nous nous inscrivons donc en faux contre ceux qui s'appuient sur ce détail pour faire de l'auteur de la *Chanson de Guillaume* un contemporain de Turold.

Nous demanderons maintenant à notre texte son témoignage sur une autre question qui découle de la métrique. Le scribe de Londres eût été sans doute incapable d'aligner la moindre série de phrases sans retomber dans les erreurs de déclinaison les plus grossières ; chez lui, nous le verrons, le système de déclinaison bicasuelle ne survit que dans quelques rares cas, où il semble se souvenir de l'existence d'un *s*

1. *Prolegomena*, App. I, note au v. 15.
2. *Romanic Review*, t. IX, pp. 415-6.

de flexion, que d'ailleurs, il emploie souvent à tort. Détail qui ne saurait influencer la métrique que sous deux aspects — la déclinaison des imparisyllabes, et les cas, peu nombreux, où la question de l'élision ou de l'hiatus d'une voyelle finale peut être posée par le *s* de flexion.

Nous sommes donc tenu à demander à notre texte d'abord s'il contient des irrégularités à ces points de vue, et ensuite si elles peuvent remonter au poète ; c'est-à-dire, chaque fois que nous constaterons, dans le corps d'un vers, une erreur dans la déclinaison d'un imparisyllabe nous interrogerons le texte pour voir si le vers peut être considéré, au point de vue prosodique, comme correct. Dans ce cas nous constaterons la possibilité que ce vers, muni d'une leçon qui fausse les lois de la grammaire continentale, puisse provenir du poète. Si, par contre, le vers devient régulier à condition de restituer au mot fautif sa forme correcte, nous serons en droit de penser que le vers ainsi altéré peut être plutôt l'œuvre d'un remanieur. Malheureusement, nous trouverons une troisième catégorie, dénuée de valeur pour notre enquête, qui comportera des vers faux, mais qui ne restent pas moins faux du fait du remplacement d'une erreur de déclinaison par une leçon correcte [1].

Ber, barun : *ber*, au cas régime, 207, 3226, se trouve dans des hémistiches qui paraissent réguliers.

Emperere, emperur : *A l'emperere*, cas régime, semble attesté par la mesure des vv. 2425, 2534.

Niés, nevou : les vv. 24, 1729, même si on lit *nevou* pour *niés*, au cas régime, restent faux, et il faut peut-être supprimer la glose [2] ; au v. 1038 la leçon *niés* fausse le vers, et pourrait facilement représenter une

1. Pour les cas où ces formes sont à l'assonance, voir ci-dessus.

2. Ou, alternativement, supprimer la mention de *niés* ; cf. ci-dessus, p. 50.

altération de *sun nevou*. Par contre, le v. 1031, avec *niefs* au cas régime, est régulier, et l'on n'entrevoit pas de leçon plus acceptable qui permette de rétablir la déclinaison. *Nevou*, dix fois au cas sujet, semble être justifié par la métrique aux vv. 29 [1], 1288 [2], 1436, 1439 [3], 2542 ; par contre, *nevou* fausse les vv. 1131 [4], 1905, 2484 [5], alors que *niés* en ferait des vers corrects. Le v. 33 semble, à première vue, inopérant, mais il est peut-être à rapprocher des vv. 24, 1729, car en éliminant la glose on arriverait à un vers fort correct [6].

Quons, cunte : *quons* au cas régime, 2031, 3426, est dans des vers irréprochables [7] ; aux vv. 2013, 2467, *quons* se laisserait remplacer par *cunte* à condition que *Vivien* soit dissyllabe (en supprimant *e* au v. 2467), mais *Vivien* trisyllabe laisserait le v. 2013 régulier tel qu'il est, alors que le v. 2467 se laisserait maintenir avec *Vivien* dissyllabe. *Cunte*, 1924, est au cas sujet dans un vers régulier.

Sire, seignur : *seignur*, cas sujet aux vv. 147, 1258, se présente dans un vers qui ne se laisserait reconstituer complètement que si l'on faisait de *jugleur* un dissyllabe, ou bien si l'on maintenait *Willame* sans *s*.

Seor, sorur : *sorur* se trouve deux fois au cas sujet, vv. 2629, 2849, chaque fois formant prédicat ;

1. Mais il faut noter qu'on lirait aussi facilement *Od sun nevou*, que *E sun nevou*.
2. En faisant l'élision de *ço est*.
3. Mais où le mot est prédicat de *fud*, 1437, cf. vv. 297 *ss*.
4. Où *nevou* est à nouveau prédicat. Ce vers, qui est à rapprocher notamment du v. 1176, pouvait être pour une oreille anglo-normande un excellent décasyllabe, si l'on supprime dans la prononciation le *ə* muet de *dame*.
5. Cf. v. 2256, *Mun niefs Bertram*... et v. 2519, *Mis niés Bertram*...
6. Voir ci-dessus, p. 50.
7. L'édition Tyler (cf. *Introduction*, p. XIII) propose de lire au vers 2031 *Revint al cunte* au lieu de *Al quons revint*.

chaque fois il semble devoir se corriger par la substitution de *seor*, bien que ces vers aient été peut-être des vers corrects pour une oreille anglo-normande.

On notera, en dernier lieu, *noneine*, cas sujet, v. 2419, dans un vers faux, mais où on sent la répétition du verbe *devien* comme apocryphe ; *noneine* est ici prédicat [1].

A ces substantifs vient s'ajouter *mieldre* ; *mieldres*, au pluriel, v. 546, ne se corrige que si on change le vers pour lire *N'erent meillurs* ; pour corriger le v. 2124, *Meillur est Deu*, il faudrait avoir recours à une forme *mieldres*.

A côté de ces imparisyllabes proprement dits, il nous faut tenir compte de la déclinaison des adjectifs de la troisième déclinaison latine ; bien que ceux-ci montrent dans notre texte quelques formes féminines analogiques, la déclinaison semble avoir été respectée par le poète. En effet, *forte* et *grande* ne se constatent qu'une fois, *forte*, 1816, devant une voyelle, *grande*, 1018, à la césure. Si le scribe hésite entre *tele*, *tel*, au féminin, sur les sept vers où on lit *tele*, 711, 1487, 1746 (cf. 1740), 2202 [2], 2250 (*itele*) 3131, 3240, tous exigent *tel* pour que le vers soit correct [3]. De même, le scribe ne semble connaître que la forme correspondante *quele*, 109, 1745, 1758, 2108, 2495, 2822, 3167 : tous ces vers, sauf le v. 109, qui est estropié, exigent *quel* [4].

1. On notera aussi les formes du cas régime *Boeve*, 297, 1437, et *Charles*, 2939. Notre texte ne connaît pas les formes *Boevon*, *Charlon*.

2. A condition que l'on lise *crïature*.

3. Au v. 3240, *tel* pour *tele* ferait un décasyllabe 5/5.

4. On pourrait évoquer aussi la déclinaison du participe passé ; mais la question se complique du fait de l'incertitude des terminaisons masculines et féminines. Pourtant on remarque les vv. 864, *beu* alors que la syntaxe exige la désinence féminine (cf. 865, *issue*) et 731, *guerpi*, alors que métrique et syntaxe exigent *guerpies*. Des irrégularités pareilles se constatent, comme nous l'avons vu, à l'assonance.

La question du *s* de flexion ne se pose guère que pour le seul mot *Willame*. Etant donné d'une part les irrégularités prosodiques, d'autre part le délabrement du système de déclinaison bicasuelle, c'est presque avec surprise que l'on retrouve quelques vers qui semblent retenir des vestiges de la vieille déclinaison :

73 *Sages hon* est pur bataille tenir
705 Granz quinze liwes fu li *regnes esfrei* [1]
907 *Sages hom* est en bataille champel [2]
1526 Trop par es *enfes* e de petit eé
2418 La deviendrai *hermites ordené*
2817-8 ja s'est un bageler,
Uns *joefnes hon* que Deus m'ad amené.

C'est avec moins de surprise que l'on note des vers tels que :

145 Al dos le siwent dis mil *homes armez*
1671 Si fut tis pere e tis *altres ancestre*
2292 Mais mis *sires est* vers vus adulez
2976 Ceste est ma torbe, mun *pople, e* mun barnez
3146 Un fort, un fier, un *joefne, un* alosez [3].

Pour ce qui est de *Willame*, la situation est tout autre. Trois fois seulement — vv. 122, 453, 2098 — le scribe a écrit *Willames*, les deux premières fois au cas régime, la troisième au prédicat. En dehors de la formule *Willame al curb niés*, on trouve *Willame* au cas régime devant une voyelle, l'élision étant garantie, aux vv. 1029, 1421, 1779, 2642 ; ce qui est plus important, l'élision est également garantie pour les vv. 1143, 1258 [4], 1870, 2496, 2595, 2635, 2929, 2941,

1. Mais c'est peut-être une erreur pour *esfreié*, cf. ci-dessus.
2. Cf. v. 56, *Sages hom est mult en bataille chanpel*, vers qu'on corrigerait de plusieurs façons, et qui est répété au v. 180.
3. La proposition est au cas sujet, sujet d'un verbe non exprimé.
4. Cf. ci-dessus, pp. 55-6.

où *Willame* est au cas sujet ; pas une seule fois on ne trouve *Willame* avec une valeur de trisyllabe [1] ; il y a même lieu de soupçonner qu'au v. 1077 *Willame* est dissyllabe bien que suivi d'une consonne. On se trouve donc tenté de supposer que *Willame* avait une valeur invariable.

Dans *Willame al curb niés* il n'en va pas autrement. On s'attendrait à ce que cette formule, au cas sujet, comptât pour six syllabes, au cas régime pour cinq. En effet, c'est ainsi que se présentent un certain nombre de vers, dont huit qui exigent le maintien du *s* au cas sujet s'ils sont corrects : 1084, 1366, 1506, 2226, 2244, 2268, 2281, 2493, 3143, et quatre qui exigent au cas régime l'élision : 829, 954, 2983, 3034. Mais voici au contraire cinq vers où la formule *Willame al curb niés* au cas sujet fausse la métrique si l'on impose à *Willame* une valeur de trois syllabes : 945, 2217 [2], 2249, 2944, 2984 [3] ; et voici au contraire quatorze vers où la même formule, mais au cas régime, ne comptant que pour cinq syllabes, ferait autant de vers faux : 55, 116 [4], 130, 179, 825, 906 [5], 1511, 2640, 2693, 2861, 2876, 3278, 3283, 3377. Supposer avec Suchier [6], que, dans les vers qui sont trop courts d'une syllabe, il faut combler la lacune en lisant *Wiliame od le curb niés*, comme au v. 1538, semble bien artificiel, et non moins artificiel que de supposer avec Miss Tyler [7] que la même lacune est à

1. Les vv. 751, 1225 sont écartés comme peu probants.
2. Où il faut faire l'élision de *ço est*.
3. Dans sa forme actuelle le vers est coupé 5/5 ; afin de le ramener à la forme normale il faudrait soit supprimer *ben*, soit lire *fert* pour *feri*.
4. Qui est également un parfait décasyllabe 5/5.
5. Dans ces deux vers on pourrait considérer *sire* comme apocryphe ; par contre, en lui accordant une valeur de monosyllabe, les vers du scribe deviendraient réguliers.
6. Dans le texte de son édition. A noter qu'au v. 2311 *le marchis od le curb nes* fausse la mesure du vers.
7. *Romanic Review*, t. IX, p. 409.

combler en lisant *dan Willame.* Ces disparates [1] seraient plus inquiétantes si dans ce même texte on ne rencontrait pas d'autres formules de cinq syllabes qui, elles aussi, constituent des hémistiches qui en exigeraient six. C'est le cas notamment, de *en* ou *de l'Archamp sur mer* seize fois : vv. 833, 992, 1089, 1325, 1346, 1386, 1537, 2183, 2254, 2293, 2482, 2655, 2661, 2673, 2942, 2950, à côté d'une seule fois où le scribe a écrit *desur mer*, v. 1564 ; c'est le cas aussi de la formule *Unc mais n'oi tel* [2], qui ne compte que cinq syllabes, aux vv. 1876, 1968, 2271, 2317 (*Unques n'oi tel*), 3419, à côté de deux vers où elle remplit correctement l'hémistiche, 1533, *Unc mais nen oi tel*, et 1648, *Unc mais n'oi itel* ; c'est le cas aussi de la formule *Ne place unques Deu*, vv. 2666, 2740, 2834 [3] ; c'est peut-être le cas de quelques vers où *Vivien l'alosé* n'a six syllabes que si on accorde arbitrairement à *Vivien* une valeur de trisyllabe.

Peu sûr de la valeur métrique que donnait à ces vers le scribe de Londres ou celui qui rédigea la *Chanson de Guillaume* dans sa version actuelle, on doit accueillir avec la plus grande réserve des indications de ce genre. La prudence exige, croyons-nous, d'y voir plutôt des altérations dues à la versification fautive que des débris d'un texte primitif capables de nous renseigner sur les habitudes linguistiques de l'auteur. Tout au plus a-t-on le droit de constater dans notre texte une certaine constance dans l'emploi métrique de plusieurs mots qui, normalement, devraient être variables, mais par contre, une incer-

1. On expliquerait facilement la façon dont un copiste les aurait commises, si on admettait qu'il pouvait transcrire un texte où le nom du principal héros aurait été toujours en abrégé ; cela ne suffirait évidemment pas à expliquer pourquoi le copiste aurait accepté de voir dans de telles leçons des vers corrects.

2. Où il faut comprendre *oï*, qui semble bien être la valeur de ce mot.

3. Cf. ci-dessus, pp. 62-4.

titude dans la déclinaison de ces mêmes mots, incertitude dont certains exemples semblent remonter à l'auteur.

Et en dernière analyse, il faut revenir à ce principe, que, dans un texte qui au point de vue métrique présente tant d'altérations, il est bien téméraire de s'inspirer de détails prosodiques dont nous ne percevons qu'imparfaitement la valeur précise, pour remonter plus loin à des versions hypothétiques.

Au cours de l'étude que l'on vient de lire nous avons évoqué un certain nombre de phénomènes, chacun assez banal en soi, qui se répartissent, le lecteur s'en sera aperçu, sur le texte entier avec plus ou moins de régularité. Pourtant il serait faux de penser que les altérations métriques se soient opérées de façon égale d'un bout à l'autre du poème. Comme nous l'avons fait pour les laisses et pour les refrains, faisons le relevé des proportions de vers faux suivant les refrains :

vv. 1-1064	*Lunsdi al vespre*	45 %	de vers faux
vv. 1065-1483	*Joesdi al vespre*	46 %	»
vv. 1484-1779	*Lunsdi al vespre*	47 %	»
vv. 1780-1980	*Lores fu mecresdi*	50 %	»
vv. 1981-fin	*Lunsdi al vespre*		
	vv. 1981-2647	41 %	»
	vv. 2648-3436	37,5 %	»
	vv. 3437-fin	42 %	»

Ces chiffres sont eux-mêmes trompeurs ; si, à partir du v. 1981, les vers faux sont en nombre nettement inférieur par rapport aux chiffres des passages précédents, ces mêmes vers faux s'écartent bien peu des leçons que l'on s'attendrait à trouver dans un texte parfaitement correct ; les vers dont on n'entrevoit pas facilement une version primitive régulière, que l'on atteindrait au prix d'une correction minime, sont très rares, sauf à partir du v. 3437 à peu près.

C'est-à-dire que tout ce long passage est composé de vers français très légèrement altérés, surtout lorsqu'on se souvient que notre définition du vers faux comporte tous les vers qui pouvaient apparaître comme corrects à la prononciation. Et c'est là un fait qui échappe au contrôle purement statistique. Par contre dans d'autres parties du poème, surtout dans les quatre cents premiers vers, c'est l'inverse qui se constate : sur le nombre de vers faux il y en a beaucoup qui ne ressemblent ni de près ni de loin à de véritables décasyllabes français tels que les eût écrits un poète continental.

S'il y a inégalité entre différents passages de notre texte il y a inégalité aussi à l'intérieur des mêmes passages. Que l'on regarde, par exemple, les laisses XI, XII, XIX, XXVII, XXXIV ; elles comportent, certes, des vers faux, mais les divergences d'avec un texte correct sont sans importance ; ces laisses sont des laisses en grande partie correctes, tout au plus un peu altérées par un copiste anglo-normand. Or, ces laisses ont ceci en commun : le récit y est composé de descriptions de luttes, d'adoubements, de scènes de combat et de préparatifs de bataille semblables en tout point à tant d'autres qui foisonnent dans les poèmes épiques. Dès que le poète quitte ce terrain, c'est-à-dire surtout quand il est question de dialogue ou de monologue, la métrique s'en ressent, les vers anglo-normands s'écartent de plus en plus de la norme du vers épique français. Et c'est là une tendance qui ne nous est nullement inconnue, nous l'avons déjà constatée dans notre analyse de la structure de la laisse et dans notre examen des assonances.

Le refrain.

Aucun des problèmes posés par la *Chanson de Guillaume* ne soulève plus de difficultés que le refrain, aucun ne s'en détache complètement. Dans l'impossibilité de recourir à d'autres textes [1], nous en sommes réduits à nous appuyer uniquement sur l'examen détaillé de notre manuscrit dans l'espoir de pouvoir en dégager des conclusions quant à la fonction de ce refrain [2].

1. Quelle que soit la position que l'on adopte vis-à-vis du problème du vers orphelin qui se présente à la fin de chaque laisse dans un certain nombre des poèmes du cycle de Guillaume, ces textes ne nous sont d'aucun appui pour l'étude du refrain de notre texte. Les critiques sont loin d'être d'accord sur l'ancienneté du vers orphelin ; un bref aperçu de la question est fourni par R. Weeks, *Modern Philology*, t. III, p. 230, n. l. ; à la bibliographie signalée par Weeks il convient d'ajouter : G. Schläger, *Zur Rhythmik des altfr. epischen Verses*, *Zs. f. rom. Phil.*, t. XXXV, pp. 364-375, et surtout l'étude importante de Ph.-A. Becker, *Das Werden der Wilhelm- und der Aimerigeste*, pp. 167-177.

2. Trois philologues ont consacré des travaux aux problèmes du refrain ; Suchier le passa rapidement en revue dans son premier article sur *Vivien* (*Zs. f. rom. Phil.*, t. XXIX, pp. 646-649), constata quelques corrections à y apporter, en offrit une tentative d'explication, mais ne s'en préoccupa pas d'une façon détaillée. Le travail de Rechnitz (*ib.*, t. XXXII, pp. 184-230) est autrement approfondi, et suggéra à Suchier certaines modifications qui concordèrent de façon heureuse avec ses théories générales sur notre texte, et qu'il s'empressa de faire siennes, tout en rejetant l'hypothèse de Rechnitz sur le problème cardinal, celui du sens su refrain (*ib.*, t. XXXIII, pp. 53-57 ; sa nouvelle appréciation est celle qui se trouve, très sommairement exposée, à la p. xvii de son édition). Or, ces deux travaux, dont la principale préoccupation consiste à établir une chronologie des événements de l'Archamp, pèchent par la base, en ce qu'ils ne tiennent guère compte du témoignage du ms que lorsque celui-ci a le mérite de s'accorder avec les théories soutenues par Suchier et Rechnitz.

Ce n'est qu'en 1915 que parut l'excellent et pénétrant travail du regretté Salverda de Grave, et dont une partie est consacrée aux problèmes du refrain (*Neophilologus*, t. I, pp. 181-191). L'éminent savant hollandais opposa aux théories de ses collègues allemands une autre, fondée cette fois sur une analyse détaillée des leçons du ms tel qu'il le

Le refrain se présente en tout 41 fois, et selon trois formules différentes :

Lunsdi al vespre — 31 fois
Joesdi al vespre — 7 fois
Lores fu mecresdi — 3 fois

Le fait que tous ces refrains se trouvent normalement, comme nous le verrons, suivis d'un vers ou d'une laisse assonant en *-è.e*, c'est-à-dire, tout comme *Lunsdi al vespre* et *Joesdi al vespre*, a amené plusieurs savants à penser que *Lores fu mecresdi* doit être corrigé en *Lors fu dimercres* [1]. L'hypothèse est en effet tentante, surtout si l'on tient compte de l'élément musical ; à cet égard, rappelons non seulement que tous les vers orphelins des autres poèmes du cycle sont féminins, mais que le vers orphelin d'*Aucassin et Nicolete*, dont la musique est reproduite dans l'édition de M. Mario Roques [2], est également féminin. Malgré ce fait, dans l'état actuel de nos connaissances l'hypothèse ne peut être ni vérifiée ni rejetée. Ce qui

connaissait (à vrai dire, il ne le connaissait qu'à travers l'édition de Baist, ce qui explique quelques menues erreurs de détail dans son étude). Disons tout de suite, pour ne pas avoir à nous engager dans une discussion des travaux de Suchier et de Rechnitz, qui dépasserait de loin le cadre du présent ouvrage, que nous nous rallions sans réserve à l'opinion de Salverda de Grave lorsqu'il dit : « Le lecteur... m'approuvera... si je qualifie de désespérés les efforts qu'on a faits pour mettre d'accord les données chronologiques du récit avec la marche des événements. Aussi, *au lieu de torturer ce pauvre texte, j'aime mieux le prendre pour ce qu'il est* : une série d'épisodes réunis par le poète d'une façon telle quelle. » (*art. cit.*, p. 190).

Miss Tyler, qui ne semble pas avoir connu l'article de Salverda de Grave, ne fait que renouveler les observations de Suchier et de Rechnitz, avec quelques modifications de détail sans importance (*Romanic Review*, t. IX, pp. 420-429).

1. L'émendation fut proposée par Suchier (*Zs. f. rom. Phil.*, t. XXIX, p. 646), et incorporée plus tard dans son édition du texte ; elle fut agréée par Rechnitz (*ib.*, t. XXXII, p. 185) et Salverda de Grave (*art. cit.*, p. 181, p. 185, n. 2) ; Miss Tyler indique la correction dans la note au v. 1781 de son texte.

2. *C. F. M. A.*, 2e éd. revue, pp. XXI-XXV.

rend la question plus épineuse, c'est que, en admettant une leçon primitive *Lors fu dimercres*, il est difficile de voir pourquoi un remanieur l'aurait sacrifiée en faveur de *Lores fu mecresdi*, sacrifiant ainsi la régularité musicale et en même temps l'homogénéité de l'assonance et des refrains. D'un autre côté, on conçoit facilement qu'un poète ou un remanieur, ayant à faire son deuil d'un refrain *Mecresdi al vespre* qui aurait faussé la métrique du refrain, se soit résigné à maintenir la métrique au détriment de la symétrie de la formule, ce qui l'aurait amené à accepter *Lors fu dimercres*. Une fois la symétrie détruite, il eût été facile pour un arrangeur ou un copiste d'adopter la forme plus récente.

Dans le manuscrit de Londres, le refrain se présente dans des conditions variables ; nous ne disposons pas toujours d'indications paléographiques qui puissent nous permettre de le situer par rapport à la structure de la laisse. Pourtant, dans nombre de cas, c'est le scribe qui, en utilisant de grandes initiales, nous indique la place du refrain. Sur les dix-neuf refrains entre le début du poème et le v. 1064, dix-huit [1] se présentent dans des circonstances identiques : le refrain est suivi d'un seul vers assonant en *-è.e* [2] qui termine la laisse, la laisse suivante étant introduite par une lettrine. C'est le type I de Salverda de Grave et des critiques antérieurs à lui, nomenclature que nous respecterons, et dont les vers suivants serviront de paradigme :

1. Salverda de Grave, (p. 182), exclut de cette série les refrains des vv. 148, 448, 694, pour les ranger provisoirement dans la série du type II ; à la page suivante il constatera que le sens des vv. 149, 695, exige que ces deux refrains soient réintégrés au type I. Le raisonnement de Salverda de Grave est parfaitement probant, mais le scribe avait déjà tranché la question en sa faveur.

2. Ce vers qui suit le refrain assone normalement en *è.e*. La discussion des trois exceptions à cet usage est renvoyée plus loin.

10 Lunesdi al vespre.
Oimas comence la chançun d'Willame.

II

Reis Deramed il est issu de Cordres,
. . .

Ce type I se trouve corroboré par le même emploi de la lettrine après le refrain *Lunsdi al vespre* du v. 1678, après *Joesdi al vespre*, 1127, 1227, 1400, 1482, et après *Lores fu mecresdi*, 1979.

Dans d'autres passages le scribe se sert d'un tout autre procédé : le refrain, introduit par une lettrine, se trouve ainsi placé comme premier vers d'une laisse, qui assone toujours en *-è.e*. C'est le type II, dont voici le premier exemple :

216 Dunc surent bé que el val out remis
De ses homes mulz e de ses amis.

XIX

Lunsdi al vespre.
Les Sarazins de Saraguce terre,
Cent mile furent de la pute geste ;
. . .

C'est le cas de *Lunsdi al vespre*, 2091, 2207, 3437, 3449, et de *Lores fu mecresdi*, 1780.

Il nous reste donc à déterminer si les autres refrains, ceux qui se trouvent dans des passages où le changement d'assonance s'effectue sans indication paléographique [1], rentrent dans l'une ou l'autre de ces séries, ou s'ils semblent avoir constitué primitivement un troisième ou un quatrième groupe. A cette fin examinons la série des *Lunsdi al vespre*.

1. Cf. ci-dessus, p. 22.

Constatons d'abord que les refrains groupés jusqu'ici dans l'une ou l'autre série s'y laissent classer aussi bien par le contexte que par l'indication du scribe. Dans le cas du type I, le vers qui suit le refrain se rattache intimement à la laisse qui le précède, comme, d'ailleurs, le fait remarquer Salverda de Grave [1] ; si l'on était tenté de considérer ce dernier vers comme étant une reprise destinée à ouvrir la laisse suivante, il suffirait de regarder les vv. 931-933 pour se convaincre que la transition est assurée non point par les vers qui suit le refrain, mais par le premier de la nouvelle laisse :

931 Lunsdi al vespre.
A Barzelune la le dirrad al cunte Willame.

LXXIV

Li quons Willame ert a Barzelune,

. . .

1. p. 183. Suchier, *Zs. f. rom. Phil.*, t. XXIX, p. 646, et Rechnitz, *art. cit.*, pp. 214-5, font la même observation, et Rechnitz ajoute que c'est le cas même lorsque la laisse suivante assone en *-è.e*. Salverda de Grave, qui admet volontiers à propos des vv. 87, 834, 1481, 1584 (p. 183, n. 2), que lorsque le vers qui suit le refrain assone avec la laisse qui va commencer il faut attribuer au hasard cette coïncidence, semble pourtant s'y être laissé tromper en ce qui concerne le refrain du v. 448, qu'il classe dans le type II : « la laisse qui va du v. 441 au v. 447 décrit les exploits de Girard ; au v. 449, au contraire, le poète nous transporte parmi les soldats de Vivien ». Même sans l'appui du scribe en notre faveur, nous ne pouvons nous ranger à cet avis. Les vv. 441-7 décrivent effectivement les exploits de Girard. Puis :

447 Crie « Munjoie ! » l'enseigne Ferebrace.
Lunsdi al vespre.
Cil le choisirent en la dolente prise.

Il est vrai que dans la laisse qui va s'ouvrir Vivien et ses barons apercevront Girard, et l'appelleront. Pourtant le v. 449 semble faire pendant au v. 447, en indiquant le résultat immédiat du cri de Girard. Un effet semblable se constate au v. 3620 de la *Chanson de Roland*. De plus, la formule *en la dolente prise* ressemble trop à celle des vv. 695, 759, pour ne pas être conforme à ce type, alors qu'on la cherchera en vain dans les refrains du type II.

D'autres passages confirment ce fait, par exemple, vv. 402-405, 757-760, 835-838, 1062-1066. Par contre, lorsque le refrain se trouve en tête de laisse, suivant la formule de Salverda de Grave [1] : « Le vers qui suit le refrain énonce un fait nouveau qui ouvre une nouvelle phase du récit ». D'après ces définitions, les refrains des vv. 1761, ainsi que ceux des vv. 1585, 2326, chacun suivi de deux vers en *-è.e*, auxquels Salverda de Grave renonce à accorder une place dans son système [2], rentrent dans le cadre du type I, car le v. 1762 ne représente pas autre chose qu'une réflexion du poète qui résume la tirade orale qui vient de se terminer, alors qu'il est fort difficile d'y voir une apostrophe de Gui, qui au contraire s'adresse directement à Guillaume. De même pour les vv. 1586-1587 et les vv. 2327-2328, où le premier des deux reprend la donnée du v. 2324, tandis que le second reproduit la réflexion du narrateur. Et le refrain du v. 3551 ne diffère guère, d'après le sens, des autres du type I, bien qu'il soit suivi d'un vers en *-è.e* et de deux en *-ã* ; le v. 3552, « *Estes vus dunc mun soruge, Willame* ? » reproduit ce qui précède immédiatement, les deux vers qui le suivent en découlent naturellement et assonent avec la laisse qui précède le refrain.

Les autres refrains *Lunsdi al vespre* se laissent assimiler tout aussi facilement au type II. Par suite de la réparation effectuée au manuscrit au f° 15, il eût été impossible d'ajouter une lettrine au v. 2159, mais le vers qui suit le refrain fait corps visiblement

1. *art. cit.*, p. 183.

2. *art. cit.*, p. 182. Salverda de Grave se demande même s'il n'y a pas lieu de supposer que les vv. 959-60 « n'étaient pas dans l'original précédés d'un refrain ? Dans ce cas ce serait un cas analogue à celui des vv. 1585, 2326 ». Nous ne partageons pas cette idée, car un refrain à cet endroit serait isolé par rapport à la structure des autres refrains, dont aucun ne se trouve en tête d'une tirade de ce genre.

avec les vv. 2161-2163. Et, en effet, c'est le cas également des vv. 2781 *ss*, 3153 *ss*.

Sur les sept refrains *Joesdi al vespre*, quatre sont rangés par le scribe dans le type I ; restent donc trois dont le type est à déterminer. Les refrains des vv. 1164 1208, 1296 doivent se rattacher aux laisses qui les suivent, bien que ces refrains ne soient pas introduits par une lettrine. Les vv. 1165 (où il y a peut-être une lacune, car ce premier vers est bien bancal), 1208 *ss* (où les vv. 1209-1210 reproduisent les vv. 1165-1166 et suggèrent peut-être une meilleure leçon du premier de ceux-ci) introduisent bien une nouvelle phase du récit, tandis que les vv. 1297 *ss* constituent une des rares laisses similaires de notre poème, avant d'introduire la tirade orale de Guibourc.

Pour ce qui est du petit groupe des *Lores fu mecresdi*, il nous reste à classer le refrain du v. 1919, qui, exceptionnellement, fait corps avec le vers qui semble devoir le suivre [1], lequel, de ce fait, se trouve estropié. La laisse précédente se compose uniquement d'un dialogue entre Guillaume et Gui, sans qu'il soit question de Déramé, qui n'intervient que dans la laisse qui suit le refrain. C'est donc bien au type II qu'il convient de rattacher ce refrain.

Cette analyse nous permet de constater ainsi que

1. Cf. *Notes critiques*. Pour les raisons exposées dans notre note critique, il nous a semblé inutile d'essayer de rétablir une meilleure leçon, ou même de séparer les deux propositions. Que l'on considère ce refrain comme appartenant au type I ou au type II, la présence de *Deramé* à l'assonance est bien suspecte. Si le deuxième hémistiche, comme nous le croyons, doit suivre le refrain, il devait se terminer par une forme en *-è.e*. Rechnitz fait de ce refrain, comme de tous ceux du type II, un représentant du type I, propose la correction *Le petit pas prist Deramé par terre*, et ajoute que logiquement le vers qui suit le refrain appartient nécessairement (*gehört notwendig*) à la laisse précédente (p. 214). Or, rien n'est plus faux. Même dans la version reconstituée par Rechnitz, il est impossible de voir le moindre rapport entre Déramé et les fières paroles de Guillaume adressées à Gui.

tous les refrains semblent s'être répartis, primitivement, entre deux types, sans aucune exception, et sans que le texte montre l'un des deux types employé à l'exclusion de l'autre dans telle partie du poème. Sur ce point, comme sur d'autres, l'on se voit donc amené à s'inscrire en faux contre les assertions de Rechnitz [1] et de Suchier [2]. Notre analyse suggère à nouveau que nous avons à faire à des altérations d'un texte qui, dans son état primitif, semble avoir présenté les refrains suivant un plan plus cohérent que ce n'est le cas du manuscrit de Londres.

La répartition des refrains se laisse résumer comme suit :

		Type I	Type II
vv.	1-1064 *Lunsdi al vespre* 19 refrains.	10, 87, 148, 200, 210, 403, 428, 448, 471, 487, 604, 694, 758, 782, 836, 931, 1040, 1063.	218.

1. Rechnitz (*art. cit.*, pp. 216-7), constata l'existence des deux types, mais, reléguant tous les refrains du type II à la deuxième partie du poème, qui, selon lui, et malgré les vv. 2326, 3551, ne contenait que le type II, s'efforça de ramener au type I les refrains des vv. 218, 1164, 1208, 1295, 1780, 1919. A cette fin, il allégua tout simplement que devant une laisse en *-è.e* le vers long qui suivait le refrain pouvait disparaître. Et il résume : « Si, malgré l'exposé que l'on vient de lire, on n'accepte pas ce fait, on pourrait tout au plus alléguer qu'à la suite de l'altération de ces quatre exemples [il écarte préalablement le v. 1585 comme cas isolé et le v. 218 en faisant la comparaison avec le passage parallèle, vv. 1107-8, qui l'autorise à supprimer ce refrain] la forme primitive du refrain est devenue méconnaissable ».

2. Suchier, qui, dans son premier article (*ib.*, t. XXIX, p. 646) avait également constaté l'existence des deux types, s'empressa d'accepter (*ib.*, t. XXXIII, p. 53) la division arbitraire établie par Rechnitz, d'autant plus qu'elle lui fournit une nouvelle indication que la *Chanson de Guillaume* ne comportait, dans sa version primitive, que les 1980 premiers vers.

	Type I	Type II
vv. 1065-1483 *Joesdi al vespre* 7 refrains.	1127, 1227, 1400, 1482.	1164, 1208, 1296.
vv. 1484-1779 *Lunsdi al vespre* 3 refrains.	1585, 1678, 1761.	
vv. 1780-1980 *Lores fu mecresdi* 3 refrains.	1979.	1780, 1919.
vv. 1981-3554 *Lunsdi al vespre* 9 refrains.	2326, 3551.	2091, 2159, 2207, 2780, 3152, 3437, 3449.

Ce n'est que pour les refrains du type I que se pose un problème quant à la forme ; comme nous venons de le constater, les refrains du type II introduisent une laisse, qui, sans exception, assone en *-è.e*.

Dans la grande majorité des cas le vers qui suit les refrains du type I se termine également par un mot qui assone en *-è.e*. Autrement dit, lorsqu'il s'agit des refrains *Lunsdi al vespre, Joesdi al vespre* le vers qui les suit assone avec le refrain. Examinons le petit groupe qui fait exception à cet usage.

Le v. 449, *Cil le choisirent en la dolente prise*, ressemble trop aux vv. 695, 759 pour que l'on n'y voie pas une simple altération de *presse* en *prise* [1].

Le v. 1064, *Prest fu li liz, si firent dormir Girard*, est également suspect. D'abord il reproduit, avec un changement minime, le v. 1062, mais ce qui frappe davantage, c'est la présence du refrain *Lunsdi al vespre* dans un passage où Girard tient l'unique rôle, et où il n'y a aucun rappel des événements de l'Archamp [2]. Or, Rechnitz [3], fidèle à son principe que tous les refrains doivent être du type I, et doivent être

1. Cf. *Notes critiques*, v. 449.

2. Quelle que soit l'interprétation qu'exige la présence des refrains, un détail reste sûr, et n'a jamais été disputé : le refrain n'intervient que pour souligner un aspect quelconque des batailles de l'Archamp.

3. *art. cit.*, pp. 211-217.

suivis d'un vers assonant en *-è.e*, propose de lire *sil fist dormir Guillelmes* ; Suchier propose dans son édition *mist s'i li niés Guillelme.* Salverda de Grave [1] constate « la maladresse de la répétition », et ajoute : « On pourrait même être tenté de voir dans le v. 1064 une addition du copiste, désireux de ramener au type I un refrain qui, primitivement, présenterait une forme spéciale, n'étant qu'un petit vers ajouté à la fin d'une laisse ». Pourtant, *Girard* pour *Guillelme*(*s*) s'expliquerait facilement ; si un copiste avait dans son modèle un vers sensiblement le même que celui proposé par Suchier, ou mieux encore, celui de Rechnitz, mais où le mot *Guillelme*(*s*) était abrégé jusqu'à ne plus être que l'initiale *G*, n'est-il pas fort possible qu'il se soit laissé tromper par la présence de *Girard* deux vers auparavant ? Une fois *G* compris comme *Girard*, le reste de l'hémistiche s'altérait nécessairement. Cette solution nous paraît d'autant plus probable que *Willame* se trouve dans cette position douze fois dont sept fois avant le v. 1064 [2].

Le v. 1401 présente aussi une forme inattendue, sans qu'elle soit pour cela nécessairement fautive. Comme nous l'avons vu [3], le mot *ewe* assone indifféremment en *-a.e* (vv. 1042, 2390) et en *-è.e* (v. 150), et peut donc être considéré ici comme une assonance légitime en *-è.e*. Ce serait, pourtant, l'unique exemple d'un refrain suivi d'un vers se terminant par une forme diphthonguée. Bien plus, dans un passage parallèle, vv. 1040-1042, il y a après le refrain *Lunsdi*

1. *art. cit.*, p. 185.
2. vv. 88, 201, 211, 429, 472, 488, 932. On pourrait retourner cet argument contre l'hypothèse d'une correction, en faisant valoir le fait qu'un scribe se serait trompé d'autant moins facilement qu'il aurait eu l'habitude de reproduire *Guillelme* ou *Willame* dans cette position. Est-il pertinent de faire remarquer que le refrain est le premier vers f° 7 verso, fait qui rendrait plus facile la confusion ?
3. Cf. ci-dessus, p. 32 et n. 2.

al vespre un vers normal, et le vers *Guiburc meismes servi Girard de l'eve,* introduit par une lettrine, ouvre la nouvelle laisse en *-a.e.* Que s'est-il passé pour que le scribe ait fait de ce même vers celui qui suit le refrain du v. 1400, alors que, à première vue, il semble appartenir par le sens plutôt à la nouvelle laisse ?

La solution qui semble s'imposer est celle d'une lacune après le refrain [1]. Bien qu'un copiste eût dû être d'une négligence peu ordinaire pour ne pas remarquer l'erreur en laissant l'espace pour l'enlumineur, il a pu se laisser tromper par le fait que *ewe* assone dans notre poème aussi bien en *-è.e* qu'en *-a.e* [2].

Restent donc deux vers qui présentent chacun la

1. C'est ainsi que Miss Tyler semble avoir compris son texte, car elle fait de notre v. 1401 le premier de la nouvelle laisse, malgré la présence de la grande initiale.

2. Rechnitz, (*art. cit.*, p. 215) fait la comparaison avec les vv. 1040-1, et considère que le vers qui devait suivre le refrain s'est perdu. Il s'inspire ensuite de ce fait pour appuyer sa théorie que devant une laisse en *-è.e* — et c'est le cas, sinon de la laisse CIII, au moins pour le v. 1401 — le vers qui devait normalement suivre le refrain pouvait être supprimé. Salverda de Grave (*art. cit.*, p. 185) suppose la possibilité que la leçon primitive ne consistât qu'en le refrain, et que le vers qui le suit fût dû à l'effort d'un scribe pour ramener au type I le refrain ainsi isolé.

Une autre solution consisterait à soupçonner un effet voulu de la part du poète ou d'un arrangeur. Rappelons qu'aux vv. 1040 *ss* Girard, s'étant acquitté de sa mission auprès de Guillaume, recevra un traitement de seigneur, et se comportera comme tel : « *Par Deu, bel sire, cist est de vostre lin* ». Dans le second passage c'est Guillaume qui est revenu de l'Archamp, où *La bataille ad vencue Deramé...* « *Ja mais en terre n'avrai honur mortel!* ». Il est donc possible que, pour bien marquer la différence entre les deux scènes, on ait préféré commencer la nouvelle laisse par le premier vers qui insiste sur l'antithèse : *Puis l'ad assis a une basse table*, alors qu'au v. 1044 il s'agit d'une *halte table*. (Dans ce cas on comprendrait plus facilement l'omission de l'allusion à la *tuaille*, que Guibourc aurait pu, dans les nouvelles circonstances, ne pas servir. L'antithèse s'en trouverait ainsi renforcée).

Si le passage se prête sans grande difficulté à cette interprétation, on ne peut, étant donné le témoignage du ms, que constater les deux possibilités, sans pouvoir se prononcer avec certitude pour l'une ou l'autre.

même particularité. Les vv. 605, 1128 assonent, non pas en *-è.e*, mais en *-i*, c'est-à-dire, dans les deux cas, avec la laisse qui précède. Dans les deux cas Suchier et Rechnitz [1] rétablissent comme deuxième hémistiche *remest suls en la presse*, ce qui rapproche ces vers du v. 759 [2]. Nous n'avons aucun moyen de savoir s'il faut voir dans ces deux vers une altération d'un texte où ils auraient, eux aussi, assoné en *-è.e*. La reconstitution d'une telle leçon est chose bien simple : mais il suffirait de changements nullement plus violents pour amener une bonne douzaine des vers qui suivent le refrain du type I à assoner, non plus avec le refrain, mais avec la laisse qui le précède. Il nous semble donc plus sage de constater que le poète faisait généralement assoner ces vers avec le refrain, quelquefois avec la laisse précédente, et nous retiendrons la possibilité d'une corruption.

1. *art. cit.*, pp. 213-4, 220, 222.
2. Salverda de Grave (*art. cit.*, p. 185, n. 1) émet la conjecture selon laquelle le vers qui suit le refrain du v. 604 pourrait être un vers de remanieur, et que le refrain se serait trouvé ainsi en tête de laisse, donc type II, puisque la laisse suivante, XLIX, assone en *-è.e* ; ce n'est pas tenir compte des passages parallèles aux vv. 759, 1128, où il ne saurait guère être question d'une altération de ce genre.

CHAPITRE III

LANGUE DU SCRIBE

De si nombreux travaux ont été consacrés à l'étude du dialecte anglo-normand que l'on ne s'attendra pas à ce qu'un manuscrit du milieu du XIII[e] siècle réserve la moindre surprise. Néanmoins, il ne nous a pas paru inutile d'établir, pour ce texte qui a été l'objet de tant de discussions, un relevé détaillé des traits dialectaux que l'on y rencontre. Tout en facilitant la tâche du lecteur et en apportant quelques renseignements supplémentaires sur le dialecte insulaire, nous espérons arriver à pouvoir faire abstraction du rôle d'un scribe qui, à maintes reprises, laisse entrevoir son embarras, ses hésitations, et même ces erreurs.

Il importe de rappeler que nous n'avons affaire, en somme, qu'à des graphies qui doivent nécessairement retarder sur la prononciation, comme en témoignent les nombreux cas où le scribe représente un seul son par plusieurs graphies. Mais la diversité même de ces formes, et le maintien, même sporadique, de beaucoup de graphies françaises en face de graphies anglo-normandes bien caractérisées et que l'on rencontre à profusion dans des manuscrits bien plus anciens, semblent indiquer chez notre scribe un



certain conservatisme, qui est encore souligné par l'absence complète des graphies *-aun*, *-oun*.

Comme base de ce dépouillement nous avons suivi l'étude de Waters sur les graphies des manuscrits du *Voyage de St. Brendan* [1], complétée par une analyse des habitudes prosodiques de notre scribe [2], et pour certains points, par des renvois à des travaux postérieurs à celui de Waters, en particulier, celui de Miss Pope [3]. Il va sans dire que notre point de départ est le français continental, et non le latin.

Fournir une liste complète des exemples de chaque phénomène nous eût imposé un appareil d'une ampleur aussi vaste que superflue, puisque les renvois de notre *Glossaire* sont complets pour tous les mots qui y figurent, et en citent toutes les graphies. Sauf pour les emplois sporadiques, et certains détails pour lesquels un relevé intégral était nécessaire, nous nous contentons de signaler quelques exemples de chaque trait, en laissant au lecteur le soin de se référer au *Glossaire*.

I. — Les Voyelles.

a.

a > ai : vaissalment, 1808.

a > o : pour (< *pavorem*), 189 *et passim*, *poun* (< *pavonem*), 1409, 1428, *oveke*, 3454. Pour les prétérits, voir ci-dessous, p. 109.

a > i : Sarizins, 3087.

aa > a : gaingerai, 1646.

al > el : A côté de *cunmunel*, 1696, la terminaison

1. E. G. R. Waters, *The Anglo-Norman Voyage of St. Brendan*, pp. 143-184.

2. Pour les raisons qui nous contraignent à étudier ici certains aspects de la métrique, voir ci-dessus, pp. 57-8.

3. M. K. Pope, *From Latin to Modern French*.

-alis est quelquefois représentée par *-al, cunmunalment*, 332, 336, *leal*, 2800, *lealment*, 3507, 3536, *pluralment*, 500, *real*(*s*), 469, 1133, 1135, 1676, *venal*, 3528.

a + *n*.

Il faut noter l'absence totale de la graphie *-aun*. Dans *braun*, 1049, 1055, 1414, 1427, l'*a* était primitivement en hiatus.

é.

e > *ei* : *conreier* etc., 1107, etc., *espeiez*, 1141, *obleies*, 2405.

e > *ie* : *detriés*, 3270, (*i*)*tiel*, 2895, 2959, 3361, *liez* (< *latos*), 1865, *niefs*, *niés* (< *navis*), 151, 1106, 1343, 1632, 2086, 2943, 3011, 3041, *siet* (< *sapit*), 2600, *triefs*, 157.

e > *ee* : *neez*, 1438, *nee*, 3355.

è (< lat. *ē*).

e > *ee* : *seele*, 2131 (une erreur pour *selle* ?)
e > *ai* : *raisne*, 1896, 1928.
e > *ei* : *eire*, 494, 884, *reisne*(*s*), 613, 1557, 1669.
e > *i* : *nife*, 2115.

ə.

(*a*) initial : la voyelle prothétique s'amuit dans *spee*, 1917.

(*b*) protonique :

e > *a* : *achater*, etc., 3531, 3534, *chair*, etc., 780, etc., *manace*, 2716, *raine*, 3454.

e > *i* : *chiminee*(*s*), 1481, 2614, *tribuché*, 439, et les formes mi-savantes, *criatur*, 1552, *criature*, 2202.

e > *o* : *bosoig*, etc., 628, 1587, 1618, 2509, *socure*, etc., 360, etc. (à côté de plusieurs exemples de *secure*, etc.), *sojurné*, 2490, 2768, 3089, 3122 (à côté d'autres formes de *sejurner*, etc.), *solunc*, 175, etc.

e s'amuït devant une voyelle : *juner*, etc., 710, etc., *maigné*, 1966, *punners*, 1857, *vez*, 2966, etc.

e > *ei* : *Reiner*, 3055.

(*c*) prétonique :

e > *i* : *abrivé*, 2274, etc., *richitez*, 2678.

e s'amuït devant une voyelle ; le produit de *-atorem* est généralement *-ur*, de *-aturam*, *-ure*, mais cet *ə* semble s'être reproduit dans *ambleure*(*s*), 1943, 2203, *fereur*, 1260, 1306, *fuieur*, 1307, *fueur*, 246, *jugleur*, 1258, *leccheur*, etc., 2619, 2700, 2704, 2881, 2922, *poigneur*, 1264, 1267 ; cf. *Ansune*, 2554, 2560.

e s'amuït devant une consonne (pour la suppression de la voyelle dans les futurs du type *frai*, voir ci-dessous, p. 108), *Guilin*, 2467, 3056, *manvele*(*s*), 136, 225, 1078, 1113.

(*d*) posttonique (nous ne citons pas ici les cas où la disparition de la voyelle semble être un fait plutôt de morphologie) :

e s'amuït après une voyelle : *avei*, 2384, *chimené*, 1481, *espé*, 1897, etc., *meisné*, 46, etc., *poei*, 1933, 2181, 2481, *poeint*, 2393, *testés*, 2622.

e s'amuït après une consonne ; *el*, 1318, *fest*, 342, 3413, 3442, *foer*, 2333, *lecchers*, 2270, *press*, 1823.

(*e*) final (pour l'élision de la voyelle des monosyllabes, voir ci-dessous, p. 113) : en dehors des cas où la suppression de la voyelle semble devoir s'expliquer comme un fait de morphologie (cf. ci-dessous, p. 124), notons que le scribe supprimait souvent cette voyelle devant un mot commençant par une autre voyelle, ou à la césure : *bon*, 1842, *cest*, 799, 3002, (*i*)*cel*, 1915, 2901, *lung*, 2399, *nul*, 3207, *petit*, 2386, 3330, *un*, 316, 1045, 1404, 3518.

(*f*) *e* inorganique : *aguez*, 3069, *amedous*, 1420, *cele* (< *caelum*), 804, *ceste*, 107, (*i*)*cele*, 160, 2435, *lunesdi*, 10, *nule*, 538, *sume*, 3196, *venue*, 1366 (cf. aussi ci-dessous, p. 103).

Le scribe a d'ailleurs écrit à plusieurs reprises *espee* comme produit de *speot* comme celui de *spatha*, de sorte que seule l'épithète (ou même le contexte) permet de

distinguer entre les deux ; de toute évidence, il ne savait faire lui-même de distinction, puisqu'il écrivait à deux vers de distance des formules comme celles des vv. 224-6. C'est sans doute cette confusion qui explique des leçons telles que : *espé trenchante*, 1502, *espé... bone e trenchant*, 1897.

e + n.

en > ein : teindre, 2002.

en > an : sanz est la forme employée sauf au v. 472, *senz* ; à cette exception près, ce n'est que dans la dernière laisse que le scribe confond *ã* et *ẽ*, et qu'il écrit les formes *niant*, 3512, *ignelemant*, 3515, 3520, *talant*, 3531.

i.

i > e : errur, 470, *espece*, 1992.
i > ie : eschiez, 187.
i > ei : escheis, 1093.

ò.

o > oe : estoers, 20.

ò + n.

on > um : um (< *homo*) se trouve aux vv. 263, 1586, etc., à côté de l'emploi plus fréquent de *hom, hon, om, em, en.*

ó.

ó > u : la voyelle entravée, comme la voyelle libre, est représentée dans la majorité des cas par *u* ; pourtant l'usage du scribe n'était pas constant, comme le montrent les alternances *oblier, prouz, ublier*, etc., (cf. *Glossaire*), et des graphies telles que *bouche a boche*, 341.

ó + l mouillé > *uil : fuildre*, 1853, *muiller*, 1875.
> *oil : genoil*, 1888, *moiller*, 1330, etc.

ó + n.

on > un : c'est la graphie dominante, et les exceptions sont rares : *enbronchat*, 1171, à côté d'autres emplois du même verbe avec *u*, *avront*, 1745, 1947, sont des cas isolés, mais *vont* (< *vadunt*), 330 *et passim* est toujours écrit ainsi, de même que toutes les formes du verbe *comencer*, dont la première syllabe n'est jamais rendue par l'abréviation 9. Rappelons que la graphie *oun*, tout comme *aun*, est totalement absente de notre manuscrit.

ai.

ai > ei : c'est une graphie très répandue, sans toutefois qu'elle ait atteint les désinences verbales. Si bien des mots ne connaissent que des formes en *-ei*, *meisné*, *pudneise*, d'autres apparaissent tantôt avec *-ai*, tantôt avec *-ei* : voir au *Glossaire* s. vv. ESLEISSER, EVE, GREILLE, LAISSER, MAISSELE, REPEIRER, etc.

ai > a : a (< *habeo*), 467, 1435, *aidera* (1º sg. fut.), 717, 721, *esmaez*, 484, *fames* (< *facimus*), 3334, *flael*, 3210, *lasse*, 185, *mas*, 2736, *oimas*, 11, *raed*, 233.

ai > e : mes, 502, 538, etc., *Nemeri*, 2626, *pes*, 543 ; cette graphie est rare.

ai > ee : fleereit, 1992, *Neemeri*, 2932, *seet* (< *sapit*), 181.

ai > oi : soi (< *sapio*), 113, 120, 580.

ai > ae : Aemeris, 1438, cf. *Aelred*, 2061, à côté de *Ailred*, 3018, *Ailré*, 3023.

ai + n.

ain > ein : cette graphie est aussi répandue que celle de *-ei* pour *-ai*, bien qu'il y ait encore hésitation, *meintenir*, 1603 à côté de *maintenir*, 57, 181, 296, etc., *funteine*, 845, 1989 à côté de *funtaine*, 2011.

ain > an : anceis, 1245, *ancui*, 2104.

ain > en : enz (< *antius*), 273, est peut-être un simple cas de confusion avec *enz* (< *intus*).

ei.

ei > *oi* : *devoie*, 2102, *foie*, 734, *voie*, 67.

ei > *e* : *moneé*, 2866, 3369, *ordead*, 346, *real*(*s*), 469, 1133, 1135, 1676, *seez*, 2104 ; *me*, 1340, *se*, 390, pour *mei*, *sei* sont peut-être d'autres cas de la même évolution.

ei > *i* : *burnient*, 610, *cunsiler*, 2495, *manier*, 1741, 1765, *mi*, 1752, et la désinence verbale *-eie* dans *durrie*, 3401.

ei > *ai* : *fai* (< *fidem*) 1283.

ei + *n*.

ein > *ain* : *fraindre*, 2843, *maine*, 967, *raindre*, 822.

ein > *en* : *chaenes*, 18, 44, *venques*, 65.

ié.

ié > *é* : cette réduction, comme chez tant de scribes anglo-normands, est fort avancée, sans toutefois avoir complètement éliminé les formes en *-ié* — cf. l'hésitation du scribe entre *fert*, *fiert*, *chet*, *chiet*, etc. (Voir *Glossaire*, s. vv. FERIR, CHAIR).

ié > *ee* : *iree*, 2432, *pee*, 2428.

ié > *ei* : *cheit*, 1853.

iee > *ie* : *coillie*, 2608, *croisies*, 1991, *cunchie*, 346, 354, *lie* (ou *lié* ?), 1245.

ié + *n*.

ien > *en* : la réduction de la nasale n'est guère moins avancée que celle de l'orale, bien que *paen*, 20, 45, etc., n'exclue pas *paien*, 6, 146, etc.

iem > *em* : *crem*, 467, 1674, *creme*, 599, 912, *crement*, 2810.

ien > *ein* : *meins*, 2763 (< *meos*).

iem > *eim* : *creim*, 1532.

La graphie *paisnisme*, 1374, 2591 indiquerait peut-être

la réduction de *ien* à *in* si l'intercalation de l'*s* ne suggérait pas une corruption de *paenisme* (cf. *Glossaire*).

ieu.

Cette triphthongue est toujours réduite ; la graphie la plus courante est *-iu* : *estriu*, 140, 388, etc., *giu* (< *jocum*), 692, *liu* (< *locum*), 608, 859, etc. Les graphies *-iuve*, *-iwe* dans *liuves*, 2918, *liwe*(*s*), 92, 243, etc. (< *leuga*) ne semblent pas représenter une autre prononciation, cf. la graphie *liue*, 1688.

Dans le produit de *feodum* la triphthongue est réduite indifféremment à *é*, *ié*, *ee* (cf. *Glossaire*, s. v. FÉ).

oi + n.

oin < *uin* : la graphie *uin* est la plus fréquente, bien que certains mots, notamment *poig*, *poing* et ses composés, ne soient pas atteints.

óu.

(*a*) *ou* (< *ó* + *ó* atone) reste sans changement : *dous*, 268, 469, etc., cf. *andous*, *amedous*, 366, 1420, 3271 (*anduis*, 1752, 3465, semble calqué sur *andui*).

(*b*) *ou* (< *ó* tonique libre) > *u* : c'est la graphie dominante ; *ou* n'est maintenue que dans *nevou*(*s*), 8, 29, 33, etc., (la forme *nevu* ne se trouve pas dans notre texte), *nou*, 3320, 3326, *prouz*, 1269, 1710, 3268.

ou > *eu* : *neveu*, 427, 1620, *preuz*, 8, 1271.

ou > *o* : *sole*, 2243, 2528.

(*Demoert*, 1094, 1380, 1684, est dû sans doute à une contamination avec *morir*).

ue.

ue > *oe* : cette graphie est fréquente : *aproef*, 1428, *doel*(*s*), 345, 1174, 1320, 1767, 2679, 3159 (cf. *duel*, 1744, 1751, 1757, 2075, etc.), *estoet*, 2273, *foer*, 2333, *iloec*, 676, etc., *joesdi*, 1123, etc., *moer*, 2273, *moerc*, 1767, *moert*,

1748, *moerent*, 1752, 3441, *moergez*, 1325 (cf. *demoert*, 1094, 1380, 1684), *noef*, 3197, *poet*, 32, etc.

ue > *o* : *aprof*, 254, 1638, *enprof*, 1469, *ovrent*, 1394, *poent*, 111, etc., *pople*, 2546, 2976, *pot*, 104, etc., *prof*, 848, 1034, 1753, *quor*, 9, 809, etc. (cf. *quor* (< *quaero*), 2836).

ue > *eu* : *feure*, 3473.

ue > *e* : *quer*, 2185, 2343.

ue > *eo* : *feore*, 2623, 2625 (*forere*, 3323, est peut-être une erreur pour *foere*), *seor*, 945, 1015, etc., *veolt*, 2843, forme unique.

ue + *l* mouillé, > *oil* : *foille*, 1990, 2012, *oilz*, 474, etc., *voil*, 275, etc., *voille*, 2806 : voir aussi les verbes *acuillir*, *cuillir*, *recuillir*.

> *uil* : *orguil*, 1594.

ue + *l* > *uil* : *escuiles*, 2404, *esmuille*, 1839.

ui.

ui > *u* : *bruant*, 3519 (cf. *bruiant*, 1989), *cusine*, 3001, 3428, *dut*, 712, (cf. *doit*, 2993 et la graphie prédominante *duit*, 525, etc.) *Guburc*, 1176, 1509, 1755, 2303, 2813, (à côté d'une grande majorité de graphies *Guiburc*) *hucher*, etc., 1142, etc., *us*, 2892.

ui > *iu* : *consiut*, 3045, 3444, *piu*, 489, etc. (à côté de *pui*(*z*), 767, 3141), *siuvant*, 1887.

ui > *oi* : *apoiant*, 741, *doit*, 2993, *froisse*, 1825, *oimas*, 11, *poisse*, 1397, *roiste*, 1922, *voidé*, 1050.

II. — Les Consonnes.

l.

(*a*) suivi d'une consonne : dans la grande majorité des cas notre scribe maintient la graphie *l*, bien que sa vocalisation ne fasse pas de doute.

al > *au* : exceptionnellement dans *auferant*, 3218.

èl > *eal* : c'est la graphie presque constante, *claveals*,

880, *danceals*, 520, *gasteals*, 1413, 1416, 1426 (cf. *gastels*, 1408), *healme*, 134, etc., *trameals*, 2650, *veals*, 1195, *vealtrez*, 1570.

> *al : boals*, 886 (à côté de *boels*, 881), *halme*, 1301, 1845.

él reste sans changement : *feltre*, 1555, 1559, 1663, *helt*, 733, 3328 (*holz*, 889, semble témoigner à nouveau d'une confusion entre *e* et *o*).

òl reste sans changement : *solt* (< *solet*), 2425.

ól > *o : motun*, 397, 398, 401, cf. *escolter*, 953, *polmun*, 3431 ; la valeur de ces graphies, *-ol*, *-o*, se montre dans la graphie inverse *chevalcholt*, 3115.

(*b*) cas isolés :

ll > *l : quil ocist*, 5 (= *qu'il l'ocist*).

l > *ll : esteillé*, 2080

Les graphies *moldes*, 828, *solders*, 2649, 2915, à côté de *soller*, 1028 (< *subtelaris*) témoignent de la metathèse du groupe *dl* > *ld* (cf. R. Ekblom, *Die Wörter vom Typus* spatulam > épaule, *Mél. de phil. offerts à M. Johann Melander*, Upsal, 1943, pp. 129-139).

l mouillé.

La graphie normale est *ill* intervocalique, *il* final ou suivi d'une consonne.

aille > *aele : desmaele*, 1831.

aille > *alie : tualie*, 3479 (cf. *tuaille*, 1043, 2391).

ieil > *iel : vielz*, 460, 1286.

ail > *al : travals*, 2676.

r.

(*a*) suivi d'une consonne :

r s'amuït : *quatoze*, 2971, 3470.

(*b*) précédé d'une consonne :

r s'amuït : *cunte* (< *contra*), 2133, *deste*, 1214, *entreis* (cond.), 1188, (mais il s'agit peut-être d'une haplographie, ou de l'omission d'un signe d'abréviation), *enterez*, 2218, 2242, *enterunt*, 3011.

Métathèse : constante dans certaines parties de *prendre* :

pernez, 350, 1958, 3108, *pernent*, 1107, 1703, 2704, 2881, *perneit*, 1469.

r parasite : *celestre*, 2133, 3013.

(*c*) *r*, *rr*.

rr > *r* : le scribe affiche une certaine indifférence — voir *tere, terre*, 804 — qui explique des formes comme *cure* (< *curre*), 244, etc., (*re*)*quere* (inf.), 633, etc., et des futurs comme *conparunt*, 2778, 3005. En général, la distinction entre *ferrai* (*ferir*) et *ferai* (*faire*) est maintenue, malgré quelques exceptions : *ferum*, 2936, *ferunt*, 493 (*ferir*), *ferreie*, 2149, *ferreit*, 1154, 2594 (*faire*).

r > *rr* : c'est la forme préférée pour les futurs, notamment : *charreit*, 3465, *crerreie*, 1197, *dirrai*, 363, etc., *esterrunt*, 2448, *girras*, etc., 1036, 2689, 2863, *irrai*, etc., 504, etc., *orrai*, etc., 92, etc., *serrai*, etc., 53, etc., *trarrunt*, 264. C'est ce redoublement de l'*r* qui semble s'être étendu à *endurrer*, 1022, *errur*, 470, *irrur*, 568, *irrez* (< *iratus*), 2088, *socurrez* (impératif), 1582, *verreiement*, 807, 814.

m.

m > *n* : *menbre, remenbre* (voir *Glossaire*).

final : *sun*, 1811.

Compte n'est pas tenu des graphies résultant de la transcription de la barre de nasalisation.

n.

(*a*) suivi d'une consonne labiale :

n > *m* : *emfes*, 1446, *em peist*, 986, *nem*, 2675 (cf. *Notes critiques*), *paleim*, 3478, (cf. Pope, *op. cit.*, § 1150).

(*b*) final :

rn > *r* : la réduction est constante dans *entur*, 878, *jur*, 468, etc., mais *char*, 1034, etc., voisine avec *charn*, 2579, *corns*, 489, *enfern*, 2139, 3230.

n > *m* : dans le pronom indéfini *em*, (*h*)*om*, *um*, 92, 132, 263, etc.

La dénasalisation semble attestée dans *bé* (< *bene*), 216, *dut*, 1633, *paié*(*s*), 1632, 1824, 3135, *saglante*, 496,

virent (< *venirunt*), 214, *Vivié*, 721, *Vivier*, 2607. Voir aussi *Notes critiques*, v. 2851.

n mouillé.

Ce son est normalement représenté par *-ign*, mais d'autres graphies sont utilisées sporadiquement :

igni : *conpaignie*, 71 ; *inn* : *enginné*, 261 ; *ig* : *bosoig*, 2509, *Espaige*, 2476, *poig*, 33, 165, *et passim*, *soig*, 3282 ; *ing* : *gaingerai*, 1646 ; *in* : *bosoinz*, 628, 1587, *broine*, 26, 133, etc., *moinun*, 2197.

p.

mn > *mpn* : *Dampnedeu*, etc., 820, 909, *et passim*, *dampnez*, 2047.

p > *pp* : *apparisant*, 3511, *apparut*, 1088, 1563, *Appolin*, 3254, *leppart*, 1717.

p final s'amuït : *Archam*, 1537, 2606, *cham*, 550.

b.

b > *bb* : *adubber*, 2832, *adubbai*, 2003, cf. *Tebbald*, 2362, à côté des autres graphies de ce nom.

f.

f > *ff* : *naffrerent*, 1140 ; les verbes *offrir*, *suffrir* ont toujours la graphie *ff*.

v.

v > *f* : *joefne*(*s*), 25, 1640, etc., *vife*, 2070 ; *fait*, 3300, pour *vait*, s'explique peut-être comme un exemple du même phénomène.

v > *w* : les graphies *liwes*, *siwent*, *siwi*, *triwes*, etc., semblent indiquer la valeur de la diphthongue *iu*, surtout quand celle-ci est suivie d'un *v* : cf. aussi la graphie *-owe* de quelques imparfaits.

u consonne.

u (*v* ?) > *gu* : *eigues*, 150.

u > *w* : *bowele*, 530, *cowarz*, 2787, 2954, 2981, *ewe*, 864, etc. Sur *liwe*, etc., cf. ci-dessus, p. 93 ; sur *quidowe*, cf. ci-dessous, p. 109.

gu > *g* : *Gischard*, 2100, *lange*(*s*), 319, 464 : voir aussi *Glossaire*, s. vv. ESGARDER, GARANT, GARNEMENT, GASTEALS, GASTER, REGARDER.

t.

(*a*) médian :

t > *tt* : *gettent*, 1806, *jette*, 567, *mettent*, 2917, *pelotte*, 3516, *regretter*, etc., 479, etc., *ottrier*, 2537, *tramette*, 895.

tn > *sn*, *dn* : les graphies *raisne*, *reisne*, *resne*, etc., 366, etc., comme *rednes*, 1923, semblent attester que le *t* dans cette position ne se prononçait plus que comme fricatif.

t intervocalique > *z* : *mazelin*, 1048, 1050, 1410.
> *d* : *cadele*, 2100, 3155, 3456.

(*b*) final appuyé :

t > *d* : *amund*, 14, *dromund*, 3059, *mund*, 1524, *parfund*, 1462, *veillard*, 3230.

s'amuït : *cur* (il faut comprendre peut-être *curb*, cf. *Index des noms propres*, s. v. WILLAME), *fer*, *fier* (= *fiert*), 1223, 2686, 3178, *fun* (= *funt*), 1817, *formen* (adv.), 875, *mis* (< *misit*), 1221, *quan*, 1588, *remis* (< *remansit*), 1129, *trais* (< *traxit*), 2350, *un* (< *habeunt*), 1383, 3141, *vien*, 253 (cf. *Notes critiques*).

t parasite : *Bertramt*, 2356, *ent* (< *inde*), 95, 512, etc., mais généralement *en* ; *est*, *este* (< *ecce*), 123, 1098, etc., *sunt* (< *suum*), 796. *Romant*, *Normant*, 3529-30, semblent relever plutôt d'une tendance vers la rime.

(*c*) final, précédé de la voyelle tonique :

t > *d* : c'est le cas de quelques noms propres, cf. *Index*, s. vv. AELRED, DERAMED, DESTURBED, WANIBLED, et de *broilled*, 234, du produit de *-atum* dans *abrived*, 3019,

alosed, 2483, 2518, etc., *gred*, 1532, *honured*, 2180, de celui de *-atem* dans *eed*, 1640, *malveisted*, 3063, de celui de *-itum* dans *baillid*, 507, *sartid*, 236 (pour les terminaisons verbales de la 3e sg., voir ci-dessous, pp. 106-7).

t s'amuït : *dei* (< *digitum*), 2928, *trestui*, 2321.

t inorganique : *Franceit*, 600.

d.

(*a*) intervocalique :

se maintient dans *fedeil*, 655, 661, 978, 985, et sporadiquement dans *aide* (subst.), 997 ; *aier*, 1569, est un cas isolé à côté d'*aider*, etc.

d > *dd* : *redde*, 1546.

(*b*) final :

s'amuit : *qui* (< *cogita*) 2959 (cf. *Notes critiques*, v. 1198) ; final de syllabe, suivi d'une consonne *d* se maintient dans le nom propre *Tedbalt*, et dans *pudneise*, 2603, 2611 ; il intervient abusivement dans *pudcins*, 2615.

s (sourd).

(*a*) initial :

s > *c* : *cester*, 1056.

(*b*) intervocalique :

ss > *s* : *apparisant*, 3511, *asembler*, etc., 97, etc., *asené*, 1691, *asez*, 595, etc., *asist*, 385, etc., *desevrer*, etc., 691, etc., *garisez*, 815, *rasailliz*, 550, *seisante*, 1391, etc., *vavasurs*, 1592.

(*c*) suivi d'une consonne sourde :

s > *ss* : *esspalles*, 1840, *esspant*, 916.

La graphie *le clavun*, 2362, que nous avons transcrit *l'Eclavun*, se laisserait expliquer de plusieurs façons, sans que l'on fût obligé d'y voir un exemple de l'amuïssement de *s* + consonne sourde.

(*d*) final :

s > *z* : après ə muet : *aguez*, 3069, *espeez*, 1805 (où *espeez* < *speot*), *fuissez*, 1202, *marchez*, 42, 112, 964, *moergez*, 1325, *vealtrez*, 1570.

s s'amuït : *cor*, 17 (c'est peut-être une haplographie,) *dé*, 566, 1903, 2044, 2303, 2936, 3083, 3084, *for*, 3174, *lé*, 112, 242, 2504, 2601, *sen*, 575, 1998, 2031 (mais cf. ci-dessous, p. 104).

s (sonore).

(*a*) intervocalique :

s > *ss* : un cas unique, *ossasse*, 633.

s > *sz* : un cas unique, *seszime*, 2348, 2365.

(*b*) suivi d'une consonne sonore :

sl > *dl* : *medlé*, 849, *udlez*, 2688.

sl > *ll* : *mellee*, 2628, *palles*, 533, *ullé*, etc., 2883, 3428. L'existence de ces graphies, à côté d'autres telles que *pasle*, 1168, 1298, *uslé*, 2868, 2880, semble attester que l'*s* s'était complètement amuï, et que son maintien ne représente qu'une tradition graphique ; c'est également le cas de *s* suivi d'autres consonnes sonores :

sm > *m* : *blamer*, etc., 53, 715, etc., à côté de *blasmer*, 1464, 1623, *desmesurer*, 1463, et *meimes*, 820, 824, 1239, etc., à côté de *meismes*, 1042, 1401, etc., *Brubant*, 2257.

sn > *gn* : *digner*, 1237, 1358, etc., *ignel* et ses dérivés, 410, 774, etc. A ces graphies il convient d'opposer celles du produit de *retina* et ses dérivés d'une part, *rednes*, 1923, *esredné*, 3313, *esrenés*, 3046, d'autre part *raisne*, *resne*, *reisne*, etc., Toutes ces graphies, ainsi que *almonere*, 2027, à côté de *almosnere*, 2049, et la présence d'un *s* parasite dans *paisnisme*, 1374, 2190, 2591, semblent démontrer à nouveau l'amuïssement de la sifflante.

sr > *r* : *derumpre*, etc., 262, 268, etc. (à côté d'autres formes *desrumpez*, etc., 452).

z (= *ts*, *ds*, etc.).

z (= *t*, *d* + *s*) > *s* : *acraventés* (= *acraventees*), 3412, *alés*, 2945, *alués*, 16, *esrenés*, 3046, *nevous*, 542.

z (= *l* mouillé + *s*) > *s* : *travals*, 2676.

z (= *n* + *s*) > *s* : *tens*, 128, 1324.

z > *sz* : *gransz*, 3169.

c, q (= *k*).

La graphie *k* est fréquente à l'initiale dans *ki*, 194, etc., *ke, k'*, 263, etc., *kar*, 1304, etc., *tresk'*, 1665, etc. ; cf. aussi en position intervocalique *esneckes*, 213, etc., et *oveke*, 3454.

cu + voyelle > *qu* : c'est la graphie que notre scribe utilise le plus souvent : *quider*, 819, etc., *quir*(*s*), 3183, 3189, 3211, *quisine*, 2695, etc., *quisse*, 1925, etc., *quons*, 277, etc., *quor*, 9, 1748, etc., (cf. *quer*, 2185, 2343). Ce n'est que sporadiquement que la graphie *cu* est maintenue : *cu* (< *coquus*), 3542, *cuilte*, 2895, *cusine*, 3001, 3428.

qu > *ch* : *venchir*, 393.

c > *g* : *agraventez*, 3025.

c final s'amuït : *Guibur*, 3378.

c (= *ts*).

(*a*) initial :

c > *s* : *sez* (= *ces*) 649, *s'est* (= *ço est*), 2817.

(*b*) intervocalique :

c > *sc* : c'est la graphie la plus employée : *aproscé*, 3247, *ascer*, 732, 3295, *bosce*, 3210, *chasçant*, 2213, *corescer*, 1575, *destresce*, 313, (*re*)*drescer*, etc., 386, 860, etc., *enchascerent*, 1862, 1865, *ignelesce*, 410, *mescines*, 2593, *muscent*, 3042, *oscire*, etc., 2349, 2594, *prouesce*, 1998.

c > *s* : *desi*, 165, etc.

c > *z* : *corozat*, 1964.

sc > *s* : *desercler* (< *dis* + *circulare*), 2744.

k, t + *j* reste ʃ (*ch*) : *escache*, 2196, *escacher*, 2150.

k + *e* reste ʃ (*ch*) : *eschiez*, 187, 1093.

ch (= *t*ʃ).

(*a*) initial :

k + *a* reste sporadiquement *k* (graphie *c*) : *aprocad*, 1142, *cadele*, 2100, 3155, 3456, *caple*, 3212, 3214, *caplent*, 3185, *caplers*, 3212, *enracad*, 3411, *escache*, 2196, *esca-*

cher, 2150, *Guiscard*, 1033, *mances*, 2387, *peccable*, 835, 2873.

(*b*) intervocalique :

ch > *cch* : c'est la graphie le plus souvent employée : *frecche*, 3049, *lecchere*, etc., 789, 1965, etc. (à côté des cas uniques *lechere*, 423, *lecheur*, 2922), *pecchable*, 2249, 2382, 2703, *pecché*, 1757, 2044, 2376, *peccheriz*, 1423.

ch > *sch* : *husche*, 1142, 1182.

ch > *g* : *bageler*(*s*) : 2475, 2817.

g, *j* (= *dz*).

initial et intervocalique :

latin *g* + *a* peut conserver la graphie *g* : *chargai*, 2360, *mangad*, *mangat*, 1046, 1049, etc. ; la forme *esraga*, 2597, suggère que cette graphie pouvait représenter la prononciation de la chuintante affriquée.

intervocalique :

g + *o* conserve le *g* : *flagulers*, 2266.

h.

métathèse : *haan*(*s*), 678, 1892, 2676 ; *esahlcer*, 1602, ne s'explique guère de cette façon ; c'est plutôt une erreur pour *eshalcer*.

rétablissement de *h* initial : *heirs*, 1327, *herbe*, 518, *herité*, 1469, 1472, 1519, 1657, 3401, *herseir*, 129, 209, *hostel*, 2766, *hui*, 481 *et passim*, *hure*, 664 *et passim*.

h inorganique : *hermin*, 2171, *hermites*, 2418.

III. — La Déclinaison.

Les Genres. — *le bocle*, 373 (cf. *la bocle*, 1836), *le herité*, 1657, *le herbe*, 518, *le hure*, 3030, semblent être considérés comme masculins (*covine*, masc. au v. 2199, pouvait être masc. ou fém. ; *ost* est apparemment masc. pour le scribe aux vv. 2929, 2941, bien que l'assonance du

v. 2929 exige qu'il soit fém. cf. ci-dessus, p. 31) ; cf. aussi *li sarazine flote*, 198, *li grant richitez*, 2678, *un mult dolente guere*, 37.

Le changement inverse se constate dans *tertre*, fém. aux vv. 160, 739, 1242, mais masc. aux vv. 171, 190, etc. (*Espé trenchante*, 1502, où *espé* représente manifestement *speot*, s'explique sans doute par contamination avec *espé* < *spatha* ; *la destre*, 1081, où *estriu* est peut-être sous-entendu, se laisserait expliquer comme un cas de confusion avec *l'adestre*).

RÉTABLISSEMENT DE LA CONSONNE FINALE DU RADICAL DEVANT *s* DE FLEXION. — *c* : *bancs*, 2394, *blancs*, 2446, *bucs*, 1926, *cocs*, 2904, *flancs*, 2351, *francs*, 288, 592, 1071, 1604, 1695, 2933, *halbercs*, 2128, 2446, 3244, 3405, 3457, *sancs*, 1162.

f : *brefs*, 2637, *chaitifs*, 2264, 2298, *chefz*, 2447, *nefs*, 186, 299, 1092, 1379, 1683, 1702, 3149, 3517, *niefs*, 151, 1031, 1106, 1343, 2086, 2256, 3041, *salfs*, 593, 1367, *triefs*, 157, *vifs*, 309, 528, 593, 2035, 2754, 3316.

g : *lungs*, 710.

n : *corns*, 489.

p : *colps*, 1848, 3197.

t : *cunbatz*, 618, *fustz*, 2265, *itantz*, 2999.

x : la graphie *brixs*, 818, s'explique sans doute de la même façon.

LA FLEXION. — L'ancien système de déclinaison est fortement atteint : les formes du cas-régime empiètent partout sur le domaine du cas-sujet (à l'exception des exemples cités, les noms de personne peuvent être considérés comme invariables, ou presque, cf. *Index des noms propres*. La liste des rois sarrasins, vv. 2058 *ss*, est significative à cet égard : alors que les noms propres gardent la forme du cas-régime, les épithètes qui les accompagnent ont la forme du cas-sujet). En particulier, c'est à titre exceptionnel que l'on rencontre des cas où le prédicat apparaît sous la forme du cas sujet, cf. v. 86, *Il est mis uncles*, et les vv. 907, 1526, 2418, 2817-8 (voir aussi ci-dessus, pp. 69-70). Fait encore plus décisif,

la confusion en est au point où c'est parfois la forme du cas-sujet qui est utilisée au cas-régime :

sg. : *uns reis sarazinurs*, 2, *Willames*, 122, 453, *Aimeris*, 298, 1438, *niefs* (< *nepotem*), 1031, *lez*, 1655, *trestui(t)*, 1414, 2321, 2638, *acuilliz*, 1809, *l'Archamps*, 2340, *Viviens*, 2341, *dromunz*, 2368, *apelez*, 2862, *cenz*, 3523.

pl. : *corant*, 1115, *mi parent leal*, 2800, *li nostre*, 3447.

Dans ces conditions il n'est point surprenant de constater la présence d'un *s* parasite au cas-sujet sg. de certains substantifs, < lat. *-er*, *-or* : *sires*, 1388, 2292, *bers*, 817, 1405, 2013, etc., *maistres*, 159, et même de certains féminins : *meimes*, 1042, 1239, *buntez*, 1203, *erbes*, 1668, *crestientez*, 2269, *vertuz*, 2135, *nobilitez*, 2314, *citez*, 2480, *aquitez*, 2511. A noter aussi le neutre *laiz*, 3201.

Par contre, certains substantifs semblent avoir perdu un *s* du radical : *cor seinz*, 17 (haplographie ?), *sen*, 575, 1998, 2031.

La déclinaison des imparisyllabes est également atteinte ; en dehors des exemples cités ci-dessus (pp. 66-8), en voici d'autres :

cas-sujet pour cas-régime : *mieldre*, 1601, 2181, 3544, *sire*, 2161.

cas-régime pour cas-sujet : *cunte*, 28, 51, 169, 1359, 1530, 2051, 2317, *home*, 1320, 1914, 2398.

Il est courant de rencontrer dans notre texte des groupes nominaux, généralement au cas-sujet, où les terminaisons des membres du groupe diffèrent entre elles : *tut dis*, 76, *des dur healmes*, 236, *li petit* (sg.), 247, *tut li mescreant*, 250, *li brant* (sg.), 732, *Reis Deramed*, 961, *francs naturel*, 1071, *li vaillant ferur* (sg.), 1130, *mun cors sanez*, 1191, *le sanc alez*, 1201, *si parent e sis ancesur*, 1270, *uns riche hom*, 1305, *al prouz cunte*, 1438, *li jur* (sg.), 1563, *li noble onuré*, 1608, *sis nief*, 1711, *tis gentil cors*, 2002, *tut suls Willame*, 2094, *tut li ors*, 2105, *chaitifs enchainé*, 2264, *vif malfez*, 2290, *reis Tebald*, 2312, *home nez*, 2315, *grant desturbers*, 2386, *hermites ordené*, 2418, *le quons*, 2467, *un gascoin sojurnez*, 2768, *mun barnez*, 2976, *bon los chantez*, 3063, *bastun fichez*, 3064, *un*

alosez, 3146, *vif diables*, 3318, *rei coronez*, 3389, *li maldehé*, 3420.

PRONOMS. — Personnels : *me*, 2588, 2761, 3243, *se*, 390, semblent représenter la forme tonique (au v. 2761 le scribe a bien séparé le *i* ; on expliquerait cette leçon soit comme une haplographie (pour *mei i*) soit comme une confusion entre *me i* et *mei*) ; *tei*, 1454, semble représenter la forme atone.

mi, 1752 est la forme bien connue des dialectes de l'Est, mais qui selon Miss Pope (*op. cit.*, § 1249) n'est parvenue que relativement tard en Angleterre.

le est employé pour *la*, 1280, 2488, 3331.

lui et *li* : *li* pour *lui*, tonique masc., 1552, après prépn., 387, 407, 924, 1221, 1226, 1243, 1248, 1442, 2073, 2076, 2349, 2892, 3017, 3410 (on s'attendrait plutôt à lire *Devant sei*), 3434.

lui pour *li*, masc. en postposition : 324, 1514.

lui pour *li*, atone, 656, 667 (cf. 651, 684) 1045.

lui pour *li*, fém. 1281.

Relatif :

que, cas sujet : 33, 601, 713, 1169, 1263, 1853, 1974, 2512, 3330.

qui, cas-régime (*qui*, 3314, 3315, 3444 doit être considéré comme forme tonique) : 995, 2840, 2903, 3171.

Si *que* pour *qui* est une erreur que l'on trouve même dans les textes continentaux, *qui* pour *que* est moins répandu ; pourtant, chez notre scribe, *qui* a même atteint *que*, conjonction aux vv. 358, 480, 508, 2055, 2426, 2948. Il y a peut-être lieu de se demander si l'on ne devrait pas constater une erreur d'ordre plutôt paléographique que grammaticale, une confusion entre q^{i} et $\bar{q}$.

Possessifs :

mei fei, 3113, s'explique sans doute par l'amuïssement de l'*e* final (cf. ci-dessus, p. 89).

sun, 985, se constate à côté de *suens*, 63, 67, etc., *tuens*, 177.

ADDITION D'UN *e* ANALOGIQUE AU FÉMININ. — *forte*, 1816, *grande*, 1098, sont des cas uniques.

(*i*)*tele*(*s*), 711, 1746 (cf. 1740), 2202, 2250, 3131, voisine avec (*i*)*tel* alors que le scribe n'emploie que la forme analogique *quele*(*s*) : 109, 1745, 1758, 2108, 2495, 2822, 3167.

Cf. aussi *altreteles*, 493, à l'assonance en *-é.e.*

IV. — LA CONJUGAISON.

CONFUSION DES CONJUGAISONS. — *eir* > *er* : *aver*, 2113, 2380, etc., *poai*, 2758, 2760, *saver*, 3307, 3477, *seer*, 2393, 2395, *veer* (< *videre*), 1660, 1970.

ir > *er* : *saisereie*, 1472, *sentes*, 629.

er > *ir* : *alasquid*, 3320, *dementir*, 1321, *demoert*, 1094, 1380, 1684, *peisit*, 1219.

er > *re* : *tran*(*s*)*glutre*, 3176, 3195.

re > *er* : *socurad* (prét.), 3180.

re > *ir* : *apparisant*, 3511, *perdirai*, 1646.

DÉSINENCES PERSONNELLES. — 1º sg. : *ə* : aucun *ə* ne vient s'ajouter ; au contraire, *repair*, 2254, 2482, a perdu sa voyelle d'appui.

s : en dehors des inchoatifs, et *doins*, *vois*, la seule forme à montrer un *s* à la 1º sg. est *sez* (< *sedeo*), 1955.

c : *devinc*, 303, *erc*, 3094, 3100, *moerc*, 1767, *vinc*, 639, 661, 670.

2º sg. : *s* > *z* : *fuissez*, 1202, *moergez*, 1325 (cf. ci-dessus).

s s'amuït : *garreie*, 1148.

3º sg. : *t* : Le sort de la dentale dépend de la voyelle dont elle est précédée.

Après *u*, *t* se maintient sauf dans *fu*, 30, 114, etc., qui voisine avec *fud*, 802, 850, 899, etc., et deux cas de *fut*, 389, 1671.

Après *i*, la dentale se retrouve sporadiquement, soit comme *d* : *alasquid*, 3320, *batid*, 1547, *choisid*, 156, *ferid*,

369, *issid*, 144, *offrid*, 1417, *repentid*, 817, *tolid*, 378, 722, soit comme *t* : *choisit*, 3194, *descendit*, 308, *fendit*, 1846, *ferit*, 3383, *issit*, 2648, *offrit*, 1051, *oit*, 1823, *ovrit*, 100, *peisit*, 1219, *pendit*, 1300, *rumpit*, 1983, *servit*, 1043, *tendit*, 370, 1210, *tolit*, 382.

Après *a* tonique la dentale se maintient régulièrement, soit comme *d*, soit comme *t* ; les seules exceptions sont les futurs : *(con)batera*, 199, 244, *durra*, 454, *savra*, 3039, *serra*, 2450, 3010, et les prétérits : *afia*, 1037, *esraga*, 2597, *hurta*, 3522, *laissa*, 2084.

Après *ə* muet la dentale ne laisse de trace que dans neuf cas : *d* : *descunorted*, 15, *desonorted*, 41, *entred*, 15, *laissed*, 632, *raed*, 233, *tired*, 343 ; *t* : *arestet*, 796, *laisset*, 385, *pluret*, 1733.

Or, il ne semble pas douteux qu'à l'époque où notre manuscrit fut écrit, toutes ces dentales n'existaient plus « qu'à titre de survivances » (la définition est celle de Bédier, *Commentaires*, p. 245 ; cf. Tanquerey, *Evolution du verbe en anglo-français*, pp. 97, 105). Le fait qu'en dehors des terminaisons verbales la dentale ne s'est maintenue que dans une poignée de mots, dont la plupart des noms propres (cf. ci-dessus, pp. 98-9), indique que le scribe ne lui accordait aucune valeur phonique, qu'il maintenait les graphies *-ad*, *-at* comme désinences verbales, et que, vu le peu d'usage qu'il en faisait, il n'avait plus qu'un vague souvenir de la valeur de la terminaison *-ed*, *-et* (à remarquer que sur les neuf cas où la dentale est écrite, deux fois (15, 41) le mot en question est à l'assonance, cinq fois à la césure (233, 343, 385, 632, 796), une fois devant consonne (1733) ; la seule fois où la dentale se trouve devant une voyelle (*Entred*, 15) le vers est de toute façon faux, et donne une leçon corrompue, cf. *Notes critiques*).

1° pl. : Le scribe utilise sans distinction les terminaisons *-um*, *-ums*, *-un*, *-uns* ; ce sont les formes sans *s* qui semblent les plus nombreuses. En dehors des prétérits, et de *fames*, 3334, de *faimes*, 3385, et de *sumes*, la terminaison féminine n'est pas utilisée.

2° pl. : Le scribe ne connaît pas la terminaison *-eiz* ;

taisoz, 1257, est dû peut-être à une erreur (Tanquerey, *op. cit.*, pp. 217-8, cite un cas analogue, qu'il qualifie de « monstre », et qu'il soupçonne d'être dû à une erreur de scribe ; rappelons que nous avons vu ailleurs notre scribe écrire *o* pour *e* (cf. ci-dessus, pp. 94) ; *tendré*, 2428, est également un cas isolé (cf. Tanquerey, *op. cit.*, p. 211). La diphthongue, formée par la désinence *-ez* sous l'influence d'un *yod* précédent, ne résiste pas à la réduction à *-ez*, de sorte que *-iez* ne subsiste que comme désinence de l'imparfait (ind.) et du conditionnel.

3° pl. : Aucun cas spécial à relever.

ALTERNANCE DU RADICAL. — Le scribe emploie des formes où la voyelle ou diphthongue tonique se trouvent dans la position protonique : voir au *Glossaire* s. vv. GISIR, ISSIR, NEER, NUNCIER, PRISER, RAIER, REMAINEIR, VEER, VOLEIR. Par contre, il maintient la forme étymologique dans *parole*, 2631.

FUTUR ET CONDITIONNEL. — Formes contractées : *comparunt*, 2778, 3005, *durrai*, etc., (*donner*), 454, 1519, 2838, 3399, 3401, 3488, *garrai*, etc., (*garir*), 1148, 1153, 2717, 2779, *remerrun* (*remener*), 3425.

Chute de l'*e* du radical : *frai*, etc., 49, 416, 560, 584, 2745, 2909, 3400.

Chute de l'*r* du radical : *entereies*, 1149, *enterunt*, 3011 (*entreis*, 1188, est sans doute une erreur du scribe).

Addition d'un *e* : *averai*, etc., 306, 381, 1314, 2000, 2219, 2441, 2676, 3290, 3544, *batera*, 244, *beverai*, 90, *conbatera*, 199, 618, *defenderat*, 2443, *estorterez*, 2885, *estoverad*, 3352, *fuierai*, etc., 293, 588, 599, 2021, 2414, *isterunt*, etc., 612, 1973, *querrereie*, 1190, *renderai*, 1423, *saverad*, 2493, 2850, *veinterums*, 207, *vendereie*, 1161, *vivereie*, 1759 (cf. les prét. *deseverad*, 1177, 2146).

A côté des formes *serrai*, etc., le scribe emploie la forme *ert* très souvent, 204-5-6, etc., mais deux fois seulement *erc*, 3094, 3100, 1° sg, une fois *erent*, 3346. Studer (*Mod. Lang. Rev.* t. XV, p. 45) note que dans la partie du poème qu'il appelle la *Chançun de Rainouart*, seule la forme *ert* est

employée ; selon lui, *serrai*, 3365, et *serrad*, 3389, seraient des futurs de *seer*.

Signalons enfin les désinences curieuses de *durrie*, 3401 (= *durreie*) et de *garreie*, 1148 (= *garreies*).

Imparfait. — Les imparfaits de la 1re conjugaison se terminent en *-oue* (sur la valeur de cette graphie, cf. ci-dessus, p. 95) : *afichouent*, 2788, *amoue*, 2357, 2371, *chevalchout*, 3019, *chevalcholt*, 3115, *mandoues*, 130, *quidowe*, 3239, *remout*, 1961, *repeirout*, 1820, *reperout*, 28, *tremblout*, 2787.

A côté des formes *esteit*, etc., le scribe utilise souvent *ere*, 1255, 3113, 3537, 3539, 3540, *eres*, 1305, 1873, *ert*, 22, 32, etc., *erent*, 342, 578, 1092, 1683.

Prétérit et imparfait du subjonctif. — (*a*) type *-dedi* : Même à l'assonance en *-ié* le scribe ramène toutes ces formes à *-i*, à la seule exception de *aconsiverent*, 3406.

(*b*) type *-si* : *s* intervocalique se maintient sporadiquement dans *fesis*, 800, 804, *forfesis*, 2165, *mesist*, 1156, *ocesisse*, 1471, *retraisistes*, 1204.

En dehors des verbes qui étymologiquement appartiennent à cette catégorie, d'autres forment leur prétérit en *-s* : *choisist*, 387, 407, *norist*, 1737, *socurst*, 2570, *voilsis*, etc., 824, etc. ; d'autre part, les formes faibles semblent avoir influencé les formes fortes dans *mesist*, 1156, *veist*, 1053, 1419 (il est vrai que ce ne sont que des graphies, et non de véritables acquisitions à la conjugaison des prétérits en *-s*. Cf. Tanquerey, *op. cit.*, p. 654, Pope, *op. cit.*, § 1282). Le prétérit *fust*, 1465 (cf. un vers parallèle, 1654), 2629, est peut-être un exemple du même phénomène.

(*c*) type *-ui* : La graphie *solt*, 337, 844, etc., à côté de *sout*, 868, etc., semble attester la synérèse de la voyelle protonique de *sapuit*, cf. *orent* à côté de *eurent*, *mourent* à côté de *murent*, *pout* à côté de *pot*, *purent* (cf. *Glossaire*, s. vv. aver, muveir, poeir, saveir).

ui > *ü* : Notons à la 1re pers. sg. *fu*, 1335, 2043, 2346, 2347, 2703, 3358.

PRÉSENT DU SUBJONCTIF. — Addition d'un *e*, 1re conjugaison : A côté de nombreuses formes qui maintiennent le sg. sans *e*, comme *ait*, *aiut* (*aider*), 2165, 2452, etc., *alt*, 2750, *amein*, 2572, *durt*, 882, *enveit*, 562, 687-8, 997-8, 2439, *oblit*, 179, *peist*, 664, 986, *plurs*, 1303, *port*, 2667, *turt*, 2175, d'autres commencent à prendre un *e* analogique : *ameine*, 2564, *meine*, 2559, *munte*, 2167, *peise*, 1313, 1333, 1348, *porte*, 491, 2835. *Releve*, 2805, *repeire*, 2377, en sont peut-être d'autres exemples, cf. ci-dessous, p. 151.

Chute d'un *e* : *met*, 2429, *moer*, 2273, *tramet*, 563 (cf. *tramette*, 895), *veit*, 198 ; *choisist*, 1395, cas isolé, se laisserait expliquer de plusieurs façons ; *sailli*, 320, à l'assonance en *-a.e*, est sans doute un *lapsus calami* pour *saille*.

-ge : Ces formes sont nombreuses : *alge*, etc., 987, 2683, 2959, *avienge*, 2842, *fierge*, 2132, *moergez*, 1325, *prenge*, 67, 1001, *sovenge*, 989, *venge* (*venir*), 752, etc., *vienge*, 63, 64, etc.

Relevons *plaist* pour *place*, 2537, et deux emplois de *sace*, 2645, 3082. La forme *voille*, 2658, est peut-être au présent de l'indicatif, cf. Pope, *op. cit.*, § 1293.

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF. — type *-dedi* : *conseust*, 3267, est ramené au type *-ui*.

type *-si* : *freinst*, 3333, *plainst*, 1175, ont subi l'effet de l'haplologie, peut-être sous l'influence de formes telles que *morst*, 3439.

type *-ui* : *aver*, à côté des prétérits *out*, etc., n'offre que des formes du type *eusse*, cf. *deussez*, 1620, *meusse*, 3512, *moussez*, 2733, *peusse*, etc., *seusse*, 3553, *seussez*, 2188, *seussent*, 109 ; *estust*, 511, est la seule forme à attester la synérèse de la protonique.

estre : à l'exception de *fusse*, 1re sg., 3000, et de *fust*, 772, etc., le scribe n'emploie que des formes faibles : *fuisse*, 1151, 1154, etc., *fuissez*, 1202, *fuissum*, 3084, *fuissez*, 2188, etc., *fuissent*, 2772, etc.

IMPÉRATIF. — 1re conjugaison : chute de la voyelle atone : *gard*, 996, 2220, 3033. (Cf. Tanquerey, *op. cit.*, pp. 365-8).

Autres conjugaisons : A côté de *fai*, 54, 177, etc., *faz*, 2419 (cf. Pope, *op. cit.*, § 1302).

PARTICIPE PASSÉ. — Pour une analyse détaillée de toutes les formes du participe passé voir : B. Sauciuc, *L'emploi du part. passé dans la* Chanson de Guillaume, Paris, 1923, *Mélanges de l'école roumaine en France*, pp. 39-78. A signaler spécialement *remis* (*remaneir*), 216, 358, 601, 744, 760, 1313, 1698, à côté de quatre exemples de *remés*, 1348, 2052, 2497, 2517, et *chai*, employé à l'exclusion de *chau*.

V. — REMARQUES DIVERSES.

ARTICLE. — L'art. déf. s'est introduit abusivement dans *la sainte crestienté*, 1204, 1376 (cf. 1489, 1602. D'habitude le scribe distingue entre *crestienté*, au sens de « foi chrétienne », et *la crestienté* au sens de « domaine des chrétiens »).

PRONOMS PERSONNELS. — Sur le rejet du pronom régime après le verbe dans des constructions où l'on s'attendrait à l'emploi de la forme atome (type *E mist en le fer*, 272) voir ci-dessus, p. 49, n. 1.

TUTOIEMENT. — Relevons quelques mélanges curieux où il y a alternance entre *vous* et *tu* à l'intérieur d'une même phrase : 53, 465, 897-9, 946-7, 1148-9, 1203-4, 1251, 1310-4, 1453-4, 1455-6, 1906, 2017-8, 2026, 2104 (sur *fuissez tu*, 1202, sans doute une graphie de *fuisses*, cf. ci-dessus, p. 99).

PRÉFIXATION. — Chute du préfixe : *clume* (= *enclume*), 2609, *coillent* (= *acoillent*), 1105, 2295, *laissed* (= *eslaissed*), 632, *resteot* (= *aresteot*), 271.

Changement du préfixe :

a- pour *en-* : *atendez*, 1631, 3040, 3061, 3095.

en- pour *es-* : *enracad*, 3411.

Addition d'un préfixe : ***aventeras***, 424, ***acraventé***, etc. (à l'exclusion de ***craventer***), 2065, etc., ***adominer***, 3106.

Alternance des préfixes : voir au *Glossaire* s. vv. **BRUSER, COMBRUSER, DEBRUSER ; COLPER, ACULPER, ENCOLPER ; ENCANTELER, ESCANTELER ; PESER, APESER, EMPESER ; PUIER, APUIER ; RAISUNER, ARAISUNER.**

MÉTRIQUE. — Enclise : Seuls les pronoms de la 3e pers. se prêtent à l'enclise :

le : *jal*, 2510 (cf. *Notes critiques*, v. 2251) ; *jol*, 207, 1250, 1277, 1650, 2253, 2432, 2745, 2909, 3365, 3553 ; ***nel***, 59, 78, 163... etc., 45 exemples ; ***quil***, 349, 976, 2188 (*quil*, 3313, 3444, est un cas de synérèse, = ***qui il***) ; ***sil***, (***si***, particule de liaison), 124, 957, 1166, etc..., 18 exemples ; (***si***, conjonction de subordination), 2110, (***sil***, 958, semble devoir représenter ***si li*** ; l'explication de cette construction curieuse repose sans doute sur une glose malencontreuse — lisons, en effet, ***sil prist a apeler***, ou ***sil prist a*** (***a***)***raisuner***, et nous avons un vers parfaitement acceptable — cf. ci-dessus, pp. 50-1).

la : ***nel***, 841 (cf. ***ne la***, 711, 2066), et peut-être 1103 (cf. 1612-3) ; ***sil***, 730 (cf. 727).

les : ***nes***, 45, 511, 579, 844 ; ***ques***, 67 ; ***quis***, 2100, 3155, 3456 (cf. *Notes critiques*, v. 2100) ; ***sis*** (***si***, particule de liaison), 68, 207, 515, ..., 14 exemples, (***si***, conjonction de subordination), 3393.

en : ***quin***, 627 (mais la phrase supporterait ***qui n'ad***, si ce n'était le vers suivant, qui exige bien qu'on lise ***quin ad...***) ; ***sin*** (***si***, particule de liaison), 95, 345, 853, 1007, 2297, 2621, 2716.

D'autres graphies employées sporadiquement par le scribe ne semblent guère devoir être considérées comme d'authentiques cas d'enclise ; ***jas***, 47, est sans doute une erreur pour ***ja***, ***quel***, 401, où c'est l'art. qui s'est agglutiné à ***que***, une erreur pour ***que le***, ***nem***, 2675, une graphie de ***nen*** (cf. *Notes critiques*).

Mais il ne faudrait pas croire que notre scribe effectue toujours l'enclise, cf. ***ja le***, 3180, ***jo les***, 589, ***si en***, 141, 1973.

Elision et Hiatus : Conformément à l'usage de beaucoup de scribes anglo-normands, notre copiste effectue beaucoup moins d'élisions que l'on en trouve dans des mss de provenance continentale. Il va sans dire que ces habitudes graphiques sont inopérantes pour la valeur métrique.

art. déf. : Alors que *le*, *la* s'élident toujours devant une voyelle, *li* ne s'élide jamais au pl., et ne semble jamais s'élider au sg : *li alosé*, 851, *li altre*, 1719, *li enfes*, 1446, 1781, 1820, 1822, etc., *li escuz*, 2458, *li ors*, 2105, *li uns*, 344, 973, 1719, etc. ; dans les cas où l'on serait tenté de voir l'élision de *li* il vaudrait sans doute mieux constater la confusion entre *li* et *le*.

démonstratif : *ço* n'élide jamais sa voyelle (pour *s'est* = *ço est*, 2817, voir ci-dessus, p. 101).

pronoms personnels : *jo* n'élide jamais sa voyelle ; *me*, *te*, *le* l'élident généralement devant une voyelle, mais la maintiennent dans *me alasses*, 634, *me unt*, 1339, *me aidassent*, 1647, *me oez*, 3130, *te arde*, 275, *te ossasses*, 633, *te aiut*, 2452, *Aider le algez*, 897, *le ovre* (où *le* = *la*), 1280, *meine le en*, 1481, *Lessent le aler*, 1786 ; *la* et *se* s'élident toujours ; suivi de *en*, *li* s'élide généralement ; *l'en*, 319, 369, 396, 778, 1837, 1921, 2050, 2132... etc., cf. *li en*, 986, 1217. *En l'abatent*, 872, est sans doute une erreur pour *l'en abatent*.

pronoms possessifs : Les fém. *ma*, *ta*, *sa* élident leur voyelle devant une autre voyelle sauf dans *ma esnecke*, 3522, *ma espee*, 2845 (cf. *ma spee*, 1917 cf. aussi *me herité*, 3401), *sa amie*, 1330, *sa amisté*, 1532, *sa espee*, 1500, 1881, 1884.

que, conjonction et relatif : Seul le caprice du scribe semble décider de l'élision ou de l'hiatus.

ne (particule de la négation) s'élide toujours (le v. 692, *ne unt giu ne ris*, semble offrir une leçon où *ne* (< *non*) n'élide pas sa voyelle ; mais il faudrait sans doute lire soit *ne n'unt*, soit *nen unt* ; on notera que l'on expliquerait l'absence du second *n* soit comme un cas de haplographie, soit comme due à l'omission de la barre de nasalisation).

ne (conjonction) élide généralement sa voyelle, mais la maintient quelquefois : 427, 2843.

de : quelques cas d'hiatus : 295, 373, 476, 1269, 1618, 1712, 2450, 2514, 2597.

si n'élide sa voyelle que devant le seul pronom *il : s'il*, 199, etc.

Parmi les polysyllabes, seuls *ensemble* et *entre* subissent la notation de l'élision, *ensembl'od*, 619 (cf. *ensemble od*, 594, 972, etc.), *entr'els*, 308, 2474.

CHAPITRE IV

DATE ET COMPOSITION

Dès 1903, Paul Meyer, dans un compte rendu qui n'eut pas d'autre but que de faire connaître dans ses grandes lignes le poème qui venait d'être découvert, émit l'opinion que la *Chanson de Guillaume* représente la légende de Guillaume d'Orange dans l'état le plus primitif qui nous soit parvenu [1]. Depuis ce jour les philologues n'ont cessé d'en proclamer la haute ancienneté. Nous ne nous proposons point d'entreprendre ici l'historique, encore moins la critique, des théories qui ont eu cours ; nous nous contentons de rappeler au lecteur que dans presque tous les travaux consacrés à notre texte — et ils ne sont pas peu nombreux — il est dit que la *Chanson de Guillaume*, ou une partie de la *Chanson de Guillaume*, remonte à une époque contemporaine de la *Chanson de Roland*, si ce n'est pas à une époque encore plus reculée [2].

Un des premiers à exprimer des doutes sur ce point capital fut Jean Acher [3] : « atroces stiches », « prose assonancée », ainsi fulmina-t-il, et il n'eut pas tort.

1. *Romania*, t. XXXII, pp. 598, 618.
2. Mais il faut avouer que ce jugement est fondé sur d'autres critères que l'étude de la langue, cf. ci-dessous, p. 125, n. 4.
3. *Revue des langues romanes*, t. LIV, p. 340.

Ce n'est certes pas sur la métrique de notre poème que l'on s'appuiera pour en proclamer l'ancienneté. Dans les pages qui précèdent, nous avons assisté à sa détérioration progressive. On a beau défendre avec Salverda de Grave [1] l'authenticité de certaines leçons en cause, on a beau maintenir que tel groupe de vers altérés a pu sonner à une oreille anglo-normande comme d'irréprochables vers français, le fait est qu'ils ne le sont plus. Ces vers mutilés, tronqués, gonflés, difformes font de la *Chanson de Guillaume* un texte incomparablement plus altéré qu'aucun autre texte épique, même de provenance insulaire [2]. Tous les arguments que nous avons développés dans un chapitre précédent pourraient se résumer en cette simple vérité, que dans un texte aussi altéré, où les valeurs métriques sont aussi incertaines, aucun témoignage positif sur l'état de la langue d'un modèle plus correct ne peut être déduit avec certitude [3]. Il nous semble impossible d'admettre que, dans sa forme actuelle, la *Chanson de Guillaume* ait pu être composée à une date antérieure à 1200. Sur ce point nous nous rangeons sans réserve à côté de Jean Acher, et il serait sans doute plus prudent de supposer que notre poème, tel qu'il nous est conservé, n'est pas antérieur de beaucoup à la date de l'exécution du manuscrit de Londres.

Personne pourtant n'a cherché à contester que la compilation anglo-normande qu'est la *Chanson de Guillaume* repose sur un texte français ; d'ailleurs la

1. *Neophilologus*, t. I, pp. 9-15.

2. Quand on compare la *Chanson de Guillaume* à des mss contemporains, on constate que le système de versification est autrement corrompu que, par exemple, celui de *Bueve de Haumtone*, que Stimming datait de la première moitié du XIIIe siècle.

3. Cf. Vising, *Sur la versification anglo-normande*, p. 51 : « On peut dire qu'un poème anglo-normand est écrit en vers de tel ou tel nombre de syllabes, par exemple, huit ou douze, environ ».

distinction entre certaines assonances, notamment entre *-é* et *-ié*, en fournit la preuve. D'autre part, personne n'a jamais, que nous sachions, prétendu que le manuscrit Edwardes offre au lecteur autre chose qu'un texte anglo-normand du XIIIe siècle ; le problème consiste donc à dégager les éléments capables de nous renseigner sur ce qu'était ce texte français. Mais il faudra s'entendre sur les éléments dont il convient de faire abstraction.

Or, nul n'a nié que le texte de notre poème soit corrompu, nul n'a nié qu'il ait subi des altérations, même graves, de la part d'un remanieur anglo-normand ; c'est en partie l'effet de ces altérations sur le système de versification que nous venons de constater. N'est-il pas légitime, voire nécessaire, de supposer en même temps des altérations tout analogues dont l'action se serait fait sentir ailleurs qu'à l'intérieur du vers ? Ces altérations, n'auront-elles pas atteint, par exemple, les principes de la structure strophique ? Plus important encore, le système des assonances ne les ressentira-t-il pas à son tour ? Ou préfèrerait-on s'imaginer un remanieur qui, conscient de l'intérêt tout spécial qu'allait présenter pour la postérité lointaine l'ensemble des mots qu'il utilisait pour terminer les vers qu'il éditait, aurait soigneusement évité d'y apporter la moindre modification ?

Nous possédons la preuve que ce miracle ne s'est pas produit. En effet, qui oserait défendre l'authenticité d'assonances telles que les suivantes, qui dépassent toutes les bornes de la licence poétique comme elles dépassent celles de la déformation dialectale : *fu : -é*, 1068 [1] ; *petite : -ã.e*, 1545 ; *enveit : -u*, 2439 ; *cité : -i*, 2561 ; *merci : -é*, 2776 ; *bordel*, *avaler :*

1. Cf. *Notes critiques*.

-ò.e, 3442-3 ; *Oriabel : -ã*, 3539 ? Le fait que dans la majorité de ces vers on obtient à peu de frais une leçon plus correcte ne fait que souligner l'inattention ou l'ignorance de celui qui en altéra la leçon primitive, ainsi que de celui qui les transcrivit par la suite. Autre détail qui renforce notre raisonnement : un remanieur s'est permis à certains endroits de gloser son modèle, nous avons énuméré certains exemples particulièrement frappants de ce procédé [1] ; qui oserait affirmer que ces gloses n'aient atteint que l'intérieur du vers, et qu'il nous soit interdit de soupçonner le remanieur lorsqu'on lit *champ* qui assone au v. 769 avec *-a* oral, alors qu'un passage presque identique se trouve quelques vers plus loin, au v. 773, où *val* remplace avantageusement *champ* ? Ces faits, nous semble-t-il, doivent nous imposer la plus grande méfiance quand nous réclamons pour des leçons douteuses le droit de figurer à telle ou telle assonance.

Les modifications apportées par le remanieur anglo-normand se constatent aussi dans la présence, à l'assonance, d'un certain nombre de formes dialectales bien caractérisées : *esfrei : -é*, 705 [2] ; *mei : é*, 1536 ; *veire : -è.e*, 2304 ; *coru, espandu : -ó*, 3434, 3436, et dans les laisses féminines *desmesure*, 372, *mure*, 383, *Ansune*, 2554, 2560 *: ó.e* ; *prouz : -u*, 2134 ; *chaenes*, 18, 44, *ameinent*, 45, assonent avec le produit de *e* bref entravé suivi de la nasale, et *Viviens*, 2341, 2467, *mains*, 2353, 3525, *faim*, 3546, assonent en *-ã*. De même, on constate à l'assonance une série de formes verbales qui sont spécifiquement anglo-normandes : les infinitifs *veer*, 1970, *saver*, 3307, *aver*, 3399, assonent en *-é* [3], comme *ferir*, 3300 ;

1. Voir ci-dessus, pp. 50-1.

2. Mais c'est peut-être une erreur pour *esfreié*.

3. Miss Pope, *La Seinte Resurreccion*, p. LXIX, note que ces formes de l'infinitif sont inconnues avant 1160. Ce fait s'ajoute donc aux autres

et *tranglutre*, 3176, 3195, assone en *-ó.e* ; le participe passé *remis* (*remaneir*) assone au v. 601 en *-i* [1]. Il convient peut-être d'ajouter à cette liste les trois cas, *dresce*, 367, *feltre*, 1559, 1663, où le produit d'un *e* fermé assone avec le produit d'un *e* ouvert, bien que ce soit un phénomène qui n'est pas inconnu au français continental [2].

Ayant ainsi constaté jusqu'à quel point le remanieur est intervenu dans le système des assonances, n'est-il pas logique de lui imputer la responsabilité d'autres faits du même ordre ? N'est-il pas raisonnable et logique de le considérer comme étant l'auteur de ces passages inattendus qui, du fait qu'ils ont pu être invoqués à l'appui de certaines leçons non moins douteuses de cet autre manuscrit anglo-normand qu'est le manuscrit Digby 23, ont acquis une importance quelque peu exagérée [3] ? Ce sont ces vers où l'on trouve des assonances entre *a* oral et *ã* nasal, où *-è.e* assone avec *-a.e*, où la diphthongue *-ai* assone avec *-a*, où la loi de Bartsch, fort respectée dans tous

détails qui démentent une date de composition dans les premières années du siècle, au moins pour la version anglo-normande.

1. A cette liste on pourrait, à la rigueur, ajouter les cas où des adjectifs et participes passés se trouvent à l'assonance masculine alors que la syntaxe exige la forme féminine ; la réduction des désinences féminines est certes fort répandue en anglo-normand, et notre texte en fournit d'autres exemples (cf. p. 89), mais puisque les exemples de ce phénomène qui se constatent à l'assonance se bornent justement à des adjectifs et participes passés, on devrait sans doute y voir plutôt des faits de syntaxe qu'une évolution phonétique.

2. Cf. Langlois, *op. cit.*, pp. CLIII *ss*, et Becker, *Das Werden...*, pp. 37-8. Mais on considère ce phénomène comme une des particularités de l'anglo-normand, cf. ci-dessus, p. 32, n. 1.

3. Plusieurs critiques ont fait le procès des théories de Bédier sur ce point, théories qu'il a exposées en particulier dans ses *Commentaires*, pp. 270 *ss*. Voir, en dernier lieu, Mme Wathelet-Willem, *art. cit.*, pp. 66-70. Sans chercher à invalider les arguments de Bédier quant aux leçons de la *Chanson de Roland*, il y a lieu de s'étonner qu'il ait cru utile de les étayer au moyen de leçons tirées d'un ms plus jeune d'un siècle au moins que celui qu'il défendait.

les autres poèmes du cycle de Guillaume [1], se trouve enfreinte. Ces vers, et ici nous sommes pleinement d'accord avec Salverda de Grave et avec Bédier, étaient sans doute impeccables pour un remanieur anglo-normand ; mais rien ne nous autorise à revendiquer leur authenticité dans un texte continental — donc, dans le texte primitif de la *Chanson de Guillaume*.

Une fois écartés les anglo-normannismes et autres interventions du remanieur, que nous reste-t-il qui puisse nous aider à discerner la langue de l'auteur ? Constatons l'extrême délicatesse du problème. Déjà pour les textes dont nous possédons plusieurs versions qui nous permettent de dégager quelques traits de la langue de leur auteur, le dépouillement des différentes familles de manuscrits ne fournit qu'un bilan bien décevant. Pour des textes tels que le *Couronnement de Louis* [2], le *Charroi de Nîmes* [3] et les *Enfances Guillaume* [4], on en arrive à constater que ces poèmes sont écrits dans un dialecte voisin de celui de l'Ile-de-France. Mais les tentatives de dater la langue de l'auteur par ces méthodes deviennent beaucoup moins sûres. Il est vrai que les éditeurs du *Cou-*

1. Le plus récent des éditeurs des poèmes du cycle, M. Patrice Henry, note dans l'Introduction de son édition des *Enfances Guillaume*, p. XXII, que l'assonance *laisiez* : *lever* « est peut-être fautive, quoique des licences semblables se rencontrent dans les chansons de geste ». L'observation de M. Henry est basée exclusivement sur les leçons de deux mss, et n'est nullement appuyée par le témoignage des autres mss de ce poème. En effet, on constate que chaque fois qu'il y a dans un des mss une infraction à la loi de Bartsch, tous les autres mss de toutes les familles sont d'accord pour donner une leçon préférable.

2. Cf. Langlois, *op. cit.*, p. CLXIX.

3. Le Charroi de Nîmes,... *éditée par* J.-L. Perrier, (*C.F.M.A.*), p. V.

4. M. Patrice Henry, *op. cit.*, p. XXIX, semble attribuer les *Enfances Guillaume* au Nord-Est de la France. Mais sa démonstration repose à nouveau sur le témoignage d'un seul ms, lui-même de provenance lorraine. Vérification faite, les *Enfances Guillaume* montrent sensiblement les mêmes caractéristiques que le *Couronnement* et le *Charroi*.

ronnement de Louis et du *Charroi de Nîmes* ont attribué ces poèmes à la première moitié du XII[e] siècle [1] ; mais il est inquiétant de constater que les *Enfances Guillaume*, que tous les critiques considèrent comme une addition relativement tardive au cycle, offrent sensiblement le même ensemble de faits de langue [2].

1. Pour Langlois, le *Couronnement* datait du premier tiers du XII[e] siècle (*op. cit.*, p. CLXX, cf. *Romania*, t. XLVI, pp. 371-5). Perrier, *op. cit.*, p. IV, attribuait le *Charroi* à la première moitié du siècle. Non seulement les critiques ont interprété autrement que Langlois les données sur lesquelles il s'appuyait, mais ils ont même mis en doute la validité des traits de langue qu'il avait cru dégager de l'analyse du poème.

2. Les dates proposées de part et d'autre pour ces poèmes continuent à fournir matière à controverse. Bédier (*Légendes épiques*, t. I, p. 69, n. 1) voyait dans le *Couronnement Louis* un poème datant de 1160 plutôt que de 1130; des travaux plus récents ne semblent pas avoir invalidé ce jugement. Si Scheludko (*Zs. f. fr. S. u. L.*, t. LV, p. 466) a cru pouvoir lui attribuer une date de composition entre 1125-30, sa démonstration indique surtout pour ces dates un *terminus post quem*. C'est également le cas d'une étude récente de M. R. van Waard (*Neophilologus*, t. XXX, pp. 52-58), qui a fait ressortir l'identité des événements de la première « branche » du *Couronnement* avec les circonstances du sacre de Louis le Jeune en 1131 ; cette identité nous paraît désormais acquise, mais il ne nous paraît nullement acquis que, *dès 1136*, « un poète de talent, fervent partisan de la monarchie, eut l'idée d'écrire un roman qui célébrerait la fidélité au roi, légitime, héréditaire, même si ce roi était jeune, faible, peureux ». Entre temps, un érudit américain semble, dans une communication restée inédite, avoir trouvé des raisons d'attribuer le *Couronnement* à l'année 1131 (voir U. T. Holmes, *History of Old French Literature*, p. 104).

Le débat se complique du fait que l'on a cru pouvoir rajeunir le *Liber de viis sancti Jacobi apostoli* pour en situer la composition entre les années 1160-65 (cf. Becker, *Das Werden...*, pp. 52-58). D'après M. Becker, les quatre romans qui constituent sa *Branchendichtung* (à savoir, *Couronnement de Louis, Charroi de Nîmes, Prise d'Orange, Moniage Guillaume*) auraient eu leur génèse à la même époque, entre 1150-1160 (p. 59). Ce n'est certes pas la langue des poèmes qui s'y oppose. M. Becker considère même que ces poèmes sont l'œuvre d'un seul poète (p. 51). Même si l'unité du thème, ainsi que les ressemblances de style et de traitement constatées par M. Becker, appuie cette hypothèse, on expliquerait ces ressemblances par le fait que nous ne possédons ces textes que dans des recueils cycliques ; il faut donc faire la part de celui qui le premier réunit nos poèmes pour en faire un seul écrit homogène. On expliquerait du même coup le peu d'écart qui existe entre la langue des poèmes « primitifs » du cycle et celle des *Enfances Guillaume*.

Ces maigres données ne permettent pas de situer un texte avec exactitude ; on peut tout au plus en dire qu'elles semblent correspondre à l'état d'une langue qui semble avoir été courante dans la région de l'Ile-de-France vers le milieu du XIIe siècle ; toute tentative de préciser davantage relève de l'intuition, sinon de la fantaisie [1].

Il ne faudra donc pas espérer dégager de l'analyse de la langue de la *Chanson de Guillaume*, analyse qui se complique singulièrement du fait que l'intervention d'un remanieur est assurée, des éléments susceptibles de justifier une datation précise. En entreprenant l'analyse de la langue de l'auteur, soyons certains de n'y trouver, au maximum, que quelques indications qui nous permettront peut-être d'établir une comparaison avec d'autres textes que la critique a su dater, même si ce n'est qu'approximativement.

Pour notre texte, la séparation de *-ã* et de *-ẽ*, comme nous l'avons vu, est bien douteuse. Le traitement de $e + j$ semble exclure, comme pays d'origine, la Normandie et l'Ouest de la France [2]. Détail à remarquer, notre poème ne révèle aucun des phénomènes linguistiques qui caractérisent le dialecte picard. Bref, nous dirions volontiers avec M. Ferdinand Lot [3] et Miss Tyler [4], que la langue de la *Chanson de Guillaume* dans sa version primitive était celle du Nord de la France, sans que l'on puisse préciser davantage.

Pour ce qui est de sa date, un détail nous paraît

1. M. Ph.-A. Becker semble partager cette opinion lorsqu'il dit (*op. cit.*, p. 52) : « D'après le témoignage de la langue, on peut les attribuer [*Couronnement de Louis*, *Charroi de Nîmes*, *Prise d'Orange*, *Moniage Guillaume*] avec toute vraisemblance à l'Ile-de-France ; et pour la date, d'après le même critère *rien ne s'oppose au second tiers du XIIe siècle* ».

2. Cf. Langlois, *op. cit.*, pp. CLVI, CLXIX, et Suchier, *éd.*, p. XXX.

3. *Romania*, t. LIII, p. 457, n. 3.

4. *Romanic Review*, t. IX, p. 397.

revêtir une importance jusqu'ici quelque peu négligée : c'est le fait que la 2e pl. du futur assone non pas en *-ei*, comme dans la *Chanson de Roland* et dans d'autres textes de la fin du XIe siècle, mais en *-é*, tout comme dans le *Couronnement de Louis* [1] et dans d'autres poèmes du cycle de Guillaume. Autre fait que nous allèguerons : la diphthongue *-ai* assone en *-é* aussi bien qu'en *-a*. Même s'il n'y avait pas lieu de soupçonner les assonances *ai : a* comme des survivances d'une tradition vieillie [2], il y a lieu d'hésiter à en tirer parti, puisque dans les mêmes laisses se rencontrent des assonances *è : a*, encore plus suspectes. Plus important, ces assonances *ai : a* se présentent dans des conditions qui sont loin d'attester leur authenticité, alors que l'assonance *ai : è* paraît primitive [3].

1. Langlois, *op. cit.*, p. CLII.

2. C'est précisément à propos de cette même assonance que Gaston Paris déclara (*La Vie de saint Alexis*, p. 32) : « Toutes les fois que dans un même texte on constate une double prononciation, l'une plus archaïque, l'autre plus moderne, c'est la seconde qu'il faut attribuer à l'auteur, car la première lui est fournie par la tradition, et l'exemple des poètes antérieurs... »

3. Un autre détail qu'il convient de relever, mais qui semble revêtir une importance moindre, est celui du traitement du groupe *ó* + nasale. Laisses masculines et laisses féminines font un total de 26 laisses, soit 255 vers. De ces 255 vers, 151 se répartissent sur 18 laisses où la distinction entre formes orales et formes nasales est en grande partie ou même entièrement maintenue ; écartant la laisse XXXIX, de quatre vers seulement, la laisse XC, de cinq vers seulement, qui forment manifestement la transition entre deux épisodes différents, et les quatre vers 1541-1544, nous en arrivons à avoir cinq laisses, comportant en tout 91 vers, où les deux sons sont mélangés. Fait curieux, sur ces cinq passages, deux, la laisse XLVI et les vv. 635-649, se composent en grande partie d'*oratio recta* ; un autre, vv. 20-27, qui fait partie d'une laisse à assonance multirime, se trouve dans l'introduction du poème, un autre, la laisse CLXXXIII, se trouve tout à fait à la fin, dans ce même passage où nous avons déjà constaté la détérioration de la métrique. Si bien qu'une seule laisse, CLXXV, qui contient déjà plusieurs formes dialectales à l'assonance, offre vraiment une laisse mélangée. N'avons-nous pas le droit d'accorder au poète l'intention de distinguer en général entre les deux sons, finesse qui n'aurait pas été respectée par la suite ?

En dehors de ces détails, les formes morphologiques que l'on trouve soit bien encastrées dans des vers corrects, soit à l'assonance dans des vers également corrects, nous paraissent particulièrement révélatrices. Les erreurs fréquentes dans la déclinaison des imparisyllabes ne peuvent guère ne pas remonter à l'auteur [1]. Ce n'est pas un signe d'antiquité. Voici le bilan de ces leçons qui, nous le rappelons au lecteur, se trouvent toutes dans des vers, ou tout au moins dans des hémistiches, que le critique le plus exigeant n'hésiterait pas à accepter comme « réguliers ». Ce seront d'abord des leçons où la forme du cas-régime se trouve employée comme cas-sujet : ***barun***, 1183, ***cunte***, 1924, 3180, ***empereur***, 564, ***enfant***, 2455, ***felun***, 3422, ***nevou***, 29, 1256, 1288, 1436, 1439, 2542, ***seignur***, 147, 1258. Ce seront ensuite des leçons où le recul de la déclinaison apparaît plus clairement encore, puisque nous y verrons des leçons où la forme du cas-sujet fait fonction de cas-régime et même de pluriel : ***ber***, 207, 1479, 1637, 1977, 2982, 3226, 3501, ***ancestre*** (pl.), 1671, 3165, ***emperere***, 2425, 2534, ***hom***, 1305, ***mieldres***, 546, ***niefs***, 1031, 2539, ***nostre***, 3447, ***quons***, 2031, 3426. De ces listes nous avons écarté toute forme où la métrique ne semble pas justifier la leçon en cause ; nous en avons écarté aussi la forme unique ***altreteles***, qui assone en ***-é.e*** au v. 493. A ces nombreux exemples il convient d'ajouter toute la série d'adjectifs et de participes passés qui faussent la syntaxe : ***drescé***, 1844, ***mustré***, 1879 [2], ***abandoné***, 2296, 2491, ***aquitez***, 2511, ***premer***, 2542, ***comencé***, 3248, ***acraventés***, 3412, ***espandu***, 3436 ; ce sont là autant de formes masculines alors que c'est la forme féminine qui est exigée.

1. Cf. ci-dessus, pp. 66-8.
2. Cf. *Notes critiques*.

Les explications embarrassées par lesquelles Miss Tyler [1] cherche à expliquer ces nombreuses infractions au vieux système de déclinaison comme ayant leur source dans la confusion entre vocatif et cas-régime de certains substantifs ne suffisent pas à faire disparaître le fait que ces formes se trouvent bel et bien dans des vers bien frappés qui ne peuvent pas ne pas garantir leur authenticité, et qui ne peuvent pas ne pas résister à toute tentative de les écarter comme des vers de remanieur. Une fois leur présence dans le texte primitif assurée, on constate que, parmi tous les poèmes dont est composé le cycle de Guillaume, la *Chanson de Guillaume* est seule à authentifier des leçons de ce genre, alors que des récits tels que le *Couronnement de Louis* [2] et même les *Enfances Guillaume* en sont indemnes.

En dernier lieu, nous rappelons que notre enquête a démontré l'absence de bien-fondé des assertions selon lesquelles ce texte aurait conservé des leçons indiquant chez l'auteur le maintien de la dentale dite caduque [3].

Bref, tous les traits susceptibles de nous renseigner sur la langue de l'auteur nous indiquent pour celui-ci une date bien plus récente que celle de 1080 postulée par Suchier et par M. Ferdinand Lot [4].

1. *Romanic Review*, t. IX, p. 410.
2. Cf. Langlois, *op. cit.*, p. CLXVI.
3. Cf. Tanquerey, *L'Evolution du verbe en anglo-français*, p. 83. Miss Pope, *op. cit.*, § 346, estime que ce son avait cessé de se prononcer avant le milieu du XIIe siècle. On sait que les scribes anglo-normands continuaient à l'écrire bien plus tard, cf. Waters, *Voyage of St. Brendan*, pp. CLX-CLXI, qui note qu'il est conservé dans un ms du milieu du siècle suivant. Pour les emplois sporadiques qu'en fait notre scribe, voir p. 107.
4. Mais le même Suchier ne cache pas que ses déductions se fondent sur des considérations externes, puisqu'il avoue dans les termes qui suivent l'impossibilité dans laquelle il se voyait de trouver dans l'analyse de la langue du poème l'appui qu'il y cherchait : « Mais l'aspect linguistique du texte tel qu'il nous est parvenu est si peu sûr qu'il est, à lui seul,

Les quelques rares indications positives que notre analyse nous a fournies semblent révéler un état de la langue qui est même sensiblement postérieur à celui que l'on constate dans le *Couronnement de Louis*, le *Charroi de Nîmes* — ou même les *Enfances Guillaume*. Au cours de notre étude nous n'avons rencontré aucun détail qui semble relever d'un état de langue plus ancien. Autrement dit, rien ne nous invite à faire de la *Chanson de Guillaume* l'aînée de ces autres poèmes qui, de l'avis de tous, occupent la place centrale dans le cycle ; (et, *a fortiori*, rien dans l'étude de la langue ne nous autorise à faire de son auteur un contemporain de Turold). Il nous semble ainsi impossible d'attribuer à la *Chanson de Guillaume* une date de composition antérieure au dernier tiers du XIIe siècle, au plus tôt.

Cette date que nous proposons est indépendante des altérations qu'a pu subir notre texte par la suite, elle est indépendante de la détérioration du système de la métrique comme du système des assonances et de la structure strophique : l'état de la langue semble nous mener vers le règne de Philippe-Auguste. Quant au refrain, que l'on a rapproché de la ritournelle de la ballade populaire anglaise pour appuyer la thèse de l'ancienneté de notre poème [1], il reste, croyons-nous, en dehors de la question, et cela pour deux raisons majeures : d'abord nous ne savons pas encore si ce refrain est primitif ou s'il a été incorporé par un

inapte à servir de base pour la datation ». (*éd.*, p. XXX). Cf. C. Appel, *Zs. f. rom. Phil.*, t. XLII, p. 426.

M. Ferdinand Lot se contente de postuler que : « Ce beau poème se place dans le premier quart du XIIe ou même le dernier quart du XIe siècle. Pour le fonds comme pour la forme, il apparaît contemporain du *Roland* ». (*Romania*, t. LIII, p. 453). Comme on voit, la langue n'est pas en cause.

1. M. K. Pope, *Modern Language Review*, t. VIII, pp. 366-7, cf. Salverda de Grave, *Mélanges Thomas*, pp. 389-94, et Appel, *art. cit.*, pp. 449-52.

remanieur ; ensuite, quand même il aurait été incontestablement primitif, sa présence serait inopérante pour la datation ; qui dit *poésie populaire* ne dit pas nécessairement *poésie ancienne.*

Depuis 1903 les critiques ne cessent de répéter, en outre, que la *Chanson de Guillaume* est un texte composite. Pour les uns [1], seuls les vv. 1-930, la soi-disant *Chanson de Vivien,* seraient primitifs ; pour d'autres [2], la *Chanson de Guillaume* s'arrêterait au v. 1980, pour être complétée par une *Chanson de Rainouart,* moins ancienne de beaucoup ; enfin, pour d'autres encore [3], cette *Chanson de Rainouart* ne commencerait qu'à partir du v. 2648.

Y a-t-il dans notre texte des faits de langue qui autorisent sa division en différentes parties ? Nous croyons avoir établi à plusieurs reprises que c'est en effet le cas. La structure de la laisse (où nous considérons la composition des laisses multirimes non point comme une négligence d'ordre paléographique, mais le résultat, au moins quelquefois, d'un effort conscient visant un but purement littéraire et dramatique), n'est pas entièrement constanté d'un bout à l'autre du poème [4]. Ce détail serait sans doute d'un intérêt infime s'il n'était pas accompagné de cet autre détail qui veut que ces inégalités correspondent à l'agencement des refrains [5], comme elles correspondent à la détérioration du vers français [6]. C'est donc une première tendance à retenir. En voici une seconde :

1. C'est l'essentiel de la théorie de Suchier, cf. *Zs. f. rom. Phil.*, t. XXIX, pp. 642-3, 648, bien que Suchier semble considérer les vv. 1-1980 comme formant un seul poème.
2. Rechnitz, *ib.*, t. XXXII, p. 184, cf. F. Lot, *art. cit.*, p. 454, Becker, *Das Werden...*, p. 189.
3. Weeks, *Romania*, t. XXXIV, p. 241.
4. Cf. ci-dessus, pp. 18 *ss.*
5. Cf. ci-dessus, pp. 19, 81-2.
6. Cf. ci-dessus,p p. 72-3.

nous avons remarqué que certains passages respectent, ou semblent respecter, moins que d'autres, la norme de la composition épique [1] ; ces passages, composés surtout de dialogues entre deux personnages principaux, comprennent souvent plusieurs assonances auxquelles il arrive de s'écarter de la structure générale des assonances. Dans ces mêmes passages, la métrique se montre plus altérée que dans d'autres qui reproduisent un récit plus conforme à la conception générale du poème épique. Troisième tendance : ces écarts de la norme épique semblent s'effectuer parallèlement à la répartition des divers refrains ; en particulier, la partie de la *Chanson de Guillaume* qui est le moins atteinte par ces divergences est précisément celle qui correspond aux autres textes du cycle, et notamment à *Aliscans*, c'est-à-dire, à cette partie de notre texte comprise, à peu près, entre le v. 1980 et l'endroit, au v. 3437, où la reprise du refrain *Lunsdi al vespre* semble annoncer la fin du poème [2].

Divers critiques ont déjà fait état d'une autre particularité qui souligne cette division de notre texte ; en effet, on constate que jusqu'au v. 1980 le poète ne cite guère les noms de personne, en dehors de ses principaux participants, alors qu'à partir de

1. Cf. ci-dessus, p. 73.

2. Weeks, *art. cit.*, p. 244, exprime l'avis que les trois derniers refrains du poème « ont l'air d'avoir été ajoutés pour donner une apparence d'unité à la chanson ». Nous croirions plus volontiers qu'ils y figurent précisément parce que le poème tire véritablement à sa fin. Malgré les opinions contraires, nous croyons effectivement que notre poème est achevé au v. 3554. Est-il vraiment indispensable d'envisager des suites au récit des batailles de l'Archamp ? Celles-ci, commencées sous un si mauvais augure, sont terminées, et terminées victorieusement, les neveux de Guillaume sont morts ; et celui grâce à qui Guillaume a remporté l'ultime victoire est révélé comme étant le frère de cette Guibourc qui a eu un si grand rôle à jouer, et par là il se rattache à la *fiere mesnie*. *Acta est fabula.*

ce vers l'on rencontre à profusion les noms des comparses d'importance toute secondaire que l'on connaît si bien par d'autres poèmes du cycle. Ce n'est là, croyons-nous, qu'une manifestation d'une distinction plus fondamentale qui atteint l'ensemble du lexique de notre poème. Nous prendrons à titre d'exemple les deux locutions *bataille champel, estur champel,* que l'on rencontre l'une comme l'autre dans tous les récits de combat dont regorgent les vieux poèmes épiques. Jusqu'au v. 2021, on compte dix-huit emplois de la formule *bataille champel,* alors que *estur champel* est totalement absent ; à partir de ce point c'est *bataille champel* qui disparaît de la scène, pour céder la place à *estur champel* [1]. On expliquerait sans difficulté cette singularité par quelque coïncidence que l'ingéniosité de la critique n'aurait guère de difficulté à inventer ; mais il faudrait alors expliquer une autre coïncidence, qui fait apparaître à partir du v. 2274 des *destriers abrivez,* alors qu'avant ce vers les *destriers,* pourtant nombreux, ne sont jamais ainsi qualifiés ; et cette troisième coïncidence, par suite de laquelle à partir du v. 2490 ces mêmes *destriers* acquièrent l'épithète *sojornez,* appellation qu'ignore la première partie de notre texte ; et cette quatrième coïncidence qui voit les chevaliers *acraventer* leurs adversaires à partir du v. 2065 ; et cette cinquième coïncidence qui fait *bruser, combruser* et *debruser* les paladins à partir du v. 3021 [2] ; on allongerait sans difficulté la liste. Visiblement, la répétition de ces particularités interdit de les attribuer au simple hasard, et nous force à énoncer une interprétation autrement importante — à savoir qu'une

1. Voir au *Glossaire,* s. v. CHAMPEL.

2. Il est vrai, toutefois, que l'on rencontre au v. 1839... *l'os del col li bruse e esmuille.* Mais dans tous les autres emplois de ce verbe et de ses dérivés, le régime direct est toujours un nom de personne.

partie de notre poème, que pour l'instant nous ne chercherons pas à délimiter avec précision, utilise un lexique qui est celui que l'on rencontre dans n'importe quelle chanson de geste, tandis qu'une autre partie s'est affranchie de ce vocabulaire stylisé.

Ce n'est certes pas la solution du problème de la composition de la *Chanson de Guillaume* ; toutefois, nous inspirant de ces différents faits de langue, nous avons le droit de formuler le principe que la *Chanson de Guillaume* n'est pas une œuvre homogène, et que le problème de sa composition se pose d'une façon plus complexe que ne l'ont supposé ceux qui se sont contentés de découper ce pauvre texte en des tronçons dont le principal mérite était de faire rentrer la *Chanson de Guillaume* dans des théories préalablement établies sur la geste de Guillaume d'Orange [1].

1. Dans presque tous les travaux consacrés depuis 1903 au cycle de Guillaume, la *Chanson de Guillaume*, ou une partie de la *Chanson de Guillaume*, fait figure d'ancêtre. C'est leur empressement à voir dans notre poème l'état le plus primitif de la légende qui nous soit parvenu qui semble avoir poussé les critiques à postuler son ancienneté, c'est précisément ce thème qui fournit la base du beau chapitre de Bédier sur l'*Enseignement de la* Chanson de Guillaume, et c'est cette conviction qui domine les écrits de Suchier, de Weeks, de Rechnitz, de M. Ferdinand Lot, de M. Ph.-A. Becker, et de tant d'autres.

Pourtant, deux critiques ont avancé des hypothèses qui feraient de la *Chanson de Guillaume* la cadette des poèmes qui racontent les événements des Aliscans d'Arles : le premier, H. A. Smith, publia un article (*Romanic Review*, t. IV, pp. 84-111, 149-165) dont l'essentiel tient en ces deux principes : primo, la *Chanson de Guillaume* serait composée de deux séries d'éléments, dont les premiers, se trouvant dans notre texte sous l'égide du refrain *Lunsdi al vespre*, se retrouveraient sous une forme sensiblement la même, mais plus développée, soit dans la *Chevalerie Vivien*, soit dans *Aliscans*, alors que les seconds, se trouvant dans notre texte accompagnés des refrains *Joesdi al vespre, Lores fu mecresdi*, sont sans contre-partie dans les autres récits, et ne seraient que des décalques des passages parallèles qui se trouvent sous l'égide de *Lunsdi al vespre* ; secundo, la *Chanson de Guillaume* serait composée de quelques épisodes construits, au détriment des vastes panoramas épiques qui caractérisent les autres romans de chevalerie, autour d'un fort petit nombre de personnages principaux. Pour le savant américain, la *Chanson de Guil-*

Notre étude ne fait ainsi qu'effleurer les différents aspects des problèmes posés par la *Chanson de Guillaume,* et ne saurait avoir mené à des conclusions définitives ; elles nous a néanmoins permis de dégager certaines tendances qui doivent orienter des recherches plus détaillées que nous espérons entreprendre ailleurs.

Et elle nous autorise à nous inscrire en faux contre ceux qui voient, *a priori,* dans la *Chanson de Guillaume,* un poème ancien qui aurait à lui seul constitué la molécule nucléaire du cycle d'Orange [1].

laume pourrait ainsi être entièrement postérieure aux autres poèmes du cycle. Il était sans doute inévitable, vu la date de sa parution, que cet article passât à peu près inaperçu ; Miss Tyler y fit allusion quelques années plus tard (*Romanic Review,* t. IX, pp. 423-5), mais sans oser en examiner les conséquences ; M. Mario Roques (*Romania,* t. XLV, p. 306) constata l'importance des opinions émises, et jugea que la question méritait d'être à nouveau étudiée de près. Nous ne sachions pas que les autres savants qui depuis se sont intéressés aux problèmes posés par la *Chanson de Guillaume* se soient laissés troubler outre mesure par cette interprétation audacieuse. Plus récemment, M. St. Hofer (*Zs. f. rom. Phil,* t. LX, pp. 62-68), a cru discerner dans la *Chanson de Guillaume* des traces d'emprunts faits au *Roman de Rou,* ce qui l'amène à proposer pour notre poème une origine postérieure à 1160 (cf. *ib.*, t. LXI, p. 568, où le même auteur parle textuellement du dernier tiers du XII[e] siècle). Comme on le voit, l'étude de la langue ne fait pas obstacle à ces deux hypothèses.

1. Cette conception de la *Chanson de Guillaume* semble avoir trouvé son ultime expression dans une hypothèse récemment exprimée par M. Ph.-A. Becker, *Das Werden...*, pp. 8-9 et *Der Liederkreis um Vivien,* pp. 15-16, selon laquelle le v. 668 renfermerait une allusion au poème qui aurait été à l'origine de tous les récits de la geste de Guillaume (cf. *Romania,* t. LXX, pp. 104-109).

CHAPITRE V

NOTES CRITIQUES

5. — C'est ici l'unique cas où le manuscrit garantit la forme *Larchamp*. Le mot est utilisé en tout 51 fois (cf. *Index des noms propres*), dont une fois (v. 2606) comme régime direct du verbe, une fois (v. 2993) régime de la préposition *par mi*, 39 fois comme régime de la préposition *en* ; dans tous ces cas il est possible de lire soit *l'Archamp*, soit *Larchamp*. Une seule fois (v. 725) se trouve la forme curieuse *el Archamp*, due peut-être à l'omission de la barre de nasalisation, bien que le scribe ait écrit l'expression en deux mots avec un espace bien net après *el*. Restent les huit cas (vv. 677, 742, 942, 2254, 2293, 2482, 2655, 2673) où l'expression est précédée de la préposition *de* ; chaque fois le scribe écrit sans aucune ambiguïté *del archamp* ; il ne semble donc pas possible d'y voir autre chose que *de l'Archamp*, ce qui justifie la transcription constante *l'Archamp*, sauf au v. 5.

S'il en est ainsi, il est intéressant de constater l'incertitude du scribe devant ce nom propre qu'il n'a peut-être pas reconnu pour tel en le transcrivant la première fois.

15. — La leçon du ms semble exiger une correction ; la plus simple consisterait à lire *Entred en tere* ou *En tere entred*. Ainsi, et surtout si l'on admet que dans le modèle que copiait notre scribe il se trouvait en présence d'une abréviation, on expliquerait l'omission comme un simple cas d'haplographie.



Sur d'autres tentatives d'émendation voir Weeks, *Mod. Phil.*, t. II, p. 239, et *Romanic Review*, t. V, p. 279, Rechnitz, *Prolegomena...*, p. 3 et Appendice I, Schulz, *Zs. f. franz. Spr. u. Lit.*, t. XXXV, pp. 67-8, ainsi que les éditions Suchier et Tyler.

16, 42, 964. — *alués*. Suchier imprime *Aluez* et lui donne une valeur de nom propre qui signifierait région boisée. Wilmotte (*Romania*, t. XLIV, p. 67, n. 2), à la recherche de concordances entre la *Chanson de Guillaume* d'une part et la *Chanson de Roland* et *Gormond et Isembard* de l'autre, compare ces passages au v. 435 de celle-ci : *les alves saint Valeri*. L'hypothèse de Suchier est rejetée par la majorité des critiques, par exemple F. Lot (*Romania*, t. LIII, p. 456, n. 3), R. Weeks (*Romanic Review*, t. V, p. 284), Stefan Hofer (*Zs. f. franz. Spr. u. Lit.*, t. XLIII, p. 261, n. 9, et plus récemment *Zs. f. rom. Phil.*, t. LX, pp. 66-7) ; ces critiques préfèrent donner à *alués* le sens très général de « propriété » qu'ils font accorder chacun au contexte. Jean Acher, par contre, appuie fortement la démonstration de Suchier (*Revue des langues romanes*, t. LIV, pp. 341-2) qu'il appelle « décisive ». Acher cite toute une série d'exemples d'*Alleux*, nom propre, « terre confinant à des bois. Je suppose que cette appellation d'*Alodium* s'oppose... à celle de *Forestis*, qui semble désigner une exploitation forestière *faisant partie du fisc royal* ». (C'est, en effet, la théorie de l'Allemand Thimme, auquel renvoie Acher, sur le sens de *Forestis*). Cette définition proposée par Jean Acher rejoint le sens accordé par Du Cange (t. I, p. 195 *c*) à *alodis* : « Erat igitur *Alodium*, praedium non modo ab omni praestatione liberum, sed et *a quolibet servitio reali et personali immune*, licet illius possessor dominum agnosceret, a quo illud tenebat in *feudum honoratum* ». Elle rejoint en même temps la description de l'alleu proposée par E. Chénon (*Etude sur l'histoire des alleux en France*, Paris, 1888, p. 33), qui précicise que l'alleu est la terre « qui n'est soumise au droit de personne : *la terre libre*, en un seul mot... On voit opposer l'alleu au fief ou à d'autres tenures. Le caractère essentiel de l'alleu est d'être exempt de toute charge seigneuriale ».

Le fait que chaque fois que ce mot est employé dans notre texte il fait opposition avec *marchez* semble souligner la distinction entre la dévastation des terres tenues en fief d'une part, et la prise des alleux de l'autre, des terres donc que ne défendait aucun grand seigneur, et que l'envahisseur pouvait ainsi prendre. Nous sommes donc enclin à donner à *alués* le sens d'*alleu*, terre frontalière, mais située en dehors du domaine royal ou impérial, par opposition à la *marche*, terre frontalière, mais dernier bastion du domaine royal.

82, 1599. — Le scribe, qui d'habitude distingue fort bien entre *n* et *u*, a écrit très nettement *Rin* dans les deux cas, ce qui semble réfuter d'autorité la suggestion de Suchier (*éd.*, p. 79) agréée par F. Lot, (*Romania*, t. LIII, p. 456, n. 5), qu'il fallait lire *Riu*. On se rappellera qu'en 1911 Suchier n'avait jamais eu le ms sous les yeux, même en reproduction photographique.

133-4. — Le changement de l'assonance au milieu de la phrase paraît bien étrange. Sans doute pourrait-on supposer que l'assonance en *-è.e* devrait commencer au v. 133, qui se terminerait alors *clere e bele*. Ou bien, comme dans deux passages très voisins de celui-ci, vv. 1075 *ss*, 1498 *ss*, on pourrait tout simplement supprimer *cler*, que l'on considérerait comme une addition de remanieur.

229, 1096, 1117, 1687, 1704. — *tere certeine*. Aux vv. 229, 1117, où l'expression est accompagnée de l'article, le sens ne paraît pas douteux, et ne peut guère être autre que *terra firma*, par opposition à la locution *al sablun e en la gravele* du v. 228 et *en la sable gravele* du v. 1116. Malgré l'absence de l'article aux vv. 1096, 1687 — deux passages parallèles — le contexte ne supporte pas d'autre sens que celui de *terra firma*, qui est renforcé par le vers suivant dans chaque cas, où le poète précise qu'il ne s'agit pas du sable de la plage, mais bien de la terre a *une grant liwe*. Au v. 1704 l'opposition n'est guère moins nette ; les Sarrasins, retournés s'armer, regagnent la *terra firma* livrer bataille à Guillaume, et dans le passage qui suit nous les y voyons combattre contre les Français.

L'on constate ainsi que chaque fois que le poète se sert de la formule *tere certeine*, c'est pour souligner le fait que les événements se déroulent sur la terre ferme, et non sur le rivage. Ajoutons qu'au v. 1564 il est dit que Guillaume, à la tête de son armée, est arrivé à l'Archamp ; et jusqu'au v. 2006 le poète ne trouvera pas besoin de fournir d'autre précision sur la scène des batailles qu'il décrit. Quand même le sens de *tere certeine* ne serait pas suffisamment démontré par le contexte, il n'y aurait pas lieu de faire intervenir au v. 1704 un nom propre quelconque. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter aux théories exprimées de part et d'autre (Weeks, *Romanic Review*, t. V, p. 283, *Mod. Phil.*, t. II, p. 15, cf. *Romania*, t. XXXIV, p. 248, n. 1, F. Lot, *ib.*, t. LIII, p. 456) qui voudraient voir dans *tere certeine* un nom propre ou un débris de nom propre. Voir aussi Suchier, *éd.*, pp. XLIII-XLV, A. L. Terracher, *Annales du Midi*, t. XXII, p. 9, n. 2, E. Hoepffner, *Studi medievali*, t. IV, p. 239, Ph.-A. Becker, *Das Werden...*, p. 13.

Le fait est que toute l'unité du poème repose sur les événements de l'Archamp ; si, ailleurs, les données topographiques du poète sont d'ordre plutôt fantaisiste, sur ce point il est inébranlable.

253 *ss.* — Le sens de ce passage dépend de la ponctuation du v. 253, et de la valeur que l'on accorde à *vien*, qui peut être soit une 3e sg. prés., avec chute du *t* final (cf. 98), soit un impératif.

Dans le second cas, *Car ore ja vien bien* serait la réponse de Vivien à la question posée par Tiébaut ; ceci étant, les vv. 256-7 devraient constituer également la réponse d'Estourmi. Mais aux vv. 192 *ss* le même Tiébaut emploie la même formule, ce qui indique que les vv. 256-7 représentent bien les paroles de Tiébaut, et non la réponse d'Estourmi. Une fois la réponse de celui-ci supprimée, on ne s'attend plus à ce que Vivien intervienne avant le v. 258, de sorte que *Car ore ja vien bien* doit terminer, en parenthèse, la première question posée par Tiébaut.

269. — La composition de ce passage ainsi que le témoignage du ms, interdit de rattacher le v. 269 à la

laisse XXIV. Pourtant l'assonance *ié : ã.e* rend ce vers bien suspect. Il semble que le scribe, trompé par l'identité du premier hémistiche des vv. 269 et 274, ait complété le premier de ces deux vers avec la phrase appartenant au second.

297, 1437. — Malgré la controverse qui a régné autour de *Cornebut*, il n'y a aucune raison d'y voir une forme corrompue de *Comarchis*. Quelle que soit l'origine de mot *Cornebut*, il est certain que le poète ne considère pas Beuvon de Comarchis et Beuvon Cornebut comme étant la même personne. Au v. 298 le poète précise bien que la mère de Vivien était une fille d'Aimeri ; aux vv. 2562, 2931 il est précisé que Beuvon de Comarchis est frère de Guillaume, alors qu'aux vv. 2561 *ss* ce même Beuvon de Comarchis se trouve entouré de ses frères, d'Hernaud, de Garin, de Guillaume, et de son père Aimeri, tout comme, aux vv. 2984 *ss* il se trouvera en compagnie de son père, de Guillaume et d'Hernaud.

C'est ainsi que Bédier les comprend ; même s'il admet que *Cornebut* peut être une forme corrompue, il distingue entre Beuvon Cornebut, père de Vivien et gendre d'Aimeri, et Beuvon de Comarchis, fils d'Aimeri (*Légendes épiques*, t. I, p. 461, et p. 6, table généalogique) ; c'est également l'opinion de Suchier, (*Zs. f. rom. Phil.*, t. XXIX, p. 663 et *éd.*, p. XL), alors que l'opinion contraire est soutenue par Weeks (*Romania*, t. XXXIV, p. 249, et *Mod. Phil.*, t. II, p. 240), et F. Lot (*Romania*, t. LIII, p. 459, n. 2).

359 *ss*. — Le sens de ces vers paraît obscur, et il faudrait peut-être lire au v. 359 *veiet* pour *veies*. Suchier en a profondément altéré le sens en lisant au v. 361 *iés* pour *est* (ms ÷), ce qui crée entre Vivien et Tiébaut un lien de parenté que rien ne justifie. M. Ph.-A. Becker, *Das Werden...*, p. 15, n. 6, propose : *Mis parenz est, si m'en est pitez pris* qu'il glose « Vivien appartient à ma lignée, son sort me tient à cœur. »

409. — La leçon du ms doit être tenue pour corrompue. Au v. 835 la particule négative *gent* semble à nouveau employée, et c'est encore un passage d'une compré-

hension fort difficile. Nous devons sans doute constater que cette construction était étrangère à l'usage normal de notre scribe — elle ne se retrouve pas ailleurs dans notre texte — qui a donc pu ne pas la comprendre (cf. Tyler, *Romanic Review*, t. IX, p. 403, n. 14). A noter également que le scribe semble s'être laissé induire en erreur par une autre particule de la négation, *mais*, v. 3386, employée abusivement.

413. — Faut-il supposer ici une lacune ? Ce passage tel qu'on le lit dans le ms n'est pas facile à comprendre, et Suchier a peut-être raison en proposant l'addition d'un vers ; le v. 389 peut nous laisser supposer en effet que le scribe devait écrire *menbré fut del fuir*.

425. — Rechnitz proposa de corriger *avras* des vv. 426, 429, en lisant *aatiras* (cf. v. 86), et il traduisit ainsi : « Si tu t'en fuis et que les preux restent, alors tu ne pourras plus te comparer à Guillaume, ni à Vivien, ni à aucun autre preux ». (*Zs. f. rom. Phil.*, t. XXXII, p. 219, n. 2), cf. Suchier, *ib.*, t. XXXIII, p. 53). Cette correction aurait certes le mérite de rapprocher ce passage du v. 69, où le même Estourmi pousse Tiébaut à se considérer l'égal de Guillaume, et des vv. 86-88, 207-210. Par contre, *n'i remeint prodome* n'est guère intelligible dans la phrase ainsi conçue. Il vaudrait peut-être mieux voir dans *remeint* un subjonctif de *remener* (cf. *remeines*, v. 1287) et comprendre : « Si tu t'en fuis sans qu'un preux [t'] y ramène... » ce qui aurait l'avantage de supprimer la conception hypothétique de la fuite d'Estourmi, qui n'est, à ce point du récit, rien que la réalité.

449. — Comme nous l'avons indiqué plus haut (p. 82), ce vers ressemble trop aux vers 695, 759 pour que l'on n'y voie pas une simple altération de *presse* en *prise*, altération qui s'explique sans difficulté lorsqu'on tient compte du fait que les deux mots sont écrits avec un signe d'abréviation ; le signe ' (= *re*) se laisse facilement confondre avec un *i* suscrit (= *ri*).

458. — L'enchaînement du récit est suspect. Après la formule *volenters l'en apelent* (sc. *Franceis*), on s'attend à ce

que le poète cite les paroles des Francs, et c'est avec surprise que l'on voit la parole passer au v. 458 à Vivien. Les autres emplois du verbe *apeler*, qui est normalement suivi de l'*oratio recta* (cf. vv. 349, 450, 500, 536, et spécialement vv. 614, 1929, où l'*oratio recta* se poursuit sur une nouvelle assonance) semblent suggérer une lacune après le v. 487.

480. — La leçon *qu'i n'est en bataille* est curieuse ; la phrase semble exiger l'emploi de la conjonction *que* plutôt que du relatif. La confusion est peut-être d'ordre paléographique (cf. ci-dessus, p. 105). D'un autre côté *De tun gent cors*, 481, suppose l'apostrophe du v. 480, et on est tenté de lire, avec Suchier, *es* au lieu de *est*, ou tout au moins de considérer *est* comme étant de la deuxième personne. Il est à noter que c'est un des rares cas où le scribe a écrit *est* en toutes lettres.

507 *ss*. — Le sens paraît à nouveau un peu obscur ; le scribe s'y est certainement laissé tromper en écrivant, au v. 508, *peis ne triu ne preissent* pour *peis ne triwe preissent*. Il faut sans doute comprendre : « Et il n'y a pas au royaume de Louis un seul homme à qui, s'il vous avait traités aussi honteusement, vos fils eussent accordé paix ou trève, ou que roche, enclos, château fort, tour ou vieux fossé auraient mis à l'abri de leurs épées... »

Au v. 511 *nes* pourrait être ainsi une erreur pour *nel*.

553 *ss*. — La présence de cette petite laisse de deux vers seulement surprend, car elle ne rentre guère dans aucune des séries des laisses courtes (cf. ci-dessus, pp. 21-2 et p. 38).

Ces deux vers résument de la façon la plus laconique possible les données énoncées au cours d'un récit assez long et détaillé qui à plusieurs reprises (vv. 490, 495, 529) fournit des précisions quant au nombre de chrétiens restés vivants. Au v. 552 nous voyons la petite bande toujours en train de massacrer les païens. Cette reprise si courte, où en sept vers le poète résume toute une série de luttes, semble révéler chez lui une certaine impatience d'en arriver au point où Vivien n'aura autour de lui

qu'une poignée d'hommes, situation qui permettra à Vivien d'envoyer Girard demander secours à Guillaume. Cette brièveté fait un contraste curieux avec la norme de la description épique telle que nous la trouvons même ailleurs dans la *Chanson de Guillaume*. Et il nous semble légitime de nous demander si ce passage n'est pas simplement un résumé d'une description plus développée que l'auteur, ou un remanieur, aurait supprimé pour la ramener à ces sept vers, et qu'il aurait pu considérer alors comme une seule laisse de transition entre les événements de la laisse XLIV et ceux qui vont suivre. Le peu d'usage que fait l'auteur de l'assonance en *-ẽ* ne nous paraît pas impertinent. Sur la possibilité de l'assonance *-ẽ* : *ié*, voir ci-dessus, pp. 21-2.

631-2. — L'assonance *cheval : dreit* ne peut guère se défendre. A moins de voir dans les vv. 629-634 une laisse multirime à assonance libre, ce qui ne serait pas démontrable, et se présenterait alors comme un cas unique (cf. ci-dessus, p. 22), il y a lieu de supposer une altération. En effet, en lisant, au lieu de *e dreit*, soit *en estal*, soit *a estal*, on obtiendrait un couplet parfaitement régulier. Cette émendation paraît préférable à celle que l'on voit dans les éditions critiques, qui refondent ces deux vers pour les faire assoner en *-ié*, mais sans expliquer comment deux vers aussi simples et aussi bien frappés auraient pu s'altérer, alors que *e dreit* pour *en estal* s'expliquerait facilement comme étant une glose. Voir aussi une autre explication offerte par Salverda de Grave, *Neophilologus*, t. I, pp. 9-10, qui fait preuve de beaucoup plus d'ingéniosité pour arriver à un résultat beaucoup moins satisfaisant.

634. — Il n'y a pas lieu, selon nous, de s'arrêter à l'hypothèse d'une correction à effectuer à ce vers en lisant *Qu'a Barzelune* pour *Que par la lune*.

On remarque dans toute cette longue harangue de Vivien à Girard que jamais il n'est question de *Barzelune*, ni d'autre nom de lieu ; Barcelone est mentionnée pour la première fois au v. 932. Ensuite, pour peu qu'on puisse se fier aux données topographiques ou chronologiques

de notre texte, il est évident que si, quittant Barcelone le soir (vv. 1083-4, 1505-6) l'armée de Guillaume chevauche toute la nuit pour arriver à l'Archamp le lendemain (vv. 1086-9, 1562-4) on doit supposer que pour permettre à Girard de faire le même trajet dans des conditions combien plus pénibles (vv. 696-741) le poète lui aura accordé plus qu'une demi-journée. Il est donc naturel que si Girard arrive à Barcelone le soir (v. 938), il ait dû quitter l'Archamp dans la journée de la veille ; la leçon *par la lune* est donc parfaitement acceptable.

Il est d'autant plus important de souligner la cohérence de notre texte quant à ce détail que le débat qui s'est engagé autour de ce vers n'a tenu aucun compte du texte même qu'il cherchait à corriger ou à justifier (cf. Weeks, *Mod. Phil.*, t. II, pp. 243-4, *Romanic Review*, t. V, p. 278, *Romania*, t. XXXIV, p. 248, t. XXXVIII, p. 2, Suchier, *Zs. f. rom. Phil.*, t. XXIX, p. 682, n. 1, t. XXXIII, p. 56, Rechnitz, *ib.*, t. XXXII, p. 188, et le texte de l'édition Tyler). L'auteur de la *Chanson de Guillaume* ne nous dit nulle part où se trouve l'Archamp ; s'il ne l'ignore pas, il ne s'en soucie pas ; par rapport à Barcelone, c'est une localité située à une journée à peu près de marche.

677. — Quelque tentante que soit la correction *as alués* pour *al saluz* (cf. les éditions critiques, et notamment celle de Suchier, p. XLIX), elle rencontre de sérieuses difficultés. Comme nous l'avons indiqué (*Notes critiques*, v. 16), le mot *alués* se retrouve trois fois dans notre poème, et chaque fois dans des conditions identiques, où il semble faire opposition à *marchez*. En plus, *alués* n'est jamais accompagné d'une définition ou d'une glose quelconque, c'est un terme qui semble suffire à lui-même. Et, enfin, si l'auteur de la *Chanson de Guillaume*, lui qui est si peu friand des exactitudes géographiques, avait voulu parler des *alués de l'Archamp*, pourquoi s'en serait-il tenu à ce seul vers alors que tant d'autres lui en offraient l'occasion ? Par contre, *al saluz* de l'*Archamp* ne semble guère offrir de sens.

716. — L'assonance *a : ã* offert par ce vers a provoqué différentes tentatives d'émendation, tantôt afin d'amener

flanc à l'assonance, tantôt afin d'y amener *pesant*. Comme l'a si bien dit Salverda de Grave (*art. cit.*, p. 13), c'est bien *braz* qui est exigé par le sens, et l'on ne peut l'écarter de l'assonance sans faire violence au vers.

725. — *el Archamp*. La forme est curieuse, mais le manuscrit n'autorise pas d'autre transcription. Cf. *Notes critiques*, v. 5.

753. — *A joie*. Cette expression pourrait être, comme le disent les éditeurs critiques, une altération de *ai ore*, locution qui se retrouve aux vv. 539, 548. L'altération s'expliquerait sans difficulté comme étant due à une erreur visuelle de la part d'un copiste.

835. — Vers incompréhensible. Aucune des modifications proposées de part et d'autre ne suffit à nous offrir une leçon acceptable. Sans doute devons-nous nous résigner au *locus desperatus*. Cf. notre note au v. 409.

On remarquera que le vers est trop court ; la leçon primitive pouvait donc facilement comporter un mot après la particule *gent*, qui autrement fausserait l'assonance en *-é*.

875. — Nous sommes peut-être en présence d'une erreur du même genre que celle du v. 269. Un scribe, copiant un vers fort semblable au v. 869, a pu le terminer de la même manière que celui-ci. On comprend que cette erreur lui aurait été plus facile s'il ne distinguait pas entre *-é* et *-ié*.

1064. — Sur ce vers, voir ci-dessus, pp. 82-3.

1068. — *Fu* surprend à l'assonance en *-é* (ou même en *-ié*). Il serait, certes, facile de corriger en lisant (*i*)*ert*, comme le veut Salverda de Grave, (*art. cit.*, p. 13). Pourtant le v. 1491, dans un passage parallèle à celui-ci, offre la leçon *endormi suef* ; *fu* s'explique ainsi comme une simple erreur visuelle.

1174. — Il est possible de voir dans *desevrerent* un simple cas de dittographie, et de le changer en *desevrent*. (Le scribe aurait-t-il cru voir dans son modèle un signe d'abréviation au-dessus du mot ?) En effet, on est tenté

d'écarter de l'assonance en *-è.e* cette forme en *-é.e*, quoiqu'il soit bien plus difficile d'en écarter *enporterent*, 3473. Pourtant, il faut remarquer que *desevrent* ne fausserait pas moins l'assonance que *desevrerent*, car, à l'exception de *dresce*, 367, *feltre*, 1559, 1663, notre poète n'admet pas à l'assonance en *-è.e* le produit d'un *e* long latin (cf. ci-dessus, p. 32).

1198. — Ce vers paraît corrompu. On arrive à entrevoir comment un scribe a pu se laisser tromper si on rapproche ce vers du v. 2959, où l'on rencontre la locution *ne qui mie*, locution où *qui* représente manifestement *cogito*. Or, nous savons que notre scribe confond facilement *que* et *qui* (cf. ci-dessus, p. 105) ; ici, comme ailleurs, il a écrit *q̃*. Il est donc fort possible que le texte primitif offrît la leçon *Car ço qui jo...* et que l'altération provienne du fait que le copiste s'est trompé dans la transcription de ce *qui*, mot qui ne lui était peut-être pas très familier ; il aurait ainsi comblé son deuxième hémistiche avec quelques syllabes qui paraissaient reproduire plus ou moins la leçon primitive.

Les éditions critiques constatent l'erreur du ms, qu'ils corrigent en ayant recours à des mots-chevilles.

1261. — Le sens de *geste* aux vv. 220, 2101, 3167 ne semble pas douteux : c'est « race », ou « famille ». Avant de lui attribuer le même sens ici, il faudrait être certain qu'il ne faut pas comprendre *Geste*, dans le sens du *gesta* latin (cf. E. Mireaux, *La* Chanson de Roland *et l'histoire de France*, Chap. III).

La construction de la phrase est curieuse, et rappelle singulièrement la formule — toute latine — du v. 11, *la chançun d' Willame*. S'il faut lire, en effet, *geste* et non pas *Geste*, la préposition, comme celle du v. 11, peut facilement avoir son sens latin. En lisant *geste*, il faut sans doute comprendre « Il sait bien lui raconter les chansons concernant la ' race ' ».

1275. — On pourrait à la rigueur maintenir le texte du scribe en lisant *Seignurs Frans, frans homes...*, mais une telle leçon serait bien bizarre et bien laide. Il nous semble donc préférable d'y voir un simple doublon (cf. v. 105).

1545. — La leçon *glaive* est évidemment inacceptable, car il s'agit manifestement de la lance ou du gonfanon. Il semble donc que l'on soit justifié à supposer une leçon primitive *une petite lance*. La position de l'adjectif doit être tenue pour assurée par le parallélisme des vv. 1541-4. Il n'y a donc pas lieu de faire de ce vers un exemple d'une assonance *glaive : hanste*.

1781-2. — C'est à nouveau une lacune qui se laisse constater. En effet, que *Par la terre* forme la fin du v. 1781 et non le début du v. 1782, cela ne fait guère de doute, mais ne nous permet pas de reconstituer la leçon primitive. L'arrangement du scribe ne saurait guère être une pure négligence, car il avait largement la place au v. 1781 pour y ajouter les mots en question ; de plus, ce vers, le dernier de la colonne, est terminé par un point. L'erreur semble donc remonter plus loin que notre scribe.

1783. — Malgré le témoignage du v. 1079, où on lit *Chevals out bon, des meillurs de la terre,* la répétition dans deux vers successifs de la formule *de la terre* est suspecte. (A noter que la lettre qui précède est dans chaque cas *s*). N'y avait-il pas ici dans un texte primitif quelque nom propre, par exemple, *Chastele* (cf. vv. 139, 2789), *Palerme, Biterne, Viterbe*, etc. ?

1809. — L'assonance *acuilliz : -ié* surprend ; il ne saurait être question d'un vers sérieusement corrompu, puisqu'il fait visiblement pendant au v. 1803. L'explication de cette assonance inattendue semble reposer sur le fait que notre scribe admettait fort bien de faire assoner en *-ié* des prétérites du type *-dedi*, mais qu'il transcrivait sous la forme *combati*, etc., (vv. 556, 1760, 1846, 2329, cf. ci-dessus, p. 109). A partir du moment où il admettait ces assonances, rien ne l'empêchait d'admettre aussi à l'assonance en *-ié* des prétérits, ou même des participes passés, du type *acuilliz*.

1831, 2128. — *desmaele, desmaillent* faussent l'assonance en *-è.e*, et on pourrait être tenté de les remplacer par *desclavele(nt)*, qui conviendrait parfaitement au sens dans les deux cas, et qui rétablirait l'assonance.

La valeur de cette correction est sérieusement diminuée par le fait que notre poème offre deux autres cas de l'assonance *-a.e : -è.e*, *blame*, 2122, *obliastes*, 3467, ce qui doit justifier le maintien dans notre texte de la leçon du ms.

1879. — C'est sans doute à une haplographie que nous devons la leçon du ms *A cel colp* pour *Ad a cel colp*. Il n'y a donc pas lieu d'envisager tout un passage interpolé entre les vv. 1843-1879, ainsi que le voulait Rechnitz (*Prolegomena...*, p. 77, n. 1, cf. Salverda de Grave, *art. cit.*, pp. 17-18). On notera que le fait que la syntaxe exigerait *mustree* et non *mustré* ne ferait nullement de ce vers un cas unique (cf. ci-dessus, p. 127).

1919. — Comme tous les critiques, nous avons à constater ici une erreur ; c'est le cas unique où le refrain fait corps avec le vers qui devrait le suivre. Il convient de noter que le scribe a ajouté un point après *mecresdi*, mais il n'y a nulle trace d'une tentative de changement. Notons d'abord que la nouvelle laisse ne commence pas par une lettrine. L'explication de l'erreur n'est peut-être pas loin à chercher ; il suffisait qu'un scribe, celui du manuscrit Add. 38663 ou un de ses prédécesseurs, peu importe, n'eût pas reconnu le refrain comme tel, pour qu'il comblât le vers d'un tronçon du vers suivant ; dans ce cas, quoi de plus naturel que de faire assoner son vers avec ce qui précédait ? Si nous pouvons ainsi discerner comment l'erreur fut commise, nous ne sommes certes pas plus près de la leçon primitive. Sur la position et la forme de ce refrain, voir ci-dessus, p. 80, n. 1.

1929. — Cette introduction de l'*oratio recta*, suivie non point d'un monologue mais de la continuation du récit, est plus que suspecte ; elle l'est d'autant plus que le phénomène se répète au v. 1940, alors que la même formule, *si li ad presenté*, au v. 1951 est suivie directement de l'*oratio recta*.

Or, il y a d'autres raisons de supposer une lacune à cet endroit. Au v. 2232 le portier qui refuse de laisser entrer Guillaume dans sa ville d'Orange dit à Guibourc :

« *Paenes armes li pendent al costez.* »

D'où viennent ces armes païennes, indispensables pour la scène du portier et les événements qui en découlent ? Le texte de la *Chanson de Guillaume* ne nous renseigne pas, le poète n'en souffle pas mot. Ce même vers se retrouve dans *Aliscans* :

« *D'armes païenes est ses cors conraés.* »
(v. 1605 de l'édition de Halle).

Mais l'auteur d'*Aliscans*, lui, a déjà pris soin d'expliquer en détail comment Guillaume s'est affublé d'armes sarrasines. Comme dans la *Chanson de Guillaume*, Guillaume tue le païen Alderufe, mais le récit se poursuit ainsi :

De cel meïsmes li a le cief copé.
Or est li quens auqes asëurés ;
Del bon ceval est tost gambe aterrés,
Et prist les armes au païen deffaé.
Hastivement s'en est li quens armés,
Puis a lacié le vert elme gemé,
Aprés a ceint le brant qui fu letrés :
Joieuse pant a l'arçon noelé.
A son col pant le fort escu bandé :
Le Tur resemble plus c'ome qui soit nés.
(vv. 1364 ss.)

Pour que l'on comprenne la scène du portier, on s'attend donc à ce qu'il soit question dans la *Chanson de Guillaume* de cet incident. L'enchaînement du récit des vv. 1929-50 est suffisamment maladroit pour éveiller nos soupçons. Ne sommes-nous pas en présence ici d'un passage réécrit par un remanieur qui aurait supprimé la mention des armes d'Alderufe sans s'être rendu compte de ce qu'avait d'essentiel cet incident pour la scène du portier ? A notre avis on n'expliquera qu'ainsi d'une part la maladresse de ce passage qui à deux reprises n'annonce l'*oratio recta* que pour poursuivre le récit comme si rien n'en était, d'autre part l'absence de toute allusion aux armes sarrasines portées par Guillaume quelques vers plus loin. Le fait sera à retenir en faveur des hypothèses avancées par

Hugh A. Smith (cf. ci-dessus, p. 130, n. 1). Voir aussi *Notes critiques*, vv. 2215 *ss*.

1933. — *balçan*. L'on peut être tenté de lire *Balçan*. Mais si l'on suit à travers les péripéties des vv. 1548-2164 la destinée du *sambuer* de Guibourc, on constate qu'il ne saurait être question ici du *Balçan* des vv. 1548, 1557, 1661, 1742, 1886, 2162. Le fait est que toute cette scène de la mort de Déramé se répète très littéralement aux vv. 2178-2205, où le rôle de Déramé sera pris par Alderufe ; or, dans cette seconde scène le cheval du païen reçoit le nom *Florecele*. H. A. Smith (*Romanic Review*, t. IV, p. 95), n'hésite pas à émettre l'opinion que la scène de la mort de Déramé n'est rien qu'un décalque de celle de la mort d'Alderufe ; il appuie cette opinion sur le fait que l'incident du cheval des vv. 1933 *ss* est singulièrement hors de propos, alors l'incident parallèle des vv. 2178 *ss* est parfaitement naturel. Le savant américain ajoute en note : « L'incident du troc des chevaux est manifestement une invention maladroite destinée à permettre à cet incident de prendre place dans le même poème où se lit son prototype, l'incident de la mort d'Alderufe ».

Il est certain que la théorie de Smith expliquerait admirablement la confusion créée par la présence des doublets *balçan-Balçan*. Détail qui l'appuie, et que Smith ne semble pas avoir noté : au v. 2179 le cheval Florecele est défini par le terme *balçan*.

Il est certain en même temps que la confusion est plus gênante pour le lecteur moderne que pour le scribe médiéval, qui n'avait pas à se poser des questions sur la distinction à faire entre les noms communs et les noms propres.

2128. — Cf. v. 1831.

2210. — *se parcurent*. On lirait avantageusement *le parcurent*, qui s'accorderait mieux avec *chasçant*, 2213. Puisque notre scribe trahit ailleurs — notamment au v. 2381 — son embarras devant *l*, *s*, il y a peut-être lieu de soupçonner une erreur de transcription. Cf. aussi Studer, *Mod. Lang. Rev.*, t. XV, p. 43.

2215 *ss.* — Comme nous l'avons indiqué plus haut (*Notes critiques*, v. 1929), il n'est dit nulle part dans la *Chanson de Guillaume* comment Guillaume s'est revêtu des armes d'Alderufe. Divers critiques, ayant constaté cette lacune, se sont proposé de la combler à des endroits différents de notre texte ; Paul Meyer (*Romania*, t. XXXII, p. 613) suppose la lacune aux environs du v. 2157, Weeks, (*ib.*, t. XXXIV, p. 247) préférerait la voir après le v. 2209 ; Rechnitz (*Zs. f. rom. Phil.*, t. XXXII, p. 199, n. 1) hésite à accepter la théorie d'une lacune (qu'il verrait plutôt après le v. 2209 qu'après le v. 2157), car il fait remarquer que dans *Aliscans*, Guillaume endosse les armes d'Alderufe afin de pouvoir quitter inaperçu le champ de bataille, alors que dans la *Chanson de Guillaume* cet incident est supprimé. La pensée de Rechnitz rejoint ainsi celle de H. A. Smith (cf. *Notes critiques*, v. 1929, où, selon nous, la lacune se laisserait combler).

2251, 2367, 2828. — Dans ces vers le scribe semble s'être trouvé gêné par la forme du pronom *lle*, qui ne se retrouve que dans ces trois exemples. Au v. 2367 il a écrit en un seul mot *Sille*, dans les autres cas il a rattaché le premier *l* au mot précédent pour en faire une forme enclitique, *jal le, sil le*. Nous avons préféré maintenir la graphie à consonne redoublée, bien que dans les trois cas elle suive un mot qui se prête à l'enclise.

La graphie *Amunt el le healme*, v. 3325, représente peut-être un phénomène analogue, mais s'expliquerait aussi bien par la répétition de l'article déjà incorporé dans la forme enclitique *el*.

2377. — Le sens de ce vers est bien peu clair. Miss Tyler le corrige en lisant *repeirer*, leçon rejetée par Studer (*Mod. Lang. Rev.*, t. XV, p. 44), qui maintient la leçon du ms ; il met une virgule après *pecché*, et comprend *si* comme étant la conjonction. En dehors du fait qu'on ne saurait guère séparer *si cum*, on s'attendrait à *se* et non à *si* dans une construction ainsi conçue.

Weeks (*Mod. Phil.*, t. III, p. 223), suppose une lacune à cet endroit, ce qui nous paraît presque nécessaire. La

construction rappelle celle du v. 2717 : « *N'en guarrad pé...* »

2381. — Le scribe semble avoir écrit d'abord *ales* (en un seul mot), qu'il a ensuite changé en *ases* en modifiant le haut de la haste du *l*. Une fois *l* changé en *s* le scribe a sans doute négligé d'exponctuer les lettres qui suivaient pour en faire *as*.

Bien que ce soit sans doute *as* qu'il faut comprendre, on notera que la leçon *a les* n'est pas absolument inadmissible (cf. Foulet, *Petite syntaxe...* § 63), et pourrait être justifiée par la répétition de la préposition. Serait-ce pour éviter cette construction insolite que le scribe aurait modifié son texte ?

2439. — *Enveit*, à l'assonance en *-u*, ne semble guère admissible. S'il est facile d'entrevoir une forme primitive *aiut* à l'assonance (cf. v. 2452), il est malaisé de reconstruire une phrase avec le restant du v. 2439 sans remplacer *socurs*. Peut-être sommes-nous en présence d'une glose ; en effet, la construction des vv. 2438-9 semble indiquer une lacune, et il nous semble fort probable qu'un scribe, devant un passage inintelligible, l'a comblé avec un vers qui au moins assure le sens du passage. L'emploi du partitif *del* est également inattendu, et représente peut-être le débris d'un vers primitif où ce *del* n'avait pas de valeur partitive.

2462. — *rumi u marchant*. Les trois mots sont ainsi séparés par le scribe ; on est sans doute en présence d'une haplographie pour *rumiu u marchant*.

2477. — Le début de l'*oratio recta* paraît bien brusque ; ce n'est pas dans les habitudes de l'auteur de notre poème d'ouvrir une tirade orale en nous laissant dans l'ignorance de celui qui parle ; au contraire, il nous en fournit en général des introductions très précises. Il y a donc une lacune à craindre après le v. 2477.

2520. — L'erreur *Bertram* pour *Bernard* se laisse expliquer très simplement. Etant donné l'usage des scribes, qui était d'écrire en abrégé les noms propres, on peut en effet penser que notre copiste avait devant les yeux un

modèle où il lisait *le fiz ber* (ou même *b.*) *de brusban.* L'erreur devait être d'autant plus facilement commise que notre scribe a révélé à plusieurs reprises (cf. notamment vv. 3155, 3456) son embarras devant les noms propres.

On ne doit pas considérer ce vers comme témoin de l'existence d'un nouveau personnage du cycle de Guillaume, dont on ne trouve nulle trace ailleurs. Ce qui n'empêche une telle hypothèse d'avoir eu cours (cf. Weeks, *Mod. Phil.*, t. III, p. 226, *Romania*, t. XXXIV, p. 248, Hamilton, *The Cyclic Relations...* p. 38). D'ailleurs, notre *Index des noms propres* révèle le fait intéressant que lorsque le poète parle de Bertram, c'est pour en faire le fils de Bernard, sans lui accorder d'autre titre ; par contre, ce vers mis à part, chaque fois qu'il est question de son père Bernard, celui-ci reçoit le titre *Bernard de Brusban.*

2561. — Nulle part, ni dans la *Chanson de Guillaume*, ni dans les autres poèmes du cycle, on ne précise l'emplacement de Comarchis ; tout ce que l'on en sait, c'est que cette localité figure toujours comme le fief de Beuvon. Toute question de l'assonance à part (*la cité* pourrait à la rigueur être remplacée par *la cit*) on s'étonne donc de rencontrer cette définition, qu'il y a lieu de soupçonner d'être une glose apocryphe. En effet, en supprimant les deux mots, on obtient un vers qui n'est pas plus faux que bien d'autres, qui s'accorde bien mieux avec l'assonance, et qui présente un sens préférable.

2617. — *acuuetee.* Au-dessous du premier jambage du premier *u* se trouvent deux points minuscules, et qui ne sont pas des imperfections dans le vellum. Il n'en faut pas moins lire *acuvetee*, forme anglo-normande de *acovetee.* D'abord les deux petits points ne correspondent nullement au système normal d'exponctuation employé par notre scribe — un point bien net sous chaque jambage (cf. ci-dessus, t. I, pp. XIX-XX). Ensuite, le contexte exige le sens de *acuvetee* plutôt que celui de *acuietee*, beaucoup plus faible.

2650. — Dans une note datée 1905, Wendelin Foerster proposa (*Zs. f. rom. Phil.*, t. XXXIV, pp. 90-1) de lire *trameals* au lieu du *traineals* de l'édition de Dunn. Le ms

lui donne pleinement raison, et c'est bien *trameals* qu'il faut lire. Dans ce *trameals* Foerster voit une forme de *trumels* (cf. Meyer-Lübke, *REW* 8719) à laquelle il faut donner le sens de « jambes ». L'explication offerte par Foerster, à savoir qu'un copiste a pu ignorer le mot *trumels* et le transcrire par le mot plus répandu *traineals*, vient s'ajouter à d'autres cas du même phénomène.

2675. — Ce cas unique de la forme enclitique *nem* (cf. ci-dessus, p. 47, n. 2) se présente dans des conditions curieuses ; c'est à peine si l'on pourrait justifier ici cet emploi de *me*. Si *nem* n'est pas dû tout simplement à une erreur de scribe, qui aurait écrit trois jambages au lieu de deux, peut-être peut-on expliquer ce *nem* pour *nen* par la juxtaposition de la consonne labiale qui suit (cf. *li emfes*, v. 1446).

2766. — La leçon du ms *seie a vus* semble d'autant plus corrompue que partout ailleurs le scribe emploie la graphie *ad*. La correction est de Studer (*Mod. Lang. Rev.*, t. XV, p. 45).

2802 *ss*. — En dehors de la question de la topographie — Guillaume a laissé l'empereur non point à Aix-la-Chapelle, comme il est dit au v. 2803, mais à Laon (cf. vv. 2469 *ss*) — ce passage présente bien des difficultés, dont le sens n'est pas la moindre. Le v. 2804 est en particulier très obscur. Raymond Weeks, citant d'après l'édition de Dunn, reproduit le texte tel quel, et se contente de constater l'obscurité du v. 2804 (*Mod. Phil.*, t. III, p. 231); il émet l'opinion que ce passage est parmi les plus importants et les plus difficiles du poème entier. Miss Tyler à son tour reproduit la leçon du manuscrit, sans offrir aucune correction ; dans son glossaire elle cite le mot *vers* avec le sens de « réponse », et ajoute que le sens est obscur. Nous devons sans doute nous résigner, pour ce vers, au *locus desperatus*. Le scribe a fort bien marqué la séparation des mots, dont la lecture ne fait aucun doute. On peut se demander si la leçon primitive ne comportait pas *ver* au sens de « verrat », comme au v. 578, mot qui aurait pu induire en erreur un copiste.

Miss Tyler commente aussi le v. 2805 ; après avoir

reproduit la laisse entière (*Romanic Review*, t. IX, pp. 418-419), elle parle de l'empereur qui « selon la prophétie de Guibourc ne se remettra pas de sa maladie ». A la page suivante elle s'en prend âprement à Bédier, qui, dans une note à la p. 351 des *Légendes épiques*, t. I, renvoie aux « propos méprisants que tient Guibourc à l'égard du roi ». Le reproche de Miss Tyler est pour le moins curieux : « Est-ce que [Bédier] comprend le présent de l'indicatif du manuscrit, *releue*, qui semble avoir ici la portée du futur, comme étant plutôt une erreur pour le subjonctif, le vers exprimant ainsi un souhait plutôt qu'une prophétie ? » Miss Tyler, croyons-nous, eût été bien embarrassée de fournir un appui sérieux à sa tentative d'explication. Les subjonctifs de cette forme ne sont pas inconnus dans notre texte (cf. ci-dessus, p. 110), et ce vers ne semble pas devoir se laisser interpréter autrement que l'a compris Bédier.

Tout ce passage présente un aspect curieux. C'est d'abord l'unique passage de notre texte où la parole passe de l'un à l'autre personnage avec une rapidité aussi déconcertante (le scribe lui-même s'est trouvé obligé de ponctuer les vv. 2802-5, cf. ci-dessus, t. I, p. XIX, n. 2). Ensuite c'est l'unique passage où l'on trouve fermement encastrés dans une laisse en *-a* toute une série de vers se terminant en *-ai* (cf. ci-dessus, p. 35). Il nous semble pourtant plus que téméraire d'en conclure, comme le fait Miss Tyler (*loc. cit.*), et cela sans la moindre preuve à l'appui, que le pourcentage élevé de diphthongues à l'assonance indique la haute ancienneté de ces vers, alors que tant de détails indiquent précisément le contraire (cf. ci-dessus, pp. 35, 123).

2828. — Cf. v. 2251.

2851. — *la bataille... depanee* surprend, alors que *l'ost... depanee* serait une leçon acceptable. Un copiste, trompé par la formule *la bataille vencue*, avec laquelle les vv. 834, 1090, 1341, 1368, 1680, 1980 l'avaient familiarisé, a sans doute cru reconnaître ici la même formule ; il aurait ainsi transcrit *& la bataille vencue e depanee* pour *En* (*Ē*) *la bataille vencue e depanee*.

2955. — *creue*. Il y a lieu d'hésiter entre *creue*, pp. de *creistre*, et *crevé*.

2976. — Il ne serait pas impossible de voir dans *torche* une forme de *troche* (cf. Godefroy, t. VIII, p. 80), et c'est ainsi que Miss Tyler semble l'avoir compris (cf. *Romanic Review*, t. IX, p. 414). Pourtant, l'hésitation du scribe, qui a d'abord écrit *torhe*, qu'il a changé en *torche* en ajoutant un *c* au-dessus de la ligne, suggère plutôt une erreur de transcription de *torbe*. Cf. Studer (*loc. cit.*).

3155, 3456. — *fiz cadele*. Il faut considérer cette leçon comme une erreur auditive pour *quis cadele* (cf. v. 2100). La répétition de cette erreur est doublement intéressante, en ce qu'elle révèle jusqu'à quel point le scribe était capable de commettre une erreur purement auditive, et ensuite en ce qu'elle montre qu'il ignorait les personnages épiques du cycle d'Orange au point de leur inventer de nouvelles généalogies. (Cf. Suchier, *Zs. f. rom. Phil.*, t. XXIX, p. 641, et Weeks, *Mod. Phil.*, t. III, pp. 220-1).

3204 *ss*. — Studer (*art. cit.*, p. 46) reproche à Miss Tyler d'avoir ouvert l'*oratio recta* après *Reneward* plutôt qu'avant, et ajoute que le contexte indique clairement que ces paroles sont prononcées par Guillaume et non par Rainouart. Cette suggestion se heurte à deux obstacles : Rainouart répète ici la pensée qu'il a déjà exprimée aux vv. 2834 *ss*, et en second lieu *cest fust* ne semble guère pouvoir se laisser comprendre autrement que dans la bouche de Rainouart.

3212. — Ce vers paraît très altéré, et il faut sans doute se résigner à nouveau au *locus desperatus*. Le texte d'*Aliscans* qui correspond à ce passage offre la leçon suivante :

Car envols est d'une pel de serpent
K'i ne crient *arme d'acier ne ferrement*.
vv. 5724-5, éd. de Halle.

Un scribe peu attentif, ou connaissant mal le français continental, a pu lire *tient* à la place de *crient*, ou *tienent* à la place de *crienent*, ce qui a pu à son tour donner lieu à

d'autres altérations. Studer (*Mod. Lang. Rev.*, t. XV, p. 46) s'inspire du même passage d'*Aliscans* pour proposer :

Caplers ne crient quant li tienent desus,

et glose : « il ne craint pas les coups lorsque [les peaux] sont sur lui. » Il y a lieu de signaler aussi qu'on peut hésiter entre *a desus* et *adesus* ; il ne serait pas impossible que cette dernière forme représentât le part. passé de *adeser*, cf. Tanquerey, *op. cit.*, p. 487.

3250. — La forme *bastun*, parfaitement satisfaisante quant au sens, surprend à l'assonance en *-ié*, et semble dépasser les bornes de la licence poétique. Peut-être avons-nous à faire à une glose de *tinel*, quoique la tentative d'explication de Salverda de Grave (*art. cit.*, p. 10) fasse preuve de plus d'ingéniosité que de conviction. Miss Tyler s'inspire d'*Aliscans* pour proposer la correction *levier*, terme que notre scribe n'emploie pas.

Il nous semble plus probable de voir ici une leçon altérée d'un vers plus « régulier » qui aurait été, par exemple :

Qu'a tun col portes bastun si afaitié.

3325. — Il est difficile de dire si le scribe a écrit *elle* en un seul mot ou en deux. Il n'est pas impossible que nous soyons en présence d'un simple lapsus, mais le redoublement de la consonne de *lle* aux vv. 2251, 2357, 2828 tend à suggérer qu'on pourrait lire *Amunt elle healme* ou *Amunt ell' healme*.

3386. — Cf. vv. 409, 835.

3430. — Il est très probable que la répétition de *dame* est due à une erreur de scribe, bien que notre texte se laisse ponctuer de façon à être parfaitement compréhensible.

3456. — Cf. v. 3155.

3474 *ss.* — Ces sept vers, construits sur trois assonances différentes, mais formant dans le manuscrit en une seule laisse multirime, présentent une analogie frappante

avec les vv. 553 *ss*. Ici, comme là, nous sommes en présence d'un passage de transition, qui résume très rapidement l'action qui précède pour passer à une nouvelle situation. Ici, la préoccupation de l'auteur semble être d'en venir immédiatement à la scène qui va se dérouler entre Guibourc et Rainouart. A nouveau, nous pouvons nous demander si le poète de la *Chanson de Guillaume* résume un texte plus développé (qui n'aurait pas manqué de nous fournir tous les détails du repas de Rainouart) ou si, au contraire, il ne se contente pas tout simplement de quelques vers afin d'effectuer la liaison entre les deux situations.

L'édition Tyler, par un procédé tout suchiérique, réussit à faire des vv. 3474-7 une seule laisse en *-é*, ce qui ne résout pas le petit problème posé par la présence des trois vers qui suivent.

GLOSSAIRE

AANCRER, 3008. Être à l'ancre.

AATES, 626, *ate*, 1406. 626, maniable, 1406, tendre.

[AATIR], prét. *2 aatis*, 209 ; [*sei aatir*], pr. *1 m'en atis*, 86, prét. *3 s'aati*, 1398. 86, 209, se donner comme l'égal de ; 1398, s'empresser.

ABISME, 3336. Profondeurs de l'océan.

ABRIVÉ, 2274, 2749, 3115, *abrived*, 3019, *abrivez*, 2789. (Employé exclusivement avec DESTRER, q. v.), fougueux.

ACERINS, 1862. D'acier.

ACHAISUN, 2030. Accusation.

[ACONSIVRE] prét. *6 aconsiverent*, 3406. Atteindre.

[SEI ACOSTEIER], pp. *acosteiez*, 3070. Se mettre à côté de.

[SEI ACOSTER], pp. *acoster*, 3279. S'approcher de.

[ACRAVENTER], pp. *acraventé*, 2065, 2074, 2263, 2687, 2913, 3021, 3091, 3098, 3301, *acraventés*, 3412, *acraventez*, 3073, *agraventez*, 3025. Renverser par terre.

[ACREISTRE], prét. *1 acru*, 1580. Accroître.

[ACUILLIR], pr. *3 acuilt*, 3072, *6 acoillent*, 870, *acuillent*, 1701, 1783, 1799, prét. *3 acuilli*, 1797, pp. *acoilliz*, 515, *acuilli*, 1339, *acuilliz*, 1809. Attaquer ; — *fuie*, 1701, prendre la fuite (cf. [CUILLIR]), — *sun chemin*, 1797, poursuivre son chemin.

[ACULPER], pr. *5 aculpez*, 1649. Accuser (cf. [COLPER], [ENCULPER]).

[ACUVETER], pp. *acuvetee*, 2617. Couvrir.

ADESER, 1966. Toucher. Cf. aussi *Notes critiques*, v. 3212.

[ADESTRER], pr. *3 adestre*, 29, 33, ppr. *adestrant*, 1729, 1987. Accompagner, se tenir à la droite de quelqu'un.

ADOLÉ, 1157. Aiguisé.

[SEI ADOLUSER] pp. *adolusez*, 2087. S'affliger.

ADOMINER, 3106. Maîtriser.

ADUBER, 2665, *adubber*, 2832 *adober*, 3404, pr. *3 adube*, 384, fut. *1 adoberai* 2837, prét. *1 adubbai*, 2003, *2 adubas*, 1035, pp. *adubé*, 854, 1032, 1074, 2019, 3094, 3100, 3311, *adobez*, 3084, 3121. Adouber ; *espé adubé*, 854, 3311, cf. L. Foulet dans Bédier, *Commentaires*, p. 328 « ... prêtes pour la bataille. »

ADULEZ, 2292 (ms. *a duler*). Courroucé.

ADURÉ, 586. Acharné.

ADVERSE, 103, 161, 609, 837, 2352. (Terme appliqué aux Sarrasins, et accompagnant le substantif *gent*), ennemi, mécréant.

ADVERSER, 2318, 3202, 3260. Adversaire, démon.

AFEBLEIER, 3261. Affaiblir.

[SEI AFICHER], imp. *6 s'afichouent*, 2788. S'accrocher.

[AFIER], prét. *3 afia*, 1037, pp. *afié*, 1588. Donner sa parole.

[AFOLER], pr. *3 afole*, 3448, pp. *afolé*, 1205, 2023. Blesser.

AFRONTER, 2998, 3043, pr. *3 afronte*, 3191, pp. *afronté*, 3276, *afrontez*, 3284. Atteindre (sur le front).

AGRAVENTEZ. Voir [ACRAVENTER].

AGUAIT, 768, 1707. Embuscade.

AHAN, 718, 729, 743, 1720. *haan*, 678, 1892, *haans*, 2676. Douleur.

AIDER, 654, 665, 677, 682, 987, 992, 1002, 1743, 1749, 1753, 2426, 2550, *aier*, 1569, fut. *1 aiderai*, 724, 728, *aidera*, 717, 721, pr. subj. *3 aïd*, 2574, *aït*, 2165, 2481, 2546, 2980, *aiut*, 2452, imp. subj. *6 aidassent*, 1647, ppr. *aidant*, 3554, *aidanz*, 3524. Aider.

AÏE, 674, 687, 1182, 2369. *aide*, 997. Aide.

AINCEIS, 2219, *anceis*, 1245, 1362. Avant (que).

AINCUI, 245, 751, 1744, 1751, 1757, 3166, 3255, *ancui*, 2104, 2493. Aujourd'hui.

AINZ, 91, 259, 493, 1225, 1258, 1571, 1577, 2137, 2172, 2175, 2688, 2733, 2766, 2896, 3169, 3263, 3341, 3385. Avant (que), plutôt (que).

[AISER], pp. *aisez*, 2530. *N'en (nen ?) sui ore —*, je ne m'en réjouis point maintenant.

AJURNEE, 2634. Aube.

[ALASCHER], prét. *3 alaschat*, 1122, *alasquid*, 3320. Relâcher.

ALBE, 98, 2423, 2436, 2718, 2896, 3511. Aube.

ALEIS, 2171. Une des langues attribuées à Guillaume.

ALEMANDEIS, 2171. Allemand.

ALFERANT, 1895, 1898, 2229, 2349, 3120, 3133 ; *alferanz*, 2549 ; *auferant*, 3218. Cheval de bataille ; 2349, 2549, adjectif appliqué à *destrer*, fougueux.

ALMAÇUR, 3509. Titre sarrasin. Voir L. Foulet,

dans Bédier, *Commentaires*, p. 331.

ALMONERE, 2027, *almosnere*, 2049. Aumônière.

ALOSER, 2184, pp. *alosé*, 851, 1024, 1244, 1373, 1470, 1598, 1634, 2255, 2258, 2513, *alosed*, 2483, 2518, *alosez*, 3146. Honorer. Voir aussi *Index des noms propres*, s. v. VIVIEN.

ALQUES, 629. Quelque peu.

ALTISME, 1069, 1466, 1492, 2026. (Employé avec *Deu*), très haut, céleste.

ALTRER, 1873. L'autre jour.

ALTRESI, 203. Aussi.

ALTRETEL, 1653, 3371, 3395, *altreteles*, 493. De même.

ALUÉS, 16, *aluez*, 42, 964. Alleux. Voir *Notes critiques*, v. 16.

ALVES, 704. Employé au figuré pour signifier « Selle ». Cf. L. Foulet dans Bédier, *Commentaires*, p. 332.

[AMBLER], ppr. *amblant*, 1886, 3535. Aller l'amble.

AMBLEURES, 1943, *anbleure*, 2203. Amble.

AMEDOUS, 1420, *andous*, 366, 2892, 3271, *andui*, 693, *anduis*, 1752, 3465. Tous les deux.

AMENDER, 2671. Améliorer.

AMIRAIL, 3209, *amirailz*, 1994, *amirelz*, 2015. Émir; cf. AMURAFLE.

AMUND, 14, *amunt*, 40, 3325. Amont, sur le haut.

AMURAFLE, 3293. Émir; cf. AMIRAIL.

ANCEIS. Voir AINCEIS.

ANCESUR, 1270, *ancestre*, 1671, *ancestres*, 3165. Ancêtre.

ANCUI. Voir AINCUI.

ANELS, 2477. Bagues.

ANTIF, 234, 510. Antique.

ANUIT, 2599. Cette nuit.

AORER, 1198, 2282, 3364, *aurer*, 3513, pp. *aoré*, 2284, 2297. Adorer.

APAREILLER, 2379. Préparer.

[APAREIR], pr. *3 apert*, 2896, 2919, prét. *3*, *aparut*, 2992, *apparut*, 1088, 1563, ppr. *apparisant*, 3511. Apparaître (cf. [PAREIR]).

[APESER], ppr. *apesant*, 727. Peser; cf. PESER.

[APRESMER], pr. *3 aprisme*, 154, *6 apresment*, 246. S'approcher.

APROF, 254, 1638; *en aproef*, 1428. Après.

[APUIER], prét. *3 apuiad*, 1240, ppr. *apoiant*, 741, *apuiant*, 891. Appuyer; cf. [PUIER].

[AQUITER], pp. *aquité*, 832, *aquitez*, 2511. 832, justifier, 2511, se rendre maître de.

[ARAISUNER], pp. *araisoné*, 2730, 2774, 3050, 3080, *araisuné*, 2653, 2973, *araisonez*, 2236, 3123. Interpeller (cf. RAISUNER).

[ARDRE], pr. subj. *3 arde*, 275. Brûler.

[ARETER], pr. *1 ared*, 2111. Accuser; cf. *Notes critiques*.

[ARIVER], pr. *6 arivent*, 60. Aborder.

[ASENER], pp. *asené*, 1691, *assené*, 1098. Parvenir.
ASQUANZ, 2810. Certains.
ASTELES, 1837. Éclats.
ATALENTÉ, 1955. Agréable.
ATE, voir AATES.
[ATRAIRE], pp. *atrait*, 1706. Attirer à soi.
ATURNER, 3151. Tourner.
AUFERANT. Voir ALFERANT.
AURER. Voir AORER.
[AURNER], pp. *aurné*, 2400. Orner.
AVALER, 948, 1242, 1247, 3443, pr. *3 avale*, 1278, pp. *avalé*, 517, 3233. Descendre.
[AVANTER], fut. *2 avanteras*, 424. Vanter.
AVEIR, 363, 658, 662, 981, 984, 1576, *aver*, 2113, 2380, 2425, 2906, 3239, 3399, pr. *1 ai*, 127 ..., *a*, 467, 1435, *2 as*, 176 ..., *3 ad*, 106 ..., *at*, 2999, *4 avun*, 481 ..., *5 avez*, 80 ..., *6 unt*, 162 ..., *un*, 1383, 3141, fut., *avrai*, etc., 285 ..., (pour *averai*, etc., voir ci-dessus p. 108), imp. *1 aveie*, 1759 ..., *avei*, 2384, *2 aveies*, 1203 ..., *3 aveit*, 408 ..., *5 aviez*, 595 ..., *6 aveient*, 638 ..., prét. *1 oi*, 107 ..., *3 out*, 9 ..., *5 eustes*, 947 ..., *6 orent*, 849, 1588, *eurent*, 1114 ..., pr. subj. *3 ait*, 63 ..., *5 aiez*, 793 ..., imp. subj. *1 eusse*, 1199, *3 eust*, 404 ..., impér. *5 aiez*, 2711, pp. *eu*, 2434, *eue*, 685, 995, 2206. Avoir.
[AVESPRER], prét. *3 avesprad*, 1083, 1505, pp. *avespré*, 1070, 1494. Impersonnel : devenir nuit.
[AVILER], pp. *avilé*, 1326, *avilee*, 2613. Avilir.
AVOUÉ, 2277. Protecteur.

BACHELER, 2648, 2815, *bachelers*, 1613, 3373, *bageler*, 2817, *bagelers*, 2475. Jeune noble non encore adoubé chevalier.
[BAIER], pr. *3 baie*, 3176, 3185, 3195. (Dans la formule *baie la gule*) ; tenir béant.
BAILLER, 107, prét. *3 baillad* 2391, impér. *5 baillez*, 3243. Posséder, donner.
[BAILLIR], pp. *bailli*, 261, 287, 290, 462, *baillid*, 507. Mettre, laisser dans un (mauvais) pas.
BALÇAN, 1933, 1942, 2054, 2179. Destrier. Sur la confusion entre *balçan* et *Balçan*, voir *Notes critiques*, v. 1933.
BALDRÉ, 1010, 1849, 3320, 3326. Baudrier.
BALDUR, 1313. Allégresse.
BAPTISTERIE, 2113, 2115. Baptême.
BARBARIN, 2170. (Langue) berbère.
BARGES, 186, 967, 1106, 1379, 1632, 1702, 2375, 2943, 3149, 3337, *barge*, 3525. Barque.
BARNAGE, 2395. L'ensemble des barons.
BARNÉ, 584, 1019, 1371, 2514, 2955, 2985, 3272, *barnez*, 2976. L'ensemble

des barons ; 584, les vertus du baron.

BARNUR, 1311. L'ensemble des barons.

[BEIVRE], pr. *3 beit*, 1056, 1429, fut. *1 beverai*, 90, prét. *3 but*, 95, 524, 525, 1415, 1796, impér. *5 bevez*, 1776, pp. *beu*, 853, 864, 3003. Boire.

BENEIÇUN, 265, 565. Bénédiction.

BENEIT, 2401, 3015, 3030, 3204, 3331. Béni.

BESANZ, 3534. Besants.

BISE, 3220. Gris.

BLIAUT, 2579. Bliaut, vêtement de dessus.

BOBAN, 3518. Présomption.

BOALS, 886, *boels*, 881, *bouele*, 498, 2787, *bowele*, 530. Entrailles.

BOCLE, 373, 1836. Bosse au centre de l'écu.

BOCLÉ, *escu* — 2064, 3288, *escu bocler*, 215, 1156. Écu dont le centre est protégé par une *bocle*, bosse.

[BOISER], prét. *1 boisai* (ms. *baisai*), 2600. Tromper.

BOISNARD, 2809. Diable.

BORDEL, 3410, 3442. Petite chaumière (cf. ci-dessus, p. 36).

BOSOIG, 2509, *bosoing*, 1618, *bosoinz*, 628, 1587. Besoin.

[BOTER], pr. *3 boute*, 2890, *bute*, 3117, prét. *3 botat*, 368, ppr. *botant*, 3111, pp. *boté*, 2894. Bouter.

BOTILLERS, 94. Bouteiller.

BRACE, 3104. Les bras.

[BRAIRE], pr. *3 brait*, 3198, 3435. Crier.

BRANT, 135, 732, 888, 893, 1500, 1884, 3328, *branz*, 224, 1112, 3186. Lame de l'épée.

BRAUN, 1049, 1055, 1414, 1427. Cuisse.

BREFS, 2637. Lettres.

BRICUN, 3432, *brixs*, 818. Terme d'injure : fou.

[BROCHER], pr. *3 broche*, 184, 418, 1663, 1867, 2125, 2274, 2752, prét. *3 brochad*, 1559, ppr. *brochant*, 1555, 1899, 2096, 2755, *brochanz*, 243, pp. *broché*, 2153. Donner de l'éperon (cf. POINDRE).

BROILLED, 234. Bosquet.

BROINE, 26, 133, 437, 727, 777, 786, 856, 1498, 1541, 1816, 3189, *broigne*, 1075, *broines*, 102. Brogne, tunique en cuir, renforcée de métal.

[BRUIRE], ppr. *bruant*, 3519, *bruiant*, 1989. Faire du bruit.

BRUSER, 3009, pr. *3 bruse*, 1839, 3021, 3091, prét. *3 brusat*, 3259, pp. *brusé*, 3161, 3304. Briser (cf. [COMBRUSER], [DEBRUSER]).

BU, 2144, 2146, 2148, *bucs*, 1926. Torse.

BURNI, 135, 1500, *burniz*, 224, 1112. Poli, reluisant.

[BURNIER], pr. *6 burnient*, 610. Briller avec un éclat brun.

BUZ, 2621. Coups.

[CADELER], pr. *3 cadele*, 2100, 3155, 3456. Conduire.

CAPLE, 3212, 3214. Mêlée. Voir L. Foulet dans Bédier, *Commentaires*, pp. 345-6.

[CAPLER], pr. *6 caplent*, 3185. Frapper de grands coups.

CAPLERS, 3212. Mêlée ; cf. CAPLE.

(1) CELER, 2331. Cave.

(2) CELER, 650, 1356, 3033, prét. *1 celai*, 3538. Cacher.

CENGLE, 2131. Ceinture.

CERTEINE. Voir *Notes critiques*, v. 229.

CESTER. Voir SESTER.

CHACER, 1576, ppr. *chasçant*, 2213. Chasser.

CHAIR, 3202, pr. *3 chet*, 885, 921, 923, 2075, 2129, *cheit*, 1853, *chiet*, 1926, *6 cheent*, 881, cond. *3 charreit*, 3465, prét. *3 chai*, 780, 874, 1137, 1178, 1841, pp. *chau*, 2147. Tomber.

CHAITIF, 2702, 3354, 3328, *chaitifs*, 2264, 2298, *chaitive*, 2596. 2264, 2298, 3528, prisonnier; ailleurs, malheureux.

CHALANS, 1725, *chalant*, 2354, 3517, *chalanz*, 3522. Bateau.

CHALCE, 315. Chausse.

[CHALEIR], pr. *3 chalt*, 1005, *chaut*, 1030, 2501, *chet*, 2926, *cheut*, 2103, 2765. Impersonnel : importer à.

CHALENGER, 2947. Défier.

CHAMBRERE, 2610. Chambrière.

CHAMPEL, 176, 588, 654, 827, 834, 903, 907, 951,, 1017, 1101, 1235, 1355, 1368, 1471, 1518, 1522, 1647, 2021, 2683, 3010, 3360, *chanpel*, 56, 180, 1324, 1611. Terme employé dans deux formules, *bataille* ——, jusqu'au v. 2021, *estur* ——, 2683, 3010, 3360, qui semblent signifier « bataille rangée, bataille en rase campagne ». *Champel* ne se trouve qu'à l'assonance.

(1) CHAR, 772, *chars*, 3132. Chariot.

(2) CHAR, 1034, 1293, 1698, 1774, 2678, 3267, *charn*, 2579. Chair humaine, 1293, 2579, 3267 ; chair comestible, 1698, 1774, 2678. Au v. 1034, race, sang (cf. CHARNEL).

[CHARGER], fut. *1 chargerai*, 1033, 2634, prét. *1* chargai, 2360, *3 chargeat*, 2799, 3322, *6 chargerent*, 2641. Confier.

CHARNEL, 1523, 2411, *charnels*, 542, 691. S'emploie avec *ami*, signifiant « De la même famille, du même sang ». (Cf. (2) CHAR).

CHARTRES, 2637. Chartes.

CHEF, 332, 401, 477, 566, 745, 1007, 1170, 1328, 1419, 1443, 1474, 1621, 1752, 1845, 1847, 2287, 2419, 2709, 2868, 2893, 2989, 3166, 3204, 3245, 3257, 3271, 3294, 3315, 3435, 3444, 3464, 3527, *chefz*, 2447. Tête (même d'un animal, 401) ; au fig., 3166, et *al chef devant*, 332, 566, 745, *al premer chef*, 2989.

CHERE, 1052, 1418, 2605, 3139. Visage.

CHOISIR, 608, 1398, prét. *3 choisid*, 156, *choisist*, 387, 407, *6 choisirent*, 449, pr. subj. *3 choisist*, 1395. Apercevoir.

CLAMER, 2831, pr. *5 clamez*, 2237, prét. *3 clamad*, 2702, 3354, *6 clamerent*, 3528. Appeler.

CLARÉ, 2857, *clarez*, 2677, 2698. Vin assaisonné d'épices et de miel ; cf. Godefroy, II, 146 b-c.

CLAVEALS, 880. Anneaux de maille.

CLEIES, 3042. Treillis.

CLUME, 2609. Parties de la femme.

COARDIE, 2580. Lâcheté.

[COILLER], pp. *coillie*, 2608.

COILZ, 1971. Testicules.

COISSEL, 2994 (ms. *eoissel*). Meule.

COLEES, 492, 2619, 2621, 2924. Coups (litt. dans le cou).

COLPE, *mei* —, 2043. Meâ culpâ.

[COLPER], pr. *5 colpez*, 1630. Accuser (cf. [ACULPER], [ENCULPER].)

[COMBRUSER], pr. *3 combruse*, 3301. Briser (cf. BRUSER, [DEBRUSER]).

COMPARER, 3352, *cunparer*, 2909, fut. *6 comparunt*, 3005, *conparunt*, 2778. Payer.

CONQUEREUR, 1273. Vainqueur.

[CONQUESTER], pp. *conquesté*, 3345. Conquérir, acquérir.

CONREIER, 1703, 1935, 2198, pp. *conreié*, 2401, 2853, *conreiez*, 1106. Équiper, apprêter.

[CONSIVRE], pr. *3 consiut*, 3045, 3444, prét. *3 consivit*, 2887, imp. subj. *3 conseust*, 3267. Atteindre, frapper.

CONTENANT, 1891. Mine.

CONTREMUNT, 3105, 3203, *cuntremunt*, 271, 1361, 1844. En haut.

CONTREVAL, 778, 916, 925, 955, 1278, *cuntreval*, 893. En bas.

CONUISTRE, 337, 1620, pr. *1 conuis*, 2035, 3035, 3139, *3 conuist*, 2593, *conuit*, 957, 1891, 2322, *6 conurent*, 215, 457, fut. *1 conuistrai*, 2233, imp. *5 conuissiez*, 2238, pr. subj. *3 conuisse*, 263. Connaître.

CONVERSER, 3001, pp. *conversé*, 2670, 3037. Vivre (auprès de quelqu'un).

CONVERTE, 3454. Convertie.

CORAILLE, 324, *curaille*, 444. Cœur (le contexte ne permet pas de voir si le poète accorde à ce mot un sens plus précis).

COREÇUS, 967. Courroucé.

CORESCER, 1575, pr. *3 coruce*, 3299, prét. *3 corozat*, 1964. Courroucer.

CORNER, 2721. Sonner du cor.

CORNS, 489. Cors.

CORPORUZ, 2143. Gros, bien membré.

CORSUZ, 2224. Corpulent.

COSTERE, 941. Côté.

COSTIER, 1936. Soigner.

COUARD, 3134, *couart*, 330, *couarz*, 2975, *cowarz*, 2787, 2954, 2981, *cuard*, 380, *cuart*, 245, 647, 1308. Lâche.

COVENANT, 2022. Serment.

COVERCLEES, 2616. Munies de couvercles.

COVINE, 2199. Manière d'agir ; *qui le — en set*, qui s'y connaît.

CREANCE, 1203. Foi.

CREIRE, 2433, pr. *1 crei*, 3032, *3 creit*, 2047, 2137, 2157, *5 creez*, 53, 2026, cond. *1 crerreie*, 1197, imp. *3 creeit*, 1263, pp. *creu*, 2437. Croire.

[CREMBRE], pr. *1 creim*, 1532, *crem*, 467, 1674, *6 crement*, 2810, cond. *2 crendreies*, 2030, imp. *1 cremeie*, 2512, prét. *3 crienst*, 3541. Craindre.

CREME, 599, 912. Crainte.

CRESTIEN, 2112, 3249, *crestiens*, 928, 2085, 3159, 3232, 3371, 3395. Chrétien.

CRESTIENTÉ, 83, 205, 947, 1204, 1374, 1376, 1467, 1487, 1489, 1600, 1602, 1605, 2189, 2230, 2948, 3031, 3305, 3488, *crestientez*, 2269. Chrétienté.

CRESTRE, 2118, pr. subj. *3 creisse*, 364, pp. *creue*, 2955 (cf. *Notes critiques*). Croître.

CROCHET, 2197. Crochet.

CROISSIR, 93. Grincer.

CROLLER, 1328, 1474, 1621, prét. *3*, *crollad*, 1419, pp. *crollé*, 1007. Secouer.

[CROTER], pr. *3 crote*, 3444. Enfoncer.

CRUTES, 3168. Crypte (cf. L. Foulet dans Bédier, *Commentaires*, p. 355).

CU, 3542, *keu*, 1310. Cuisinier.

CUE, 1668, 3166. Queue.

[CUILLIR], pr. *6 cuillent*, 2295, *coillent*, 1104 ; — *fuie*, prendre la fuite (cf. [ACUILLIR]).

CUILTE, 2895. Lit de plume.

CULER, 2320, prét. *3 colad*, 1138, 1179, ppr. *culant*, 3516. Descendre, glisser.

CULVERT, 1908, 2122, 2241, 2604, *culverz*, 2173. Truand.

CUMBE, 3192. Vallon.

CUMBLE, 2263. Sommet.

[CUNCHIER], pp. *cunchie*, 347, 354. Remplir d'ordures.

CUNSILER, 2495, prét. *3 conseillad*, 2814. Conseiller.

[SEI CUNTENIR], pr. *3 se content*, 631, *6 se cuntenent* (ms. *te cuntenent*), 625. Se conduire.

[CUNTRETENIR], ppr. *cuntretenant*, 887. Retenir.

CUNTROVER, 2241. Inventer, imaginer.

CURB. Voir *Index des noms propres*, s. v. WILLAME.

(1) CURE, 688, 998, 1948, 2659. Soin.

(2) CURE, 244, 1904, 2299, 3133, pr. *3 curt*, 761, 847, 1009, 2048, 2203, 2390, 2970, 3116, 3218, 3256, *6 corent*, 924, 2056, 2076,

3308, 3404, *courent*, 532, *curent*, 2471, prét. *3 corut*, 2040, 2993, *6 corurent*, 1792, ppr. *corant*, 738, 851, 1115, 1928, 2692, 3192, *coranz*, 227, 242, pp. *coru*, 3175, 3193, 3434, *coruz*, 2141. Courir ; — *sure*, 761, etc., attaquer.

DAMAGE, 482, 923, 1321, 1751, 1986, 2489, *damages*, 19. Perte, dégâts ; 1321, 1751 (et peut-être 923). dommage, pitié.

DANCEALS, 520. Damoiseaux.

DART, 775, 779, 785, 919, 1214, 1222, *darz*, 226, 770, 871, 877, 1141, 1804, 1892. Dard.

[DEBATRE], pr. *6 debatent*, 878. Démolir.

[DEBRUSER], pr. *3 debruse*, 3098, pp. *debrusé*, 3117, 3149. Briser (cf. BRUSER, [COMBRUSER]).

[DECLINER], ppr. *declinant*, 2081. Baisser, tirer à sa fin.

[DECOLER], prét. *1 decolai*, 643, *3 decolad*, 377, pp. *decolee*, 2612. Décapiter.

[DEFIER], impér. *5 defiez* 3377, pp. *defié*, 111. Défier.

DEHÉ, 129, *dehez*, 2532. Malédiction, maudit soit.

DEIE, *trei* —, 1555, 1559, 1663, *dei*, 2928. Doigt ; *deie*, pluriel, comme dans la *Chanson de Roland*, indique une longueur (de trois doigts).

(1) DEMEINE, 757, 2028. Propre, même.

(2) DEMEINES, 1095, 1236, 1588. Seigneurs.

DEMENBRER, 3309. Tailler en pièces.

DEMENER, 2412, pr. *6 demeinent*, 863, ppr. *demenant*, 2468. 863, secouer ; 2412, 2468, *duel* —, mener grand deuil.

DEMENTERS, *tant* —, 1961, 2284. Pendant ce temps.

SEI DEMENTIR, 1321. S'abandonner à la tristesse.

SEI DEMESURER, 1463. S'abandonner à des excès.

DENREES, 2495. Valeur infime.

[DEPANER], pp. *depanee*, 2851. Détruire.

[DEPARTIR], pp. *departies*, 3338. Fendre, mettre en morceaux.

DEPORTER, 840, 2397. 840, supporter ; 2397, se réjouir.

DERUMPRE, 640, pr. *3 derunp*, 268, *desrunt*, 1826, *6 desrumpent*, 2128, pr. subj. *6 desrunpent* 499, impér. *2 derump*, 262, *5 desrumpez*, 452. Rompre.

DESCHALCEZ, 2649. Pieds nus.

[DESCUNFIRE], pp. *descunfit*, 638. Vaincre.

[DESCUNORTER], pr. *3 descunorted*, 15, *desenorte*, 963, *desonorted*, 41. Piller.

DESENIVRER, 2727. Se dessaouler.

DESERCLER, 2744. Faire sauter les cercles.

[DESERRER], pr. *3 deserre*,

1826, 2301, 6 *deserrent*, 2127. Défaire.

[DESERVIR], pr. *1 deserf*, 1520. Mériter.

DESEVRER, 2070, prét. *3 deseverad*, 1177, 2146, *6 desevrerent*, 691, 1174, 1779. Séparer.

DESFERMER, 2227, pp. *desfermé*, 1279. Ouvrir.

DESI, 165, 319, 369, 1013, 3328. Jusque.

[DESLACER], pr. *3 deslace*, 2319. Délacer.

DESMAILLER, 1816, pr. *3 desmaele*, 1831, *6 desmaillent*, 2128. Briser les mailles.

DESMESURE, *a* —, 372. Démesurément.

[DESPRISONER], impér. *5 desprisonez*, 3038, pp. *desprisoné*, 3051, 3081, *desprisonez*, 3047, 3079, 3124, 3144. Libérer.

DESQUE, 796, 1849, 2724, *desqu'*, 322, 442, 1888, 2365, 3367. Jusque.

[DESTREINDRE], ppr. *destreignant*, 892. Angoisser.

DESTREIT, 665, 987. Détresse ; le contexte ne semble pas justifier l'interprétation « détroit ».

DESTRER, 918, 1850, 1923, 1928, 1942, 2180, 2202, 2330, 2361, 2423, 2436, — *abrivé*, 2274, 2749, 3115, — *abrived*, 3019, — *alferant*, 2349, — *arabi*, 1907, — *sojurné*, 2490, 3089, *destrers*, 3498, *alferanz* —, 2549, — *abrivez*, 2789, — *sejurnez*, 2917, — *sojurnez*, 3122. Destrier, cheval de combat.

DESTRESCE, *pur — de mun cors*, 313, dussé-je en souffrir.

DESTURBERS, 2386. Débâcle(s).

[DESVER], pr. *3 desve*, 2785, pp. *desvé*, 575, 2871, *desvee*, 2631. Devenir fou.

[DETRENCHER], pr. *3 detrenche*, 879, *6 detrenchent*, 925, Couper en morceaux.

DETRÉS, 272, 1211, 1218, *detriés*, 3270. Derrière.

DEVALER, 3016, 3044, pr. *6 devalent*, 234, prét. *3 devalad*, 190, 1822, 2794, *devalat*, 2235, *6 devalerent*, 955, 1180. Descendre.

[DEVISER], pp. *devisee*, 2850. Mettre en morceaux.

DI, 2166, *dis*, 76, 205, 792, 1061. Jour.

DISME, 3197. Dixième.

DIVA, 3281. Allons !

DOIT. Voir DUIT.

DOSSELS, 1699. Tenture.

DOTER, 2819, 3397, pp. *dotee*, 2937. Redouter.

DRAS, 2869, 3139. Vêtements.

DREIT, *prendre — de*, 3461. Se réconcilier avec.

DRESCER, 873, 1812, pr. *3 dresce*, 367, 1065, 1436, 1444, 1895, 3203, prét. *3 dresçat*, 1167, 1669, pp. *drescé*, 1844, 3221. Dresser.

DROMUND, 3059, *dromunz*, 213, 2368, 3008. Bateau.

DRUE, 683, 993. Amie.

DUIT, 525, 847, 1159, 1195,

1989, 2011, *doit*, 2993, *dut*, 712. Ruisseau.

DURER, 865, 1594, fut. *3 durra*, 454, prét. *3 durad*, 1120, pr. subj. *3 durt*, 882.

EÉ, 1526, 3346, *eed*, 1640. Age.

EIGUES. Voir EVE.

EIR, 1435, 1973, *heirs*, 1327. Héritier.

EISSIR, 2887, pr. *6 issent*, 531, fut. *6 isterunt*, 612, cond. *3 istereit*, 1973, prét. *2 issis*, 3505, *3 issi*, 701, *issid*, 144, *issit*, 2648, *6 issirent*, 228, 1116, pp. *eissuz*, 961, *issu*, 12, 38, 141, 1084, *issue*, 865, *issuz*, 1506. Sortir.

EL, 49, 78, 572, 858, 1646, 2288, 2797, 2997. Autre chose.

ELS, 3307. Autrement.

[EMBLER], pr. *6 emblent*, 2700, pp. *emblez*, 2706. Voler.

EMPIRE, 2644. Armée.

[EMPRENDRE], prét. *3 emprist*, 2813. Commencer.

ENARME, 323, 443, *enarmes*, 433. Courroie du bouclier par laquelle on passait le bras.

[ENBRONCHER], prét. *3 enbronchat*, 1171, *enbrunchat*, 1301, ppr. *enbronchant*, 1984. Baisser.

[ENCANTELER], pr. *3 encantele*, 1825. Mettre en pièces (cf. [ESCANTELER]).

[ENCHAIR], pr. *3 enchet*, 2532. Rétracter une promesse.

ENCHALZ, 2991. Poursuite.

[ENCHASCER], prét. *6 enchascerent*, 1862, 1865. Poursuivre.

[ENCLINER], prét. *3 enclinad*, 852, 1503, *enclinat*, 1922, ppr. *enclinant*, 1881. Baisser.

ENCONBRER, 3205. Malheur.

[ENCULPER], pr. *5 enculpez*, 1460. Accuser (cf. [ACULPER], [COLPER]).

[ENCUNBRER], pp. *encunbree*, 697. Encombrer.

ENCUNTREMUNT, 266, *encontremunt*, 3292, 3296. En haut.

ENCUNTREVAL, 1821. En bas.

ENCUSER, 1875. Accuser.

[ENDITER], pp. *endité*, 2694. Indiquer.

ENDURER, 289, 841, 1103, 1529, 1612, 1643, 1700, 2066, 2675, 2734, *endurrer*, 1022. Supporter.

[ENFESTER], pr. *3 enfeste*, 2097. Dévisager (?).

ENGIN, 1531. Ruse.

[ENGINNER], pp. *enginné*, 261. Tromper.

ENGRUN, 467, 1674. Rage.

ENHERBER, 2594. Empoisonner à l'aide de plantes vénéneuses.

[ENLUMINER], prét. *3 enluminad*, 2985, pp. *enluminé*, 2041. Éclairer.

[ENPEINDRE], pr. *3 enpeint*, 439, 1224, 3065. Enfoncer.

ENPLAIDER, 1573. Dispute, litige.

ENPROF, 1469. Après.

ENQUERE, 260. Chercher.

[ENRACER], prét. *3 enracad*, 3411. Arracher.

ENSEIGNE, 138, 264, 268, 273, 275, 286, 314, 316, 780, 1547, 1665, 1840, 1985, 2360. Étendart. 327, 440, 447, 674, 2939. Cri de guerre; *a sez enseignes*, 649, *par tels enseignes*, 2242, à ces titres.

ENSEIGNEZ, 520. Instruits, nobles.

ENSEMENT, 3177. Pareillement.

ENSURQUETUT, 1022. Surtout.

[ENTAILLER], pp. *entaillez*, 2533. Graver.

ENTAMER, 856, 3183. Atteindre, endommager.

SEI ENTRECUNTRER, 3132. Se rencontrer.

[SEI ENTREFERIR], pr. *6 s'entreferent*, 2126. S'entre-frapper.

[ENTREPRENDRE], pp. *entrepris*, 1769, 2570. Embarrasser.

ENTUR, 878. Autour de.

ENVIZ, 689. A contre-cœur.

[ENVOLDRE], pp. *envols*, 3211. Envelopper.

[ENVOLUPER], pp. *envolupé*, 850, 1890. Envelopper.

ERRUR. Voir IRRUR.

ERSEIR, 114, 120, *herseir*, 129, 209. Hier au soir.

ES, 27, 34, 1691, 1807, *Est*, 1098, *Este*, 123, 937, 3157, 3170, 3273. Voilà.

[ESBALDIR], pp. *esbaldi*, 206. Réjouir.

ESCACHE, 2196. *Faire* —, s'enfuir.

ESCACHER, 2150. Estropié, ayant une jambe de bois.

ESCALBERC, 734, 890. Fourreau.

[ESCANTELER], pr. *3 escantele*, 1830. Mettre en pièces (cf. [ENCANTELER]).

[ESCHALDER], pp. *eschaldé*, 2873. Brûler.

ESCHARI, *a* —, 64. Peu nombreux.

ESCHEC, 1091, 1342, 1384, 1682, 3345. Butin.

ESCHEIS, 1093, *eschiez*, 187. Esquif.

ESCHÉS, 2397. Jeu d'échecs.

ESCHEVI, 2748. Svelte.

ESCIENTRE, 1149, 1188, 1468, 3448, *escient*, 3060. En l'opinion de (cf. L. Foulet dans Bédier, *Commentaires* pp. 382-3).

[ESCLARGIR], pr. *3 esclargist*, 1731. Éclairer, faire briller.

[ESCLARIR], pp. *esclariz*, 233. S'éclaircir.

[ESCONDIRE], pr. *1 escondi*, 2123. Dénier.

ESCUILES, 2404. Écuelles.

ESCURE, 1901, prét. *3 escust*, 776, 1215, pp. *escuse*, 2269. Secouer, protéger.

ESCURGES, 2266. Fouets.

ESGARDER, 171, 188, 868, 1096, 1241, 1595, 2225, 2813, 3027, pr. *3 esgarde*, 1903, 2303, *6 esgardent*, 2809, imp. *3 esgardeit*, 3533, pp. *esgardé*, 2032, 2865, *esgardee*, 2848, *esgardez*, 2705. Regarder.

ESHALCER, 1376, 1489, *esahlcer*, 1602. Exalter.

[ESLEGER], imp. subj. *6 eslegassent*, 2474. Acheter.

ESLEISSER, 238, ppr. *eslais-*

sant, 1212, *esleissant*, 914, pp. *eslaissé*, 917. Galoper.
[SEI ESLIRE], prét. *6 s'en eslistrent*, 329, 334. Se départager.
[ESMAIER], impér. *5 esmaez*, 484, pp. *esmaiez*, 1852. Tourmenter.
[SEI ESMERER], pr. *3 s'esmere*, 328. Briller.
[ESMUILLER], pr. *3 esmuille*, 1839. Dépouiller de la moelle.
ESNECKE, 3518, 3522, *esneckes*, 213. Bateau.
[ESPANDRE], pr. *3 espant*, 3162, *esspant*, 916, pp. *espandu*, 3436. Répandre.
ESPÉ, 137, 270, 1157, 1502, 1897, 3181, 3206, 3219, 3311, *espez*, 1114, *espee*, 325, 438, 445, 1838, 3178, *espees*, 226, 854, 1815, 1862, 2076, *espeez*, 1805, 1810, *espeiez*, 1141. Épieu.
ESPECE, 1992. Épice.
ESPEE, 135, 383, 491, 680, 732, 740, 794, 861, 943, 949, 1000, 1077, 1500, 1520, 1543, 1655, 1802, 1808, 1842, 1843, 1879, 1881, 1884, 1902, 1963, 2350, 2623, 2841, 2845, 2846, 2855, 3184, 3321, *espees*, 224, 451, 455, 511, 610, 1112, 1865, 2005, 2633, 2936; *spee*, 1917. Épée.
ESPERMENTER, 1012, 2272. Éprouver.
[ESPLEITER], pp. *espleitié*, 2945. Se hâter.
[ESPRENDRE], pp. *espris*, 2869. Mettre le feu à.
ESQUASSER, 2843. Casser en morceaux.
[ESREDNER], pp. *esredné*, 3313, *esrenés*, 3046. Casser les reins à.
ESSES, 223, 1111. Ornements du heaume, en forme de S. (Cf. Suchier, *éd.* p. 81, note au v. 225 de son texte).
EST, *Este*. Voir Es.
ESTAGE, 2911. Édifice.
ESTANC, 1988. Étang.
(1) ESTER, *d'un* —, 2289. En un seul geste.
(2) ESTER, 131, 214, 1150, 1189, 1385, 1615, 1617, 1937, 2090, 2316, 2500, 2737, 2747, 2902, 2925, 3281, 3410, fut. *6 esterrunt*, 2448, prét. *3 s'estut*, 939, *estut*, 940, ppr. *estant*, 3527. Rester, se tenir, être.
[ESTORTRE], fut. *5 estorterez*, 2885, pp. *estoers*, 20. Échapper.
[ESTOVEIR], pr. *3 estoet*, 2273, *estuet*, 2819, fut. *3 estoverad*, 3352, imp. subj. *3 estust*, 511. Impersonnel : falloir.
ESTRE, 853, 2640, 2800. Au-delà.
ESTREINDRE, 521. Serrer.
ESTRES, 99, 939. Fenêtre.
ESTRIF, 364. Dispute.
ESTRIU, 140, 388, 397, 398, 401, 1080, 1551, 2151, *estrius*, 1882. Étrier.
ESTRIVER, 1549. Étriers.
[ESTROER], prét. *3 estroad*, 3136. Percer.
ESTRUS, *a* —, 1975. Complètement.

[ESTRUSER], pr. *3 estruse*, 1841. Briser.

[ESTUNER], pr. *2 estunes*, 723. Étourdir.

ESTUR, 454, 486, 567, 1254, 1274, 1696, 1704, 2365, 2683, 2990, 3010, 3224, 3343, 3360, *esturs*, 1, 2347, 2527. Lutte (cf. CHAMPEL).

[ESTURDIR], pp. *esturdi*, 386, 2722. Étourdir.

ESTURMAN, 668, 676. Timonier (terme appliqué à Tiébaut, cf. *Index des noms propres*, s. v. TEDBALT).

[ESVIGURER], pp. *esviguré*, 3343. Mettre fin à.

EVE, 713, 846, 852, 1009, 1042, 1105, 1701, 2040, 2048, 2390, 3349, *ewe*, 864, 1401, 2696, 2726, 3478, *eigues*, 150, *eves*, 844. Eau.

EXIL, *metre a* — 970. Jeter dans la détresse.

FAILLIR, 2562, pr. *3 falt*, 1748, 1764, *6 faillent*, 278, 1753, fut. *1 faldrai*, 313, *4 faldrum*, 1584, *faudrun*, 309, *6 faldrunt*, 2540, cond. *6 faldreient*, 2677, prét. *6 faillirent*, 1292, pp. *failli*, 280, 1337, 2173. Faillir, manquer.

FAITEMENT, 2468, 2507, 3408, 3505. De quelle manière.

FALSARZ, 1805. Arme de jet du type dard.

FANC, 269, 274. Bouc.

FÉ, 1638, 2545, *fee*, 1480, 1519, 2427, *feez*, 2535, *fez*, 3499. Fief.

FEDEIL, 655, 663, 978, 985, *fedeilz*, 661. Fidèle.

FEIE, 890, *foie*, 734. Foie.

FEL, 1581, 2551, 2587, 3164, *felon*, 816, *felun*, 264, 2366, 3158, 3422, *feluns*, 540. Félon.

FELONIE, 2949, 3466, *felonies*, 2601. Félonie.

FELTRE, 1555, 1559, 1663. Feutre (que l'on mettait sous la selle).

FENESTRE, 100, 1241, *fenestres*, 2303. Fenêtre : aux vv. 1241, 2303, *fenestre(s)* est sans doute une glose pour *estre(s)* (cf. ci-dessus, p. 51).

FENIL, 2712. Grenier à foin.

FEORE, 2623, 2625, *forere*, 3323, *feure*, 3473. Fourreau.

FEREUR, 1260, 1306, *ferur*, 1130. Combattant.

FERIR, 516, 551, 794, 1101, 1124, 1125, 1235, 1355, 2069, 2184, 2300, 3135, 3300, pr. *3 fert*, 397, 437, 566, 786, 795, 920, 1216, 1397, 1835, 1845, 2910, 3298, 3303, 3435, *fer*, 2686, 3178, *fiert*, 321, 398, 745, 777, 915, 1824, 1829, 1920, 3097, 3160, 3181, 3196, 3294, 3313, 3328, *fier*, 1223, *6 ferent*, 455, 1718, 1732, 1837, 2064, *fierent*, 332, 3185, fut. *1 ferrai* 1655, *4 ferum*, 2936, *6 ferunt*, 493, cond. *1 ferreie*, 3431, 3464, prét. *3 feri*, 2984, 3020, 3197, *ferid*, 369, *ferit*, 3383, *6 ferirent*, 335, pr. subj. *1 fiere*, 165, *3*

fierge, 2132, impér. *5 ferez*, 451, 452, pp. *feru*, 492, 2145, 3219. Frapper.
[FERMER], prét. *3 fermat*, 317, pp. *fermé*, 2892. Fixer, fermer.
FERRER, 1936, 2197, pp. *ferré*, 2259, *ferrez*, 187, 1093. Munir, couvrir de fer.
FERTÉ, 2176, 2906. Audace.
FEST, 342, 3413, 3442, *feste*, 3439, 3451, 3464, 3468, 3472, *festes*, 156. Sommet.
[FICHER], pp. *fichez*, 3064. Enfoncer, planter.
FIER, 173, impér. *4 fium*, 249. Se fier.
FINER, 1026, 2756, pr. *3 fine*, 3340, cond. *1 finereie*, 1160, prét. *6 finerent*, 1124, pp. *finee*, 2934. Prendre fin.
FIS, 882, 1778. Confiant.
FLAEL, 3210, 3213, 3221, 3241, 3263. Genre de massue (cf. Godefroy, IV, 16 b.).
FLAGULERS, 2266. Fouets.
[FLEERER], imp. *3 fleereit*, 1992. Fleurer, sentir.
FLORI, 2565. Blanc. (Épithète appliquée à Hernald).
FLOTE, 13, 39, 198, 962. Flotte.
FOER, 2333. Fourrage, paille.
FORÇUR, 4. Plus fort.
[FORER], pp. *foré*, 2039. Percer.
[FORFAIRE], prét. *2 forfesis*, 2165. Commettre une faute.
(1) FORME, 1814. Corps.
(2) FORMES, 2394. Bancs.
FRAINDRE, 2843, *freindre*, 93, 2744, 3009, pr. *3 freint*, 442, *6 freignent*, 2127, prét. *3 freinst*, 2301, 3136, imp. subj. *3 freinst*, 3333. Briser.
[FRUISSER], pr. *3 froisse*, 1825, *fruisse*, 419, 1830, 3179, 3182. Fracasser.
FRUISSES, 1379. Fracassées.
FRUNTELS, 223, 1111. Partie du heaume qui couvrait le front.
FUC, 395. Troupeau.
FUEUR, 246. Pionniers.
FUIE, 660, 982, 1105, 1701, 1855. Fuite.
[FULER], prét. *3 folad*, 269, *fulat*, 274. Fouler.
[FURCHER], pr. *6 furchent*, 340. Se croiser, se diviser.
FURCHES, 342, 3412. Montants.
FUST, 2754, 2816, 2910, 2971, 3103, 3207, 3210, 3215, 3241, 3434, *fustz*, 2265. Massue.
FUTRE, 2618, pr. *3 fut*, 2604. Foutre.

[GAAIGNER], fut. *1 gaingerai*, 1646. Gagner.
GABER, 2501, 2704, 2881, 2926, pr. *5 gabez*, 3384. Plaisanter.
GARANT, 1726, 2355. Protection.
GARDER, 57, 181, 811, 826, 904, 908, 1104, 1457, 1473, 1490, 1603, 1607, 1628, 1645, 1652, 1939, 2188, 2732, 3350, *guarder*, 2882, pr. *3 garde*, 150, 185, 387, 390, 407, 473, 2747, 3017, 3088, 3096, 3114, 3324,

3410, *guarde*, 1297, *6 gardent*, 607, fut. *5 garderez*, 2690, prét. *1 gardai*, 1578, *2 gardas*, 1282, *3 gardat*, 941, 1615, impér. *2 gard*, 996, 2220, 3033, *5 gardez*, 686, pp. *gardé*, 2995. Garder, regarder.

GAREZ, 1883. Jarrets.

GARIR, 195, 248, 255, 257, 690, 819, 1449, fut. *1 garrai*, 1153, *3 garrad*, 2779, *garrat*, 247, *guarrad*, 2717, cond. *2 garreie*, 1148, *3 garreit*, 509, 2105, impér. *5 garisez*, 815, pp. *gari*, 857. Protéger, sauver.

GARNEMENT, 2916. Équipement.

GASCOIN, 2768. Cheval gascon.

GASTEALS, 1413, 1416, 1426, *gastels*, 1408. Gâteaux.

GASTER, 112, 2262, pr. *3 gaste*, 16, *guaste*, 42, 964. Dévaster.

GENITRIZ, 813. Mère (du Christ).

(1) GENT, 183, 434, 481, 1943, 2748, *gente*, 431, 2359, 3165. Le sens paraît être celui de « beau », sans que l'on puisse préciser davantage. (Cf. L. Foulet dans Bédier, *Commentaires*, p. 396).

(2) GENT, 409, 835. Pas, point (particule de la négation).

GERNUNS, 2688 (ms. *geruns*), 2880. Moustaches, favoris.

GESTE, 220, 1261, 2101, 3158, 3167. Race, famille. (cf. aussi *Notes critiques*, v. 1261).

[GIEMBRE], pr. *6 gement*, 535. Gémir.

GISIR, 194, 256, 415, 476, 1453, pr. *3 gist*, 2803, 2805, 2895, 3287, *6 gisent*, 2340, fut. *2 girras*, 1036, *5 girrez*, 2689, 2863, imp. *3 giseit*, 1889, prét. *3 jut*, 1930, 2178, ppr. *gisant*, 1249. Gésir.

GIU, 692. Jeu.

GLUT, 1202, 1453, 1460, 1630, 1937, 1948, 1965, 2137, *gluz*, 266, 1455, 1841, *glotun*, 3282. Glouton (terme d'injure).

GONELE, 1832. Cotte qui se portait par-dessus l'armure.

GOVERNER, 3057, 3103, pr. *2 governes*, 2080, *3 governe*, 2010, 2120. Régner, gouverner.

GRAIMES, 277 (ms. *gaimes*). Tristes.

GRAVELE, 228, 1116. Grève de mer.

GRAVER, 855, 925, 1097, 1688, 1814, 1838, 3064. Grève de mer, ou bord sablonneux d'un ruisseau ; aux vv. 1814, 1838, et peut-être 3064, le mot semble être pris au sens figuré de « sol ».

GREIGNUR, 118. Plus grand.

GREILLE, 2719, *greilles*, 3347. Trompette.

GREZEIS, 2171. Grec.

[SEI GRUNDIR], prét. *3 se grundi*, 1451. Gronder, reprocher.

GUAST, 2417. Désert.
GUERPIR, 304, pp. *guerpi*, 600, 731, 3472. Abandonner.
GUIER, 147, 3126. Guider.
GUIGE, 432. Courroie du bouclier, par laquelle on le suspendait au cou.
GUISCHE, 2592. Ruse.
GUIVRES, 770, 871, 877, 1804. Javelots.
GULE, 370, 381, 648, 1817, 1837, 3176, 3185, 3195. Bouche.
GUNFANUN, 262, 280, 466, 1673, 2364. Enseigne attachée à la lance.
GUNFANUNER, 278, 1582. Celui qui portait le gonfanon.

HAAN. Voir AHAN.
[HAIR], pr. subj. *1 hace*, 2840. Haïr.
HALBERC, 26, 221, 382, 419, 795, 878, 1110, 1138, 1179, 1826, 1831, 2301, 2362, 3136, *halbercs*, 2128, 2446, 3244, 3405, 3457. Haubert.
[HALCER], pr. *3 halce*, 2910, 3434. Lever.
HANSTE, 266, 273, 318, 522, 716, 785, 1546, 1664, 1742, 1841, 1901, 2457, 3179, 3182, *hanstes*, 93, 772. Hampe, généralement de la lance ; *pleine sa hanste*, 421, 2302, 3137, de toute la longueur de sa lance.
HARDEMENT, 1656, 1894, 1997. Vaillance.
HASTER, 869, 875. Presser, hâter.
HASTES, 2732, 2855. Broches.
HATEREL, 3270. Nuque.
HEALME, 134, 164, 369, 723, 795, 885, 1076, 1110, 1155, 1171, 1499, 1542, 1881, 1920, 1983, 2319, 2362, 3160, 3189, 3288, 3295, 3325, *healmes*, 222, 236, 610, 2004, 2447, 3245, 3405, 3457, *helmes*, 98, 102, 142, *halme*, 1301, 1845. Heaume.
HEIRS. Voir EIR.
HELT, 733, 3328, *holz*, 889. Quillons de l'épée.
HERBERGE, 155, 167, *herberges*, 152, 157. Abri.
HERDE, 396. Troupeau.
HERMIN, 2171. Arménien.
HERSEIR. Voir ERSEIR.
HOSTEL. Voir OSTEL.
HUCHER, 2543, 3398, pr. *3 huche*, 1818, 3198, *husche*, 1142, 1182. Crier.
HUI, 19, 381, 481, 579, 680, 1000, 1582, 1624, 2158, 2318, 2379, 3100, 3227, 3286. Aujourd'hui.
HUIMÉS, 1720. Dorénavant.
HULCE, 346, 350. Housse de cheval.
[HURTER], pr. *3 hurte*, 344, prét. *3 hurta*, 3522, pp. *hurtez*, 2708. Heurter.

IGNEL, 774, 914, 1213. Rapide.
IGNELEMANT, 3515, *ignelmant*, 3520. Rapidement.
IGNELESCE, 410. Rapidité.
ILOEC, 676, 1645, 1779, 2352, 3024, 3422, 3517, 3521, *iloeques*, 22. Là.
IREE, 2432, *irez*, 1848, 1982, *irrez*, 2088. Courroucé.

IRRUR, 568, *errur*, 470. Courroux.

ISSI, 417, 2123, 3101. Ainsi.

JADIS, 3058. Jadis.

JARIT, 3213. Chêne.

JOEFNE, 1640, 3146, *joefnes*, 25, 2456, 2818. Jeune.

[JOIR], prét. *6 joirent*, 2697, 2856. Faire fête à.

JUGLEUR, 1258, *juglers*, 2247. Jongleur.

JUIS, 1424 ; *al jur de grant —*, au jour du jugement dernier.

JUNER, 1528, 1642, pp. *juné*, 710. Jeûner.

JUS, 874, 881, 1297, 2010, 2331, 2453, 2689, 3007, 3119, 3468. En bas, à terre.

JUSTE, 370, 1009, 3004, 3127, 3258. A côté de.

JUSTER, 174, 1102, 1694, fut. *1 justerai*, 1908, 1911, prét. *6 se justerent*, 2940. Jouter.

JUSTISER, 1750. Gouverner, diriger.

JUVENTE, 1338, 2001. Jeunesse.

KEU. Voir CU.

[LACRIMER], prét. *3 lacrimat*, 1315. Pleurer.

LAINZ, 2216. Là-dedans.

LAISSER, 926, pr. *3 laisse*, 1426, 2299, *laissed*, 632, *laisset*, 385, *laist*, 1588, 3133, 3224, *lait*, 1463, 2320, 3265, *leist*, 1904, *4 laissum*, 3335, *laissun*, 764, *leissun*, 766, *6 laissent*, 528, 2490, *leissent*, 554, 569, 756, *lessent*, 1786, fut. *1 larrai*, 689, 1531, 1540, 2547, 2558, 2563, 2571, *4 larrum*, 2234, *5 larrez*, 2308, imp. *4 laissium*, 2556, prét. *1 laissai*, 1575, *2 laissas*, 900, *3 laissa*, 2084, *laissad*, 1265, 1280, 1359, 1557, 2038, pr. subj. *3 laist*, 2430, *lait*, 904, impér. *2 lai*, 2216, *lais*, 811, 2902, *4 leissun*, 131, *5 laissez*, 1150, 1189, 1352, 1937, 2500, 2628, 2737, 3281, *leissez*, 2925, pp. *laissé*, 281, *laissié*, 1855. Laisser.

LANER, 3134. Lâche.

(1) LANGES, 319. Langues d'étoffe qui constituaient l'enseigne.

(2) LANGES, 2649. Haillons.

LASSE, 185. Laisse de la mer, rivage.

LASSETÉ, 1206, *lassetez*, 2044. Lâcheté.

LATIN, 2169, 3248. Langue, langage.

LAZ, 369, 1983, 2319. Lacets.

(1) LÉ, 2040, 3331, *lez*, 521, 1520, 1655, *liez*, 1865. Côté.

(2) LÉ, 3238, *lie*, 1245. Joyeux.

(3) LÉ, 3306, *lee*, 2399. Large.

LEALMENT, 3507, 3536. Loyalement.

LECCHERE, 789, 1965, 2604, 2674, 2737, 2785, 2902, 3281, 3425, *leccheres*, 3384, *lecchers*, 2270, *leccheur*, 2700, 2704, 2881, *leccheurs*, 2619, *lecchurs*, 2868, 2879,

2968, *lechere*, 423, *lecheur*, 2922. Terme d'injure, appliqué par des chrétiens à des Sarrasins.

LEPPART, 1717. Léopard.

LEVER, 3487, pp. *levé*, 3358, 3484, *levez*, 3387. Rélever.

LEZ, 570, 927, 1097, 1381, 2864, 3445. A côté de.

LIER, 521, prét. *3 liad*, 523, *6 lierent*, 2353, 2367, pp. *lïez*, 1724, 2077. Lier.

LIN, 259, 295, 1054, 1768. Race, sang.

LIU, 608, 3065, *lius*, 859, 1140, 1181, 2434, 3161. Lieu, endroit.

LIWE, 1097, *liwes*, 92, 243, 697, 705, 712, 845, 3198, *liue*, 1688, *liuves*, 2918. Lieue.

[LOER], pr. *5 loez*, 252, 254, *6 loent*, 76, pp. *loez*, 1397. Louer, conseiller.

LOIGNE, 1216, 3178. Hanche.

LOS, 3063. Louange.

[LUIRE], pr. *3 luist*, 3295, ppr. *luisant*, 1983. Reliure.

LUNC, 196, 344. Le long de.

MAIGNÉ, 1966. Mutilé.

MAIL, 3275, 3284, 3293. Genre de massue (cf. Godefroy, V, 72 a).

MAIN, *par* —, 2423, *par mein*, 99, 2436. Au matin.

MAISSELE, 1168, 1298, *meissele*, 2002, *meisseles*, 533. Joue.

MALDEHÉ, 3420. Malédiction.

MALEÜRÉ, 3354, *maleurez*, 2702. Malheureux.

MALFÉ, 2030, *malfez*, 2290, 3316. Diable.

[MALMETRE], prét. *3 malmist*, 420, pp. *malmis*, 592, *malmises*, 3339. Mettre en mauvais état.

MALTALANT, 1635, 1982. Colère.

MALTÉ, 1974. Méchanceté.

MALVEISTED, 3063. Méchanceté.

MAMELES, 2007. Poitrine.

MANCES, 2387. Manches.

MANDER, 54, 178, 1232, 2636, pr. *3 mande*, 976, 978, 988, 993, 999, 2488, 2523, 2529, 3416, *6 mandent*, 61, imp. *2 mandoues*, 130, prét. *3 mandat*, 2513, impér. *4 mandum*, 72, pp. *mandé*, 127, 2644, *mandee*, 2632. Appeler, convoquer.

[MANEIR], pr. *2 mains*, 897, 2079, *3 maint*, 2010, 2453. Rester.

MANEVELE, 1501, *manvele*, 136, 1078, *manveles*, 225, 1113. Poignée.

MANGER, 1065, 1484, 1689, 1691, 1756, 1759, 1772, 2333, 2378, 2430, 2492, 3362, 3418, 3467, 3477, pr. *2 mangues*, 2615, *3 mangue*, 1055, 1425, 1427, 3186, *6 manguent*, 1717, fut. *6 mangerunt*, 2406, prét. *3 mangad*, 1416, *mangat*, 1046, 1049, 1061, 1405, 1412, 1414, 1795, impér. *5 mangez*, 1776, pp. *mangé*, 839, 1060, 1820, 2506, 3481. Manger.

MANGONEL, 3215. Mangonneau, genre de lance-pierres.

MANIER, 1741, 1765. Porter à la main, manier.

MAR, 488, 1202, 1737, 1755, 1942, 1997, 2001, 2017, 2030, 2629, 2703, 2874, 2876, 2884, 2969, 3225, 3355, 3356, 3433. Pour mon (etc.) malheur.

MARBRIN, 1240, 2807, *marbrins*, 2221, 2504, 2811. En marbre.

MARCHES, 1020, 1344, *marchez*, 16, 42, 112, 964. Mot dont le sens précis est douteux ; aux vv. 1020, 1344 il semble signifier « terres » tandis qu'aux vv. 16, 42, 112, 964 il semble indiquer plutôt une région frontalière (cf. *Notes critiques*, v. 16).

MAZELIN, 1048, 1050, 1410. Goblet.

[MEDLER], pp. *medlé*, 849. Mêler.

MEISNÉ, 46, 70, 192, 279, 483, 2853. Mot qui semble avoir pris une extension très large (cf. L. Foulet dans Bédier, *Commentaires* p. 419) puisque, à cinq reprises, Vivien ou Tiébaut en interpellant leurs hommes, emploient la formule *Franche meisné* ; au v. 2853 le sens ne diffère guère, et doit indiquer l'ensemble des chevaliers groupés autour d'un seul seigneur.

MEISNEL, 1770, 1782, *meisnil*, 1793. Métairie.

MEITÉ, 558, 1921, *meitez*, 1851, 2889, 3182, 3304. Moitié, morceau.

MELLEE, 2628. Mêlée.

[MENBRER], pr. *3 menbre*, 125, 584, 664, 986, prét. *3 menbrat*, 2724, 2728, pr. subj. *3 menbre*, 413, pp. *menbré*, 389. Impersonnel : se souvenir de.

(1) MENBREZ, 1604, *menbree*, 2627. Prudent.

(2) MENBREZ, 1614. Membrus.

MENEE, 489. Sonnerie d'alerte.

MENU, 879, *menuz*, 761, 2767. 879, fin ; 761, 2767, répétés.

MENUR, 1994, 2015. Moindre.

[MERCIER], pp. *merciez*, 1199. Le sens pourrait être soit « remercier », soit « implorer la grâce de ».

(1) MES, 1693. Mets.

(2) MES, 27, 34. Messager.

[MESBAILLIR], pp. *mesbailli*, 408. Maltraiter.

MESCHIN, 355, 405, 790. Jeune homme.

[MESCHOISIR], pr. *3 meschoisit*, 3194. Méconnaître.

MESCINES, 2593. Breuvage (empoisonné).

MESCREANT, 250. Mécréant, païen.

MESSAGES, 47, 54, 178, 1232. Messager.

MESTER, 2434, 2983, 3544. Service.

MIEZ, 3495. Miel.

MIRABLE, 2480, 3348. Admirable.

MIRER, 101, pr. *3 mire*, 188, prét. *3 mirat*, 101. Observer.

MIRIE, 502, 538. Chirurgien.

(1) [MOILLER], pr. *3 moille*, 478, 1010. Mouiller.

(2) MOILLER, 1330, 1624, 1755, 2429, 3165, 3493, 3500, *moillers*, 583, *muiller*, 1875. Épouse.

MOINUN, 2197. Moignon.

MOLDES, 828. Moules, manières.

MOLLÉ, 2748, *mollez*, 2224. Bien fait (en parlant du corps).

[MONEER], pp. *moneé*, 2866, 3369. Monnayer.

MORIR, 293, 511 ..., *murir*, 504, pr. *1 moerc*, 1767, *3 moert*, 1748, *6 moerent*, 1752, 3441, fut. *1 murrai*, 1744, 1751 ..., *3 murrad*, 3190, *6 morrunt*, 245, cond. *2 murreies*, 1447, *5 murriez*, 2679, prét. *6 morurent*, 1324, pr. subj. *1 moer*, 2273, *2 moergez*, 1325, imp. subj. *3 morst*, 3439, pp. *mort*, 194, 256 ..., *morz*, 519, 528 ... Mourir.

MOTUN, 397, 398, 401. Mouton.

MUER, 320, 1206, prét. *3 muat*, 2169, pp. *mué*, 2970. Changer.

MUND, 1524. Monde.

MUNT, 517, 570, 1180, 1184, 1644, *munz*, 399. Montagne.

MURE, 383, 736, 741, 891, 944, 1844. Pointe de l'épée.

[MUSCER], pr. *6 muscent*, 3042. Cacher.

MUSTER, 3359, 3388, 3486, 3490. Église.

MUSTRER, 1011, 1029, 2947, 2949, pr. *3 mustre*, 1842, *5 mustrez*, 2310, prét. *3 mustrat*, 240, impér. *5 mustrez*, 3283, *mostrez*, 3125, pp. *mustré*, 1331, 1477, 1568, 1879 (cf. *Notes critiques*), *mustrez*, 1591. Montrer.

[MUVEIR], pr. *3 muet*, 3159, prét. *6 mourent*, 230, *murent*, 1119, imp. subj. *1 meusse*, 3512, *5 moussez*, 2733. Causer, bouger.

[NAFRER], prét. *6 naffrerent*, 1140, *nafrerent*, 1181, pp. *nafré*, 558, 859, *nafrez*, 519, 522, 526, 2089. Blesser.

NAIJO, 3485. Non.

NASEL, 885, 1846, 2132, 2194. Nasal du heaume.

NAVIRIES, 154. Navire.

NEELEE, 2847. Niellée.

NEER, 3077, imp. subj. *1 neiasse*, 3524. Noyer.

NEF, 3023, 3045, 3140, *nefs*, 186, 1092, 1379, 1683, 1702, 3149, 3517, *nes*, 3009, 3071, *niefs*, 151, 1106, 1343, 2086, 3041, *niés*, 1632, 2943, 3011. Navire.

NENIL, 128, 2309, 2735, 2758, *nenal*, 2820. Non.

NENT, 2797, 2919, *niant*, 3512, *nient*, 460, 1004, 1286, 2473, 3538. Rien, pas du tout.

NES, 2310, *neis*, *niés*, 866, 1009, 3118. Nez. Voir *Index des noms propres*, s. v. WILLAME.

NEVOU, 8, 29, 33, 1131, 1176, 1256, 1268, 1288, 1312, 1436, 1439, 1721, 1905,

1929, 2071, 2466, 2484, 2542, 2551, 3427, *neveu*, 427, 1620, *nevous*, 542, *niés*, 24, 30, 262, 1034, 1038, 1478, 1649, 1729, 1735, 1769, 1775, 1818, 1872, 1887, 1912, 1952, 1976, 2515, 2519, 2539, *nief*, 1711, *niefs*, 1031, 2256, *nefs*, 299, *nes*, 1625, 1636. Neveu.

NIANT, *nient*. Voir NENT.

NIÉS. Voir NEF, NES, NEVOU.

NIFE, 2115. Nèfle.

NIUELES, 2405. Sorte de pâtisserie, oublies, (cf. Godefroy, V, 501 a) ; terme employé à côté de *obleies*, q. v.

NOISE, 2721. Tumulte.

NONEINE, 2419. Nonne.

NOU, 3320, 3326. Nœud.

NOVEL, *de* —, 460, 1283, 1286. Récemment.

NU, 416, 2590, 2674, 3385, *no*, 153. Non ; Godefroy (IV, 745 c) considère ce *nu* comme étant une forme de *nel* ; dans notre texte elle s'emploie comme forme forte de l'adverbe de négation, dans les mêmes conditions que dans la *Chanson de Roland*, cf. L. Foulet dans Bédier, *Commentaires*, p. 436.

NUISIR, 1743, 1749. Nuire.

NUNCIER, 930, pr. *3 nuncie*, 21, prét. *3 nunciad*, 742. Annoncer.

NURRETURE, 684, 994. Éducation (cf. [NURRIR]).

[NURRIR], prét. *1 nurri*, 1577, *3 norist*, 1737, pp. *nurri*, 1450, 2680, *nurriz*, 1393. Élever, faire vivre ; le sens est bien plus étendu que celui de « nourrir » ; il faut comprendre « se charger de l'éducation de quelqu'un, le prendre à sa charge morale et matérielle ».

OBLEIES, 2405. Sorte de pâtisserie légère, oublie, ou plaisir. Terme employé à côté de *niueles*, q. v. ; (cf. Godefroy, V, 663 a).

OBLIER, 1229, 2859, *ublier*, 1778, prét. *1 obliai*, 2736, *3 obliad*, 2723, *ubliad*, 1317, *5 obliastes*, 3467, pr. subj. *3 oblit*, 179, impér. *5 obliez*, 55, pp. *oblié*, 189, 574, 1651, 2759, 3351, *obliez*, 3418. Oublier.

OCIRE, 2998, *oscire*, 2594, 3309, 3335, 3340, prét. *1 ocis*, 642, 676, *3 ocist*, 5, 376, 1144, 3215, 3242, *oscist*, 1184, *5 oscistes*, 3427, *6 oscistrent*, 2349, pr. subj. *6 ocient*, 816, imp. subj. *1 ocesisse*, 1471, *6 oceissent*, 3216, pp. *ocis*, 547, 746, 1205, 1369, 1373, 1597, 1634, 1802, 2023, 2164, 2174, 3025, *oscis*, 3169. Tuer.

OD, 25, 31, 71, 98, etc... Avec.

OIL, 624, 3054. Oui.

OIMAS, 11. Désormais.

OIR, 1 ..., pr. *1 oi*, 258 ..., *3 ot*, 1007 ..., *5 oez*, 2981 ..., fut. *orrai*, etc., 92 ..., prét.

1 oi, 1459 ..., *3 oi*, 1458, 1626, 2828, 3540, *oit*, 1823 ..., *6 oirent*, 231 ..., imp. subj. *3 oist*, 2248, impér. *5 oez*, 294, pp. *oi*, 394 ... Entendre.

[ORDEER], prét. *3 ordead*, 346. Salir.

ORDENÉ, 2418. Ordonné.

OREISUN, 799. Prière.

ORER, 3388, prét. *2 oras*, 129. Prier.

OSCURE, 2919. Obscure.

OST, 434, 2929, 2941. Armée.

OSTEL, 96, 2722, 2736, 2887, *hostel*, 2766. Demeure.

OSTUR, 1572. Autour.

OTTRIER. Voir [ROTTRIER].

[OVRER], pr. *6 ovrent*, 1394. Travailler.

PAENISME, 206, 1600, 3031, *paisnisme*, 1374, 2591, *paesnisme*, 2190, *paenissme*, 2231. Mot qui s'oppose à *crestienté* et qui signifie, selon le contexte, terre, ensemble, ou même religion des Sarrasins.

PAIENUR, 6. Des païens.

PAILLE, 316, 2334, 2387, *pailles*, 1394. Étoffe de soie.

PALEIM, 3478. Palatin.

PALEIZ, 390. Palissade.

PALTONER, 2922. Scélérat (mais pris peut-être au sens propre de « valet »).

PAN, 433. Pans, appliqués à l'écu (*targe*).

[PARBUTER], pr. *3 parbute*, 348. Bouter.

[SEI PARCURE], pr. *6 se parcurent*, 2210. Accourir. Voir aussi *Notes critiques*.

[PAREIR], pr. *3 pert*, 1625, 2718, 2999, *5 parez*, 2101, ppr. *parant*, 1554. Apparaître (cf. [APAREIR]).

PAREISSIR, 2772. Sortie.

PARER, 2860. Préparer.

PARFUNT, 362, *parfund*, 1462. Profondément.

PARJURES, 304. Violation du serment.

PATERNE, 1082, 1560, 2009. Paternel (appliqué à Dieu).

PAVILLUN, 2693. Tente.

PECCABLE, 835, 2873, *pecchable*, 2249, 2382, 2703. Pécheur.

PECCHERIZ, 1423. Pécheresse.

PEL, 391, *pels*, 2449, 3069, 3411. Pieu.

PELOTTE, 3516. Balle à jouer.

PENDANT, 3440. Pente.

PENER, 900, 1527, 1641, 2038, 2084, pp. *pené*, 803, 2318, 2526, *penez*, 2026. Souffrir.

PERERES, 3216. Lance-pierres.

PESER, 714, 1597, 1633, 1639, 2192, pr. *2 peises*, 716, 720, *3 peise*, 1292, 2357, 2371, 3059, 3103, *peisit*, 1219, prét. *3 pesad*, 2457, pr. subj. *3 peise*, 1313, 1333, 1348, *peist*, 664, 986. Peser ; cf. [APESER].

PESME, 365, 2786, 3466, *pesmes*, 960. Terrible.

PESTUR, 1310. Boulanger.

PETITESCE, 1464. Petite taille.

PEVREES, 2615. Épices.

PIECE, *grant* — *est*, 2328. Il y a longtemps.
PIGNUNS, 157. Pignons.
PIMENT, 1992, 2698, 2857. Genre d'épice qui semble avoir été utilisé comme baume (1992 ; cf. Godefroy, X, 340 a).
PIU, 489, 3233, *pius*, 2790, *pui*, 3141, *puiz*, 767. Mont, élévation.
PIZ, 324, 444, 880, 1832, 3117, 3219, 3314. Poitrine.
PLAID, 113, 120, 580. Affaire.
PLANTES, 2133. Plantes des pieds.
[PLEIER], pp. *pleié*, 2334. Plier.
PLENTÉ, 3481. Profusion.
PLESSEIZ, 509. Enclos.
[PLEVIR], pr. *1 plevis*, 68, 207, 1536, 1764, prét. *1 plevi*, 2907, *2 plevis*, 2020, pp. *plevi*, 306. Garantir, promettre.
PLURALMENT, 500. Ensemble.
POANT, 249, 894, *poanz*, 659, 1995. Puissant.
[POEIR], pr. *1 puis*, 289 ..., *2 poez*, 69, 1206, 1660, *3 poet*, 32 ..., *pot*, 104 ..., *puet*, 128 ..., *4 poum*, 3013, *6 poent*, 111 ..., fut. *purrai*, etc., 192 ..., imp. *1 poeie*, 2515, *poei*, 1933, 2181, 2481, *3 poeit*, 1970, 2071, 3019, *6 poeint*, 2393, prét. *1 poai*, 2758, 2760, *3 pout*, 392 ..., *pot*, 101, 391, 1175, *6 pourent*, 856, *purent*, 1700, 2713, pr. subj. *1 puisse*, 1449, 3374, *peusse*, 2186, *2 puisses*, 173 ..., *3 puisse*, 285 ..., *poisse*, 1397, *peusse*, 1435, 1606, *peust*, 255, *4 puissum*, 286 ..., *5 puissez*, 2844, *6 puissent*, 3492, imp. subj. *1 peusse*, 1917, *3 peust*, 239 ..., *6 peussent*, 3132. Pouvoir.
POESTÉ, 653, 991. Pouvoir.
POIGNEUR, 1264, 1267. Combattant.
POINDRE, 1766, pr. *3 point*, 320, 1557, 1661, 2125, 2274, 2752, impér. *2 poig*, 1659, *5 poignez*, 1877, ppr. *poignant*, 3273. Piquer des éperons (cf. [BROCHER]).
POINTE, 335, 2977. Pointe, extrémité la plus avancée d'une armée.
POMER, 273. Pommier.
PORCIN, 1049, 1055, 1414, 1427. De porc.
PORZ, 2585. Le contexte ne permet pas de décider entre « port de mer » et « défilé dans les montagnes ».
POSTERNES, 141. Fausses portes.
POUN, 1409, 1428. Paon.
[PRAMETRE], pp. *pramis*, 292, 587, 595, 598. Promettre.
PREER, 1276, 3359, 3486, pr. *1 pri*, 1378, 1906, 3006, 3052, 3083, 3125, 3378. Prier.
PREIER, 2261. Piller.
[PREISER], pr. *1 pris*, 3369, prét. *3 preisad*, 2866. Estimer.
PREMERAINS, 338, *premereins*, 2140. Premier, premièrement.
PRESSE, 123, 452, 456, 612,

640, 695, 697, 701, 724, 759, 799, 1561, 1587, 2006, 2008, 2782, *press*, 1823. Bataille.

PREST, 1062, 1064, 1066, 1485. Prêt.

PRIME, 91, 1123. La première heure.

PRIMES, 107, 1335, 3503; *a* —, 1074, 2728. D'abord, pour la première fois.

PRIS, 67, 69, 88, 208, 211, 361, 832. Valeur, renommée.

PRISE, 449. Mêlée (probablement erreur pour *presse*, cf. ci-dessus, pp. 82, 137).

PRODOM, 1182, *prodome*, 336, 425, 427, 464, 648, 923, 2568, *prozdome*, 381. Prudhomme.

(1) PROF, 848, 1034. Près de.

(2) PROF, 1753. Presque.

PROUZ, 1269, 1438, 1710, 2134, 2177, 2363, 3180, 3268, *preuz*, 8, 1271, *proz*, 1935, *pruz*, 450. Preux.

PROVENDE, *mettre en* —, 2429. Donner une pension, une prébende à.

PUDCINS, 2615. Poussins.

PUDNEISE, 2603, 2611. Puante.

[PUIER], prét. *3 puiat*, 944, ppr. *puiant*, 735. Appuyer (cf. [APUIER]).

PUNNERS, 1857. Fantassin.

(1) PUNT, 400. Pont.

(2) PUNT, 3321, *punz*, 1884, 2847. Pommeau.

PURCHACER, 1323. Acquérir, conquérir.

[PURFENDRE], pr. *3 purfent*, 1849, 3326. Fendre.

SEI PURPENSER, 1461, pr. *3 se purpense*, 1894. Réfléchir.

[PURPRENDRE], fut. *6 purprendrunt*, 155, prét. *6 purpristrent*, 229. Prendre, occuper.

PUSTELES, 3438. Petits coups infligés par le fût du *tinel* de Rainouart (par opposition à d'autres coups infligés par toute la masse du faîte).

PUTE, 103, 220, 609, 2352, 2592, 2599, 2603, 2611, 3158. Mauvais, sale, terme d'injure appliqué aux Sarrasins dans la formule *pute gent*, et trois fois, vv. 2599, 2603, 2611, à la reine.

QUANQUE, 2682. Autant que.

QUANT. Voir TANT NE QUANT.

QUART, 2288, *quarte*, 776, 1215. Quatrième.

QUARTERS, 872, 1811. Quartiers de l'écu.

QUAS, 1294. Chute.

QUERE, 633, 1782, 2119, 2781, pr. *1 quer*, 2668, 2836 (ms. *quor*), *3 quert*, 2786, fut. *3 querrat*, 1787, cond. *1 querreie*, 1151, 1193, *querrereie*, 1190, *3 querreit*, 1974, prét. *3 quist*, 1787, *6 quistrent*, 767, ppr. *querant*, 3278. Chercher.

[QUIDER], pr. *1 quid*, 2158, 2904, *5 quidez*, 1651, imp. *1 quidowe*, 3239, prét. *1 quidai*, 819, *3 quidad*, 3176, 3188, 3195, *quidat*, 1892, 2685, impér. *2 qui*, 2959. Voir aussi *Notes critiques*, v. 1198. Penser.

QUIR, 3183, 3189, *quirs*, 3211. Cuir.

QUITE, *aveir* —, 2584. Avoir possession de.

QUOR, 9, 809, 1748, 1764, 1941, 2323, 2829, 2890, 3314, *quer*, 2185, 2343. Cœur.

[RADRESCER], prét. *3 radresçat*, 1052. Redresser.

[RAFERMER], pp. *rafermé*, 1155. Fixer à nouveau.

[RAFIER], pr. *1 rafi*, 310. Donner sa parole à son tour.

RAIER, 1817, pr. *3 raed*, 233, *raie*, 1731. Ruisseler, en parlant soit du sang qui coule, soit du soleil qui brille.

RAIM, 3527. Branche.

RAINDRE, 822. Racheter.

RAISUN, 411, 622, 1185, 1479, 1637, 1948, 1977, 3248, 3424, *raisuns*, 616. Raison. Dans la formule *metre a raisun*, 411, 622, 1185, et aux vv. 1948, 3248, 3424, s'applique à la parole prononcée ou à prononcer, avec la nuance de « opinion ».

RAISUNER, 2506. Interpeller (cf. [ARAISUNER]).

[RASAILLIR], pp. *rasailliz*, 550. Assaillir à nouveau.

[RASER], pp. *rasees*, 2404. Remplir jusqu'au bord.

[RAVEIR], fut. *3 rad*, 2253. Avoir à nouveau.

REAL, 1133, 1135, *reals*, 469, 1676. Royal.

[REBAILLER], pr. *3 rebaille*, 2464. Rendre.

[SEI REBRACER], pr. *3 se rebrace*, 3310. Relever ses manches.

RECONUISTRE, 2025, prét. *3 reconuit*, 2828, pr. subj. *6 reconuissent*, 276. Reconnaître.

RECOVRER, 2190, 2231, 2844, 2901, 2916, 3013, 3333, pp. *recovré*, 2741, 2779. Procurer, remédier.

[RECUILLIR], pr. *6 recoillent*, 2327. Accueillir.

[REDRESCER], pr. *3 redresce*, 386, 860, 1220, 1666, 2409, prét. *3 redresçad*, 1418, *redresçat*, 1856, 1861. Redresser.

[REFERIR], pr. *3 refert*, 441, Frapper à son tour.

[REFLANBIR], prét. *3 reflanbist*, 237. Resplendir, reluire.

REGARDER, 1025, 1687, 2524, pr. *3 regarde*, 621, 1281, 2259, *6 regardent*, 1363, pp. *regardé*, 2179. Regarder.

REGART, 1718. Regard.

[REGENERER], pp. *regeneré*, 898. Ressusciter.

REGNE, 17, 43, 60, 357, 506, 791, *regnes*, 705. Royaume.

REGNÉ, 1252, 2298, 2414, 2638, 2641, 2823, 2824, 3363, 3375, 3505. Royaume.

REGRETTER, 1932, pr. *3 regrette*, 479, 1996, 2016, 2163, 2398, pp. *regretté*, 2078. Lamenter la mort, ou l'absence de quelqu'un.

REGUL, 1381. Crique.
REILLE, 391. Barreau.
RELEF, 1579. Retenue (cf. Godefroy, VI, 765 a).
[REMANEIR], pr. *3 remaint*, 2093, *remeint*, 3342, fut. *1 remaindrai*, 586, 597, 2682, *3 remaindrat*, 1768, *5 remaindrez*, 1163, cond. *1 remaindreie*, 2596, prét. *3 remist*, 757, 759, 1126, 1509, 1697, 1773, 2094, 2454, 2607, *remis*, 1129, *6 remistrent*, 331, 602, pp. *remés*, 1348, 2052, 2497, 2517, *remis*, 216, 358, 601, 605, 744, 760, 1313, 1698. Rester.
[REMENBRER], pr. *3 remenbre*, 581, pr. subj. *3 remenbre*, 636, 651, 656, 667, 684, 979, 994. Impersonnel : se souvenir de.
[REMENER], pr. *2 remeines*, 1287, fut. *4 remerrun*, 3425, pr. subj. *3 remeint*, 425 (? cf. *Notes critiques*), Ramener.
REMUER, 1960, 2713, 2758, 2760, 3059, imp. *3 remout*, 1961. 1960, 1961, échanger ; ailleurs, remuer.
RENEIER, 3253, prét. *3 reneiad*, 1039, 1041. Renier.
RENVAIR, 414, *revait envair*, 754. Attaquer à nouveau.
[REPAREIR], pr. *3 repert*, 1814. Paraître.
REPEIRER, 35, 121, 125, pr. *1 repair*, 2254, 2482, *3 repeire*, 942, *6 repeirent*, 2261, fut. *2 repeireras*, 791, imp. *3 reperout*, 28, *repeirout*, 1820, pr. subj. *3 repeire*, 2377 (? cf. ci-dessus, p. 110), pp. *repeiré*, 934, 938. Retourner.
[REPROVER], pp. *reprové*, 1327, 1967. Reprocher.
REQUERE, 143, 163, fut. *4 requerrun*, 91, *5 requerez*, 2509, prét. *3 requist*, 418, *6 requistrent*, 146, 1086, 1508, pp. *requis*, 1593. Rechercher, attaquer.
RESNE, 496, 2490, *resnes*, 366, *rednes*, 1923, *reisne*, 1557, 1669, *reisnes*, 613, 1661, *raisne*, 1896, 1928. Les rênes.
RESPIT, 823. Répit.
RESTEOT, 271. Poignée de l'épieu.
RESTORER, 806. Instaurer.
[RETRAIRE], prét. *5 retraisistes*, 1204. Ressembler à, se conformer à.
REVERTIR, 286. Se rallier.
RIN, 82, 1599. Rivière. Voir O. Schultz-Gora, *Zs. f. rom. Phil.*, t. XXXVIII, p. 366.
RIS, 692. Rire.
ROELES, 1394. Dessins en forme de petite roue.
ROISTE, 1922, *ruistes*, 2601. Violent.
ROMANZ, 622, 1331, 1421, 1568, 1591. Langage.
ROTES, 2248. Genre de vielle.
[ROTTRIER], *refai ottrier*, 2537. Accorder, décerner à nouveau.
ROVER, 823. Demander.
[RUER], prét. *3 ruad*, 3470. Faire tournoyer.
RUMI, 2462. Pèlerin. (Cf. *Notes critiques*).

[RUMPRE], pr. *3 runt*, 273, 1831, prét. *3 rumpi*, 419, *rumpit*, 1983. Rompre.

RUNCIN, 385, 387. Cheval de charge.

RUTE, 3131. Déroute.

SABLUN, 228, 1137, 1178, 1890. Grève.

SAILLIR, 238, pr. *3 salt*, 1071, 1495, 1707, 2140, 2154, 3118, 3266, *6 saillent*, 1106, 1696, 3074, prét. *3 sailli*, 1898, 2722, 2871, 3071, pr. subj. *3 saille*, 320 (ms. *failli*), pp. *sailli*, 866, *sailliz*, 514, 549. Sauter.

SALAMONEIS, 2170. Une des langues parlées par Guillaume ; Miss Tyler suggère « hébraïque », langue de Salomon (*éd.* p. 159).

SALANDRES, 187, 1093, 1106. Bateau.

SALUZ, 677. ? (cf. *Notes critiques*).

SALVER, 1524, 2036, 2085, pr. subj. *3 salt*, 35, pp. *salvé*, 1657. Sauver.

SAMBUER, 1548. Palefroi.

SANER, 1147, 1187, 1938, 2195, pp. *sané*, 1152, *sanez*, 1191. Soigner.

SARAZINURS, 2. Des Sarrasins.

[SARTIR], pp. *sartid*, 236. Sertir.

SAVEIR, 3151, 3496, *saver*, 3307, 3477, pr. *1 sai*, 960, 1250, 1534, 1708, 2057, 2509, 3126, 3439, *soi*, 113, 120, 580, *2 sez*, 461, 615, 655, 666, 679, 683, 978, 988, 993, 999, 2121, 3057, *3 set*, 57, 638, 908, 1261, 2199, 2592, 2593, *seet*, 181, *seit*, 1935, *siet*, 2600, *4 savun*, 3085, *5 savez*, 595, 2251, 2510, fut. *3 savra*, 3039, *saverad*, 2493, 2850, cond. *5 savriez*, 1770, prét. *1 soi*, 1915, 3058, *3 solt*, 337, 844, 2697, 2856, 3409, *sout*, 868, 1230, 2849, *6 sorent*, 216 *surent*, 2771, pr. subj. *3 sace*, 2645, 3082, *sache*, 706, imp. subj. *1 seusse*, 3553, *5 seussez*, 2188, *6 seussent*, 109, impér. *2 sez*, 2111. Savoir.

SECLE, 806, 2120, *siecle*, 2421. Le monde, soit dans le sens de la vie mortelle par opposition au ciel (806, 2120), soit dans celui de la vie séculaire par opposition à celle du cloître (2421).

SECURE. Voir SOCURE.

SEÉ, 2528. Ville.

SEELER, 2637. Sceller.

SEER, 2393, 2395, pr. *1 sez*, 1955, *2 sez*, 2614, fut. *2 serras*, 1311, prét. *3 sist*, 323, 443, 1794, *6 sistrent*, 534, 1169, 1299, ppr. *seant*, 1167, 1211. S'asseoir.

SEGRÉ, 2049. Sacré.

SEIGNER, 1936. Saigner.

SEÏNS, 3048. Liens.

SEJURNER, 2764, pp. *sejurné*, 2285, *sejurnez*, 2917, *sojurné*, 2490, 3089, *sojurnez*, 2768, 3122. 2285, 2764, demeurer ; ailleurs, épithète appliquée au che-

val, impétueux, vigoureux. (Cf. DESTRER).

SEMPRES, 2041, 3313, 3477, 3524. Immédiatement.

SENÉ, 1014, 1458, 1462, 2485, 3055, 3268, *senez*, 1626. Sage.

SENESTRE, 140, 777, 843, 861, 887, 1077, 1080, 1136, 1170, 1216, 1220, 1300, 1664. Gauche.

SENGLER, 578, 860, 863, 1045, 1404, 1495. Sanglier.

SEOR, 945, 1015, 1285, 1332, 1357, 1433, 2346, 2437, *sorur*, 2542, 2629, 2849, *soror*, 3550. Sœur ; la forme *seor* ne s'emploie que dans les formules d'affection *Seor, dulce amie*, 945, 1015, 1285, 1332, 1357, 1433, *Seor, bele amie*, 2346, 2437.

SERREMENT, 2215. Sans tarder.

SESTER, 1415, 1429, 1796, *cester*, 1056. Sétier, mesure de vin.

SESZIME, 2348, 2365. Seizième.

[SEVRER], prét. *6 sevrerent*, 695, *severerent*, 1133, 1135, pp. *sevrez*, 1236, 1566. Se séparer.

[SIVRE], pr. *3 siut*, 2812, *6 siwent*, 142, 145, prét. *3 siwi*, 349, ppr. *siuvant*, 1887. Suivre.

SOCURE, 360, 649, 2574, *secure*, 681, 968, prét. *3 socurad*, 3180, *socurst*, 2570, pr. subj. *2 secures*, 977, *3 socure*, 678, *5 socurez*, 2488, 2523, impér. *2 secor*, 1005, 1030, *5 securez*, 1819, *socurez*, 1777, *socurrez*, 1582. Secourir.

SOCURS, 562, 952, 2355, 2369, 2426, 2439, 2451, 2529. Secours.

SOLDERS, 2649, 2915, *soller*, 1028. Soulier.

[SOLEIR], pr. *3 solt*, 2425, imp. *1 soleie*, 2250, 3001, *3 soleit*, 1738, 1739, 1756, 2395, 2470, 2477. Avoir coutume de.

SOLER, 939, 1510. Étage, balcon.

SOLUNC, 175, 573, 589, 1367, 3516. Le long de.

SORUGE, 3552. Beau-frère.

SPEE. Voir ESPEE.

SUEF, 1008, 1329, 1450, 1475, 1486, 1491, 1622, 1737, 1886, 1992, 2016, 2680, 2814, 2895, 3004, 3330. Doux, doucement. Voir aussi *Notes critiques*, v. 1068.

SUFFRAITE, 481, 1745, *suffreite*, 1758. Privation.

SUM, 494, 3141, 3368, 3444, 3511, *sume*, 3196, *sun*, 1811. Sommet.

SURCILLER, 3258. Arcade sourcilière.

[SURDRE], pr. *3 surt*, 3296. Surgir.

SURPARLERE, 2603, 2611. Bavarde.

[SURVEEIR], fut. *1 surverrai*, 167, impér. *5 surveez*, 161. Surveiller.

TABLES, 2397. Jeu, du genre du jacquet.

TALENT, 965, 1463, 2970,

3262, *talant*, 3480, 3531. Désir.

TAMIS, *pain a* —, 1047, 1407, 1412, 1425. Pain fait de farine tamisée.

TANT NE QUANT, 3514. Ni peu ni prou.

TARGE, 136, 321, 371, 378, 431, 441, 644, 720, 1078, 1501, 1544, 1732, 1824, 1829, 1835, *targes*, 2005, 2126. Écu.

[SEI TARGER], prét. *3 se targat*, 2791. Hésiter.

[TASTUNER], prét. *3 tastunad*, 1486. Masser.

TEISE, 3303. Mesure équivalant à six pieds.

TEMPRER, 2593. Mélanger, préparer.

TENTER, 2725. Sonder, essayer le passage.

[TERDRE], prét. *3 terst*, 2041. Frotter.

TERRAIL, 2443. Terrain.

TESTÉS, 2622. Coups (sur la tête).

TIEIS, 2170. Langue allemande.

TIERZ, 2385, 2710, *terz*, 1835. Troisième ; *sul mei tierz*, 2385, moi, avec deux autres seulement.

TINEL, 2651, 2667, 2686, 2700, 2710, 2717, 2723, 2728, 2736, 2742, 2750, 2757, 2769, 2808, 2812, 2835, 2842, 2894, 2920, 2962, 2965, 2988, 3020, 3042, 3072, 3076, 3090, 3097, 3131, 3191, 3196, 3231, 3237, 3246, 3257, 3274, 3292, 3294, 3296, 3299, 3304, 3317, 3368, 3383, 3394, *tinels*, 2265. Massue ; voir aussi *Index des noms propres*, s. v. RENEWARD.

TOLIR, 391, pr. *1 toil*, 1570, prét. *1 toli*, 644, 645, *3 toli*, 371, 374, *tolid*, 378, 722, *tolit*, 382, pp. *toluz*, 2441. Enlever.

TORBE, 2976 (ms. *torche*, voir *Notes critiques*). Foule.

[TORDRE], pr. *3 tort*, 477. Tordre.

TRAIRE, 410, pr. *1 trai*, 2623, *3 trait*, 43, 785, *4 traium*, 2620, fut. *6 trarrunt*, 264, prét. *3 traist*, 316, 794, 861, 1222, 1808, 1843, 2533, 2821, 3184, *trais*, 2350, *6 traistrent*, 3525, impér. *2 trai*, 465, *5 traez*, 1672, pp. *trait*, 730, 1963, 2049, 2142, *traite*, 1881, 3323. Tirer, traîner.

TRAMEALS, 2650. Jambes. (Cf. *Notes critiques*).

[TRAMETRE], pr. subj. *3 tramet*, 563, *tramette*, 895, impér. 5 *tramettez*, 798, 825, 906, pp. *tramis*, 750. Envoyer.

TRANGLUTRE, 3176, *transglutre*, 3195. Avaler.

[TREBUCHER], pr. *3 trebuche*, 1827, 1833, 2130, 3272, pp. *trebuché*, 788, 2148, *tribuché*, 439. Renverser.

TREF, 2647, *triefs*, 157. Tente.

TRES, 237, 713, 1840. Derrière.

[TRESCURE], pp. *trescoru*, 2450. Parcourir.

[TRESPASSER], pp. *trespassant*, 1924. Passer.

TRESQUE, 138, 1267, 1846, 2930, 2942, 3513, *tresqu'*, 811, 1010, 1121, 1686, 2756, 2992, 3366, 3386, 3390, 3391, 3421, *tresk'*, 1665. Jusque, jusqu'à ce que.

TRESSAILLIR, 392. Franchir en sautant.

TRESTURNER, 1340, pp. *tresturné*, 2980, 3347. S'enfuir.

TRESTURNUR, 1308. Fuyard.

TRISTUR, 2370, 2412. Tristesse.

TRIWE, 508 (ms. *triu ne*), *triwes*, 543. Trève.

TUAILLE, 1043, 2391, *tualie*, 3479. Serviette.

TUENARD, 1223. Bouclier. Cf. Suchier, *éd.* p. 89, note au v. 1225 de son texte.

TUR, *al — franceis*, 3369; *as turs menuz*, 761.

UBLIER. Voir OBLIER.

[ULLER], prét. *3 ullad*, 3428, pp. *udlez*, 2688, *ullé*, 2883, *uslé*, 2868, 2880. Brûler.

UNDES, 3012, 3077. Ondes.

UR, 322, 442, 2127. Bord.

URES, *d' — en altres*, 1888, 2459. De temps en temps.

[URLER], pp. *urlé*, 372. Ourler.

US, 2892. Portes.

VAISSALMENT, 1808, *vassalment*, 418, 2068. Noblement, bravement.

VAVASSURS, 1589, 1612, *vavasurs*, 1592, 1606. Vassaux.

VEALS, 1195. Au moins.

VEALTREZ, 1570. Vautres.

VEER, 2958, *veier*, 2515, prét. *3 vead*, 3512. Interdire.

VEINTRE, 641, 675, fut. *1 veinterai*, 589, *4 veinteruns*, 207, *veintrum*, 74, 765, *veintrums*, 58, 561, *veintrun*, 68, 71, 175, 182, 251, 486, 752, 827, *veintruns*, 573, prét. *6 venquirent*, 669, pr. subj. *2 venques*, 65, pp. *vencu*, 763, 834, 1368, 1980, 2339, 2374, 3010, 3227, 3236, 3319, 3360, *vencue*, 1090, 1341, 1680, 2851, *vencues*, 1945, *vencuz*, 3208. Vaincre.

VEIR, 975, 2009, *veire*, 2304, *veires*, 2601, *veirs*, 17, 43, 807, 897, 2035. Vrai.

VEIRE, 301. C'est vrai.

VEIREMENT, 23, 2272. Vraiment.

VEIRS, 2758, 3054, *veir*, 2820. En vérité.

VELER, 2419. Voiler.

VENAL, 3528. Vendable.

VENCHIR, 393. Obliquer.

[VENTELER], pr. *3 ventele*, 1666. Agiter.

VERGOIGNE, 345. Honte.

[VERGUNDER], pp. *vergundé*, 2185, 3297. Déshonorer.

VERNES, 151. Mâts ou vergues. Cf. aussi Suchier, *éd.*, p. 80, note au v. 153 de son texte.

VERREIEMENT, 807, 814. Vraiment.

(1) VERS, 578. Verrat.

(2) VERS, 2804. Cf. *Notes critiques*, vv. 2802 *ss*. Le sens de ce mot paraît fort obscur.

VIELZ, *de* —, 460, 1286. Depuis longtemps.
VIS, 533, 693, 1052, 1168, 1298, 1418, 1420, 1733, 1902, 2097, 2321, 2486, 2521, 2726, 3056, 3322. Visage.
[VOIDER], pp. *voidé*, 1050. Vider.
[VOLEIR], pr. *1 voil*, 275 ..., *2 vols*, 2107 ..., *3 volt*, 260 ..., *veolt*, 2843, *5 volez*, 2550, *6 volent*, 926 ..., fut. *voldrai*, etc., 928 ..., imp. *1 voleie*, 3514, *3 voleit*, 2055, *5 voliez*, 1571, prét. *2 voilsis*, 824, *volsis*, 2022, *3 volsist*, 2328, *5 volsistes*, 2610, pr. subj. *3 voille*, 2658 (?), 2806. Vouloir.
VOLURE, 2204. Vol.

YVERNE, 2117. Hiver.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CONSACRÉS A LA *CHANSON DE GUILLAUME*

I. — Éditions du Texte.

anon. [= G. Dunn]. — *La Chançun de Willame,* Londres, Chiswick Press, 1903. Hors Commerce.
G. Baist. — *L'Archanz* (*La Chançun de Willelme*), Fribourg-en-Bresgau, 1904. Hors commerce.
G. Baist. — *Larchanz* (*La Chançon de Willelme*), Fribourg-en-Bresgau, 1908. Hors commerce.
F. Rechnitz. — *Prolegomena und erster Teil einer kritischen Ausgabe der* Chançon de Guillelme, Bonn (Promotionsschrift), 1909.
H. Suchier. — La Chançun de Guillelme, *französisches Volksepos des XI Jahrhunderts kritisch ausgegeben,* Halle, 1911, *Bibliotheca Normannica,* VIII, 1911.
E. S. Tyler. — *La Chançun de Willame,* New-York, Heath's *Oxford French Series,* 1919.

II. — Travaux critiques.

J. Acher. — Compte-rendu de l'édition de Suchier, *Revue des langues romanes,* t. LIV (1911), pp. 335-346.
— *A propos d'un doute sur le livre de Chiswick, ib.,* t. LV (1912), pp. 60-76.
J. Acher et J. A. Herbert. — Correspondance, *ib.,* t. LVI (1913), pp. 125-128.
C. Appel. — *Zur* Chançun de Willelme, *Zs. f. rom. Phil.,* t. XLII (1922), pp. 426-457.

P. H. Baumgast. — *Wort- und Gedankenschatz in der* Chançun de Guillelme, Breslau (Inaug.-Diss.), 1915.

Ph.-A. Becker. — *Das Werden der Wilhelm- und der Aimerigeste*, Leipzig, 1939, Abhandlungen der phil-hist. Klasse der sachs. Akad. der Wissenschaften, t. XLIV, I.

— *Der Liederkreis um Vivien*, Vienne, 1944, Akad. der Wissenschaften in Wien, phil.-hist. Klasse, Sitzungsberichte, 223 Band, 1 Abhandlung.

— Compte-rendu des éditions de Rechnitz et de Suchier, *Archiv. f. d. Stud. d. neuern Spr. u. Lit.*, t. CXXVII (1911), pp. 237-243.

J. Bédier. — *De la formation des chansons de geste*, *Romania*, t. XLI (1912), pp. 5-31.

— *Les Chansons de geste*, *Hist. de la Nation française*, t. XII, pp. 177-236.

— *Les Légendes épiques*, 3e éd., Paris, 1926.

— *L'esprit de nos plus anciens romans de chevalerie*, *Revue de France*, t. I (1921), pp. 88-108.

— *La poésie en France aux jours de la première croisade*, *Revue des Deux Mondes*, t. XXXVI (1936), pp. 809-822.

E. R. Curtius. — *Ueber die altfranzösische Epik. 7. Zu den Wilhelmsepen*, *Zs. f. rom. Phil.*, t. LXIV (1944), pp. 286-306.

H. Dauer. — *Der Kunstcharakter der* Chançun de Willelme, Munich (Inaug.-Diss.), 1932.

H. M. Evers. — *Notes on Renoart*, *Romanic Review*, t. II (1911), pp. 144-162.

W. Foerster. — *Zu* Willame, v. 2649, *Zs. f. rom. Phil.*, t. XXXIV (1910), pp. 90-91.

G. Frank. — *Historical Elements in the Chansons de geste*, *Speculum*, t. XIV (1939), pp. 209-214.

L. M. Gay. — La Chanson de Roland *and* la Chanson de Willame, Madison, 1924, *University of Wisconsin studies in language and literature*, n° 20, pp. 21-43.

T. E. Hamilton. — *The Cyclic Relations of the* Chançun de Willame, *University of Missouri Studies : Linguistic*, n° 2, 1911.

E. Healy. — *The views of Ferdinand Lot on the Old French Epic, Studies in Philology*, t. XXXVI (1939), pp. 433-465.

E. Hoepffner. — *Les rapports littéraires entre les premières chansons de geste, Studi Medievali*, n. s., t. IV (1931), pp. 233-258, t. VI (1935), pp. 45-81.

St. Hofer. — *Die* Chanson de Guillaume *und ihre Stellung zu den Fortsetzungen* Covenant Vivien, Chanson de Rainouart, Aliscans, *Zs. f. franz. Spr. u. Lit.*, t. XLIII (1915), pp. 252-269.

— *Bemerkungen zur Datierung der* Chanson de Guillaume, *Zs. f. rom. Phil.*, t. LX (1940), pp. 62-68.

— Compte-rendu de Becker, *Das Werden...*, *Zs. f. rom. Phil.*, t. LXI (1941), pp. 553-569.

A. Klapötke. — *Das Verhältnis von* Aliscans *zur* Chanson de Guillaume, Halle (Inaug.-Diss.), 1907.

A. H. Krappe. — *The Origin of the* Geste Rainouart, *Neuphil. Mitteilungen*, t. XXIV (1923), pp. 1-10.

A. Longnon. — *Estourmi de Bourges, Romania*, t. XXXIII (1904), pp. 93-94.

F. Lot. — *Vivien et Larchamp, Romania*, t. XXXV (1906), pp. 258-275.

— *Encore Vivien et Larchamp, ib.*, t. XXXVIII (1909), pp. 599-602.

— *Etudes sur les légendes épiques françaises. IV. Le cycle de Guillaume d'Orange, ib.*, t. LIII (1927), pp. 449-473.

— *Estourmi de Bourges, Neuphilologische Mitteilungen*, t. XXXII (1931), pp. 246-247.

P. Meyer. — Compte-rendu de l'édition anonyme de Dunn, *Romania*, t. XXXII (1903), pp. 597-618.

R. Musset. — *A propos de Larchamp*, Liricantus, *Revue des études anciennes*, t. XXV (1923), p. 379.

M. K. Pope. — *Four chansons de geste : a study in Old French epic versification, Modern Language Review*, t. VIII (1913), pp. 352-367, t. IX (1914), pp. 41-52, t. X (1915), pp. 310-319.

I. N. Raamsdonk. — *La Chançun de Rainoart, Modern Language Review*, t. XVI (1921), p. 173.

I. N. Raamsdonk. — *A source of the* Chançon de Willame ?, *Neophilologus*, t. XIV (1929), pp. 168-170.

P. Rajna. — *Una rivoluzione negli studi intorno alle* Chansons de geste, *Studi Medievali*, n. s., t. III (1908-1911), pp. 331-391.

F. Rechnitz. — *Der Refrain in der unten dem Namen* La Chançun de Willame *veröffentlichten Handschrift*, *Zs. f. rom. Phil.*, t. XXXII (1908), pp. 184-230.

J. Runeberg. — *Etudes sur la geste de Rainouart*, Helsingfors, 1905.

J. J. Salverda de Grave. — *Observations sur le texte de la* Chanson de Guillaume, *Neophilologus*, t. I (1915-16), pp. 1-18, 181-192.

— *La Chanson de geste et la ballade*, *Mélanges Antoine Thomas*, 1927, pp. 389-394.

B. Sauciuc. — *L'emploi du participe passé dans la* Chanson de Guillaume, Paris, 1923, *Mélanges de l'Ecole roumaine en France*, pp. 39-78.

D. Scheludko. — *Ueber das Wilhelmslied*, *Zs. f. franz. Spr. u. Lit.*, t. L (1927), pp. 1-38.

W. Schulz. — *Der* Covenant Vivian *und der gegenwärtige Stand der Forschung*, *ib.*, t. XXXVIII (1910), pp. 196-230.

— *Beiträge zur Entwicklung der Wilhelmlieder*, *ib.*, t. XLIV (1917), pp. 1-68, 189-210, t. XLVI (1923), pp. 281-302.

— Compte-rendu de l'édition de Rechnitz, *ib.*, t. XXXV (1909), pp. 60-70.

O. Schulz-Gora. — *Zur Datierung des* Folque de Candie, *Zs. f. rom. Phil.*, t. LIII (1933), pp. 311-317.

J. Schuwerack. — *Charakteristik der Personen in der altfranz.* Chançun de Guillelme, Halle, 1913, *Romanistische Arbeiten*, n° 1.

W. P. Shephard. — *Tedbalt of the* Chançun de Guillelme, *and Hugh III, count of the Maine* (992-1015). *A possible historical parallel*, *Romanic Review*, t. IX (1918), pp. 285-290.

H. A. Smith. — *The Composition of the* Chançun de Willame, *ib.*, t. IV (1913), pp. 84-111, 149-165.

P. STUDER. — *La* Chançun de Rainoart : *material for a critical edition, Modern Language Review,* t. XV (1920), pp. 41-48.
H. SUCHIER. — *Vivien, Zs. f. rom. Phil.,* t. XXIX (1905), pp. 641-682.
— *Nochmals die Vivienschlacht, ib.,* t. XXXIII (1909), pp. 41-57.
— *Nochmals die Vivienschlacht,* IV, *ib.,* t. XXXIV (1910), pp. 343-348.
— Compte-rendu de Bédier, *Les légendes épiques, ib.,* t. XXXII (1908), pp. 734-742.
A. L. TERRACHER. — *Notes sur « L'Archant » dans les chansons de geste de Guillaume au court nez, Annales du Midi,* t. XXII (1910), pp. 5-16.
E. TRON. — *Trouvaille ou pastiche ? Doutes exprimés au sujet de la* Chançun de Willame, Bari, 1906.
E. S. TYLER. — *Notes on the* Chançun de Willame, *Romanic Review,* t. IX (1918), pp. 396-429.
B. VALTORTA. — *La Chanson de Willelme, Studj Romanzi,* t. XXVIII (1939), pp. 19-140.
R. VAN WAARD. — *Le* Couronnement de Louis *et le principe de l'hérédité de la couronne, Neophilologus,* t. XXX (1946), pp. 52-58.
— *La postérité de Saint Guilhem et la formation de sa légende, ib.,* t. XXXI (1947), pp. 132-161.
F. M. WARREN. — *Some features of style in early French Narrative Poetry* (1150-1170), *Modern Philology,* t. III (1905-06), pp. 179-209, 513-539, t. IV (1906-07), pp. 655-675.
— *On the date and authorship of the* Chanson de Guillaume, *ib.,* t. XXIX (1931-32), pp. 385-389.
J. WATHELET-WILLEM. — *Prolégomènes à une nouvelle édition de la* Chançun de Willame, *Revue belge de philologie et d'histoire,* t. XXIV (1945), pp. 47-72.
R. WEEKS. — *The newly discovered* Chançun de Willame, *Modern Philology,* t. II (1904), pp. 1-16, 231-248, t. III (1905-06), pp. 211-234.
— *A newly discovered MS of* Aliscans, *Modern Language Notes,* t. XIX (1904), p. 31.

— *The* Chançun de Willame, *a French MS preserved in England*, *The Library*, New Series, t. VI (1905), pp. 113-136.
— *Etudes sur* Aliscans, *Romania*, t. XXX (1901), pp. 184-197, t. XXXIV (1905), pp. 237-277, t. XXXVIII (1909), pp. 1-43.
— Compte-rendu des éditions de Rechnitz et de Suchier, *Romanic Review*, t. V (1914), pp. 276-284.
M. Wilmotte. — *La* Chanson de Roland *et la* Chanson de Willame, *Romania*, t. XLIV (1915-17), pp. 53-86.

ERRATA DU PREMIER VOLUME

p. XVI, n. l, l. 10 *pour* les trois vies *lire* les trois vifs

Texte :

v. 388 *pour* al estriu *lire* a l'estriu
401 *pour* al estriu *lire* a l'estriu
580 *pour* C'est *lire* Cest
1432 *pour* lingage *lire* lignage
2887 *pour* al eissir *lire* a l'eissir

Index des noms propres.

p. 145 n. pour *saraguec* lire *saraguee*
p. 147 s. v. WILLAME, col 2, l. 16 pour *libers* lire *li bers*
l. 20 pour *li merchis* lire *li marchis*

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos 7

Analyse du poème 9

Versification :

- La laisse 18
- Les assonances 28
- Le compte des syllabes 44
- Le refrain 74

Langue du scribe 86

Date et composition 115

Notes critiques 132

Glossaire 155

Bibliographie 187

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

Bulletin de la Société des Anciens Textes Français (années 1875 à 1929). N'est vendu qu'aux membres de la Société.

Chansons françaises du XVe siècle, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris par Gaston PARIS, et accompagnées de la musique transcrite en notation moderne par Auguste GEVAERT (1875). Deuxième tirage.

Les plus anciens Monuments de la langue française (IXe, Xe siècles), publiés par Gaston PARIS. Album de neuf planches exécutées par la photogravure (1875).

Brun de la Montaigne, roman d'aventures publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de Paris par Paul MEYER (1875).

Miracles de Nostre Dame par personnages, publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston PARIS et Ulysse ROBERT; texte complet, t. I à VII (1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1883)

Le tome VIII, dû à M. François BONNARDOT, comprend le vocabulaire, la table des noms et celle des citations bibliques (1893).

Guillaume de Palerne, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, par Henri MICHELANT (1876).

Deux rédactions du Roman des Sept Sages de Rome, publiées par Gaston PARIS (1876).

Aiol, chanson de geste publiée d'après le manuscrit unique de Paris, par Jacques NORMAND et Gaston RAYNAUD (1877).

Le Débat des Hérauts de France et d'Angleterre, suivi de *The Debate between the Heralds of England and France by* John COKE, édition commencée par L. PANNIER et achevée par Paul MEYER (1877).

Œuvres complètes d'Eustache Deschamps, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par le marquis de QUEUX DE SAINT-HILAIRE, t. I à VI, et par Gaston RAYNAUD, t. IX à XI (1878, 1880, 1882, 1884, 1887, 1889, 1891, 1893, 1894, 1901, 1903).

Le saint Voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure, publié par François BONNARDOT et Auguste LONGNON (1878).

Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468), publiée avec notes et pièces diverses par Siméon LUCE. 2 vol. (1879, 1883).

Elie de Saint-Gille, chanson de geste publiée avec introduction, glossaire et index, par Gaston RAYNAUD, accompagnée de la rédaction norvégienne traduite par Eugène KOELBING (1879).

Daurel et Beton, chanson de geste provençale publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique appartenant à M. F. Didot par Paul MEYER (1880).

La Vie de saint Gilles, par GUILLAUME DE BERNEVILLE, poème du XIIe siècle publié d'après le manuscrit unique de Florence par Gaston PARIS et Alphonse BOS (1881).



L'Amant rendu cordelier à l'observance d'amour, poème attribué à MARTIAL D'AUVERGNE, publié d'après les manuscrits et les anciennes éditions par A. de MONTAIGLON (1881).

Raoul de Cambrai, chanson de geste publiée par Paul MEYER et Auguste LONGNON (1882).

Le Dit de la Panthère d'Amours, par NICOLE DE MARGIVAL, poème du XIII[e] siècle, publié par Henry A. TODD (1883).

Les Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, publiées par H. SUCHIER. 2 vol. (1884, 1885).

La Mort Aymeri de Narbonne, chanson de geste publiée par J. COURAYE DU PARC (1884).

Trois Versions rimées de l'Evangile de Nicodème, publiées par G. PARIS et A. BOS (1885).

Fragments d'une Vie de saint Thomas de Cantorbéry, publiés pour la première fois d'après les feuillets appartenant à la collection Goethals Vercruysse, avec fac-similé en héliogravure de l'original, par Paul MEYER (1885).

Œuvres poétiques de Christine de Pisan, publiées par Maurice ROY. 3 vol. (1886, 1891, 1896).

Merlin, roman en prose du XIII[e] siècle publié d'après le manuscrit appartenant à M. A. Huth, par G. PARIS et J. ULRICH. 2 vol. (1886).

Aymeri de Narbonne, chanson de geste publiée par Louis DEMAISON. 2 vol. (1887).

Le Mystère de saint Bernard de Menthon, publié d'après le manuscrit unique appartenant à M. le comte de Menthon par A. LECOY DE LA MARCHE (1888).

Les quatre Ages de l'Homme, traité moral de PHILIPPE DE NOVARE, publié par Marcel de FRÉVILLE (1888).

Le Couronnement de Louis, chanson de geste publiée par E. LANGLOIS (1888).

Les Contes moralisés de Nicole Bozon, publiés par Miss L. Toulmin SMITH et Paul MEYER (1889).

Rondeaux et autres Poésies du XV[e] siècle, publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston RAYNAUD (1889).

Le Roman de Thèbes, édition critique d'après tous les manuscrits connus par Léopold CONSTANS. 2. vol. (1890).

Le Chansonnier français de Saint-Germain-des-Prés (Bibliothèque nationale, français 20050), reproduction phototypique avec transcription, par Paul MEYER et Gaston RAYNAUD, t. I (1892).

Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole, publié d'après le manuscrit du Vatican par G. SERVOIS (1893).

L'Escoufle, roman d'aventures, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de l'Arsenal, par H. MICHELANT et P. MEYER (1894).

Guillaume de la Barre, roman d'aventures par Arnaut VIDAL de Castelnaudari, publié par Paul MEYER (1895).

Meliador, par Jean FROISSART, publié par A. LONGNON, 3 vol. (1895, 1899).

La Prise de Cordres et de Sebille, chanson de geste publiée, d'après le ms. unique de la Bibl. nat., par Ovide DENSUSIANU (1896).

Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, prieur de Bucy, publiées par Arthur PIAGET et Émile PICOT. 3 vol. (1896, 1899, 1908).

L'Art de Chevalerie, traduction du *De re militari* de Végèce par JEAN DE MEUN, publié, avec une étude sur cette traduction et sur *Li Abrejance de l'Ordre de Chevalerie* de JEAN PRIORAT, par Ulysse ROBERT (1897).



Li Abrejance de l'Ordre de Chevalerie, mise en vers de la traduction de Végèce par Jean de Meun, par Jean Priorat, de Besançon, publiée avec un glossaire par Ulysse Robert (1897).

La Chirurgie de Maître Henri de Mondeville, traduction contemporaine de l'auteur, publiée d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale, par le Docteur A. Bos. 2 vol. (1897, 1898).

Les Narbonnais, chanson de geste publiée pour la première fois par Hermann Suchier. 2 vol. (1898).

Orson de Beauvais, chanson de geste du XII[e] siècle publiée d'après le manuscrit unique de Cheltenham, par Gaston Paris (1899).

L'Apocalypse en français au XIII[e] siècle (Bibl. nat. fr. 403), publiée par L. Delisle et P. Meyer. Reproduction phototypique (1900). — Texte et introduction (1901).

Les Chansons de Gace Brulé, publiées par G. Huet (1902).

Le Roman de Tristan, par Thomas, poème du XII[e] siècle publié par Joseph Bédier. 2 vol. (1902, 1905).

Recueil général des Sotties, publié par Émile Picot. 3 vol. (1902, 1904, 1912).

Robert le Diable, roman d'aventures publié par E. Loseth (1903).

Le Roman de Tristan, par Béroul et un anonyme, poème du XII[e] siècle, publié par Ernest Muret (1903).

Maistre Pierre Pathelin hystorié, reproduction en fac-similé de l'édition imprimée vers 1500 par Marion de Malaunoy, veuve de Pierre Le Caron (1904).

Le Roman de Troie, par Benoit de Sainte-Maure, publié d'après tous les manuscrits connus, par L. Constans. 6 vol. (1904, 1906, 1907, 1908, 1909, 1912).

Les Vers de la Mort, par Hélinant, moine de Froidmont, publiés d'après tous les manuscrits connus, par Fr. Wulff et Em. Walberg (1905).

Les Cent Ballades, poème du XIV[e] siècle, publié avec deux reproductions phototypiques par Gaston Raynaud (1905).

Le Moniage Guillaume, chansons de geste du XII[e] siècle, publiées par W. Cloetta. 2 vol. (1906, 1911).

Florence de Rome, chanson d'aventures du premier quart du XIII[e] siècle, publiée par A. Wallenskold. 2 vol. (1907, 1909).

Les deux Poèmes de la Folie Tristan, publiés par Joseph Bédier (1907).

Les Œuvres de Guillaume de Machaut, publiées par E. Hœpffner. 3 vol. (1908, 1911, 1921).

Les Œuvres de Simund de Freine, publiées par John E. Matzke (1909).

Le Jardin de Plaisance et Fleur de Rhétorique, reproduction en fac-similé de l'édition publiée par Antoine Vérard vers 1501 (1910).
Introduction et notes par E. Droz et A. Piaget (1924).

Chansons et Descorts de Gautier de Dargies, publiés par G. Huet (1912).

L'Entrée d'Espagne, chanson de geste franco-italienne, publiée par A. Thomas. 2 vol. (1913).

Le Lai de l'Ombre, par Jean Renart, publ. par J. Bédier (1913).

Le Roman de la Rose, par Guillaume de Lorris et Jean de Meun, publié d'après les manuscrits, par E. Langlois. 5 vol. (1914, 1920, 1921, 1922, 1924).

Le Roman de Fauvel, par Gervais du Bus, publié d'après tous les manuscrits connus, par A. Langfors (1914, 1919).

Doon de la Roche, chanson de geste publiée par P. MEYER et G. HUET (1921).

La Fille du Comte de Pontieu, publiée par C. BRUNEL (1922).

Le Roman de Jean de Paris, publié par Mme E. WICKERSHEIMER (1923).

Les Fortunes et Adversités de Jean RÉGNIER, publiées par E. DROZ (1923).

Le Chansonnier d'Arras, reproduction phototypique, avec Introduction par A. JEANROY (1925).

Les Chansons de THIBAUT DE CHAMPAGNE, publiées par A. WALLENSKÖLD (1925).

Recueil général des Jeux-partis français, publié par ARTHUR LANGFORS, avec le concours de A. JEANROY et L. BRANDIN. 2 vol. (1926).

La Passion provençale, publiée par W. P. SHEPARD (1927).

Le Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers, par GERBERT DE MONTREUIL, publié par Douglas Labaree BUFFUM (1928)

Recueil général des Isopets, publié par Julia BASTIN. 2 vol. (1929, 1930).

Les Livres du roy Modus et de la royne Ratio, publiés par G. TILANDER, 2 vol. (1931).

Le Roman de Bérinus, publié par R. BOSSUAT. 2 vol. (1932).

La Chanson de Roland (1933), réservée aux membres de la Société.

La Passion d'Autun, publiée par G. FRANK (1934).

Les Enfances Guillaume, publiées par P. HENRY (1935).

Poésies du troubadour Aimeric de Belenoi, publiées par M. DUMITRESCU (1935).

Les Faits et Dits de Jean Molinet, publiés par N. DUPIRE. 3 vol. (1936, 1937, 1939).

Le Roman du Castelain de Couci, publié par M. DELBOUILLE (1936).

Le Roman de Brut, de WACE, publié par I. ARNOLD. 2 vol. (1938, 1940).

Jaufré, publié par C. BRUNEL. 2 vol. (1941, 1942).

Le Mistère du Viel Testament, publié avec introduction, notes et glossaire, par le baron James DE ROTHSCHILD. 6 vol. (1878-1891).
(Ouvrage imprimé aux frais du baron James de Rothschild et offert à la Société).

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART. (D. 3064).

Dépôt légal : 3e Trimestre 1950.




Digitized by Google